

## **2007 au Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

---

### **En bref : suivi 2006 - 2007**

---

- **Réalisation des cartes de dangers naturels :**  
Le Grand Conseil a accepté le 13 novembre 2007 la part vaudoise du crédit destiné à la réalisation de ces cartes. En collaboration entre les communes, le canton et la Confédération, cette réalisation a comme objectif principal la prévention des risques, qui sera intégrée dans l'aménagement du territoire.
- **Projet d'autonomie du Service des automobiles et de la navigation (SAN) :**  
A une voix près, le Grand Conseil a adopté ce projet le 17 avril 2007. Le peuple, lui, l'a refusé en votation le 21 octobre à une courte majorité.
- **Contrats nature pour les chalets de la Rive sud du Lac de Neuchâtel :**  
Le 5 décembre 2007, le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté permettant la mise en œuvre de ces contrats : signés par les propriétaires et assortis de conditions présentant des bénéfices pour l'environnement, ils permettent le maintien des chalets, du moins pour un temps donné.

### **Un hôte de marque de retour 152 ans plus tard !**

---

Depuis juillet dernier, on soupçonnait sa présence dans la région d'Anzeindaz (Muveran). En effet, quelques chèvres avaient été attaquées puis des analyses génétiques et photographiques l'ont confirmé : un loup se promenait en territoire vaudois après 152 ans d'absence.

Sa présence n'a pas vraiment surpris les spécialistes de la faune puisqu'elle était déjà signalée dans les cantons de Berne et du Valais. Ces loups viennent probablement des régions habitées de France et d'Italie où ils sont habitués à l'homme.

Sur la base du "Plan Loup" de la Confédération, des mesures de protection avaient déjà été prises avant ces constats. Parmi celles-ci, la mise à disposition d'une quinzaine de chiens de protection des troupeaux, déjà présents sur le terrain, notamment pour prévenir les attaques de lynx.

Le Département de la sécurité et de l'environnement a en conséquence pris une série de mesures de prévention et d'information pour compléter le dispositif déjà mis en place sur le terrain et pour rappeler à la population que le loup n'est à priori pas dangereux pour l'homme car il le fuit plutôt.

### **Une rivière en folie**

---

Le Chablais a vécu des heures d'angoisse extrême début août avec des pluies diluviennes qui ont fait grossir puis déborder la rivière « l'Eau Froide », sortie de son lit pour envahir les rues de la petite ville de Roche en emportant tout sur son passage. D'autres lieux ont également subi des dégâts mais de moindre importance.

Ces intempéries ont impliqué l'engagement de 200 personnes (policiers, pompiers, membres de la protection civile), la mise sur pied de la cellule de crise en cas de catastrophe et le recours à diverses entreprises privées pour dégager les abords des rivières. Coût des dégâts : 14 millions de francs dont 4 millions engagés pour les travaux urgents de déblaiement et de réparation.

## **Mesures spéciales pour 3 races de chiens potentiellement dangereux**

---

En novembre 2007, le Conseil d'Etat a décidé de fixer au 1er janvier 2008 l'entrée en vigueur de la loi sur la police des chiens et a adopté une première liste de chiens potentiellement dangereux : les Amstaff, les Pit Bull Terrier et les Rottweiler, en tout 951 chiens annoncés dans le canton. Selon les résultats que donnera l'application de la loi et les moyens à disposition, cette liste pourra comprendre d'autres races.

La détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires sur la base de dix critères précis fixés par le Conseil d'Etat ; l'émolument s'élèvera à 800 francs par autorisation. Chaque chien de ce type doit également faire l'objet d'un test de conduite, d'obéissance et de maîtrise, effectué en présence de son détenteur habituel.

Le principe de base de la loi cantonale est que tout détenteur d'un chien doit être en mesure de le maîtriser à tout moment par un moyen sonore ou par le geste, en particulier en présence de public ou d'animaux. A défaut, le chien doit être tenu en laisse et si nécessaire, porter une muselière.

## **Des remous au Service des Automobiles et de la Navigation**

---

Après avoir passé 3 ans et demi à son poste, le chef du SAN annonçait son départ fin juin 2007. A la suite de plusieurs problèmes, le Conseil d'Etat décidait d'une enquête du contrôle cantonal des finances sur les flux financiers, en plus d'un audit du groupe Impact sur l'attitude de l'ex chef de service et de son adjointe. Les conclusions des deux rapports ont confirmé les inquiétudes du Conseil d'Etat sur une gestion financière et un comportement incompatibles avec ce que le gouvernement attend de ses chefs de service. Le Conseil d'Etat a fait chiffrer les dommages financiers subis et demandé réparation. De son côté, le Juge d'instruction cantonal a ouvert une enquête pénale contre l'ancien chef de service.

Un nouveau chef sera engagé début 2008.

## Rapport annuel de gestion 2007

### Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

#### Secrétariat général (SG-DSE)

## Groupes de prestations

### 103.1 Etat major

## 103.1 Etat major

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, Appui aux services, Coordination.

## Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers/de séances pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec la commission de gestion; planification,...)

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Media
- Commissions
- Public-citoyens

## Rapport annuel de gestion 2007

### Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

#### Secrétariat général (SG-DSE)

## Groupes de prestations

### 103.2 Ressources humaines du département

## 103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (la Polcant dispose d'une propre URH).

### Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, coaching, relève, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des programmes de réduction des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département
- -Services et offices du DSE
- -Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- -SPEV, -CPEV, OAI, OAVS
- -Services de l'ACV (SDE en particulier et BEFH)
- -CEP
- -Candidats internes
- -Candidats externes

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Secrétariat général (SG-DSE)**

**Groupes de prestations**

**103.3 Informatique**

## **103.3 Informatique**

---

L'UID a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI. Voir rapport sous [DINF](#), [DSI](#)

**Groupes de prestations**  
**103.4 Finances**

## **103.4 Finances**

---

Gestion financière et comptable du département.

### **Descriptif**

---

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Analyses financières
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances

**Groupes de prestations**  
**103.5 Activités spécifiques**

## **103.5 Activités spécifiques**

- Environnement
- Affaires pénitentiaires (ont été transférées au DINT au changement de législature, 01.07.2007)
- Cafétéria

## **Descriptif**

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- Coordination des travaux du GT Dangers naturels
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, SPEN, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

**Groupes de prestations**  
**103.6 Sécurité informatique**

## 103.6 Sécurité informatique

Sécurité informatique de l'ACV.

### Descriptif

- -Etablissement de standards et de procédures de sécurité informatiques
- Elaboration d'analyses de risques et de faiblesses de sécurité
- Elaboration de concepts concrets de sécurité
- Exécution des revues de sécurité
- Surveillance des systèmes et du réseau du point de vue sécurité
- Sensibilisation/Information du personnel, des responsables et des dirigeants en matière de sécurité informatique
- Assistance et conseils en matière de sécurité et des aspects légaux (LPD etc.)
- Support des projets en matière de sécurité informatique
- Encadrement technique et organisationnel des administrateurs informatiques dans les tâches de sécurité (création et gestion de droits, audits)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Utilisateurs de l'ACV
- Police cantonale (lutte contre la criminalité) et CCF (sécurité financière)
- Communes et paraétatique



## **Organisation du DSE**

---

Le renouvellement de législature, au 1er juillet 2007, a conduit à un changement à la tête du département, Mme Jacqueline de Quattro, nouvelle élue au Conseil d'Etat, remplaçant M. Charles-Louis Rochat qui ne se représentait pas. Cela a conduit à des modifications tant au niveau des priorités départementales, que de l'équipe et des méthodes de travail.

Des changements sont également intervenus dans l'organisation du DSE, avec:

- le transfert du Service pénitentiaire, du délégué aux Affaires pénitentiaires de même que des collaborateurs RH liés à ce Service au Département de l'Intérieur;
- l'arrivée du Service vétérinaire - qui a fusionné avec le Laboratoire cantonal pour former le nouveau SCAV, Service de la consommation et des affaires vétérinaires -, et celle également du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).  
Ces deux arrivées ont nécessité l'apprentissage très rapide de matières nouvelles pour le département ainsi qu'un soutien accru du Secrétariat général à ces deux entités, tant au niveau organisationnel que financier, RH, juridique et communication, en particulier pour le BEFH.

## **Projets particuliers**

### **Dangers naturels**

---

Divers événements ont eu lieu durant l'été 2007 (inondations à Roche en août notamment), qui ravivent la préoccupation politique sur la gestion intégrée des dangers naturels. Le programme de législature du Conseil d'Etat met ainsi un accent important sur le sujet. C'est un domaine porté essentiellement par le DSE et qui fait bien le lien entre la sécurité et l'environnement ! En date du 13 novembre 2007, le Grand Conseil a accepté sans modification l'EMPD concernant la réalisation des cartes des dangers naturels. L'année 2008 verra l'engagement d'un chef de projet et la réalisation de ce projet. Notons que les subventions fédérales sont limitées à 2011, raison pour laquelle le DSE en fait une de ses priorités.

### **Autonomisation et réorganisation du SAN**

---

Le Grand Conseil a traité du projet d'autonomisation du SAN au printemps 2007 et a adopté, à une voix de majorité, l'EMPL soumis. Un référendum a ensuite été lancé, qui a abouti. Dès lors une votation populaire a dû être organisée. De nombreux chiffres, documents et renseignements complémentaires ont été fournis dans le contexte de ces deux étapes importantes. Le 21 octobre 2007, le peuple a rejeté le projet d'autonomisation de ce service.

Suite au départ précipité, au 30 juin 2007, du chef du service, une direction intérimaire a dû être désignée et un appui accru apporté à dite direction ainsi qu'au service. Par ailleurs différentes enquêtes (IMPACT, CCF) ayant mis en lumière des éléments inquiétants, un suivi très attentif leur a été donné.

La procédure de recrutement du nouveau chef de service, qui n'a concrètement pu être lancée qu'après résultat connu de la votation au sujet de l'autonomisation, est encore en cours. Le nouveau chef de service sera engagé début 2008.

### **Chiens dangereux**

---

La mise en oeuvre de la loi sur la police des chiens, du 31 octobre 2006, dont le Conseil d'Etat a décidé, en automne 2007, l'entrée en vigueur au 1er janvier 2008, a beaucoup sollicité le DSE avec les ETP et les finances nécessaires, le règlement d'application ainsi que l'établissement de la première liste de chiens potentiellement dangereux et les réponses à deux consultations fédérales.

### **Coordination RPT**

---

Le Secrétariat général a assuré la coordination entre la cellule RPT désignée par le Conseil d'Etat et les services du DSE d'une part, entre le DSE (SFFN et SESA) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) d'autre part dans le cadre notamment de l'élaboration des conventions programmes particulières.

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Secrétariat général (SG-DSE)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Sites internet**

---

En général : [www.vd.ch/dse](http://www.vd.ch/dse)

Un site internet sera prochainement mis sur pied concernant les dangers naturels. Pour l'instant, l'on trouve:

- à propos de la gestion intégrée des risques :  
[www.vd.ch/fr/themes/securete/protection-population/gestion-integree-des-risques](http://www.vd.ch/fr/themes/securete/protection-population/gestion-integree-des-risques)
- à propos de l'étude d'impact sur l'environnement :  
[www.vd.ch/fr/themes/territoire/construction/etudes-dimpact/](http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/construction/etudes-dimpact/)

## Groupes de prestations

### 105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

## 105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support réforme police
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie romande de police)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

## **Groupes de prestations**

### **105.1 Services généraux (opérationnel)**

#### **105.1 Services généraux (opérationnel)**

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PoICant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

#### **Descriptif**

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Soutien logistique aux transmissions et télécommunications
- Services techniques
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faîtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

**Groupes de prestations**  
**105.2 Gendarmerie**

## **105.2 Gendarmerie**

La Gendarmerie veille à l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la santé, la moralité et la bonne foi publics et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées.

### **Descriptif**

- -Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- -Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

**Groupes de prestations**  
**105.3 Police de Sûreté**

## **105.3 Police de sûreté**

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à la coordination et aux relations avec les autres polices

## **Descriptif**

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination
- Liaison affaires judiciaires
- Strada (stupéfiants)

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires, institutions, population
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)

**Groupes de prestations**

**105.4 Achat des véhicules légers de l'Etat de Vaud (fonds)**

**105.4 Achat des véhicules légers de l'Etat de Vaud (fonds)**

Gestion des véhicules Etat de Vaud, par le biais d'une commission d'achat des véhicules légers, présidée par le chef circulation de la Gendarmerie (6 membres) et gérée par la Police cantonale (Division finances).

**Descriptif**

- -Proposition d'achat de véhicules légers pour l'ensemble des services de l'Administration vaudoise
- Transformation et aménagement des véhicules et bateaux
- Gestion comptable du fonds des véhicules légers
- Gestion du forfait assurance
- NB : l'entretien des véhicules est à la charge des services propriétaires et non pas du fonds des véhicules légers.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises



## **Intensification des démarches dans le domaine de la sécurité, de la prévention et de la lutte contre les délits**

---

### **Opérateurs de trafic professionnels (OTP)**

---

Jusqu'à fin janvier 2007, l'exploitation des installations électromécaniques (contrôle vidéo de l'ensemble du réseau autoroutier et des tunnels, signalisation sur l'autoroute, panneaux à messages variables, feux de signalisation dans les tunnels, etc.) était gérée dans les centres autoroutiers. La modernisation des installations ainsi que la complexité de ces systèmes impliquent une gestion très spécialisée. Ceci a débouché sur la création d'une cellule d'opérateurs professionnels de gestion du trafic, dès février 2007, au Centre de la Blécherette.

Dans le cadre des discussions sur la RPT traitant de la problématique des routes, l'OFROU a donné son assentiment à ce projet, concrétisé par l'envoi pour formation, au sein de notre centrale d'engagement, des futurs opérateurs de la Centrale suisse de gestion de trafic d'Emmen (Lucerne). La question d'une future centrale régionale implantée dans l'agglomération lausannoise est en cours d'examen (5 centrales prévues pour l'ensemble du territoire suisse).

### **Contrats de prestations**

---

Le développement des communes les confrontent à des besoins sécuritaires nouveaux. Le contrat de prestations constitue une réponse adaptée aux attentes de la population, des entreprises et des autorités communales. Depuis 2003, le succès de ces contrats ne se dément pas, y compris pour une commune de l'importance de Gland qui a signé à fin 2007.

A fin 2007, 22 contrats de prestations regroupant 38 communes (bassin de population d'env. 87'000 habitants) ont été signés. De ce fait, 43 nouveaux policiers cantonaux assurent désormais des tâches de police de proximité, en partenariat étroit avec les autorités locales. Ces collaborations vont probablement s'intensifier car des discussions sont en cours avec plus d'une vingtaine de nouvelles communes pour un effectif probable de l'ordre de 15 à 20 ETP supplémentaires.

### **Apaisement de la conduite**

---

Cette démarche, entamée en 2003, a permis de diminuer le nombre de décès sur les routes vaudoises de 37,7 %, en passant de 61 en 2003 à 38 en 2007 grâce à des moyens de prévention, d'éducation, de communication et de répression. Intéressées par ce projet, les communes ont approché la Police cantonale vaudoise, pour mettre en place des points de contrôle de la vitesse dans les localités. Une première expérience a été menée avec la Commune de Mézières par la pose de radars visibles à la fin de l'année 2007. Les résultats ont démontré qu'en moyenne 13% des automobilistes ne respectent pas la vitesse limitée à 50 km/h. La présence de ces radars à Mézières a déjà induit une diminution des excès de vitesse.

Sur la base des résultats obtenus par ces mesures d'intensification des contrôles de vitesse à Mézières, plus d'une trentaine de communes ont d'ores et déjà adressé une demande similaire.

## **Lutte contre le trafic de stupéfiants**

---

### **Opération BLUR à Yverdon-les-Bains**

Malgré la pression constante sur les dealers de la région d'Yverdon, la visibilité du trafic en ville n'a pas diminué.

Pour éviter de se retrouver en situation de crise comme à Bex en 2006, une vaste opération, dite "BLUR", a été menée à fin juin 2007 à Yverdon-les-Bains, permettant l'interpellation de 41 personnes, dont 14 trafiquants en flagrant délit. En 6 mois, pas moins de 140 toxicomanes locaux ont été entendus.

A l'image d'Yverdon-les-Bains, la consommation et le trafic de cocaïne explosent partout en Europe. Depuis l'été 2007, la brigade a saisi quelque 20 kilos de cocaïne et CHF 700'000.- dans le cadre d'une enquête menée à l'encontre d'une organisation criminelle africaine.

### **Résurgence de l'héroïne**

Plusieurs actions menées sur la Riviera, la région d'Yverdon-les-Bains et Renens, révèlent une réapparition de cette drogue : des toxicomanes exercent un commerce soutenu en milieu confiné et se ravitaillent généralement à Genève. Sur le plan local, quelque 3,2 kilos d'héroïne ont été saisis à Leysin et dans l'Ouest lausannois, en septembre 2007.

A l'exemple de la Ville de Berne, ayant déjà pris des mesures en 2007 pour éviter des abcès de fixation des marginaux en renforçant son dispositif visible en rue, un effort particulier est mené dans le Canton de Vaud.

### **Identification des auteurs d'actes délictuels**

---

L'exploitation des traces biologiques (ADN) a permis d'augmenter considérablement (plus de 35 % entre 2005 et 2007) le nombre des identifications de malfaiteurs et également de réactiver les enquêtes sur d'anciennes affaires criminelles non résolues.

## Projets particuliers

### Développement des partenariats

---

#### Coopération fédérale et intercantonale

---

##### Accord entre la Police cantonale vaudoise et le Corps des gardes-frontière (Cgfr) V

Afin de répondre aux incidences de la libre circulation des personnes (Espace Schengen élargi aux Etats de l'Europe de l'Est), des coopérations opérationnelles sont mises en place. L'une des premières étapes s'est concrétisée par l'entrée en vigueur au 1er janvier 2007 de l'accord avec le Cgfr pour les contrôles dans les trains et les gares, le rapatriement des personnes non admises et l'escorte des personnes refoulées.

##### Projet PICAR

Il n'existe actuellement pas de base de données commune avec les autres cantons romands dans le cadre de l'analyse du renseignement des phénomènes sériels. En conséquence, la création d'une plateforme d'information pour l'ensemble des coordinations judiciaires romandes, dénommée PICAR (Plateforme d'information du CICOP pour l'analyse et le renseignement), est en cours de réalisation.

Cette application permettra de gérer les événements traités par le CICOP (Concept intercantonal de coordination opérationnelle et préventive), grâce aux informations échangées et diffusées par les cantons. En complément, un module sera développé pour l'exploitation des images liées aux phénomènes sériels.

### Mesures de prévention

---

#### La prévention c'est l'affaire de tous

Les concepts développés depuis 2006 par la Police cantonale en matière de lutte contre la délinquance juvénile et les incivilités (Puerio) et les actions de prévention effectuées en collaboration avec les préfets ont été regroupés dans la démarche "La prévention c'est l'affaire de tous". Ce concept prévoit que les préfets coordonnent et suivent les actions de prévention organisées dans leurs districts et promeuvent les conciliations extra-judiciaires.

Les réseaux de prévention mis en place ont pour objectif d'unir les efforts de l'ensemble des parties concernées (autorités communales, directeurs d'école, travailleurs sociaux, parents, mineurs, Police cantonale) afin d'améliorer la résolution des problèmes tant sous l'angle préventif que dissuasif.

#### Conciliations extra-judiciaires

En mai 2007, la Police cantonale a procédé avec quelques communes aux premières conciliations extra-judiciaires. Il s'agit d'un accord privé entre la municipalité lésée et l'auteur d'un dommage (mineur et parents), en vue d'obtenir une réparation en nature (travaux au service de la communauté) et éventuellement un dédommagement financier.

Les avantages de cette méthode sont la rapidité d'action envers le mineur fautif, un contact direct entre les autorités communales et les parents et la prise en compte d'une mesure éducative judicieuse. Cette procédure ne concerne que les délits poursuivis sur plainte et les fautes de peu d'importance mais dont l'impunité participe au climat d'insécurité ressenti par la population.

## **Sécurité de proximité**

La population et les entreprises souhaitent une présence policière de proximité de nature à renforcer leur sentiment de sécurité. Dans ce sens, tant les démarches entreprises auprès de la population pour la mise en place de la Surveillance mutuelle des habitations, les contacts avec les exécutifs communaux pour leur offrir une information judiciaire, les rencontres avec les entreprises pour les conseiller sur les systèmes de surveillance à mettre en place pour prévenir les délits que les nombreuses démarches auprès des autorités locales, les écoles, les mineurs et leurs parents pour des campagnes d'information et de prévention sont indispensables.

## **Concept "Sport et santé"**

Si l'aspect de la sécurité au travail fait toujours partie intégrante du cadre professionnel de la Police cantonale, le concept sport et santé est, quant à lui, de création récente. Il vise par la prévention à améliorer et à maintenir durablement la condition physique des collaborateur-trice-s et freiner l'absentéisme.

Mis en place en 2005 et consolidé en 2006, en étroite collaboration avec l'Université de Lausanne, ce projet encourage la pratique sportive de l'ensemble des collaborateur-trice-s du service. Ce concept est relayé en régions par des délégués volontaires ayant notamment pour mission de mettre sur pied des activités régulières ou ponctuelles. L'enquête menée en 2007 a démontré un taux de satisfaction élevé (meilleure forme physique, image positive de soi, etc.).

## **Formation commune**

---

En février 2007, la plus grande volée suisse d'aspirant-e-s s'est présentée pour le Brevet fédéral de policier, démontrant l'importance de cette formation commune aux Cantons de Vaud et du Valais ainsi qu'aux polices municipales desdits cantons.

Le Chef de l'Armée, tout comme le Conseiller fédéral Samuel Schmid lors de son passage à l'Académie de police en 2006, a affirmé son soutien total à cette école de formation commune et à son développement à l'occasion de sa visite au printemps 2007.

De nombreux contacts ont été pris en 2007 avec les partenaires français, ceux de l'Institut suisse de police et des autres cantons romands, afin de renforcer l'offre de cours communs sur ce site exceptionnel.

## **Sources d'informations complémentaires**

### **Informations publiques**

---

#### **Publications**

---

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- *"Surveillance mutuelle des habitations"*
- *"Attention aux cambrioleurs du crépuscule"*

#### **Statistiques**

---

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

#### **Prévention de la criminalité**

---

- Prévention de la criminalité
- Prévention routière
- Liens pour la campagne "Stop pornographie" :  
[http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne\\_pedocriminalite.php](http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php)  
<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>
- Criminalité sur internet  
<http://www.cybercrime.ch/>  
<http://www.petitchaperonrouge.com>

#### **Sites Internet**

---

Police cantonale vaudoise

Recrutement des polices vaudoises

Académie de police

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service des automobiles et de la navigation (SAN)**

**Groupes de prestations**

**107.0 Administration**

**107.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

**Descriptif**

---

- -Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- -Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

## Groupes de prestations

### 107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

## 107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

### Descriptif

- -Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

## Groupes de prestations

### 107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

## 107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

---

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

### Descriptif

---

- -Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- -Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Candidats moniteurs romands
- Moniteurs de conduite vaudois



Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

**Groupes de prestations**

**107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier**

## **107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier**

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

### **Descriptif**

- -Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- -Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

## Groupes de prestations

### 107.4 Mesures administratives

#### 107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours au Tribunal administratif
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

#### Descriptif

- -Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours au Tribunal administratif
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Usagers
- Tribunal administratif

## Groupes de prestations

### 107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

## 107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

---

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

### Descriptif

---

- -Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du cantons

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- -Organisateurs de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonale et communales

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

### Événements marquants, évolutions significatives

#### Événements marquants

---

Le Chef du Service des automobiles et de la navigation (SAN), M. Boichat, a donné sa démission à la fin juin 2007. L'interim est assuré conjointement par MM. Mouron et Froidevaux.

Le Contrôle cantonal des finances (CCF) a examiné les comptabilités auxiliaires gérées par le SAN et a émis cinq recommandations. Celles-ci ont été traitées.

Les résultats d'audits menés par le groupe Impact ainsi que ceux relatifs à l'organisation ont été publiés.

Le SAN a fait l'objet de plusieurs interpellations parlementaires à savoir :

(07/MOT/136) Motion Christian van Singer et consorts demandant que le Conseil d'Etat élabore les bases légales visant le soutien de tous les véhicules peu polluants, y compris les vélos électriques, les cyclomoteurs et les bateaux, et les soumettre au Grand Conseil. La motion a été transformée en postulat.

(07/QUE/046) Question écrite Daniel Friedli sur la politique d'information du SAN en matière de véhicules bénéficiant du rabais écologique. Le Conseil d'Etat a rendu réponse à la fin du 1er semestre 2007.

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service des automobiles et de la navigation (SAN)**

**Projets particuliers**

## **Autonomisation et réorganisation du SAN**

---

Le Grand Conseil a voté le projet d'autonomisation du SAN au printemps 2007 et a adopté l'EMPL soumis. Un référendum a ensuite été lancé et a abouti. Une votation populaire a dû être organisée. De nombreux chiffres, documents et renseignements complémentaires ont été fournis dans le contexte de ces deux étapes importantes. Le 21 octobre 2007, le peuple a rejeté le projet d'autonomisation de ce service.

## **Call center**

---

Le SAN a été doté à la fin de l'année 2006 d'un nouveau call center. En 2007, le SAN a été en mesure de répondre plus efficacement aux appels des usagers. La conséquence est une légère diminution des écrits.

**Sources d'informations complémentaires**

**Sources d'informations complémentaires**

Le SAN informe de manière la plus complète ses utilisateurs via son site web: <http://www.vd.ch/san>. Tous les documents et formulaires nécessaires ainsi que des réponses aux questions les plus souvent posées sont disponibles online. Le SAN encourage les usagers à effectuer leurs démarches par correspondance.

Il est également possible pour les usagers de modifier leur rendez-vous d'examen techniques, pratiques ou théoriques via internet. Toutes les précisions concernant les diverses prestations sont disponibles sur le site internet du SAN.

A toutes fin utiles, voici quelques chiffres concernant les activités du SAN en 2007 :

- 209 personnes,
- 165'738 contrôles techniques véhicules,
- 3'412 contrôles techniques bateaux,
- 16'174 examens théoriques,
- 17'985 examens pratiques,
- 53'737 permis en format carte de crédit,
- 5'516 autorisations spéciales,
- 6'236 avertissements,
- 9'193 retraits de permis,
- 457'718 conducteurs,
- 474'591 véhicules,
- 15'958 bateaux.

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**

**Groupes de prestations**

**109.0 Gestion et administration du service**

**109.0 Gestion et administration du service**

---

Gestion et administration du service.

**Descriptif**

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

## Groupes de prestations

### 109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

#### 109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

#### Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption



## Groupes de prestations

### 109.2 Protection de la population

#### 109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

#### Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

## Groupes de prestations

### 109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

## 109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

### Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance

- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

## Groupes de prestations

### 109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

## 109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

### Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

## Groupes de prestations

### 109.5 Protection civile

## 109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

### Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à " Lothar ")

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

### Événements marquants, évolutions significatives

## L'année 2007

---

aura été marquée par la mise en route de la nouvelle organisation et la complexité des événements programmés ou survenus. Afin de s'adapter à l'évolution des dangers et des risques et pour gérer son propre développement, le SSCM a mis en place une plate-forme de gestion de projet. A la fin 2007, ce sont plus de 50 projets qui ont été développés ou sont en cours de réalisation.

Le SSCM veut, au travers de ses valeurs "Solidarité - Qualité - Crédibilité", remplir sa fonction stratégique au service du Conseil d'Etat dans la maîtrise des dangers et des risques.

### Division protection de la population

---

#### Etat-major cantonal de conduite (EMCC)

Les différentes activités liées à la formation, la mise sur pied d'exercices ainsi que les engagements au profit d'autorités ou d'organismes de manifestation conduisent à renforcer la collaboration entre les partenaires et contribuent de ce fait au décloisonnement entre les services.

#### Formation de l'EMCC

En mai, 7 participants ont suivi le cours traitant de la résolution de problèmes et des bases de travail en état-major. En novembre, ce sont 42 participants qui ont suivi les modules "résolution de problèmes - cours d'Etat-major I et cours d'Etat-major II". Ces cours étaient placés sous la direction du chef de l'EMCC et dispensés par des instructeurs professionnels de l'Office fédéral de la protection de la population.

#### Exercice "Pediluve"

Mis sur pied en collaboration avec le vétérinaire cantonal et la région territoriale 1, il a réuni les partenaires du plan ORCA ainsi que l'armée les 11 et 12 juin dans le Gros-de-Vaud. Il s'agissait de tester :

- le dispositif qui serait mis en place dans le cas d'apparition de foyers de grippe aviaire dans notre canton;
- l'engagement de moyens militaires pour renforcer ceux civils en cas d'aide subsidiaire.

#### Exercice "Pandémie"

Sous l'égide de l'EMCC, il s'est déroulé les 3 et 4 octobre au Centre de compétence de la protection de la population à Gollion en collaboration avec le médecin cantonal et la région territoriale 1 et avait pour but :

- d'exercer le travail EM et appliquer les processus EM (plan horaire, rapports);
- de détecter et analyser la problématique concernant la vaccination de masse;

- de définir les besoins relatifs aux mesures préparatoires et de mise en œuvre;
- d'établir un catalogue des besoins, notamment en cas d'aide subsidiaire de l'armée.

## **Meeting de Bex**

L'EMCC a ordonné les mesures préparatoires dans le cadre du meeting aérien de Bex, manifestation publique de grande ampleur (plus de 60'000 spectateurs), susceptible de déboucher sur une mise sur pied du plan ORCA. Cette décision s'appuyait sur l'article 5 du Règlement sur l'organisation et la coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe. Du 31 août au 2 septembre, l'EMCC a été engagé et a testé la mise en service d'un PC d'engagement (PCE ORCA) dans lequel les partenaires sécuritaires (EMCC, police, pompiers, sanitaires, PCi, ainsi que la sécurité de la manifestation) étaient réunis sous un même toit, permettant ainsi la centralisation de l'information et de la conduite en cas d'événement particulier.

## **Opération "Diluvio"**

Le 7 août, la région du Chablais vaudois (Villeneuve, Roche et Yverne) a été victime des intempéries. Les rivières "*l'Eau froide et l'Yverne*" sont sorties de leur lit, causant d'importants dommages au domaine privé et public. Du 8 au 15 août, l'EMCC, dans une configuration réduite a appuyé les autorités communales de Roche et d'Yverne dans les travaux de rétablissement. Le pilotage et la coordination de l'engagement des moyens publics et privés au profit de la population a été sa mission principale.

## **Approvisionnement économique du Pays (AEP)**

La mise en application des dispositions liées à la nouvelle politique dans le cadre de l'AEP s'est poursuivie plus particulièrement dans le secteur des huiles de chauffage et du carburant.

## **Division logistique et musée**

---

La Base logistique de l'armée a attribué au Canton de Vaud, pour une durée de 3 ans renouvelables, des prestations fédérales au profit du poste de rétablissement de Morges, consistant en des tâches annuelles de maintenance et de gestion de stocks pour un montant de 1,53 mio, en particulier :

- la gestion du poste de rétablissement de l'équipement personnel des citoyens-soldats individuels vaudois ou en service sur le territoire vaudois;
- la maintenance des Fass 90 et des masques de protection 90;
- la gestion du magasin de liquidation du matériel militaire (liq-shop);
- la remise des chaussures aux conscrits militaire et protection civile avec la gestion du body-scanner du Centre de recrutement de Lausanne.

## **Division aide à la conduite**

---

### **Polycom**

Les prestations suivantes ont été réalisées au profit des ORPC :

- définition du profil des appareils radio et programmation;
- remise des appareils radio;
- élaboration des instructions pour l'utilisation des appareils radio et procédure pour la



maintenance et les réparations.

## **Division formation / inspectorat**

---

### **Ecoles de formation de base - cours**

48 écoles de formation de base, 10 cours complémentaires pour spécialistes, 20 cours de cadres de chef de groupe (caporal), 3 cours de cadres de fourrier, 3 cours de cadres de sergent-major, 8 cours de cadres de chef de section (lieutenant) et 3 cours de cadres de commandant de compagnie se sont déroulés dans le Centre de compétence de la protection de la population à Gollion. Par ailleurs, un cours d'aide de commandement a été mis sur pied pour le personnel desservant le PC Opérations du CET à la Police cantonale.

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**

## **Projets particuliers**

### **A.G.I.L.E (pour une protection civile Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficente)**

---

Ce projet de réforme de grande envergure, se veut novateur, ouvert et destiné à jouer un rôle intégrateur; il tend à l'amélioration de la disponibilité et de la capacité opérationnelle eu égard au nouveau découpage territorial et à la nouvelle approche de la gestion des dangers et des risques.

### **Création du Centre logistique sécuritaire vaudois (CLSV)**

---

avec négociation de prestations dans le domaine de la logistique au profit des partenaires suivants (Protection civile, Police cantonale, Polices municipales, ECA, etc ...).

### **Analyse des risques et des dangers**

---

Le canton dispose à fin 2007 d'une vue d'ensemble sur les risques et dangers qui pèse sur la population et l'environnement. Soumise pour expertise scientifique à l'EPFL, cette étude constitue le socle de base de la future gouvernance des risques.

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Site internet**

---

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM : [www.vd.ch/sscm](http://www.vd.ch/sscm)

Régulièrement mis à jour, il vous informe sur les activités saillantes déployées en son sein.

## Groupes de prestations

### 111.0 Administration

## 111.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

## Descriptif

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

**Groupes de prestations**

**111.1 Eaux**

**111.1 Eaux**

Protection et gestion des eaux

**Descriptif**

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

## Groupes de prestations

### 111.2 Sols

## 111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

### Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC, )
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes

## Groupes de prestations

### 111.3 Assainissement

## 111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

### Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

## Groupes de prestations

### 111.4 Déchets

## 111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

### Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement



## **Activités générales**

---

*En préambule, il convient de rappeler que le service a en charge un nombre particulièrement élevé de missions environnementales et que celles-ci s'exercent dans des domaines très variés. Le rapport annuel fait état d'évènements ou d'activités particulières, qui ont marqué l'année, sans pour autant proposer un compte rendu exhaustif de toutes les activités et prestations du SESA.*

## **Division assainissement**

---

- Transfert du financement de la filière d'élimination des déchets spéciaux ménagers aux communes, effectué avec succès.
- Elaboration d'une nouvelle directive sur l'assainissement des piscines.

## **Division sols, carrières et déchets**

---

- Mise en consultation du nouveau règlement d'application de la loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD) de 2006.
- Planification, en collaboration avec les communes, de l'élimination des boues d'épuration, consécutive à l'interdiction fédérale d'épandage en agriculture. Modification du Plan de Gestion des Déchets dans ce sens.
- 1<sup>er</sup> bilan financier et d'exploitation de TRIDEL SA, chiffres très favorables, autant financièrement qu'en termes d'exploitation et de qualité des rejets.
- Introduction réussie de la nouvelle taxe destinée à financer l'assainissement des sites contaminés, contrariée par un recours de ISDS SA Oulens qui s'y oppose. En attendant plusieurs chantiers d'assainissement ont pu être soutenus grâce au crédit cadre cantonal.

## **Division laboratoire**

---

- Collaboration à la mise en place d'une stratégie de réduction des micropolluants (résidus médicamenteux et de consommation posant des problèmes écotoxicologiques) dans les eaux rejetées par les stations d'épuration, avec notamment la mise sur pied d'un essai pilote à la STEP de Lausanne, en collaboration avec la Confédération.

## **Division eaux souterraines**

---

- Suppression de l'OPEL (Ordonnance fédérale sur les liquides pouvant polluer les eaux). Participation active au groupe de travail intercantonal chargé de remanier et refondre les directives de contrôle des citernes à hydrocarbure.
- Pompes à chaleur par sondes géothermiques: le rythme des demandes soumises au service ne faiblit pas.

## **Division économie hydraulique**

---

- Le canton a subi de violentes intempéries, notamment les 3 et 4 juillet et les 8 et 9 août. Le SESA a été appelé à intervenir en soutien. Les régions de Montreux, Villeneuve, Roche et Yverne ont été particulièrement touchées, occasionnant des dégâts estimés à env. 4 millions de francs aux cours d'eau.
- Les 8 et 9 août, le lac de Neuchâtel a atteint la cote de 430.30 msm, la plus élevée jamais enregistrée depuis la 2<sup>ème</sup> correction des eaux du Jura, entraînant l'inondation de la STEP d'Yverdon.
- La RPT va prochainement déployer ses effets. La division économie hydraulique, à travers ses entreprises de correction fluviale, a été particulièrement impliquée dans le processus de nouvelle répartition des moyens fédéraux.

## **Division administration et finances et Etat Major**

---

- Refonte complète du site Internet du service
- Mesures provisoires de réorganisation, prises suite à la diminution des effectifs liée aux opérations DEFI et 300 ETP; le travail d'organisation continuera en 2008.
- Tâches de support particulièrement marquées aux autres divisions, notamment pour le lourd processus de préparation à la RPT.

## **Evènements particuliers ou faits marquants**

---

### **Division assainissement**

---

- Poursuite de l'attention particulière apportée aux actions d'amélioration de la qualité des eaux des bassins versants "Mébre – Sorge" et "Venoge – Veyron".

### **Division sols, carrières et déchets**

---

- Démarrage de l'assainissement de la décharge de Bioley-Orjulaz, en collaboration étroite avec le DINF (SR). Découverte de quantités de déchets supérieure à ce qui était attendu.
- Mise sur pied d'une démarche visant à explorer l'instauration d'une taxe écologique sur la consommation des graviers neufs, dans le but de financer un transport combiné (rail-route) des matériaux minéraux.
- Elaboration de recommandations visant à l'amélioration des dossiers de plans d'extraction de graviers.
- Etude évaluant le taux de recyclage des matériaux de démolition dans le canton.
- Etude évaluant les possibilités de financer un transport multi-modal des matériaux minéraux au moyen d'une taxe prélevée sur les graviers.

### **Division laboratoire**

---

- Publication du rapport de synthèse (2004-2006) sur la qualité biologique des cours d'eau vaudois. Téléchargeable à l'adresse : [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/eau/fichiers\\_pdf/qualite\\_biologique\\_rivieres\\_2007.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/qualite_biologique_rivieres_2007.pdf)

### **Division eaux souterraines**

---

- Publication de la feuille Vallorbe-Léman nord (1:100'000) de la carte hydrogéologique de Suisse, grâce au soutien financier et à l'apport de données du canton
- Cartographie des secteurs Au de protection des eaux. Méthodologie achevée; il est prévu une production moyenne de 5 nouvelles cartes de secteurs de protection des eaux par an (CN à l'échelle 1:25'000).
- Campagne de demande de mise aux normes des installations de stockage des hydrocarbures de la raffinerie de Collombey.

## **Division économie hydraulique**

---

- Les travaux de stabilisation du glissement de la Frasse ont débuté avec le percement d'une galerie de drainage des eaux sur le territoire de la commune d'Ormont-Dessous. A fin 2007, la galerie était creusée sur 250 m pour un total de 740 m. Les travaux devraient se terminer à fin 2008. La progression des travaux peut être consultée à la page: <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/eau/rivieres/grands-projets/la-frasse/>
- Le SESA a mis en ligne l'accès en temps réel aux données hydro-météorologiques cantonales. <http://vhv.ch/>
- Un projet de consolidation des digues du Rhône, au droit d'Aigle et de la raffinerie de Collombey, est en cours.

## **Division Administration et finances et Etat Major**

---

- Etude sur l'opportunité de prélever une taxe causale et incitative sur l'imperméabilisation des sols, pour financer la renaturation des cours d'eau.
- Refonte et modernisation du logiciel ADSE, de facturation des autorisations d'utilisation du domaine public à bien plaisir, atteint d'obsolescence.

## **Autres sources d'information**

---

Le [Site Internet du SESA](#) ainsi que les pages thématiques traitant des domaines sous sa responsabilité offrent une grande source d'informations complémentaires:

### **Activités et missions générales du service**

---

<http://www.vd.ch/fr/organisation/services/eaux-sols-et-assainissement/activites-et-prestations/>

### **Publications ponctuelles et régulières du service**

---

<http://www.vd.ch/fr/organisation/services/eaux-sols-et-assainissement/publications-du-sesa/>

### **Directives et aides à l'exécution du droit en relation avec nos activités**

---

<http://www.vd.ch/fr/organisation/services/eaux-sols-et-assainissement/lois-et-directives/>

### **Avancement du glissement de la Frasse**

---

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/eau/rivieres/grands-projets/la-frasse/>

### **Plan de protection de la Venoge**

---

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/eau/rivieres/venoge-plan-de-protection/>

## **Site internet du SESA**

---

[www.vd.ch/sesa](http://www.vd.ch/sesa)

[www.vd.ch/eau](http://www.vd.ch/eau)

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)**

**Groupes de prestations**

**112.0 Administration**

**112.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

**Descriptif**

---

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique
- Support communication

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

**Groupes de prestations**

**112.1 Forêts**

**112.1 Forêts**

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

**Descriptif**

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SAT, SAF,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

## **Groupes de prestations**

### **112.2 Faune, chasse et pêche**

## **112.2 Faune, chasse et pêche**

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

### **Descriptif**

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SVET, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEFP)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine



## Groupes de prestations

### 112.3 Nature et paysages

## 112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

### Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préaviser des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des, inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SAF, SAT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL,...)

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

### Événements marquants, évolutions significatives

## Direction du service

---

### Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)

---

Le Service des forêts, de la faune et de la nature est concerné par l'entrée en vigueur de la RPT au 1er janvier 2008. Huit conventions-programmes ont été élaborées. Elles ont nécessité de très importants travaux préparatoires (analyse des besoins, négociations techniques et financières avec la Confédération). A cela s'ajoutent de nombreuses séances d'information avec les bénéficiaires / partenaires (communes, privés, ONG, etc.) et le bouclage de près de 200 projets forestiers. Les modifications imposées par cette réforme nécessiteront une refonte des outils de suivi, de décompte et de paiements des subventions. D'une manière générale, les montants accordés par la Confédération sont largement inférieurs à ceux qui seraient nécessaires pour assurer les ambitions initiales des projets de conventions-programmes.

## Inspection cantonale des forêts

---

### Politique forestière

---

Le projet de modification de la loi fédérale sur les forêts de 1991 a suscité de nombreuses réactions de la part de la propriété forestière et du corps forestier. Un argumentaire à l'intention du Conseil d'Etat a permis de préciser la position du canton, notamment auprès de la députation vaudoise aux chambres fédérales. En novembre, le Conseil national a refusé d'entrer en matière sur ce projet qui sera encore examiné par Conseil des Etats au début 2008. Le Conseil national rejette également l'initiative de Franz Weber "Sauver la forêt".

### Economie du bois

---

Suite à la vente des terrains à la société Yahoo, le comité de pilotage du projet "Avanti-bois" - création d'une grande scierie de bois feuillus - s'est trouvé devant l'obligation de rechercher d'autres sites en vue de son installation. Cette difficulté ne remet toutefois pas en cause le projet ni son intérêt. Les sites de Grandson et de Moudon en particulier sont actuellement à l'étude.

### Gestion forestière

---

Suite à un printemps 2007 chaud et très sec, le SFFN a dû interdire les feux en forêt. Par contre, l'été a été marqué par la succession de plusieurs événements climatiques extrêmes qui ont provoqué de nombreux glissements de terrain et nécessité l'octroi d'un crédit supplémentaire.

La fin de l'hiver et le printemps ont été marqués par une recrudescence de chenilles processionnaires du chêne et du pin dans quelques communes de la Côte et du Nord vaudois. Face à la demande de soutien de la part des communes, le SFFN a renforcé le dispositif mis en place et informé de manière détaillée les communes sur les mesures à prendre. Ces informations sont disponibles sur notre site internet.

## Formation professionnelle

---

Le projet de rénovation et d'adaptation des locaux a été globalement réalisé et le bâtiment satisfait désormais aux normes de la SUVA et aux exigences d'un enseignement de qualité.

Le statut des collaborateurs du Centre de formation professionnelle forestière a été adapté aux réalités des tâches et activités et la fonction de maître d'enseignement professionnel leur a été attribuée.

## Conservation de la faune

---

La présence du loup a été confirmée dans les Alpes vaudoises. Les éleveurs d'ovins ont été informés à la fin de l'été sur la présence de l'animal, sur les mesures de prévention des dégâts et sur les possibilités de soutien financier. Ces actions ont été largement reprises par l'ensemble des médias.

Durant l'année 2007, deux lynx ont été capturés afin d'être transférés. Le premier a été relâché dans le Jura Vaudois, tout comme celui transféré en 2006 et le second dans le nord-est de la Suisse. Le solde de deux lynx, dont le déplacement a été autorisé par la Confédération, devrait être capturé durant le premier semestre de l'année 2008.

Le sujet des grands prédateurs a fait l'objet d'un postulat de Madame Anne Décosterd et consorts ainsi que d'une résolution de Monsieur Albert Chapalay et consorts.

La Convention de collaboration entre la Société vaudoise des pêcheurs en rivières (SVPR) a été résiliée pour le 1er janvier 2009. L'inspection de la pêche, en collaboration avec la SVPR, a entrepris la révision du plan de repeuplement pour les cours d'eau du canton, ainsi que l'élaboration de la convention de subventionnement qui lui sera liée.

La présence de populations d'oiseaux piscivores, en particulier le harle bièvre et le cormoran, suscite de plus en plus de mécontentement auprès des pêcheurs professionnels et de loisirs. Cette situation a engendré plusieurs interventions au niveau politique.

## Conservation de la nature

---

En 2007, le Centre de Conservation de la faune et de la nature a préavisé 2272 dossiers (non compris les autorisations spéciales relatives aux travaux de minime importance dans les cours d'eau).

Les activités de la Conservation de la nature ont été marquées par l'acceptation de différents recours concernant le site marécageux des Mosses – La Lécherette et des marais au Col de la Croix (Ollon). Les plans de protection ont été annulés et leur ré-étude a déjà commencé.

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

### Projets particuliers

## Direction du service

---

### Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)

---

Les modifications imposées par cet important changement dans les relations entre la Confédération, le canton et les bénéficiaires, nécessitent une refonte des outils de suivi, de décomptes et de paiements des subventions. Un cahier des charges pour un nouvel outil informatique lié à la gestion des subventions a été élaboré en collaboration étroite avec la Direction des systèmes d'information (DSI).

### Harmonisation des découpages administratifs

---

Les réflexions au sujet de l'harmonisation du découpage administratif du service se poursuivent et présentent certaines difficultés. Un projet initié en 2007 et devant se terminer fin 2008 tentera d'harmoniser, avec le nouveau découpage des districts, les arrondissements (inspecteurs des forêts), les triages (gardes forestiers), les circonscriptions des surveillants de la faune et des gardes-pêche et les périmètres de la conservation de la nature.

## Inspection cantonale des forêts

---

### Politique forestière

---

Le Grand Conseil a accepté, en novembre 2006, les modifications légales permettant la réalisation de deux projets :

- TRIAGES 08 qui vise à remplacer progressivement et de manière volontaire les statuts et conventions diverses réglant l'organisation des triages forestiers par la création de groupements forestiers de droit public rédigés sur une base commune,
- REMUN qui porte sur la rémunération forfaitaire des tâches d'autorité effectuées par les gardes forestiers pour le compte de l'Etat.

Au 31.12.07, trois statuts de groupements forestiers, englobant 28 communes ont été adoptés par le Conseil d'Etat. Quant à la nouvelle rémunération des tâches publiques, elle entre en vigueur au 1er janvier 2008. Le contexte général des relations entre les communes et l'Etat a des répercussions sur ce processus, contesté par certaines communes.

Malgré les retards et incertitudes de la révision partielle de la Loi fédérale, le projet d'adaptation de la Loi forestière vaudoise et de son règlement d'application se poursuit. Il est prévu de présenter un EMPL en 2009 afin de permettre au Grand Conseil de se prononcer, notamment en ce qui concerne l'organisation des triages forestiers vaudois.

## Conservation des forêts

---

Dans sa tâche de conservation quantitative et qualitative de l'aire forestière, l'Inspection des forêts examine et traite de manière toujours plus coordonnée avec les autres services de l'administration, les Communes et les services fédéraux les projets qui ont un impact sur la forêt. Elle délivre les autorisations spéciales nécessaires (défrichements, dérogations aux distances aux lisières, constructions en forêt et en lisière, fractionnements, manifestations en forêt, etc.). En 2007, la section a traité 752 dossiers, soit 8% de plus qu'en 2006. L'augmentation concerne les projets d'aménagement du territoire et les constructions au voisinage des forêts liés au fort développement du secteur de l'immobilier sur l'arc lémanique.

Pour améliorer la régulation des activités d'accueil et préserver la biodiversité en forêt, le service cherche à travailler en amont. Au gré des modes sportives et des problèmes sur le terrain, il facilite la concertation avec les communes et les associations partenaires en vue de mieux organiser les activités de loisirs et les développer dans des lieux opportuns (par exemple : collaboration avec l'organisation faïtière vaudoise des courses d'orientation pour réactualiser les cartes sur tout le canton et améliorer le comportement des coureurs en forêt).

Pour améliorer la qualité des décisions de la section de conservation des forêts et veiller à un traitement approprié, le service a élaboré ou actualisé les instructions de travail. Celles-ci sont destinées aux collaborateurs décentralisés du SFFN, afin de leur permettre de traiter de manière autonome et le plus en amont possible, les problèmes de conservation des forêts.

En 2007, le service a collaboré étroitement au projet "Surfaces agricoles utiles" (SAU) du Service de l'agriculture (SAGR) et de l'Office de l'information sur le territoire (OIT). Le projet SAU vise à mettre à jour de manière automatique les données cadastrales des forêts dans les zones agricoles du Jura et des Préalpes.

## Economie du bois

---

Le service analyse actuellement, dans le cadre du projet "BoisEau" conduit par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), la disponibilité de la ressource "bois d'énergie" et la capacité de production durable des forêts vaudoises qui ne pourront en effet pas, à l'avenir, satisfaire à toutes les demandes.

## Gestion forestière

---

Les plans sectoriels forestiers de Circulation motorisée sur les routes forestières du « secteur Givrine-Marchairuz » et de « La Vallée de Joux » ont été mis en consultation publique. Ils ont été approuvés par le Chef de département. Ces deux plans sont actuellement en procédure devant le tribunal administratif suite aux recours des communes et des associations de protection de la nature.

Différentes mesures de protection de l'environnement et de la santé publique auront un impact sur la gestion forestière et les propriétaires de forêt dans les années à venir :

- Clarification des principes applicables en ce qui concerne les feux en forêts et la lutte contre les particules fines (une instruction de service conjointe du SEVEN et du SFFN a été établie en 2007),
- Prise en compte de la qualité et de la sensibilité des sols lors de l'exploitation des forêts, afin d'éviter leur compactage (mise en place de cours de formation continue dès 2007 en collaboration avec le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) et l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)),

- Restriction des possibilités de traiter les grumes contre les attaques du bostryche liseré, suite à la modification de l'Ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim). Cette restriction est particulièrement marquée dans la région jurassienne, compte tenu de l'extrême étendue des zones de protection des eaux (au niveau des zones de protection rapprochée (S2) et éloignée (S3)) dans le massif karstique (recherche de solutions avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), afin de trouver des modalités de mise en œuvre proportionnées).

## **Dangers naturels**

---

Le SFFN a fait procéder, en 2007, à l'élaboration des cartes indicatives des dangers naturels pour l'ensemble des phénomènes placés sous sa responsabilité directe ou conjointe avec le SESA (avalanches, glissements de terrain, coulées de boue, laves torrentielles, chutes de pierres). Ces cartes serviront notamment d'outils de priorisation et de localisation pour la réalisation des cartes des dangers naturels (projet approuvé par le Grand Conseil en novembre 2007) et les projets de sécurisation, ainsi que d'instruments de planification (aménagement du territoire et intervention) et d'allocation de moyens financiers.

## **Formation professionnelle**

---

Le plan général d'études a été adapté conformément aux exigences de la nouvelle ordonnance de formation des forestiers-bûcherons avec CFC entrée en vigueur en janvier 2007.

De plus, le secteur "formation des adultes" a obtenu la certification EduQua en mai.

## **Conservation de la faune**

---

Au niveau de l'inspection de la pêche :

- élaboration d'un plan de protection de l'écrevisse indigène et d'un autre plan pour limiter la propagation des espèces exotiques,
- participation à une étude, au sein de la Commission internationale pour le Léman, afin de déterminer les causes du déclin de l'omble chevalier,
- interdiction de la plongée sur les omblières pendant la période de protection,
- ouverture, à titre d'essai, de la pêche au brochet pendant la période de reproduction.

## **Conservation de la nature**

---

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes (néophytes) a pris de l'ampleur dans le canton. Des fiches d'information ont été réalisées et ont été diffusées auprès des communes et des principales organisations sur les espèces prioritaires du canton.

Dans le domaine général de la protection, il faut relever les décisions du Conseil d'Etat relatives à l'avenir des résidences secondaires dans les réserves naturelles de la rive sud du Lac de Neuchâtel. Le principe de leur destruction, établi en 1982, a été confirmé, avec toutefois la possibilité d'une prolongation moyennant la signature de contrat-nature. Cette dernière disposition a été adoptée au travers de l'Arrêté du Conseil d'Etat et d'une modification d'un accord intercantonal avec le canton de Fribourg.

Dans le domaine du développement régional, il faut mentionner l'entrée en vigueur de la législation fédérale sur les parcs naturels d'importance fédérale et le soutien du canton aux projets de parcs actuellement à l'étude dans notre canton. Une motion (PH. Randin et consorts) demandant que le canton légifère rapidement a été transmise au Conseil d'Etat en septembre 2007.

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

### Sources d'informations complémentaires

## Sites internet

---

L'adresse du nouveau site internet du Service des forêts, de la faune et de la nature est :

<http://www.vd.ch/sffn>

Vous y trouverez notamment :

- La liste nominative des agents de terrain par commune. Il suffit de cliquer sur le lien intitulé "*recherche de vos principaux interlocuteurs par commune*" sur la page d'accueil
- Des informations générales sur les plantes exotiques envahissantes et recommandations sur les méthodes de lutte
- Les fiches d'information sur les moyens de lutte contre 11 espèces exotiques envahissantes prioritaires

Sur le site internet : <http://www2.unine.ch/jardin/page1793.html> se trouve la plaquette sur la coordination régionale pour la protection de la flore (VD, NE, FR et GE).

## Communiqués de presse

---

Le SFFN a émis plusieurs communiqués de presse durant l'année 2007 :

- [Retour du loup](#)
- [Capture et transfert d'un 2ème lynx](#)
- [Capture et transfert d'un 3ème lynx](#)
- [Feu en forêt - appel à la prudence](#)
- [Feu en forêt - interdiction](#)
- [Feu en forêt - levée de l'interdiction](#)
- [Chenilles processionnaires](#)
- [Crédit supplémentaire - intempéries](#)
- [Routes forestières](#)
- [EMPD - Vallamand Mur](#)
- [Bilan Venoge](#)
- [Défrichement au Mormont](#)

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)**

**Groupes de prestations**

**113.0 Administration**

**113.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

**Descriptif**

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.



## Groupes de prestations

### 113.1 Environnement

## 113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

### Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEFP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

**Groupes de prestations**

**113.2 Matières dangereuses**

**113.2 Matières dangereuses**

Matières dangereuses.

**Descriptif**

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés.,- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SR, Police cantonale, SSCM)
- ECA
- OFROU
- CFF

## Groupes de prestations

### 113.3 Energie

## 113.3 Energie

---

Economie énergétique.

### Descriptif

---

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application de celles renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis énergie dans le cadre des procédures de permis de construire

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

### Événements marquants, évolutions significatives

## Coordination lors de planification

---

En 2007, le SEVEN a encore été davantage sollicité dans les démarches de planification entreprises aussi bien pour les projets d'agglomération (principalement pour le projet de l'agglomération Lausanne-Morges) que pour les schémas directeurs régionaux et locaux. Pour l'ensemble de ces démarches, les aspects d'économie d'énergie, de protection de l'air, de lutte contre le bruit, de protection contre le rayonnement non ionisant et de protection contre les accidents majeurs ont dû être abordés et coordonnés.

## Protection de l'air

---

### Contrôle des stations de distribution d'essence.

---

Des 427 stations en service, 220 ont fait l'objet d'un contrôle officiel organisé par l'UVG (Union vaudoise des garagistes) en 2007, dont 15 doivent encore faire l'objet d'une mise en conformité.

103 pistolets de distribution d'essence, répartis sur 10 stations toutes marques confondues, mais équipées d'un système d'autocontrôle électronique ont été contrôlés par l'inspecteur du SEVEN en 2007. Le taux de non conformité est de 14 %. Ce taux est meilleur, comparé au 36 % des installations non conformes de 2006, mais surprenant, car il met sérieusement en doute la fiabilité de l'autocontrôle.

On constate que les efforts de formation des gérants de stations pour les inciter à la surveillance de la reprise des vapeurs à l'aide d'un sifflet continuent de porter des fruits. L'amélioration constatée en 2006 se maintient, voire augmente.

### Nettoyages chimiques (machines utilisant du perchlorétylène)

---

Des 94 magasins sous contrôle, 36 installations ont fait l'objet d'un contrôle périodique en 2007 et 10 d'un contrôle par sondage. 15 (33 %) ne respectaient pas la valeur limite fixée par l'OPair. Elles ont fait l'objet d'une demande de remise en état.

### Bilans des composés organiques volatils (COV)

---

Lors de l'année 2007, 30 sociétés vaudoises ont fait une demande de remboursement de la taxe COV, ce qui a permis le remboursement global de près de 920'000 francs à ces sociétés.

Treize autres sociétés au bénéfice d'un engagement formel ont remis un bilan COV évitant ainsi le paiement anticipé de plus de 10'000'000 de francs. Tous ces bilans une fois traités et validés par le SEVEN ont été transmis à la Direction Générale des douanes à Berne.

## **Contrôle des installations industrielles**

---

Au cours de l'année 2007, 5 entreprises industrielles ont fait l'objet d'un contrôle périodique. Ainsi, ce sont : 2 rotatives offset 4 couleurs/2 faces, 3 torrefacteurs de café, 1 four verrier, 1 installation de fibrage de laine de verre, 1 installation de production de greubons, qui ont fait l'objet de mesures étendues. Une cinquantaine d'autres installations industrielles ont fait l'objet d'une inspection.

## **Inspection des chauffages**

---

La vague des assainissements déclenchée par les nouvelles valeurs limites d'émission pour les chauffages, de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), mise en application à l'automne 2005, commence à s'amortir sur la fin de 2007.

En 2006, env. 35'500 (44%) des près de 80'000 installations de chauffage à mazout et à gaz du canton ont été contrôlées par les maîtres ramoneurs.

7208 installations, contrôlées en 2007 (20 %), ne peuvent plus être mises en conformité par rapport aux exigences de l'OPair et devront faire l'objet d'un assainissement (en règle générale dans un délai de 8 ans).

En 2007, 25 des 232 installations de chauffages au bois soumises à un contrôle périodique ont été contrôlées. 10 sont non conformes et doivent faire l'objet d'un réglage ou d'un assainissement.

## **Surveillance des immissions**

---

### **Le réseau Vaud'Air, un nouvel outil de surveillance de la qualité de l'air du canton**

Afin de continuer à disposer de données de pollution fiables pour des prises de décisions appropriées pour l'application des mesures d'assainissement de l'air, le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) a procédé à un renouvellement complet des stations de mesure de la qualité de l'air. Les sept stations qui composent désormais le réseau Vaud'Air à Nyon, Morges, Bussigny, Epalinges, Montreux, Aigle et Yverdon-les-Bains ont été équipées de nouveaux instruments de mesure des polluants atmosphériques et des paramètres météorologiques en fonction des besoins sur ces sites représentatifs de la qualité de l'air du Canton.

Avec trois nouveaux sites de mesure (Aigle, Bussigny et Nyon), le réseau Vaud'Air présente une complémentarité avec les réseaux des autres cantons et celui de la Confédération (réseau NABEL) qui exploite deux stations sur sol vaudois à Payerne et Lausanne. Un laboratoire mobile vient compléter ce dispositif afin de documenter des situations locales particulières ou participer à des campagnes nationales.

Le site internet cantonal dédié à la protection de l'air ([www.vd.ch/air](http://www.vd.ch/air)) a été actualisé et permet dès lors d'informer en temps réel les autorités, les médias et la population sur les concentrations des polluants atmosphériques mesurées dans les différentes parties du territoire cantonal.

Avec ce nouveau réseau, le Canton de Vaud dispose dès lors d'un outil évolutif, doté d'une nouvelle technologie et adapté aux besoins actuels, tant en matière d'information au public qu'à l'application de la législation en matière de protection de l'environnement.

## **Protection contre les accidents majeurs**

---

La mise en place d'un mode et d'une méthode de travail a débuté durant l'année 2007 ayant pour but la protection de la population contre les accidents majeurs par l'aménagement du territoire. Une étude pilote a été effectuée en collaboration avec le Service du développement territorial, et elle a été appliquée à un plan directeur localisé.

Les seuils d'assujettissement à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) ont été adaptés en 2007 en lien avec la nouvelle législation sur les produits chimiques. En conséquence, la grande majorité des stations d'épuration des eaux (STEP) du canton entrent dans le champ d'application de l'OPAM et elles viendront s'ajouter aux 158 entreprises déjà assujetties. Une démarche globale simplifiée est en cours d'étude afin de permettre l'identification et l'évaluation des dizaines de STEP concernées.

Les assainissements de 2 grands dépôts pétroliers se sont terminés à fin 2007 (une transformation et une cessation d'activité). Parmi les 40 grandes installations de stockage d'hydrocarbures recensées durant l'année 2000, il en reste 13 qui sont toujours assujetties à l'OPAM à fin 2007. Le dernier dépôt pétrolier ne répondant pas encore au niveau de sécurité requis par l'OPAM a fait l'objet d'un suivi intensif et plusieurs expertises techniques ont été réalisées durant l'année 2007.

## **Inspection des produits chimiques et sécurité biologique**

---

### **Un nouveau règlement cantonal d'application de la loi sur les produits chimiques**

---

Un règlement cantonal d'application du nouveau droit chimique fédéral (loi sur les produits chimiques, LChim) a été élaboré en collaboration avec les représentants des services de l'Etat concernés (SEVEN, SESA, SFFN, SSP, SDE, SAGR et ECA). Celui-ci a été adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 28 novembre 2007.

Le nouveau RVLChim décrit la répartition des compétences cantonales d'exécution de cette législation entre les services spécialisés. Il s'inscrit dans une démarche visant à garantir la continuité pour les différents interlocuteurs de l'Etat, tout en maintenant le niveau de sécurité face aux produits chimiques.

Les domaines touchés vont de la surveillance du marché des produits chimiques au contrôle du respect des interdictions ou restrictions d'utilisation de certaines substances dangereuses pour l'environnement, en passant par la vérification du respect des prescriptions liées à l'utilisation de substances dangereuses nécessitant un permis. L'entrée en vigueur du nouveau règlement cantonal a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### **Formation / information**

---

Les activités de formation et d'information ont été très nombreuses, dispensées, notamment, auprès de collectivités publiques, d'associations professionnelles et de formations professionnelles de base. Une collaboration intense s'est également instaurée avec des organisateurs mandatés par l'Office fédéral de la santé publique pour mettre sur pied des formations destinées à acquérir les connaissances exigées par le droit fédéral pour la manipulation de certains produits chimiques particulièrement dangereux ainsi que pour leur commercialisation aux utilisateurs privés. Une activité importante a également été déployée afin d'assister les fabricants, les importateurs ainsi que les fournisseurs de produits chimiques dans leurs démarches de contrôle autonome.

### **Surveillance du marché**

---

Depuis l'introduction du nouveau droit chimique en 2005 et la mise en place du principe du contrôle autonome pour les fabricants, la surveillance du marché est devenue une activité essentielle pour la sécurité des produits chimiques. Pour être efficace, celle-ci doit être coordonnée avec les autres cantons et la Confédération. C'est pourquoi plusieurs campagnes intercantionales de prélèvement d'échantillons se sont déroulées en 2007, portant, par exemple, sur les produits de nettoyage et d'entretien ainsi que sur les teneurs en polluants du bois usiné importé. D'autres actions sont en cours d'exécution ou sont planifiées pour ces prochains mois. Des contrôles, parfois avec prélèvements d'échantillons, ont également été effectués auprès de fournisseurs de produits chimiques pour la clientèle privée.

## **Toxiques dans l'habitat**

---

Dans le cadre de la thématique toujours actuelle des polluants d'intérieur, la section produits chimiques a répondu à de nombreuses demandes de la population et des médias et contribué aux réponses à diverses interventions parlementaires, notamment sur les dangers du formaldéhyde dans les panneaux agglomérés et la présence de plomb dans les peintures.

## **Réduction des risques chimiques**

---

Dans le cadre de l'application des prescriptions de l'ordonnance fédérale sur la réduction des risques chimiques et en particulier de son annexe 2.10, 172 autorisations ont été délivrées pour des installations frigorifiques fonctionnant au moyen de fluides stables dans l'air, ne permettant pas le recours à des fluides réfrigérants naturels moins polluants. Une grande majorité de ces demandes d'autorisations (117) ont pu être traitées et l'autorisation délivrées informatiquement grâce à la plateforme Internet des cantons ([www.pebka.ch](http://www.pebka.ch)).

## **Sécurité biologique**

---

L'Université de Zurich et l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zürich ont obtenu le feu vert de l'Office fédéral de l'environnement pour procéder, sur sol vaudois, à une dissémination expérimentale de lignées de blé génétiquement modifié. Les essais doivent avoir lieu entre 2008 et 2010 sur le domaine du Centre viticole du Caudoz de la station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil (ACW) dans la commune de Pully. Un recours est toutefois en traitement auprès du Tribunal administratif fédéral qui a accordé l'effet suspensif.

Les objectifs de cet essai sont la recherche fondamentale sur la fonction et l'utilité du blé transgénique présentant des gènes supplémentaires de résistance aux maladies fongiques et l'examen des aspects liés à la sécurité biologique de la dissémination de blé transgénique.

En tant que service cantonal compétent pour l'application de la législation en matière de sécurité biologique, le SEVEN a coordonné les activités des services de l'Etat dans le cadre de cette procédure de compétence fédérale. Le SEVEN suivra le déroulement de cette expérience, en collaboration avec le Service de l'agriculture, et vérifiera que les mesures prévues pour assurer la sécurité biologique de cette dissémination expérimentale sont respectées.

## **Accidents impliquant des matières dangereuses**

---

Un nouveau cours de formation a été mis sur pied et donné en 2007 à des chefs d'intervention des centres de sapeurs-pompiers concernés.

Durant l'année 2007, le service de piquet du SEVEN a été appelé 69 fois pour des sinistres impliquant des produits chimiques et 2 fois pour des produits biologiques. Parmi les cas significatifs, il s'est produit un incendie dans une entreprise de fabrication de produits cosmétiques, un débordement d'un produit très inflammable depuis un wagon-citerne situé en gare de triage, et une surchauffe d'un bain de traitement de surface nécessitant l'évacuation de plusieurs dizaines d'ouvriers et la fermeture d'une route.

## **Lutte contre le bruit**

---

### **Cadastre de bruit routier**

---

En 2007, le SEVEN a vérifié les données trafic les plus récentes (plan de charge des routes cantonales et trafic de l'agglomération lausannoise pour l'année 2005) afin de s'assurer que le cadastre de bruit publié en 2006 (basé sur le trafic 2000) sur le guichet cartographique cantonal ([www.geoplanet.vd.ch](http://www.geoplanet.vd.ch))

reste d'actualité.

## **Assainissement des routes**

---

En 2007, le Service des routes en collaboration avec le SEVEN a terminé la mise au point de la méthode pour les études d'assainissement des routes cantonales (EMPD déjà accordé). Le 1er bilan effectué sur la base du cadastre du bruit routier montre que près de 200 communes sont concernées pour assainir environ 750 km de routes cantonales et communales. Des contacts ont été pris au courant 2007 avec les communes prioritaires afin de leur exposer cette problématique.

A l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation au bruit du 25 avril 2007, le SEVEN et le Service des routes ont publié une brochure concernant le problème de l'assainissement du bruit routier. Cette journée de sensibilisation a permis de s'assurer un impact significatif pour cette publication auprès du public de manière générale et des autorités communales en particulier.

Dans le cadre de la RPT, le SEVEN a secondé le Service des routes pour préparer la convention-programme pour la période 2008-2011 concernant le subventionnement des travaux d'assainissements routiers.

## **Assainissement CFF**

---

Dans le cadre de l'assainissement du réseau ferroviaire, les CFF ont terminé les études d'assainissements pour les communes de la région lausannoise, du Chablais, du Lavaux et de la Riviera. La procédure d'approbation des plans est en cours pour près de 30 communes. Par contre, la procédure pour les communes du tronçon Renens-Coppet est suspendue en attendant la décision des Chambres fédérales en 2008 concernant le projet de 3<sup>ème</sup> voie CFF.

Les premières décisions d'approbation sont entrées en force à fin 2007 (région du Chablais). Le SEVEN chargé des mesures d'isolation acoustique (remplacement des fenêtres) conduira dès le milieu de l'année 2008.

## **Son et laser**

---

Une révision de l'ordonnance fédérale son et laser (OSLa) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2007 ; dans ce cadre, le SEVEN, service technique compétent dans ce domaine, a assuré un cours de formation pour les autorités cantonales et communales concernées, ainsi que de l'information générale pour les organisateurs de manifestations et les exploitants d'établissements. Parallèlement, un projet de révision du règlement cantonal d'application a été préparé en vue d'une consultation prévue au début 2008.

En collaboration avec la ville de Lausanne, une campagne de prévention "Plus calme la nuit... Plus belle la fête" a permis de sensibiliser les clients des établissements publics de faire moins de bruit en fin de soirée. Le SEVEN a étendu cette campagne au reste du canton.

## **Rayonnement non ionisant**

---

Le nombre de dossiers de mise à l'enquête relatifs aux antennes de téléphonie mobile en 2007 est resté dans la moyenne par rapport aux années précédentes (180 dossiers en 2007, 176 en 2006, 154 en 2005, 178 en 2004 et 190 en 2003). Dans le cadre de l'application de la convention liant les opérateurs de téléphonie mobile à l'Etat de Vaud, le SEVEN a organisé 3 séances de coordination en 2007.

Les oppositions et les recours sont fréquents lors de la mise à l'enquête des stations de base pour la téléphonie mobile. Ce qui démontre la sensibilité de la population face à la problématique du rayonnement électromagnétique. Le SEVEN a participé à la traduction d'une brochure d'information sur le rayonnement non ionisant « L'électrosmog au quotidien » ; cette brochure est disponible sur le site internet du SEVEN.



Le SEVEN a poursuivi les études et les procédures d'assainissement pour les émetteurs de Sottens et de Prangins.

## Energie

Si les années précédentes ont été marquées par l'adoption de nouveaux textes légaux, à savoir la loi sur l'énergie, le décret sur le secteur électrique et les divers règlements d'application, l'année 2007 est l'année de la mise en pratique de ces textes.

L'une des conséquences les plus tangibles de cette nouvelle législation est le fait que le canton a pu reprendre activement son programme d'aides financières pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. C'est ainsi près de 900 demandes, déposées par des particuliers, qui ont été reçues et traitées par le SEVEN durant l'année.

Cette dernière a, par ailleurs, été marquée, au niveau fédéral, par de nombreux événements et de vifs débats: loi sur l'approvisionnement en électricité et modifications de la loi sur l'énergie et de la loi sur les huiles minérales (biocarburants), publication des grandes lignes de politique énergétique pour 2035 (*Perspectives énergétiques*), consultation sur les ordonnances liées aux lois précédemment citées, etc.

Ces événements ont une influence directe sur les tâches du canton qui doit constamment s'adapter, s'informer, informer ses citoyens et faire valoir sa position. Ainsi, l'application de la norme d'isolation thermique dans les bâtiments (SIA 380/1) a entraîné tout au long de l'année de nombreux cours aussi bien pour les professionnels que pour les communes. Par ailleurs des cours ont également été dispensés par le SEVEN ou ses mandataires dans des domaines aussi divers que Minergie, la géothermie, les techniques d'isolation du bâtiment, les capteurs solaires, etc.

L'année 2007 marque la fin des procédures judiciaires contre le décret sur le secteur électrique (DeSecEI) et ses règlements d'application. Dès le mois d'août 2007, les communes qui le souhaitaient ont enfin pu percevoir l'indemnité pour l'usage du sol.

Les débats autour du réchauffement climatique et l'augmentation des coûts de l'énergie se sont fortement amplifiés au cours de l'année 2007, ce qui a eu l'avantage de rallier une majorité d'acteurs de l'économie à la cause de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Le débat a également été vif au niveau de la politique cantonale et s'est traduit par une multiplication du nombre d'interventions parlementaires relatives à ce domaine.

## **Energie**

---

### **Energie éolienne**

---

Suite au jugement favorable à cette énergie rendu par le tribunal fédéral, le canton de Vaud a lancé une étude destinée à évaluer de manière approfondie le potentiel éolien dans plusieurs sites jurassiens : cette étude, parue en fin d'année, a rencontré un grand intérêt et a coïncidé avec l'annonce, par des particuliers et des communes, de plusieurs projets d'envergure. Par ailleurs, le projet de Sainte-Croix, mené par le canton a été relancé.

### **Energie géothermique**

---

L'énergie géothermique est exploitable sous de nombreuses formes. Actif dans la promotion de cette énergie de manière générale, le canton s'est particulièrement investi pour mener à bien le projet AGEPP, projet de valorisation des aquifères profonds dans la région de Lavey-les-Bains. Il s'agit là d'un projet qui devrait permettre, à terme, de produire simultanément de la chaleur et de l'électricité.

### **Respect de la norme SIA 380/1**

---

La norme SIA 380/1 fixe les exigences légales en matière d'isolation des bâtiments. Une étude, publiée en 2006, avait montré clairement que ces exigences n'étaient, trop souvent, pas respectées. Le SEVEN a donc entrepris une campagne de contrôle des dossiers de mise à l'enquête ainsi que des chantiers.

## Sites internet

---

### Pour la protection contre les accidents majeurs

---

<http://www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/accidents-majeurs/>

### Pour la qualité de l'air

---

<http://www.vd.ch/air/>

### Pour la législation et des informations sur les produits chimiques

---

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/produits-chimiques/>

### Pour le cadastre de bruit

---

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/bruit/cadastre-du-bruit/>

### Pour l'énergie

---

<http://www.vd.ch/energie>, ainsi que

- le site de l'office fédéral de l'énergie ([www.bfe.admin.ch/index.html?lang=fr](http://www.bfe.admin.ch/index.html?lang=fr)) qui propose notamment des liens avec des agences partenaires du programme SuisseEnergie (solaire, bois, Minergie, etc.)
- le site de la Conférence romande des délégués à l'énergie CRDE ([www.crde.ch](http://www.crde.ch))
- le site [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch), qui a succédé au journal du même nom et qui est une plateforme lancée par la CRDE au printemps 2005

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)**

**Groupes de prestations**

**114.0 Administration**

**114.0 Administration**

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

**Descriptif**

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux

## **Groupes de prestations**

### **114.1 Laboratoires**

#### **114.1 Laboratoires**

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

#### **Descriptif**

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud

**Groupes de prestations**

**114.2 Inspection**

**114.2 Inspection**

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

**Descriptif**

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages

## Groupes de prestations

### 114.3 Poids et mesures

#### 114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

#### Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

## Groupes de prestations

### 114.4 Lutte contre les épizooties

#### 114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

#### Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux



## Groupes de prestations

### 114.5 Protection des animaux

#### 114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

#### Descriptif

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Animaux

## Groupes de prestations

### 114.6 Police des chiens

## 114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

### Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

**Groupes de prestations**  
**114.7 Médecine vétérinaire**

## **114.7 Médecine vétérinaire**

---

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

### **Descriptif**

---

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

## Groupes de prestations

### 114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

#### 114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

#### Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- BVD - diarrhée virale bovine
- Pathologie (autopsies)
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeille

Autres prestations

- Recherches et développements en biologie moléculaire

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service des forêts, de la faune et de la nature
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

## Rapport annuel de gestion 2007

### Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

### Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Fusion LC - SVET

Le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le Conseil d'Etat a accepté la fusion du Laboratoire cantonal et du Service vétérinaire en une nouvelle entité : le SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires). Le laboratoire vétérinaire (Institut Galli-Valerio) devrait à terme être détaché du nouveau service pour intégrer la faculté de biologie et médecine de l'Université de Lausanne.

Elaborée dans le cadre de la démarche DEFI, cette fusion a pour objectifs :

- d'améliorer la qualité des prestations offertes aux usagers, qui n'auront plus qu'un interlocuteur en matière de sécurité alimentaire ;
- d'améliorer l'efficacité et l'image de l'inspectorat de la production primaire, dont les interventions sont aujourd'hui insuffisamment coordonnées ;
- de rationaliser le support administratif des deux services ;
- de simplifier la future accréditation de la division des Affaires vétérinaires, qui pourra bénéficier de l'expérience et du système qualité déjà en place au sein de la division Protection des consommateurs.

Les objectifs de cette fusion ne pourront toutefois être pleinement remplis que lorsque les deux divisions seront réunies sur un seul site, celui du Centre Laboratoires d'Epalinges. Le déménagement de la division Affaires vétérinaires devrait intervenir durant le premier semestre 2009.

### Mise en vigueur de la loi sur la police des chiens

A la fin de l'année 2007, le Conseil d'Etat a adopté le [règlement d'application](#) de la [loi sur la police des chiens](#) et a fixé son entrée en vigueur au 1er janvier 2008. Il a également adopté une première liste de trois races de chiens potentiellement dangereux et a décidé d'évaluer, d'ici la fin 2008, le dispositif mis en place pour ces trois races avec la possibilité de revoir les mesures ou de les ajuster si nécessaire.

Le principe de base de la loi cantonale est que tout détenteur d'un chien doit être en mesure de le maîtriser à tout moment, en particulier en présence de public ou d'animaux. A défaut, le chien doit être tenu en laisse, et si nécessaire porter une muselière. Les communes restent libres de prendre des mesures individuelles pour certains chiens et de désigner les lieux publics interdits aux chiens ainsi que ceux où la tenue en laisse est obligatoire.

Des dispositions particulières sont prévues pour les chiens réputés potentiellement dangereux, dont la liste comporte actuellement les Amstaff, les Pit Bull Terrier et les Rottweiler. Les chiens dont l'un des parents fait partie d'une de ces trois races sont également considérés comme potentiellement dangereux. Près de 1'000 chiens annoncés sont concernés, auxquels s'ajoutent les croisements et environ 20% de non annoncés.

La détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du DSE sur la base de dix critères fixés par le Conseil d'Etat. Chaque chien de ce type doit également faire l'objet d'un test de conduite, d'obéissance et de maîtrise, effectué en présence de son détenteur habituel.

La reproduction des chiens potentiellement dangereux est interdite, comme l'est leur importation destinée au commerce. En cas de non-respect de ces dispositions, le règlement prévoit le séquestre et l'euthanasie des animaux concernés.

Enfin, dans certains cas et pour n'importe quelle race, la détention d'un chien particulier, répondant à certains critères tels que sa morphologie, son poids, son tempérament ou son caractère pourra faire l'objet d'une interdiction.

## **Statistiques d'activités**

---

Les principales données et résultats d'activité du service sont fournies par les documents suivants:

- [Hygiène alimentaire](#)
- [Qualité de l'eau potable](#)
- [Distribution de l'eau](#)
- [Plages et piscines](#)
- [Affaires vétérinaires](#)

## Projets particuliers

### Délivrance d'agrément pour entreprises de denrées alimentaires

Les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne ont conduit notre pays à mettre sur pied un système d'agrément pour les entreprises de production, transformation ou distribution de denrées d'origine animale. Pour obtenir cet agrément, les entreprises concernées doivent mettre sur pied un système d'assurance-qualité à même de garantir la sécurité alimentaire. Ce système et sa mise en oeuvre doivent être audités par notre service, qui procède également à une inspection complète des infrastructures de l'entreprise concernée. A l'heure actuelle, des agréments ont été délivrés à 27 industries vaudoises qui ont été incorporées par nos soins au registre européen des entreprises, ce qui constitue plus des trois quarts des entités concernées.

### Campagnes analytiques du réseau VD-NE-GE

L'évolution des problèmes liés aux denrées alimentaires et objets usuels dont s'occupent les laboratoires cantonaux montre que l'organisation actuelle ne permet plus de maîtriser suffisamment la situation. Faute de moyens humains et financiers adéquats, les structures cantonales petites et moyennes doivent renoncer à maintenir ou à développer les techniques analytiques susceptibles de gérer ces problèmes. Conscients de cet état de fait, les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève ont créé un réseau où chaque membre met ses compétences spécifiques à disposition de ses partenaires. Chaque année, ce sont près de 40 campagnes d'analyses qui sont effectuées dans le cadre de ce réseau, portant sur des échantillons de marchandises prélevées sur l'ensemble des trois cantons. Le résultat des campagnes organisées en 2007 par notre service est présenté dans le [fichier annexé](#).

### Refonte du contrôle de la production primaire

Le contrôle sanitaire de la filière laitière et son appui technique étaient jusqu'à présent partagés entre le Laboratoire cantonal, le Service vétérinaire et le Service régional d'inspection et de consultation laitières à Moudon (SRICL).

Depuis le 1er janvier 2007, la base légale fédérale fondant l'existence des SICL a été abrogée. A fin décembre 2006, le SRICL a été dissous et remplacé par l'Agence régionale pour la qualité et l'hygiène alimentaire (ARQHA), association de droit privé exclusivement consacrée à l'appui et au conseil en matière d'hygiène alimentaire.

En parallèle, les deux acteurs principaux de la filière laitière, à savoir les producteurs et les transformateurs de lait, seront dorénavant contrôlés par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Ainsi, les éleveurs, les fromagers et les industries laitières n'auront dorénavant plus qu'un seul interlocuteur officiel. Il devrait en résulter une simplification bienvenue pour les intéressés.

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

### Sources d'informations complémentaires

Le SCAV publie chaque année un rapport annuel présentant le détail de ses activités. Le rapport 2007 pourra être obtenu dès le 15 avril 2008 à l'adresse suivante

#### Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Direction

155, chemin des Boveresses

1066 EPALINGES

Téléphone 41 (0)21 316 43 43

Télécopie 41 (0)21 316 43 00

Courriel : [info.labocant\(at\)vd.ch](mailto:info.labocant(at)vd.ch)

En outre, de nombreux renseignements et informations peuvent être obtenus en consultant le site du SCAV à l'adresse suivante :

[www.vd.ch/scav](http://www.vd.ch/scav)



Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

**Groupes de prestations**

**53.3 Places d'accueil de la petite enfance**

### **53.3 Garderies pour le personnel de l'ACV**

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'ACV.

#### **Descriptif**

Prise en charge des enfants de 3 mois à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaboratrices et collaborateurs ACV.
- Familles.

## Groupes de prestations

### 53.1 Egalité entre hommes et femmes

## 53.1 Egalité entre femmes et hommes

Promotion de l'égalité entre femmes et hommes (dans l'emploi, dans l'enseignement et la formation et dans l'administration cantonale) et lutte contre la violence à l'égard des femmes.

### Descriptif

- Conseils et informations aux particuliers, aux services et aux autorités.
- Formulation de préavis destinés aux tribunaux en cas de litiges fondés sur la LEg.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence à l'égard des femmes.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.

**Groupes de prestations**  
**53.0 Administration**

## **53.0 Administration**

---

Gestion et administration du service

### **Descriptif**

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

### Événements marquants, évolutions significatives

#### **Le Bureau de l'égalité change de département**

Au 1er juillet 2007, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a été rattaché au Département de la Sécurité et de l'Environnement, sur demande de la nouvelle conseillère d'Etat, Mme Jacqueline de Quattro. Un tel changement ne remet pas en question l'activité du BEFH en matière de promotion de l'égalité dans la formation et dans l'emploi. En revanche, il devrait faciliter les actions de **lutte contre la violence domestique**, fléau qui mobilise la Police cantonale.

Signalons que le BEFH et la Police cantonale collaboraient déjà, en particulier dans le cadre de la **Commission cantonale de lutte contre la violence domestique** en fonction depuis début 2006.

#### **La nurserie de Marcelin rejoint les garderies de l'ACV**

Au 1er janvier 2007, la nurserie de Marcelin, située à Morges, a été rattachée aux garderies de l'Administration cantonale vaudoise. Cette petite structure offre 5 places, qui permettent de répondre aux besoins d'une dizaine de familles.

## Les chiffres de l'égalité - Vaud 2007

---

### L'essentiel des statistiques en une brochure

---

Quelles sont les facultés universitaires les plus mixtes ? Dans quels apprentissages se lancent les jeunes ? Quel est le pourcentage d'hommes qui travaillent à temps partiel ? Les femmes et les hommes avec enfants ont-ils les mêmes chances de faire carrière ? Les femmes et les hommes sont-ils soumis aux mêmes violences ? L'Administration cantonale vaudoise est-elle exemplaire en matière d'égalité salariale ? Le monde politique est-il clairement sur la voie de la parité ?

Afin de répondre à toutes ces questions, régulièrement adressées au Bureau de l'égalité, celui-ci a réalisé, en collaboration avec le Service cantonal de recherche et d'information statistiques, un document synthétique réunissant l'essentiel des statistiques concernant le canton de Vaud, selon les données disponibles début 2007.

La brochure, intitulée [Les chiffres de l'égalité - Vaud 2007](#), a pour objectif de permettre de juger de la situation de l'égalité dans le canton de Vaud telle qu'elle apparaît au début du XXIème siècle. Une analyse régulière de la situation est indispensable pour continuer d'appliquer ou de développer des mesures qui permettront de réaliser cette égalité dans les faits, telle qu'elle est voulue, notamment, par la Constitution vaudoise.

Les domaines suivants sont abordés : orientation scolaire et formation, activité professionnelle, familles et enfants, travail non rémunéré, chômage et pauvreté, fonction publique cantonale, violence dans la rue et la famille, représentation politique.

### Une mixité toute relative

---

Le constat global montre un canton où la mixité reste très relative dans la réalité statistique, tant les formations, les domaines et les parcours restent fortement marqués par l'appartenance sexuelle. En guise d'illustration, trois chiffres issus du contexte 2005 : seulement 32% de filles au niveau de la voie secondaire de baccalauréat en option maths-physique ; encore 16% de différence salariale en défaveur des femmes dans les entreprises privées vaudoises et dans l'Administration cantonale vaudoise. Enfin 1 homicide sur 2 est en lien avec la violence domestique.

Les analyses montrent pourtant que l'égalité dans les faits est génératrice de bien-être et de progrès non seulement social mais aussi économique. C'est pourquoi, même si certaines statistiques peuvent paraître décourageantes, elles ne peuvent qu'inciter chacun-e à redoubler d'efforts. La mise en œuvre de l'égalité, en effet, est de la responsabilité de l'Etat et des entreprises, mais aussi de chaque femme et de chaque homme, qui peut y participer, à travers l'ensemble de ses activités, familiales, professionnelles, associatives ou politiques.

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)**

**Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)**

**Sources d'informations complémentaires**

**Pour en savoir plus**

---

[www.vd/egalite](http://www.vd/egalite)

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

2007 au Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

## 2007 au Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

---

L'année 2007 a été marquée par l'avancement de nombreux dossiers dans l'ensemble des services du département. Le nom de ce dernier a également changé, le "C" de la culture rejoignant formation et jeunesse pour former "département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)".

### Scolarité obligatoire

---

Dans le domaine de la [scolarité obligatoire](#), l'année 2007 a notamment été marquée par l'adoption, au mois de juin, de l'Accord Harnos et de la Convention scolaire romande par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Ces accords devront encore être ratifiés par les cantons (printemps 2008 pour le canton de Vaud). Une brochure d'information a été envoyée à chaque enseignant, ainsi qu'aux partenaires de l'école, en octobre 2007. Elle indiquait les domaines qui, au sein de l'école vaudoise, sont plus précisément concernés par ces accords : primarisation du cycle initial (CIN) et du cycle de transition (CYT), obligation scolaire dès l'âge de 4 ans, plan d'études et moyens d'enseignement communs à la Suisse romande, standards fixés au plan suisse notamment. Cette brochure est disponible par [ce lien](#).

Par ailleurs, 2007 a également vu la mise en oeuvre des conseils d'établissement, qui vont remplacer progressivement les commissions scolaires. Deux documents ont été élaborés à l'intention des autorités communales. Un "Guide de mise en oeuvre du conseil d'établissement", destiné à renseigner les autorités communales qui ont la responsabilité de les constituer, a été envoyé sous forme de brochure et, parallèlement, mis en ligne sur le site Internet du département. Un "Règlement-type du conseil d'établissement" a été rédigé afin de satisfaire la demande de nombreuses communes qui ont exprimé le désir de disposer d'une base leur permettant d'élaborer leur propre règlement du conseil d'établissement. Le "règlement-type" et le "Guide de mise en oeuvre" sont disponibles sur le site internet du DFJC. Le premier conseil d'établissement a été officiellement institué le 8 janvier 2008 par l'Association intercommunale des 13 communes de l'établissement de la Sarraz-Veyron-Venoge. D'ici à la fin de l'année 2008, un bon tiers des établissements scolaires disposeront de leur conseil d'établissement.

### Postobligatoire

---

Au niveau du [postobligatoire](#), l'année 2007 a notamment été marquée par une large démarche de promotion des places d'apprentissage permettant de créer 700 places d'apprentissage; le développement des travaux préparatoires à la fusion des trois écoles privées subventionnées formant les assistant-e-s en soins et santé communautaire; l'accroissement de la capacité d'accueil des gymnases pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves. D'un point de vue global, la formation postobligatoire dispose de places de formation pour l'ensemble des jeunes souhaitant acquérir une formation professionnelle ou académique.

Point important pour l'avenir de la formation professionnelle, l'avant-projet de nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle a été mise en consultation ([www.vd.ch/dfjc](http://www.vd.ch/dfjc)).

## **Enseignement supérieur**

---

L'**enseignement supérieur** a vu l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur la Haute Ecole pédagogique, qui entrera progressivement en vigueur courant 2008. Par ailleurs, l'Ecole cantonale d'art de Lausanne a pu se regrouper et prendre possession de ses nouveaux locaux à Renens, dans l'ancienne usine IRIL réhabilitée par l'architecte Bernard Tschumi.

## **Enseignement spécialisé et appui à la formation**

---

L'année 2007 de l'enseignement spécialisé a été placée sous le signe de la RPT. Celle-ci a pour incidence de confier l'entière responsabilité de l'enseignement spécialisé au canton, alors que précédemment il dépendait de la Loi sur l'Assurance invalidité. Des travaux préparatoires ont été conduits afin d'aboutir, d'ici à 2010, à une nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé. Les efforts se poursuivent par ailleurs afin d'intégrer dans l'école publique les élèves en situation de handicap.

L'Office cantonal des bourses a mis en place courant 2007 un nouveau logiciel, commun à plusieurs offices cantonaux, permettant une meilleure gestion et un meilleur suivi. Dans le courant de l'année 2008, l'OCBE espère pouvoir renseigner en ligne chaque demandeur de bourse sur l'avance du traitement de sa demande.

## **Affaires culturelles**

---

Sur le plan culturel, le DFJC a poursuivi le développement du projet de nouveau bâtiment pour le musée cantonal des beaux-arts, à Bellerive. La procédure de plan d'affectation a été lancée au printemps, afin de permettre d'implanter le musée sur la zone concernée ([www.mcba.ch](http://www.mcba.ch)).



## Groupes de prestations

### 21.1 Appui au chef du département

## 21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; ppuis sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

### Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse

- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

## Groupes de prestations

### 21.2 Ressources humaines

## 21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services
- Octroi des équivalences de titres professionnels pour l'enseignement

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement

- CDIP
- SCRIS
- CEP

## Groupes de prestations

### 21.3 Informatique

## 21.3 Informatique

---

Gestion des ressources informatiques.

### Descriptif

---

- Elaboration de la stratégie informatique administrative et pédagogique du DFJC
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental
- Gestion des projets informatiques du DFJC
- Elaboration et gestion des budgets informatiques
- Conseils et assistance aux services du DFJ pour les aspects liés à l'informatique
- Gestion du parc matériel et logiciel - exploitation et maintenance du système informatique
- Support aux utilisateurs du DFJC pour leurs applications métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication et les fournisseurs
- Intégration, paramétrisation et développement d'applications informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Utilisateurs de l'informatique du département
- DSI
- CCV
- CCT
- Sociétés de services informatiques

## **Groupes de prestations**

### **21.4 Finances**

#### **21.4 Finances**

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

#### **Descriptif**

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

## Groupes de prestations

### 21.5 URSP

## 21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

### Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

## Groupes de prestations

### 21.6 OPES

## 21.6 OPES

---

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

### Descriptif

---

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Gestion des dossiers et des salaires

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- DGVD pour le personnel administratif
- DGEO, SESAF et DGVD pour le personnel enseignant
- Autorité scolaire (direction d'établissement, commissions scolaires)
- Enseignant et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV



## **Un service transversal**

---

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJC, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements. Il a notamment porté son activité dans le domaine informatique, en poursuivant le [développement de SIEF](#) d'une part, ainsi que ses premiers déploiements d'autre part. Sur le plan informatique également, le secrétariat général a commencé à réorganiser l'unité informatique départementale en créant d'une part le CTIP (Centre technique pour l'informatique pédagogique), et d'autre part en préparant le transfert sous la responsabilité de la DSI du pan administratif de l'informatique départementale.

Sur le plan de la gestion du personnel, l'Office du personnel enseignant a [poursuivi sa réorganisation](#), suite aux décisions du Conseil d'Etat de le transformer en office payeur; il gère désormais l'ensemble des enseignants de la DGEO, de la DGEP, de la DGES et du SESAF, soit plus de 12'000 collaborateurs.

## Systeme d'information des établissements de formation (SIEF)

Les outils de gestion administrative utilisés jusqu'à maintenant dans les établissements sont très nombreux, hétérogènes et, pour certains, peu sécurisés et obsolètes. Le projet SIEF (système d'information des établissements de formation), lancé en 2004, a pour but de fournir à tous les établissements de formation un outil de gestion intégré.

L'outil choisi, e\*SA (Electronic School Administration) a été acquis auprès de HP. Il fonctionne en Autriche, depuis 2002, dans plus de 800 établissements formant 130'000 élèves. Ce logiciel est en cours de déploiement dans les établissements de la formation professionnelle avant d'être mis en oeuvre progressivement dans les établissements des autres ordres d'enseignement.

La migration des données s'est déroulée dans d'excellentes conditions puisque la quasi-totalité des données dispersées dans plus de 150 applications, dont ECO400 et Kompass, a pu être transférée dans e\*SA. Les quelque 300 grilles de base qui représentent les formations professionnelles offertes par le canton de Vaud ont été introduites. Les caractéristiques de chaque formation étant précisées, les formules de calcul pour l'élaboration des différentes moyennes et pour l'édition des bulletins ont été paramétrées. Un travail complémentaire avec la collaboration très active de la DFPV et des directions d'établissement est en cours pour préciser l'ordonnancement des calculs.

Dans le domaine de la formation professionnelle, ce sont donc près de 17'000 élèves qui, à fin 2007, sont gérés dans e\*SA par plus de 200 collaborateurs et collaboratrices du corps administratif, y compris, au sein de la DFPV, ceux affecté-e-s à la surveillance de l'apprentissage.

Bien que la qualité du logiciel soit encore insuffisante sur certains points, les retours des utilisatrices et des utilisateurs, très engagés dans les changements liés à l'introduction, sont plutôt favorables.

La mise en production a aussi révélé quelques problèmes de performances qui n'ont pu être diagnostiqués plus tôt dans l'environnement de validation. Des mesures urgentes ont déjà permis de corriger les lenteurs les plus importantes des applications. Des démarches sont en cours, avec l'appui de la DSI, pour améliorer encore les performances du système.

[Pour en savoir plus](#)

## Office du personnel enseignant (OPES)

L'Office du personnel enseignant (OPES) poursuit sa mission décidée par le Conseil d'Etat en 2005. En effet, l'OPES est devenu un office payeur. Il a ainsi été restructuré de manière à remplir ses nouvelles tâches, selon le principe de délégation de compétences progressives des autorités d'engagement approuvées par le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).

La nouvelle unité de gestion du personnel enseignant est désormais chargée de l'ensemble du traitement administratif des salaires des enseignant-e-s du DFJC, soit plus de 12'000 collaborateurs (DGEO, DGEP, SESAF et DGES).

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Secrétariat général (SG-DFJC)

## Sources d'informations complémentaires

## Sources d'informations complémentaires Département de la formation, de la jeunesse et de la culture DFJC

Secrétariat général

Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041

E-mail: [info.sgdj@vd.ch](mailto:info.sgdj@vd.ch)

site Internet: [www.vd.ch/dfjc](http://www.vd.ch/dfjc)

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:

<http://www.vd.ch/fr/organisation/departements/formation-et-jeunesse/publications/>

Une brochure de présentation générale de la formation dans le canton de Vaud (version "légère") est également disponible sur ce site Internet.

## Groupes de prestations

### 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

## 22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

## Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
  - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
  - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
  - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
  - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
  - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
  - Du budget
  - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
  - Des comptes
  - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
  - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
  - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
  - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
  - Les écoles privées
  - Les constructions scolaires

- Les transports scolaires

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

## Groupes de prestations

### 22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

## 22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

### Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

## Groupes de prestations

### 22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

## 22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

### Descriptif

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

### Evènements marquants, évolutions significatives

## Evènements marquants, évolutions significatives

---

Outre qu'elle a assuré au quotidien la scolarité de ses 79'137 élèves, encadrés par environ 8'500 enseignant-e-s, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a conduit divers projets.

### Harmonisation intercantonale

---

En juin 2007, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) ont adopté respectivement l'Accord Harnos et la Convention scolaire romande. Ces accords devront encore être ratifiés par les cantons. Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat et le Parlement se prononceront à leur sujet au cours du premier semestre 2008.

En octobre 2007, une brochure d'information a été diffusée largement auprès des professionnels de l'école mais aussi auprès de leurs partenaires. Elle indiquait les domaines qui, au sein de l'école vaudoise, sont plus précisément concernés par ces accords : primarisation du cycle initial (CIN) et du cycle de transition (CYT), obligation scolaire dès l'âge de 4 ans, plan d'études et moyens d'enseignement communs à la Suisse romande, standards fixés au plan suisse notamment. Ces nouvelles dispositions, si elles sont ratifiées par le canton, entraîneront une refonte complète de la loi scolaire et de son règlement d'application. Avec l'application des mesures prévues dans le concordat intercantonal découlant de la nouvelle répartition des charges entre Confédération et cantons, il s'agira d'un des chantiers majeurs de l'école vaudoise dans les années à venir.

### Nouveaux moyens d'enseignement du français

---

Entrées en vigueur il y a environ trente ans, les lignes directrices de l'enseignement du français (Maîtrise du français) ont été revues au cours de ces dernières années. Une brochure avait été diffusée auprès de tous les enseignants de Suisse romande en 2006. Elle définissait les axes principaux de l'enseignement de cette discipline. En juin 2007, de nouveaux moyens d'enseignement du français (lecture et grammaire au sens large) ont été choisis au niveau romand. Ils seront introduits progressivement dans les classes dès cette année.

### Un plan d'études romand

---

A partir de 2005, les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ont mis leurs forces en commun pour l'élaboration d'un plan d'études. En 2006 et en 2007, les autres cantons de Suisse romande les ont rejoints. L'élaboration de ce plan d'études a été confiée à des enseignants et responsables scolaires de tous les cantons. En 2007, il a été remis officiellement à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) qui poursuit désormais cette tâche. Le nouveau plan sera mis en consultation et achevé dans le courant de 2008, voire au début 2009.



## **Indicateurs de gestion de l'école**

---

Les travaux visant à introduire des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de rendre compte du niveau de formation des élèves se poursuivent, notamment par la publication annuelle d'indicateurs clés informant le Grand Conseil de l'évolution de l'enseignement obligatoire.

## **Mise en œuvre de la nouvelle fonction de dépositaire des fournitures scolaires**

---

Depuis la décision du Conseil d'Etat sur la mesure DEFI relative à la reprise, par du personnel administratif, des tâches de dépositaire scolaire assumées jusqu'ici par des enseignant-e-s, 10 directions d'école ont déjà engagé leur nouveau dépositaire en 2007. D'autres établissements, au nombre de 28, se doteront de dépositaires administratifs dès le mois de mai 2008. Cette mesure se poursuivra sur les années scolaires 2008 à 2010 en raison de situations particulières.

## **Epreuves cantonales de référence 8e**

En 2007, les élèves fréquentant la 8<sup>e</sup> année ont été soumis pour la première fois à une épreuve cantonale de référence en français et en mathématiques. Les élèves des trois filières (VSO, VSG et VSB) ont reçu la même épreuve. Avec cette nouvelle épreuve, les élèves vaudois voient leurs compétences évaluées (évaluation externe) en fin de 2<sup>ème</sup> année, de 4<sup>ème</sup>, de 6<sup>ème</sup> et de 8<sup>ème</sup> année. Dans les années à venir, des épreuves seront élaborées au plan romand, sensiblement aux mêmes niveaux de la scolarité qu'aujourd'hui.

## **Mise en oeuvre des «Conseils d'établissement »**

La modification de la loi scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2007 a donné le coup d'envoi de l'opération de mise en oeuvre des conseils d'établissement qui vont remplacer progressivement les commissions scolaires. Deux documents ont été élaborés à l'intention des autorités communales. Un "Guide de mise en oeuvre du conseil d'établissement", destiné à renseigner les autorités communales qui ont la responsabilité de les constituer, a été envoyé sous forme de brochure et, parallèlement, mis en ligne sur le site Internet du département. Un "Règlement-type du conseil d'établissement" a été rédigé afin de satisfaire la demande de nombreuses communes qui ont exprimé le désir de disposer d'une base leur permettant d'élaborer leur propre règlement du conseil d'établissement. Le "règlement-type" et le "Guide de mise en oeuvre" sont disponibles sur le site internet du DFJC.

Dans le même temps, le Département a accompagné, à la demande des autorités communales ou intercommunales, les travaux de mise en oeuvre de conseils d'établissement. Celles d'entre elles qui ont une organisation conforme à la loi sur les communes disposent d'un délai d'un an pour créer ces conseils, les autres disposent d'un délai jusqu'en 2011 pour mettre en conformité leur collaboration intercommunale, puis d'un an supplémentaire pour mettre en oeuvre leur conseil d'établissement.

Le premier conseil d'établissement a été officiellement institué le 8 janvier 2008 par l'Association intercommunale des 13 communes de l'établissement de la Sarraz-Veyron-Venoge. D'ici à la fin de l'année 2008, un bon tiers des établissements scolaires disposeront de leur conseil d'établissement.

## **Organisation scolaire**

Le Conseil d'Etat a décidé de la création d'un nouvel établissement scolaire à Cugy permettant ainsi aux élèves du Mont-sur-Lausanne d'être scolarisés dans leur établissement scolaire, quelle que soit la voie dans laquelle ils sont orientés. L'établissement primaire et secondaire nouvellement créé sera en mesure d'accueillir tous les élèves de la nouvelle association intercommunale de Cugy et environs dès la rentrée d'août 2008.

Les établissements scolaires de Renens, Crissier, Bussigny et Ecublens ont commencé le rapatriement de leurs élèves de VSB qui, jusqu'ici, se rendaient à La Planta. Déployée en août 2007, cette opération va se poursuivre jusqu'au août 2009, ce qui correspond à l'année scolaire à partir de laquelle ces établissements accueilleront également tous leurs élèves du secondaire.

L'établissement primaire et secondaire d'Yvonand prendra en charge ses élèves de VSB qui se rendent actuellement dans les établissements secondaires d'Yverdon-les-Bains dès la rentrée d'août 2009. Les

travaux d'agrandissement des bâtiments sont en cours de réalisation.

Le Département a mis en place les mesures d'accompagnement de ces mutations, s'assurant notamment que les contrats des enseignant-e-s concerné-e-s par cette réorganisation puissent être honorés.

## **Sécurité des piscines couvertes**

---

Les 34 piscines couvertes vaudoises dans lesquelles des cours de natation sont donnés ont été inspectées par l'Association de piscines romandes et tessinoises (APR). Ces contrôles ont fait l'objet de rapports complets dont le contenu a été analysé par le Département. Une grille retenant 145 critères a permis d'établir un classement basé sur les facteurs de risque.

Au vu des résultats obtenus, le Département a été amené à prononcer une mesure provisoire d'interdiction de fréquentation, dans le cadre scolaire, de deux des piscines inspectées. Une fois les aménagements décrits dans le rapport réalisés, les propriétaires auront la possibilité de demander une nouvelle inspection.

Un suivi de l'état général de ces piscines est d'ores et déjà prévu, des inspections auront lieu régulièrement et les nouvelles piscines couvertes feront également l'objet d'inspection.

## **Programme Ré-AGIR ou manager les situations de maladie et d'accident sur la place de travail**

---

A la suite de la décision du CE du 4 juillet 2007 validant le programme Ré-AGIR qui vise une réinsertion rapide et durable des collaborateurs-trices de l'Etat atteint-e-s de manière importante dans leur santé. Un processus de traitement et de suivi a été élaboré. Il doit permettre aux Directeurs-trices de mieux appréhender les mécanismes déclencheurs des absences et les risques liés à l'interruption de travail notamment de longue durée, de suivre le personnel absent et de réintégrer les collaborateurs-trices dans leurs postes dans les meilleurs délais tout en préservant leur santé.

## **Mise à disposition des enseignant-e-s d'un "référentiel RH"**

---

Ce référentiel « InfoRH@enseignants » est destiné au corps enseignant et vise à regrouper les informations administratives liées au statut des enseignant-e-s en se basant sur les cadres légaux et réglementaires en vigueur.

La mission de ce projet est de rendre ces informations transparentes et accessibles sur Educenet<sup>2</sup>, les enseignant-e-s n'ayant pas accès à l'intranet de l'Etat de Vaud. Différentes thématiques sont abordées comme les conditions d'emploi, le temps de travail, les aspects de prévoyance et d'assurances sociales, les aspects de sécurité et de responsabilité. Dans une phase préparatoire, ce référentiel a été présenté aux différentes régions scolaires vaudoises avant de l'être lors d'une prochaine Conférence plénière des directeurs-trices. Après une information officielle aux différents partenaires sociaux, ce référentiel sera ensuite, en principe en avril 2008, transmis aux enseignant-e-s.

## **Création et standardisation des bibliothèques scolaires**

---

Pour faire suite à la bascule EtaCom et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les bibliothèques scolaires sont passées sous la responsabilité de la DGEO. Ainsi et afin d'en garantir un usage efficient et comparable dans tous les établissements scolaires du canton, le service devait se doter de normes.

Un groupe de travail, composé de bibliothécaires et d'enseignant-e-s, a établi un rapport : « Recommandations et normes pour les bibliothèques scolaires », donnant des lignes directrices concernant le positionnement de la bibliothèque, le personnel, les moyens financiers et les infrastructures.

Ce rapport sert prioritairement de ligne directrice pour la création et la gestion des bibliothèques scolaires. De plus, il est utilisé comme base de discussion dans le cadre du renouvellement des conventions avec les communes mettant leur bibliothèque municipale à disposition des établissements scolaires. Ce travail se poursuivra sur plusieurs années.

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

### Sources d'informations complémentaires

## Contacts

---

### Direction générale

---

Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne

tél : 021 316 32 32

fax : 021 316 31 44

[Site Internet](#)

[E-mail](#)

### Présentation de la scolarité obligatoire

---

**Direction générale : M. Daniel Christen**  
(directeur général)

Tél : 021 316 32 01

**Direction pédagogique : Mme Cilette Cretton**  
(directrice générale adjointe)

Tél. : 021 316 31 65

**Direction organisation et planification : M. Pierre Jaccard**  
(directeur général adjoint)

Tél. : 021 316 3226

**Direction ressources humaines : M. Pierre Kolly**  
(directeur général adjoint)

Tél. : 021 316 3210

**Direction administration et finances : Mme Christine Bossuat**  
(directrice administrative et financière)

Tél. : 021 316 3156

## Groupes de prestations

### 23.0 Administration

## 23.0 Administration

Gestion et administration du service.

### Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de cinq unités transversales comme suit:

- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions;
- L'unité information et organisation organise l'information de la DGEP et appuie les responsables des établissements dans la conception et la conduite des démarches d'organisation et de gestion de l'information, et déploie les meilleures pratiques;
- L'unité ressources humaines dirige la gestion et la coordination de l'unité ressources humaines (écoles et administration);
- L'unité financière dirige les finances des établissements (écoles et administration), supervise l'établissement du budget et suit son exploitation. Gère les ressources financières et l'économat et applique les dispositions légales en vigueur;
- L'unité planification et bâtiments assure la mise à disposition et la planification des lieux d'enseignement pour les établissements (écoles et administration), ainsi que les demandes et le contrôle des subventions versées par l'OFFT et le Canton pour les infrastructures liées à la formation.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Apprenants (élèves, apprentis, gymnasiens et étudiants), du perfectionnement scolaire au secondaire supérieur et tertiaire non-HES, et parents des apprenants;
- Directions d'établissements publics ou privés, enseignants et collaborateurs du perfectionnement scolaire, secondaire supérieur et tertiaire non-HES;
- Partenaires:
  - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
  - Grand Conseil et Conseil d'Etat;
  - Secrétariat général (SG-DFJ), unité informatique départementale (UID-DFJ), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
  - Services transversaux de l'administration cantonale (chancellerie, UCA, DSI, SAGEFI, SPEV, OPES, SEPS, SJL, SIPAL, SGER, CCT, OSIC, SCRIS, DSAS, ...);
  - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de

l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse de la formation professionnelle (CSFP), conférence romande de la formation professionnelle (CRFP), etc...;

- Associations professionnelles, entreprises et maîtres d'apprentissage;
- Conseils d'établissements, directions des établissements et unités internes des établissements;
- Commissions d'apprentissages et commissaires professionnels, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

## Groupes de prestations

### 23.1 Gymnases

## 23.1 Gymnases

Gymnases.

### Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité académique (maturité gymnasiale), aux diplômes, à la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, à la maturité professionnelle commerciale et aux attestations de compléments de formation pour l'accès à la HES-S2. Passerelle Dubs destinée aux porteurs d'une maturité professionnelle : cette formation leur permet de bénéficier des mêmes avantages que les titulaires d'une maturité gymnasiale;
- Coordination intercantonale pour l'enseignement secondaire supérieur pour les gymnases;
- Collaboration aux traitements des recours.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs;
- Maîtres;
- Elèves,Partenaires;
- Collaborateurs de la Direction des gymnases vaudois (DGVD), de la DGEP et occasionnellement d'autres services;
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
- Grand Conseil et Conseil d'Etat.



## Groupes de prestations

### 23.2 Formation professionnelle

## 23.2 Formation professionnelle

---

Formation professionnelle.

### Descriptif

---

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur, les projets pédagogiques et le perfectionnement professionnel;
- Gestion du préapprentissage, de la formation élémentaire et de la formation pratique;
- Organisation des examens finals;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Grand Conseil et Conseil d'Etat
- Directeurs
- Enseignants
- Elèves et apprentis
- Maîtres d'apprentissage

## Groupes de prestations

### 23.3 Transition

## 23.3 Transition

Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle, OPTI.

### Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle;
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves dits « sans solution » en fin de scolarité obligatoire;
- Coordination de l'offre (para-)étatique à la transition école-métiers.<sup>1)</sup>

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires :
  - Elèves – famille;
  - Patronat.
- Partenaires :
  - Patronat;
  - Divers services publics;
  - Associations subventionnées.
- Acteurs :
  - Maîtres – réseau de prévention;
  - Institutions du COFOP;<sup>2)</sup>
  - L'Unité de transition au travail (UTT) à Lausanne-Maupas qui offre environ 150 suivis à la carte de quelques semaines et autant de consultations brèves.

<sup>1)</sup> Via le Conseil EJVA (Entrée des Jeunes dans la Vie Active), qui réunit les Services concernés, les acteurs de l'économie et du parapublic.

<sup>2)</sup> LE COFOP forme environ 100 préapprentis sur une année et 100 apprentis.

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

### Evènements marquants, évolutions significatives

## Développement de la DGEP

---

Comme en 2006, et grâce au nombre élevé de contrats d'apprentissage signés, au travail intensif des enseignant-e-s de la scolarité obligatoire, de celui des conseillères et conseillers de l'orientation scolaire et professionnelle, ainsi qu'au développement de l'offre de transition, pratiquement tous les jeunes sans solution à l'issue de la scolarité obligatoire ont pu être accueillis. Le DFJC, par la complémentarité de ses structures et avec l'appui des services partenaires des Départements de l'économie (DEC) ainsi que de la santé et de l'action sociale (DSAS), est à même de répondre à l'ensemble des besoins de formation du secteur postobligatoire. Pour la 3ème année consécutive, le groupe de travail « prévision » a suivi avec attention la création de nouvelles places d'apprentissage dans la perspective de préparer la rentrée d'août 2007.

### Promotion de place d'apprentissage

---

Parmi les différentes actions du DFJC ayant permis d'augmenter sensiblement le nombre de places d'apprentissage vaudoises, il convient de mentionner la création de l'Unité de promotion des places d'apprentissage (UPPA) financée par l'OFFT à hauteur de fr. 1,5 mio. Ce sont ainsi près de 700 places d'apprentissage qui ont été créées en 2007 par une petite équipe de démarcheurs mandatée par la DFPV pour les années 2006 et 2007 (fin du projet: 30 avril 2008).

### Fusion de 3 écoles

---

Trois écoles privées subventionnées forment depuis 2001 les assistantes en soins et santé communautaire (ASSC): Morges, Subriey et Saint-Loup. A la demande de Madame Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC, ces écoles se sont tout d'abord constituées en association (mars 2007), développant en parallèle leur collaboration (programme, admissions, administration). Puis à l'occasion du départ à la retraite de 2 des 3 directrices, le Comité de l'association a décidé d'engager 1 directrice commune, en vue de réaliser une seule école d'ASSC sur 3 sites. Cette fusion sera concrétisée en 2008.

### Gymnases : accroissements des capacités d'accueil

---

L'année 2007 a été caractérisée par plusieurs mesures et décisions relatives à l'accroissement des capacités d'accueil des gymnases, pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves, consécutive à l'évolution démographique, à la pyramide des âges et à l'attrait des études gymnasiales.

C'est ainsi que le Gymnase de Beaulieu, à Lausanne, utilise depuis la rentrée l'entier des locaux mis à sa disposition au Centre Thérèse Fréminet, compte tenu du transfert de la Haute école de gestion à Yverdon-les-Bains.

Une importante étape d'extension des locaux du Gymnase de Burier a été menée à terme.

Au Gymnase de Nyon, un crédit voté par le Grand Conseil au début 2007 a permis la pose de pavillons provisoires supplémentaires et la transformation de salles spéciales. Parallèlement, le concours d'architecture qui permettra un projet d'agrandissement durable a été lancé.

L'hypothèse de la reprise pour les gymnases des locaux de l'établissement secondaire de la Planta, à Chavannes-près-Renens, a été abandonnée, compte tenu de la décision négative des autorités communales concernées. En revanche, un projet de création d'une capacité d'accueil supplémentaire au Gymnase de Morges, en collaboration avec l'Ecole cantonale d'agriculture, est en voie d'élaboration.

### **La quatrième rentrée de l'OPTI a confirmé quelques tendances :**

---

- Possibilité d'accueillir pratiquement tous les candidats en terme quantitatif, mais avec des difficultés croissantes pour les cas les plus lourds;
- Stabilisation des effectifs à environ 1'100-1'200 élèves (y compris CHARTEM);
- Taux de placement à nouveau de 2/3 en formation certifiante (apprentissage + 1 % de gymnase) + 1/6 en "suite d'insertion" (SeMo, stage professionnel de longue durée, préapprentissage, etc.) et 1/6 sans solution à fin août après l'OPTI (environ 160 à 190 jeunes);
- Besoin de développer une offre mi-pratique, mi-scolaire, la part scolaire devant être clairement différente du travail de l'école obligatoire;
- Nécessité d'une offre large et non pas ciblée sur un métier particulier, tant les projets évoluent en cours d'année, avec un travail intensif d'orientation professionnelle (maître de classe + psychologue conseiller en orientation);
- Importance d'un bon marketing de ce qu'apporte l'OPTI, tant auprès des maîtres de l'école obligatoire que des patrons, pour expliquer le double rôle de "filet social" et de lieu exigeant d'acquisitions scolaires et comportementales permettant une insertion durable dans la formation professionnelle.

### **Dans ce contexte, les principaux projets à l'interne ont porté sur :**

---

- La collaboration interinstitutionnelle pour prendre en charge les adolescents les plus en difficulté;
- La collaboration avec les écoles professionnelles pour renforcer le caractère préprofessionnel de l'enseignement;
- L'augmentation de la capacité du CHARTEM (EMPD à l'étude au GC à fin janvier 08) et des possibilités de stage;
- La réflexion pédagogique pour re-motiver les élèves;
- L'intégration administrative de l'UTT.

## **Projets particuliers**

---

### **Mise en consultation de la nLVFPr**

---

Le projet de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLVFPr) a été mis en consultation entre le 11.07.07 et le 28.09.07. Sur 163 instances consultées, 79 ont répondu. Les résultats de la consultation peuvent être considérés comme très positifs et ne remettent pas en cause les textes proposés. Le projet de la loi sera soumis au grand Conseil dans le courant du printemps 2008 avec une entrée en vigueur prévue au 01.01.09.

### **Modifications apportées à la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS)**

---

Le Grand Conseil a modifié plusieurs articles de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, pour tenir compte des évolutions intervenues tant en Suisse que dans notre canton depuis 1997 et de l'introduction dans les gymnases de nouvelles formations. La transformation des anciennes écoles de diplôme en écoles de culture générale et de commerce est ainsi confirmée, ces dernières pouvant ainsi délivrer des certificats de culture générale et des certificats de maturité spécialisée. La formation passerelle permettant aux détenteurs d'une maturité professionnelle d'accéder aux Hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs") est ancrée dans la loi.

Parallèlement, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a d'ores et déjà, sur la base du dossier complet présenté par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, reconnu les certificats de culture générale qui seront, conformément aux nouvelles règles définies au niveau suisse, délivrés par les gymnases vaudois.

Pour les écoles de maturité, l'année 2007 a été marquée par la révision partielle du règlement suisse de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). De ce fait, un projet de modifications de la grille horaires des écoles de maturité des gymnases vaudois et des conditions de promotion a été mis en consultation. Il concerne principalement l'enseignement des mathématiques, de la biologie, de la chimie, de la physique, de la géographie et de la philosophie, ainsi que l'introduction d'une nouvelle option complémentaire, l'option "informatique".

Compte tenu de l'ensemble des décisions précitées, un projet de nouveau règlement des gymnases sera proposé au Conseil d'Etat en 2008.

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)**

**Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

**Sources d'informations complémentaires**

**Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)**

---

Rue St-Martin 24  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 6304  
Fax: +41 21 316 6317

E-mail: [info.dgep@vd.ch](mailto:info.dgep@vd.ch)  
Site Internet: [www.vd.ch/dgep](http://www.vd.ch/dgep)

**Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP**

---

Jean-Pierre RoCHAT, directeur général, 021 316 6306  
[www.vd.ch/dgep](http://www.vd.ch/dgep)

**Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV)**

Alain Garnier, directeur général adjoint, 021 316 6320  
[www.vd.ch/dfpv](http://www.vd.ch/dfpv)

**Direction des gymnases vaudois (DGVD)**

Séverin Bez, directeur général adjoint, 021 316 3429  
[www.vd.ch/dgvd](http://www.vd.ch/dgvd)

**Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI)**

Philippe Martinet, responsable, 021 316 3168  
[www.optivd.ch](http://www.optivd.ch)

## Groupes de prestations

### 25.0 Administration

## 25.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

## Groupes de prestations

### 25.1 Affaires universitaires

## 25.1 Affaires universitaires

---

Direction des affaires universitaires.

### Descriptif

---

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants



## Groupes de prestations

### 25.2 Haute école vaudoise

## 25.2 Haute école vaudoise

---

Direction de la Haute école vaudoise.

### Descriptif

---

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECVSanté, EESP, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

**Groupes de prestations**

**25.3 Haute école pédagogique**

## **25.3 Haute école pédagogique**

---

Haute école pédagogique.

### **Descriptif**

---

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

**Groupes de prestations**

**25.4 Autres hautes écoles**

**25.4 Autres hautes écoles**

---

Autres hautes écoles.

**Descriptif**

---

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

## **Adoption d'une nouvelle loi sur la Haute école pédagogique**

Dans sa séance du 12 décembre 2007, le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur la Haute école pédagogique (LHEP). Ce projet est l'aboutissement des travaux conduits pendant la période de transition instituée par le décret du 5 juillet 2005. La nouvelle loi entrera progressivement en vigueur dans le courant 2008, pour déployer ses pleins effets à la rentrée 2008-2009.

La LHEP est une loi cadre analogue à celle adoptée pour l'Université de Lausanne ; elle définit la HEP comme une haute école de niveau tertiaire, disposant de la personnalité morale et bénéficiant d'une certaine autonomie. Elle fixe en particulier le statut, les missions et l'organisation de l'institution, les conditions d'admission, les cursus d'études ainsi que les questions liées au personnel et au financement. La loi institutionnalise et renforce également la collaboration de la HEP avec d'autres hautes écoles, en particulier l'UNIL, l'EPFL, la HES-SO et les autres HEP. Elle dote enfin la HEP d'un plan stratégique pluriannuel, au même titre que l'Université.

La nouvelle LHEP sera complétée par un règlement d'application et un règlement financier dans le courant 2008.

## **Regroupement de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) à Renens**

Le 29 septembre 2007, le Conseil d'Etat, représenté par la cheffe du DFJC et le chef du DFIRE, a eu le plaisir d'inaugurer les nouveaux locaux de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne, sis à Renens dans le bâtiment de l'ancienne usine IRIL, admirablement réhabilité par l'architecte Bernard Tschumi.

Le regroupement de l'ECAL figurait parmi les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat, afin de permettre à cette institution, qui a acquis désormais une renommée internationale et figure au « top ten » mondial dans son domaine, de poursuivre son développement alors que, dispersée sur deux sites et limitée dans sa capacité d'accueil d'étudiants, elle se retrouvait confrontée à d'importants problèmes d'infrastructure.

L'implantation de l'ECAL à Renens traduit également la volonté du Canton de soutenir le développement des communes de l'Ouest lausannois ; à cette occasion ; le Conseil d'Etat se plaît à relever l'excellent esprit de collaboration qui a prévalu tout au long de la mise en œuvre de ce projet.

## **Adoption par le Conseil d'Etat du Plan stratégique pluriannuel de l'Université de Lausanne**

Dans sa séance du 21 novembre 2007, le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret sur le Plan stratégique pluriannuel 2007-2012 de l'Université de Lausanne, lequel sera soumis à l'adoption du Grand Conseil au début de l'année 2008.

Ce document, institué par l'article 9 de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), définit la vision stratégique de la Haute école pour une durée de cinq ans. Conformément à cette disposition, l'Université a établi, dans le cadre d'un processus de concertation interne, un document définissant sa vision stratégique, tandis que le Département établissait ses propres objectifs pour l'institution, lesquels constituent une déclinaison spécifique à l'Université de la vision développée dans le cadre du programme de législature du Conseil d'Etat pour l'ensemble du domaine de la formation tertiaire. Le « Plan stratégique pluriannuel 2007-2012 de l'Université de Lausanne » résulte de la consolidation des objectifs de l'UNIL et de ceux du Conseil d'Etat, découlant des échanges intervenus entre la Direction de l'UNIL et le DFJC.

La vision de l'Université définit sept objectifs stratégiques et quatre chantiers prioritaires ; parmi les premiers, on mentionnera notamment la volonté de renforcer l'interaction entre l'UNIL et la société, de développer une culture de la qualité, de construire la place universitaire lausannoise UNIL, CHUV, EPFL et de placer l'Université au centre de la construction du paysage universitaire suisse et des réseaux académiques internationaux.

Les objectifs du Conseil d'Etat s'articulent autour de quatre dimensions : l'enseignement, la recherche, la mission de service et la politique institutionnelle, qui font écho aux missions fondamentales de l'Université. Ils concernent en particulier l'achèvement de la réforme de Bologne, l'évaluation systématique des programmes d'études, la perméabilité des cursus, le renforcement du transfert de technologie vers les entreprises, le développement de la politique de communication de l'Université, la création d'une future « école de biologie et de médecine » et la formulation d'un agenda 21.

## **Lancement des universités d'été de la Haute école vaudoise (HEV)**

2007 a vu se concrétiser les premiers effets des projets développés par Michel Rochat lors de son séjour aux Etats-Unis en automne 2006.

Ainsi, du 13 juillet au 4 août 2007, la HEV a organisé la première Université d'été des HES vaudoises sur le campus de la HEIG-Vd à Yverdon-les-Bains. Durant trois semaines, 57 étudiants américains et suisses ont suivi un programme de cours concentré sur le thème "sécurité et informatique". Quatre professeurs américains étaient associés à cet événement mis sur pied en collaboration avec les universités californiennes de San Diego, Fullerton et San José.

Les cours ont été donnés en anglais, ils étaient complétés par des visites d'entreprises et de laboratoires. Ce premier événement a été un succès qui a eu un large écho en Suisse et en Californie. L'expérience sera renouvelée en 2008 à Yverdon-les-Bains et en 2009 sur le campus de l'Université de San José (Silicon Valley).

La HEV a également poursuivi le développement du concept des Universités d'été. Dès 2008 elles s'étendront au domaine du management et de l'oenologie avec les universités californiennes de Cal Poly, Fresno et Humboldt.

Finalement, la HEV a consolidé l'ensemble de ses opérations californiennes en devenant un partenaire officiel de Swissnex San Francisco.

## **Consultation sur le projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)**

En date du 12 septembre 2007, les Départements fédéraux de l'intérieur et de l'économie ont mis en consultation, à la demande du Conseil fédéral, le projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE), qui institue les bases nécessaires pour un pilotage coordonné par la Confédération et les cantons du domaine suisse des hautes écoles. Ce projet définit notamment :

- les objectifs communs
- les organes communs et leurs attributions respectives
- les principes en matière d'assurance qualité et d'accréditation
- une planification stratégique et une répartition des tâches au niveau national
- un nouveau mode de financement uniforme du système, davantage axé sur les prestations

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a procédé à une large consultation sur ce projet de loi, incluant notamment les partis politiques, les organes, Facultés et associations représentatives de l'Université, les Départements et services transversaux de l'Administration cantonale ainsi que les diverses associations patronales et syndicales.

Se fondant sur sa propre analyse ainsi que sur la prise en compte des résultats de la consultation conduite par le DFJC, le Conseil d'Etat est entré en matière sur le projet de LAHE, tout en exprimant une réserve formelle sur les modèles de financement proposés et en demandant l'établissement de nouveaux modèles. Il préconise par ailleurs un meilleur équilibre des compétences en faveur des cantons directement impliqués dans la gestion d'une Université ou d'une HES, ainsi qu'une intégration plus nette des EPF dans le pilotage coordonné du système. Il souhaite enfin que le droit de veto de la Confédération soit limité aux seuls aspects liés au financement.

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)**

**Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)**

---

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3501  
Fax: 021 316 3506

E-mail: [info.dges@vd.ch](mailto:info.dges@vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/dges](http://www.vd.ch/dges)

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

### Groupes de prestations

#### 29.0 Direction du Service

## 29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

### Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/sesaf](http://www.vd.ch/sesaf)



## Groupes de prestations

### 29.1 Enseignement spécialisé

## 29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

## Descriptif

### Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
  - Service éducatif itinérant
  - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
  - Le soutien pédagogique spécialisé
  - Le renfort pédagogique
  - L'aide à l'enseignant
  - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
  - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
  - Mesures pédagothérapeutiques dans les écoles spéciales
  - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
  - Classes de développement
  - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
  - Haute surveillance des écoles spéciales
  - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
  - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
  - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
  - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
  - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
  - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
  - Parents d'enfants ayant un handicap
  - Familles avec enfant lourdement handicapé
  - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
  - Classes officielles communale
  - Directions d'établissements DGEO
  - Classes de développement
  - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
  - Ecoles spéciales publiques
  - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
  - Associations professionnelles
  - AVMES
  - AVMD
  - Associations de parents
  - AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/oes](http://www.vd.ch/oes)

## Groupes de prestations

### 29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

## 29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

### Descriptif

- - Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)

## Groupes de prestations

### 29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

## 29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

### Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site " orientation.ch " ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

## Groupes de prestations

### 29.4 Office des écoles en santé (ODES)

## 29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

### Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'ODES, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/odes](http://www.vd.ch/odes)

## Groupes de prestations

### 29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

## 29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

---

Psychologie en milieu scolaire.

### Descriptif

---

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : [www.vd.ch/ops](http://www.vd.ch/ops)

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAPF)

### Événements marquants, évolutions significatives

## L'année 2007 au SESAF

---

### Office de l'Enseignement Spécialisé

---

L'année 2007 a été pour l'Office de l'enseignement spécialisé la dernière année passée sous le régime de la Loi sur l'Assurance Invalidité. En vigueur depuis 1960, la Loi sur l'Assurance Invalidité garantissait à chaque enfant en situation de handicap des mesures de formation scolaire spéciale. L'abrogation des articles concernant l'école spéciale suite à la RPT a pour conséquence que l'entière responsabilité de l'enseignement spécialisé est confiée au canton. Des travaux préparatoires ont permis de définir les axes stratégiques devant déboucher sur une nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé à l'horizon 2010, dès la fin de la période transitoire de trois ans RPT.

La poursuite des efforts de l'école publique pour mieux accueillir les élèves en situation de handicap, ainsi que la volonté toujours plus marquée des parents pour un maintien à domicile ont débouché sur une volonté du DFJC et du DSAS de développer des unités d'accueil temporaires. Cinq structures sont en voie de développement ou de création dans l'ensemble du canton, suite à l'adoption du concept par Mme Anne-Catherine Lyon et M. Pierre-Yves Maillard.

### Office cantonal des bourses d'études

---

Après une année 2006 difficile, au cours de laquelle l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage du Canton de Vaud (OCBE) s'est efforcé de rattraper un retard important et a dû procéder à une profonde réorganisation, l'année 2007 a été marquée par un retour à la normale, puisqu'en décembre 2007, tous les dossiers complets avaient été analysés et la décision rendue à la personne concernée, ceci malgré une augmentation significative des demandes (à ce jour env. 6%). Par ailleurs, les délais de réponses se sont considérablement raccourcis, tous les dossiers complets prioritaires ayant pu être traités dans un délai d'un mois et demi, alors que la plus grande partie des dossiers arrivés au moins deux mois avant le début de la formation entreprise par le bénéficiaire avaient reçu une réponse avant que ce dernier ne commence sa formation.

Sur le plan financier, cette année a vu la somme allouée par l'Etat passer de 28,5 à 31 millions, permettant une augmentation des aides allouées notamment pour écolages, le forfait pour les repas, les transports ainsi que les allocations complémentaires d'aide au budget familial.

Enfin, la mue informatique de l'Office est réalisée : un nouveau logiciel commun à plusieurs offices cantonaux fonctionne maintenant aussi à l'OCBE, permettant la gestion et le suivi des quelques 40'000 dossiers ouverts. Le site Internet de l'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage du Canton de Vaud ([www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)) est le second site le plus visité du DFJC. Il se devait donc de continuer à évoluer afin de permettre un accès rapide et aisé aux informations disponibles. Profitant du projet cantonal visant à harmoniser les sites des différents services et offices de l'Etat, l'OCBE a complété son offre, en mettant à disposition un document PDF regroupant les points principaux à connaître pour le calcul d'une bourse ainsi que des tableaux permettant à chacun de se faire une idée de la possibilité offerte ou non d'obtenir une bourse en fonction de sa situation familiale et financière. Dans le courant de l'année 2008, l'OCBE espère pouvoir renseigner en ligne chaque demandeur de bourse sur l'avance du traitement de sa demande.

### Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle

---

Afin de contribuer à l'intégration professionnelle des jeunes et au maintien dans une voie d'études ou en emploi pour les adultes, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) a reçu 12'364 usagers en consultation individuelle et 11'012 personnes ont bénéficié d'une prestation d'information. Outre ces prestations, l'Office a mis en place en fin d'année scolaire ainsi qu'à la rentrée 2007-2008, l'Opération Cap Apprentissage. Au cours de cette action, 420 personnes (jeunes, parents, assistants sociaux, ...) ont pu obtenir des informations sur

les dernières places d'apprentissage vacantes alors que 143 jeunes (en fin de scolarité, en échec d'apprentissage ou au RI) ont bénéficié d'un appui dans la redéfinition de leur projet de formation. Cette opération leur a également permis de dynamiser leur dossier de candidature et de bénéficier de conseils des professionnels (élaboration de CV, lettres de candidature, préparation à l'entretien, ...).

Grâce aux nouveaux postes (6.5 ETP) accordés à l'OCOSP dans le cadre du budget 2008, le SESAF va accentuer sa politique de repérage et d'accompagnement vers une insertion professionnelle des jeunes et des jeunes adultes cumulant diverses caractéristiques (lacunes scolaires, démotivation, ruptures, ...) qui constituent des freins majeurs à la formation.

Le besoin, toujours croissant, de favoriser la formation initiale des jeunes et celui de maintenir en emploi les adultes sont des éléments majeurs dans l'accomplissement de la mission de l'OCOSP.

Subséquente à la loi sur la formation professionnelle, l'actuelle loi sur l'orientation scolaire et professionnelle du 19 mai 1980 doit être réélaborée. La nouvelle loi sera l'occasion de redéfinir la mission de l'OCOSP dans un contexte qui a fortement évolué depuis le début des années quatre-vingt, en particulier en ce qui concerne la transition et la validation des acquis.

## **Office des écoles en santé**

---

Le Directeur médical de l'ODES a été remplacé en 2007, alors que la direction pédagogique ad interim reste en place.

L'office des Ecoles en Santé a mis en route cette année deux programmes prioritaires et a désigné pour chacun d'eux une cheffe de projet. Tout d'abord le programme prioritaire « Dépendances » qui implique un soutien accru des équipes santé par les collaborateurs de l'ODES, la coordination et la formation des intervenants extérieurs qui collaborent à l'implantation du programme ainsi que le suivi d'une dizaine d'établissements. Ensuite le programme prioritaire « Activité physique et alimentation saine » qui implique, dans une première phase, l'intégration de l'ODES dans le programme cantonal ainsi que le suivi d'actions ponctuelles et de mise en place de Fourchette Verte.

La Coordinatrice du Groupe Ressources d'Accompagnement et de Formation en cas d'Incident Critique (GRAFIC) a quitté sa fonction. Dès lors, l'enjeu est de poursuivre les prestations offertes par le GRAFIC, de renouveler la cellule au niveau de l'ODES, d'adapter les prestations aux nouvelles demandes (formation continue sur le deuil, par ex.).

Suite à une concertation, une proposition de réorganisation de la santé scolaire a été présentée aux Chefs de Départements par les Chefs de Service concernés par l'ODES. Cette réflexion a généré une certaine incertitude.

Enfin, une démarche d'évaluation des interventions de **PROFA** dans les écoles a été mise en route en relation avec le SSP. Une évaluation a été entamée par l'IUMSP, elle devra déboucher sur l'élaboration d'un contrat de prestations adapté à l'actualité en matière d'éducation sexuelle.

## **Office de Psychologie Scolaire**

---

Outre la mise en place de la RPT, qui a impliqué une réflexion sur l'organisation de l'accès et de la distribution des prestations à l'interne des PPLS et débouchera sur un projet d'unification de ces procédures, l'OPS a mené plusieurs chantiers en parallèle.

Tout d'abord, l'année 2007 a vu la fin de la rédaction du schéma directeur informatique ainsi que la finalisation de la description de l'ensemble des prestations attendues par les collaborateurs.

Un groupe de travail avec la pédopsychiatrie a été mis en place dans le but d'instaurer une collaboration entre les deux entités fondée sur la complémentarité. De plus, des réflexions autour du rôle des PPLS dans le cadre de l'accord inter cantonal sur la pédopsychiatrie spécialisée ont été menées.

Enfin l'OPS peut rendre compte des prestations envers les enfants et établissements à travers un relevé des activités des collaborateurs cantonaux selon les tableaux ci-joints.

Légende de l'image :

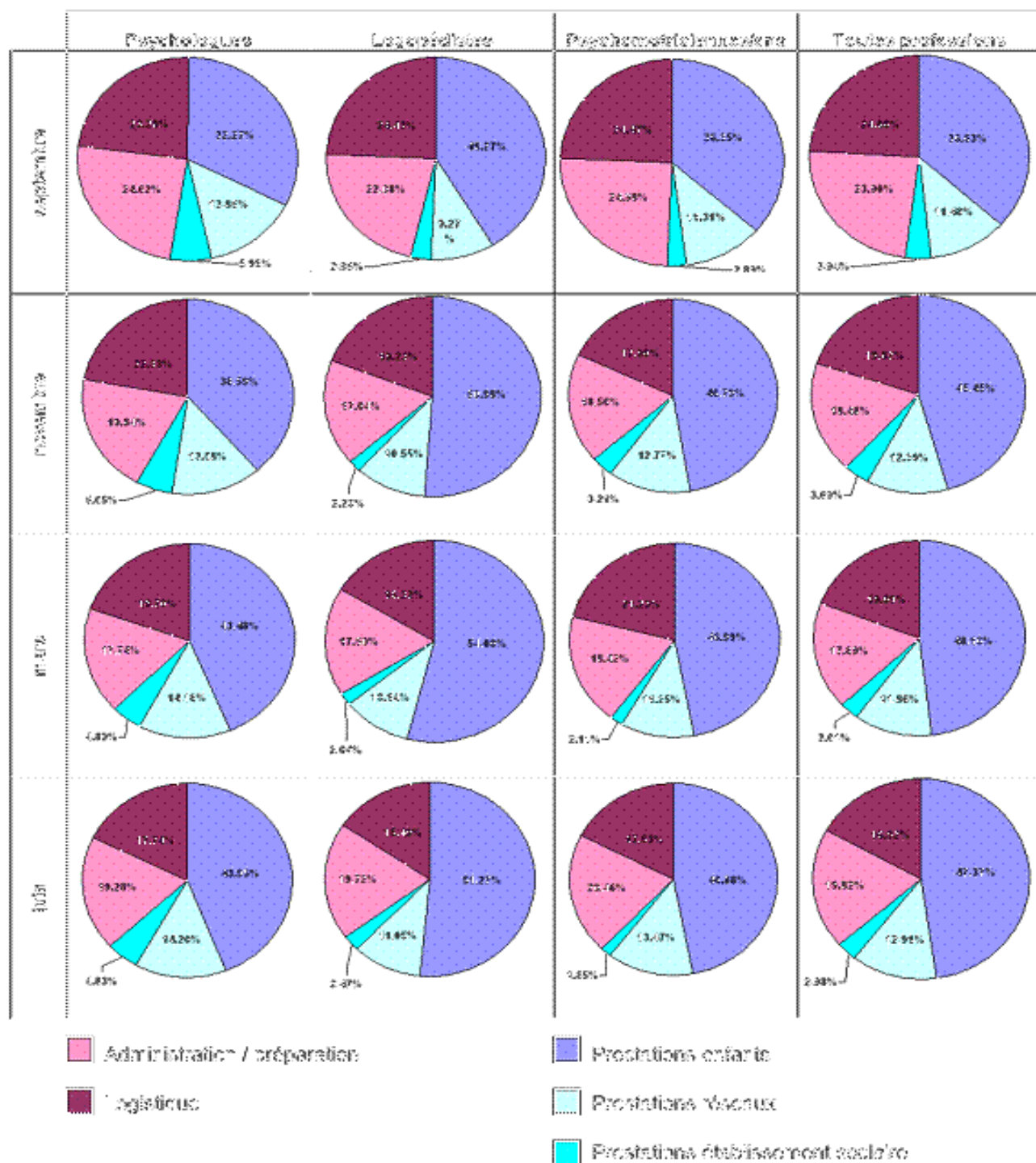
- Administration et préparation : Il faut comprendre les activités de rédaction de rapport et de préparation des séances.



- Logistique : Toutes les activités nécessaires au professionnel pour pouvoir dispenser ses prestations (prise d'informations, mise à jour, formation, déplacements, ...)

## 7 REGIONS CANTONALISEES

### Répartition des heures par profession en terme de prestations et de logistique pour l'année scolaire 2006-2007



## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

### Projets particuliers

## La mise en oeuvre de la RPT au SESA

Le SESA est largement touché par la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) adoptée en novembre 2004 en votation populaire.

En effet, les cantons, qui assument déjà une part de responsabilité dans le domaine de la pédagogie spécialisée, reprennent à leur compte au 1.1.2008 la totalité de la responsabilité formelle, juridique et financière concernant la scolarisation spéciale des enfants et des jeunes, ainsi que les mesures de pédagogie spécialisée. La Constitution prévoit une période transitoire de 3 ans jusqu'en 2011 pour la mise en oeuvre de cette réforme.

Lancés en septembre 2006, les travaux cantonaux de mise en oeuvre ont battu leur plein en 2007 sur la base des grands principes fixés par la Cheffe du Département. Il s'agit notamment du principe d'intégration scolaire à tous les niveaux, du maintien du volume des prestations ou encore du rapprochement de la moyenne vaudoise d'enfants scolarisés en école spéciale (3.1%) avec la moyenne nationale (2%).

Dans ce cadre ont débuté les séances du groupe de travail « Conception pédagogique » qui regroupe des représentants de l'école régulière et de l'enseignement spécialisé. Son mandat devrait prendre fin courant 2008. Suivront ensuite les réflexions concernant l'organisation et le financement des prestations d'enseignement spécialisé qui devraient aboutir sur un nouveau texte législatif.

En parallèle, d'importants travaux ont été menés pour assurer au 1.1.2008 la reprise des prestations de logopédie et de psychomotricité. Le niveau des prestations étant fixé pour 3 ans selon les anciens critères de l'assurance-invalidité, il a fallu prévoir l'organisation et le financement des prestations de logopédie et de psychomotricité dispensées par des indépendants. Le Conseil d'Etat a décidé de [régionaliser les prestations de logopédie](#) pour créer des synergies avec les services régionaux scolaire dispensant également ces prestations. En ce qui concerne la psychomotricité, une convention a été passée avec le CHUV pour assurer ces prestations.

## Projet-Pilote à l'OCOSP

Soucieux d'expérimenter, sur l'ensemble des 5 régions OCOSP, le concept de repérage et d'accompagnement de jeunes en difficulté (coaching), l'Office conduit en 2007-2008, une expérience sur 8 établissements de la scolarité obligatoire.

L'une des principales caractéristiques de cette prestation consiste, en fonction d'un objectif fixé, à construire et à adapter le projet d'insertion, tout au long du processus, en étroite collaboration avec le jeune. Ceci afin de rendre ce projet réaliste et réalisable tant du point de vue du jeune, du conseiller que du formateur.

L'évaluation de ce projet-pilote permettra à l'OCOSP l'adaptation, en fonction des ressources, de ses prestations.

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

### Sources d'informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rendre sur les différentes pages liées au SESAF ainsi qu'aux différents offices :

- Office de l'Enseignement spécialisé : [www.vd.ch/oes](http://www.vd.ch/oes)
- Office Cantonal des Bourses d'Etudes : [www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)
- Office Des Ecoles en Santé : [www.vd.ch/odes](http://www.vd.ch/odes)
- Office de Psychologie Scolaire : [www.vd.ch/ops](http://www.vd.ch/ops)
- Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle : [www.orientation.vd.ch](http://www.orientation.vd.ch)

#### Département de la formation, de la jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Bâtiment administratif de la Pontaise

Av. des Casernes 2

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5401

Fax: 021 316 5761

E-mail: [info.sesaf@vd.ch](mailto:info.sesaf@vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/sesaf](http://www.vd.ch/sesaf)

## Groupes de prestations

### 28.0 Direction et unités d'état-major du service

## 28.0 Direction et unités d'état-major du service

Direction et unités d'état-major du service.

### Descriptif

#### Direction du service et unités de support (état-major)

Le Service de protection de la jeunesse est organisé en offices et unités. Les Offices régionaux de protection des mineurs et l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs fournissent aux bénéficiaires les prestations qui relèvent des missions du service.

Les Unités fournissent des prestations aux partenaires du Service pour l'accomplissement de ses missions ou à l'interne du Service (état-major de direction, support aux offices).

#### Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique.

#### Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que du suivi et du soutien aux institutions ou organismes éducatifs et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

#### Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité notamment du suivi de la qualité et de la quantité des prestations et du support méthodologique, en particulier par la formation continue. Elle assure en outre la consultation des dossiers d'enfant archivés, l'information et la mise à disposition de la documentation relative aux activités du Service, ainsi que le suivi des demandes de stage et de formation pratique pour les étudiants de la Haute école spécialisée santé-social.

#### Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée (5700 enfants) et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

## Groupes de prestations

### 28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

## 28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

---

Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement.

### Descriptif

---

L'Unité de prévention primaire petite enfance est responsable de la conduite de programmes de prévention en collaboration avec le Service de la santé publique, notamment le programme de promotion de la santé et de prévention pour la petite enfance.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Programmes de prévention primaire petite enfance
- Programmes généraux de prévention de la mise en danger de mineurs
- Associations et organismes ayant une activité de prévention en faveur des mineurs

## Groupes de prestations

### **28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative)**

## **28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative)**

Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative).

### **Descriptif**

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux
- Conseil, soutien, aide socio-éducatifs aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par un groupe spécialisé rattaché à l' ORPM du Centre.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Population mineure et parents
- Ordre judiciaire
- Santé publique et instruction publique
- Associations socio-éducatives
- Autorités administratives et politiques

## Groupes de prestations

### 28.3 Protection des mineurs vivant hors de leur milieu familial

#### 28.3 Surveillance de l'accueil de mineurs hors de leur milieu familial

Le SPJ autorise et surveille les différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial (adoption ; accueil familial avec hébergement ; internat ; camps et colonies ; accueil collectif préscolaire ou parascolaire ; accueil familial de jour). Cette mission est confiée à l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (OSSAM), en application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

#### Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance des placements
- Soutien et orientation de l'équipement socio-éducatif, appel d'offres, élaboration de projets de contrats de prestations ; subventions,
- Examen des budgets et des comptes des institutions et des structures subventionnées
- Développement d'un réseau de familles d'accueil et de familles d'accueil spécialisées

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population mineure
- Institutions d'hébergement pour mineurs
- Familles d'accueil, familles d'accueil spécialisées
- Structures collectives d'accueil de la petite enfance
- Réseaux d'accueil familial de jour ; familles d'accueil à la journée



## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

### Événements marquants, évolutions significatives

## Activité du SPJ en 2007 - quelques chiffres

### Protection des mineurs

En 2007, l'activité des Offices régionaux de protection des mineurs a continué de s'intensifier. Ainsi, par rapport à fin 2003, soit quatre ans après la réorganisation du SPJ (création des Offices régionaux de protection des mineurs) et trois ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des mineurs, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 42% (chiffres définitifs de 2003 à 2006, mais provisoires pour 2007).

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2003	3927	794	685	109	3242	65
2004	4351	1100	680	420	3671	73
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5694	1275	1103	172	4591	75 *

\* Le calcul ne tient pas compte, dans l'effectif, de 1.8 ETP d'assistant social tournant, attribués au remplacement des assistants sociaux référents en cas de maladie. Si l'on tient compte des dossiers pris en charge directement par les Chefs ORPM ou leurs adjoints, la charge par ETP est de 73 dossiers par ETP AS.

Pour chaque région, le détail en 2007 est le suivant :

ORPM	dossiers actifs à fin 2007	dossiers ouverts en 2007	dossiers fermés en 2007	différence ouverts - fermés	total dossiers actifs par ass.soc. réf.	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
<b>total</b>	<b>4591</b>	<b>1275</b>	<b>1103</b>	<b>172</b>	<b>75.20</b>	<b>3.00 %</b>
ouest	729	242	190	52	80.11	1.84 %
nord	1237	313	239	74	72.76	3.82 %
centre	1677	421	417	4	74.87	3.55 %
est	948	299	257	42	75.54	2.80 %

En plus des quelque 5700 situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a été mandaté pour procéder à environ 400 évaluations dans le cadre de procédures de divorce ou de protection de l'union conjugale.

Il a en outre assuré le suivi administratif et financier de quelque 350 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, de tuteurs ou tutrices privés, ou des parents.

## Surveillance de l'accueil de mineurs

---

Dans le cadre de son activité ordinaire, l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs a conduit une centaine d'enquête en vue d'adoption, suivi 150 enfants avant ou après adoption et accompagné environ 200 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

Environ 460 structures d'accueil collectif de jour sont soumises au régime d'autorisation et de surveillance. Le SPJ a par ailleurs exercé la haute surveillance de l'accueil familial à la journée auprès d'environ 1200 accueillantes en milieu familial.

Le groupe "Placements familiaux" de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a effectué une cinquantaine d'évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 200 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office du tuteur général.

## Projets développés en 2007

---

### 50ème anniversaire du Service de protection de la jeunesse

---

Pour marquer ses [50 ans d'existence](#), le SPJ a proposé une manifestation intitulée "La famille pour grandir ?" comprenant une conférence publique du Dr Boris Cyrulnik et un congrès : "De l'enfance cabossée à la famille rêvée". Ces deux événements ont affiché complet (1000 auditeurs pour la conférence et 600 professionnels pour le congrès). Les actes du congrès sont en préparation.

Une occasion pour le SPJ de tirer des enseignements du passé, de s'interroger sur l'évolution récente et d'envisager les enjeux futurs de la protection de l'enfance, mais également de réaffirmer la place centrale de l'enfant et de sa famille dans son intervention.

Par ailleurs, un livre intitulé "[Désolé si ça gêne](#)", a été édité. Il recueille les textes et dessins produits par des enfants et adolescents bénéficiant de l'intervention socio-éducative du SPJ.

### Loi sur l'accueil de jour des enfants

---

Avec l'entrée en vigueur, le 01.01.2007, du volet financier de la [Loi sur l'accueil de jour des enfants](#) (LAJE), la [Fondation pour l'accueil de jour des enfants](#) a repris progressivement l'allocation des subventions aux structures d'accueil collectif de jour répondant aux conditions fixées par la loi, dans le cadre de la mise en oeuvre des réseaux prévus par la LAJE.

Par ailleurs, la LAJE charge le SPJ d'édicter les directives en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour. Se fondant sur les expériences faites en 2006 et 2007, le SPJ, après consultation des milieux concernés, a révisé la version du 01.12.2006 et apporté les modifications nécessaires pour une entrée en vigueur au 01.02.2008.

### Politique socio-éducative en matière de protection des mineurs

---

La [politique socio-éducative](#) en matière de protection des mineurs dans le canton de Vaud a été adoptée le 28.08.2006 par la Cheffe du DFJC. Elle prend en compte les besoins en prestations d'accueil et de prise en charge éducative tant en famille d'accueil qu'en institution d'éducation spécialisée, et définit les axes de développement principaux, notamment le soutien aux compétences parentales et au lien parents-enfants, le développement de l'accueil d'urgence et de l'accueil mère-enfant en périnatalité, ainsi qu'une approche nouvelle du travail avec les adolescents en rupture.

Des contrats de prestations, mis en oeuvre au 01.01.2008, sont passés avec toutes les institutions offrant des prestations répondant à la politique socio-éducative vaudoise.

### Loi cantonale pour une politique de l'enfance et de la jeunesse

Après l'adoption en 2004 de la Loi sur la protection des mineurs et en 2006 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants, les travaux relatifs au troisième volet législatif ont abouti, le 29 juin 2007, à la mise en consultation de l'[avant-projet de la Loi cantonale pour une politique de l'enfance et de la jeunesse \(LPEJ\)](#). Celui-ci met en œuvre les articles 62, 70 et 85 de la Constitution vaudoise, en visant notamment les objectifs suivants :

- Mettre sur pied, coordonner et promouvoir une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse qui tienne compte des besoins et des intérêts spécifiques des enfants et des jeunes;
- Développer et favoriser les expériences participatives des enfants et des jeunes au niveau communal, régional et cantonal, avec en particulier au niveau cantonal, la création d'une commission de jeunes;
- Promouvoir, encourager, soutenir et coordonner les activités de jeunesse comme lieux d'intégration en veillant à favoriser la responsabilité et l'autonomie progressives des enfants et des jeunes;
- Promouvoir, encourager et soutenir les organisations de la jeunesse, en particulier par la reconnaissance de la formation des responsables de ces organisations et leurs engagements dans ces activités;
- Définir et répartir les compétences entre les autorités et organes intervenant dans la mise en oeuvre de la loi.

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)**

**Service de protection de la jeunesse (SPJ)**

**Sources d'informations complémentaires**

## Liens utiles

---

### 50ème anniversaire du Service de protection de la jeunesse

---

- Manifestation organisée pour le 50e du SPJ "[La famille pour grandir ?](#) "
- Livre "[Désolé si ça gêne](#)"

### Loi sur l'accueil de jour des enfants

---

- Texte de la [Loi sur l'accueil de jour des enfants](#)
- Site de la [Fondation pour l'accueil de jour des enfants](#)

### Politique socio-éducative en matière de protection des mineurs

---

- [Politique socio-éducative](#) en matière de protection des mineurs

### Chantiers législatifs

---

- Avant-projet de la [Loi pour une politique de l'enfance et de la jeunesse](#)
- [Plus d'informations ...](#)

## Pour en savoir plus...

---

**Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)**

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Bâtiment administratif de la Pontaise

Av. des Casernes 2

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5353

Fax: 021 316 5351

E-mail: [info.spj@vd.ch](mailto:info.spj@vd.ch)

Site Internet: [www.vd.ch/spj](http://www.vd.ch/spj)

Les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "[Protection de la jeunesse](#)" contiennent un descriptif détaillé des missions du SPJ et de son action, des données statistiques et des documents informatifs.

## Groupes de prestations

### 27.0 Administration

## 27.0 Administration

---

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

## Descriptif

---

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

## Groupes de prestations

### 27.1 Politique de subventionnement culturel

## 27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

### Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

## Groupes de prestations

### 27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

## 27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries

Toms-Pauli, etc., Cette fiche est en étroite relation avec la fiche gestion des musées 27.3

## Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes



## Groupes de prestations

### 27.3 Gestion des musées

## 27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

### Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

## Groupes de prestations

### 27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

## 27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

### Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales, - Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

## Service des affaires culturelles (SERAC)

---

### Direction

---

#### Trois chantiers législatifs

Refonte de la Loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978, fin des travaux et aboutissement à l'élaboration de deux avant-projets de lois :

- Avant-projet d'EMPL « **Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel** »
- Avant-projet d'EMPL « **Loi sur la promotion de la culture** »

Elaboration d'une nouvelle loi relative à l'enseignement non professionnel de la musique, débouchant sur la rédaction d'un Avant-projet d'EMPL «Loi sur les écoles de musique ».

Ces trois avant-projets ont été transmis à la Cheffe du Département fin 2007 pour examen intra-départemental puis présentation au Conseil d'Etat en vue d'une mise en consultation.

#### Nouveau Musée cantonal des beaux-arts

Rédaction de l'Exposé des motifs et projet de décret relatif à la demande d'un crédit d'étude de Fr. 340'000.- pour l'élaboration du projet définitif, en collaboration avec le DINF/architecte cantonal. EMPD adopté par le Conseil d'Etat fin 2007, et traité par le Grand Conseil début 2008.

#### Elaboration et mise en oeuvre de conventions de soutien

Elaboration et mise en oeuvre de conventions de soutien conjoint avec la Fondation Pro Helvetia et les communes-sièges de trois Cies de danse : Cie Linga à Pully et Cies Buissonnière et Philippe Saire à Lausanne.

## Bibliothèque cantonale et universitaire

---

#### Catalogage accéléré

En 2006, le Réseau romand des Bibliothèques (RERO) a décidé de passer aux règles de catalogage anglo-saxonnes, de généraliser un module de pompage de notices étrangères et d'adopter un format minimal de catalogage. Pour donner suite à ces mesures, la BCU s'est fixé comme objectif 2007 de ne cataloguer de manière originale plus qu'un livre sur deux ; cet objectif cependant n'a pu être atteint de manière globale. Si 4 disciplines ont dépassé les 50% de catalogage par dérivation, la moyenne de la BCU (26%) la place en tête des bibliothèques du Réseau romand.

## Bibliothèque numérique

En 2005, la BCU a élaboré un nouveau concept intitulé la *BCU hybride*, qui entend gérer de manière harmonieuse et cohérente aussi bien la documentation traditionnelle sous forme imprimée que la documentation émergente sous forme numérique. En 2007, la BCU a bien négocié le passage nécessaire de la bibliothèque traditionnelle centrée sur les livres et les journaux imprimés à la "bibliothèque numérique". Le *projet Virtual BCU*, avec mise en œuvre d'un puissant "résolveur de liens", est entré en phase d'exploitation à la grande satisfaction des usagers ; le *projet SERVAL*, serveur institutionnel pour l'environnement académique lausannois, avance à grand pas dans un effort de collaboration fructueux entre l'Université, la Bibliothèque de médecine et la BCU, et sert même de modèle pour d'autres institutions suisses.

## Information literacy

L'émergence de l'information sous forme numérique rend impérative une véritable *formation des usagers* à la recherche et à l'exploitation de cette nouvelle forme de documentation (concept d'*Information literacy*). Les bibliothécaires sont prêts à assumer un rôle central dans ce domaine, mais ils entendent travailler de conserve avec les services pédagogiques de l'Université. Calqué sur le modèle finlandais d'*ICT Driving License* ("permis de conduire" en matière de technologies de l'information et de la communication), un concept analogue de contrôle de la maîtrise des outils technologiques élémentaires est en préparation pour l'environnement lausannois.

## Google

De même, la BCU est entrée de plain-pied dans la numérisation à grande échelle de certaines collections qui vont constituer la base d'une "bibliothèque numérique vaudoise". A ce titre, le contrat innovant signé avec Google en mars, qui prévoit la numérisation de 100'000 ouvrages de la bibliothèque livres de droit, marque une avancée très importante. Concernant la numérisation des journaux locaux, les directeurs romands ont signé en décembre avec les représentants de la presse de Suisse romande une recommandation qui précise les droits et devoirs des bibliothèques et des éditeurs dans ces opérations de numérisation des quotidiens romands.

## Magasins saturés

Un souci qui devient lancinant : la saturation des magasins des deux sites, l'impossibilité de délocaliser temporairement les ouvrages de la Bibliothèque des Cèdres pour en réaliser l'inventaire, et les conditions climatiques insatisfaisantes des espaces BCU du Dépôt et abri des biens culturels de Lucens qui interdisent, sans travaux complémentaires, d'y entreposer d'autres collections. Une recherche de locaux supplémentaires décentrés, à l'Université ou ailleurs, est en cours afin d'éviter un engorgement des espaces de stockage actuels.

## Musée des beaux-arts

---

### Expositions

Alors qu'en début d'année, *Accrochage [Vaud 2007]*, rendez-vous annuel avec la scène artistique régionale, consacrait une salle et une publication aux travaux de David Hominal, lauréat du Prix du Jury 2006, en fin d'année, l'exposition *Du Nord* proposait une nouvelle présentation d'œuvres de la collection cantonale, accompagnée de deux publications consacrées pour l'une à l'expertise du fonds vaudois des anciennes peintures des écoles du Nord, et pour l'autre à l'historique des expositions organisées par le Musée de 1906 à 2006.

L'année fut marquée par deux grandes manifestations. L'exposition *Visions du Déluge*, organisée en

collaboration avec la Réunion des Musées Nationaux à Paris et le Musée Magnin à Dijon, a permis au public de découvrir quatre siècles de déluges, à travers une centaine d'œuvres provenant des plus grands musées d'Europe.

L'exposition *Alfredo Jaar. La politique des images*, accompagnée de la première monographie en français consacrée à l'artiste, a été nominée pour le Artist Award for a Distinguished Body of Work 2008, une distinction octroyée par la College Art Association (USA) à un artiste vivant de réputation internationale pour une exposition exceptionnelle, ainsi que pour la Deutsche Börse Photography Prize 2008 de la Photographers' Gallery à Londres. Grâce à l'aide des Amis du Musée, la collection s'est enrichie d'une installation majeure d'Alfredo Jaar (*Real Pictures*, 1995-2007).

## Legs, dépôts et dons

Parmi les nouveaux dépôts à long terme, il y a lieu de signaler en particulier un dessin de Picasso et trois peintures de Vallotton de la Collection du Dr M. Bahro, ainsi qu'une œuvre de Hodler, déposée par un particulier. Enfin, grâce au legs d'une descendante de la famille Blanchet, c'est un des plus beaux tableaux de jeunesse de Bocion qui est venu enrichir les fonds vaudois, le *Portrait en plein air du châtelain de Montagny* (1854).

## Collection

La collection compte 8470 œuvres. En 2007, elle s'est enrichie de 22 œuvres : 4 acquises par le musée, 5 déposées à long terme, 8 reçues en don, 4 acquises par la CCAC, 1 acquise en partenariat musée, AMIM, artiste et donateur désirant garder l'anonymat.

L'année 2007 a été marquée par l'acquisition, en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire, et grâce à un soutien accordé par la Loterie Romande aux Amis du Musée, de la collection de dessins, d'estampes, de partitions musicales et d'imprimés de Théophile-Alexandre Steinlen réunie par l'historien français Jacques Christophe, ainsi que sa bibliothèque de travail. Ce fonds important, entré fin décembre 2007, et qui comprend plusieurs centaines de pièces, est en cours d'inventaire.

## Quelques chiffres

Total visiteurs : 31'359

Expos au MCBA, Palais de Rumine : 24'445 dont 7968 entrées payantes

Accrochage, Espace Arlaud : 3'132

Alain Huck, Espace Arlaud : 1'306 dont 262 entrées payantes

Nuit des Musées, Espace Arlaud, vidéos chiliennes : 2'476

Visiteurs Nuit des Musées (inclus dans expo Jaar) : 4'029

Total scolaires : 3451 (inclus dans le chiffre ci-dessus)

Total visites guidées : 1874 (inclus dans le chiffres ci-dessus)

## Musée de l'Elysée

---

En 2007, le musée a exceptionnellement pu produire l'entier de ses expositions, alors qu'auparavant il devait en importer la moitié. Ceci a été réalisé grâce à la maîtrise des collaborateurs du musée qui ont cumulé savoir-faire et expériences lors de l'installation d'expositions importantes partout dans le monde ces dernières années.

## Expositions

Les expositions les plus importantes du musée en 2007 incluent « Tous Photographes ! La mutation de la photographie à l'ère numérique », qui a rassemblé cinquante mille images d'amateurs du monde entier,

et « Edward Steichen, une épopée photographique », dont la première escale d'une longue route européenne et américaine était le Musée du Jeu de Paume à Paris. Cette exposition, jugée incontournable par le monde culturel en France, a connu un immense succès et a été couverte par les « poids lourds » de la presse internationale (Le Monde, New York Times, Financial Times, Newsweek, Sunday Times, Figaro, etc.), ainsi que par des radios et des télévisions européennes.

Le musée a également produit deux rétrospectives majeures : « Leonard Freed » et « Ray K. Metzker ».

Du côté des expositions itinérantes, « reGénération » et « Nicolas Bouvier » ont conquis le public d'outre-atlantique, tandis que « Valérie Belin », « Face » « Alexandre Rodtchenko » « Geraldo De Barros » et « Rrom », d'Yves Leresche, séduisaient celui de plusieurs pays européens. Pour sa part, « Pierre Gilliard » a passé l'entier de l'année 2007 en Russie avec quatre escales dans ce seul pays.

Parallèlement au fort développement de ses expositions, des travaux importants ont été mis en oeuvre avec la Chancellerie et le SIPAL. Il s'agit de séparer matériellement les deux entités du musée et de la Chancellerie et d'assurer notamment, outre l'ignifugation des locaux, la création d'un système de régulation du climat des salles d'expositions et un système de surveillance électronique.

Cette séparation permet pour la première fois un degré de sécurité élevé des personnes et des oeuvres indispensables à l'accueil d'expositions provenant de musées importants.

## **Collections**

En 2007, le Musée de l'Elysée a intégré près de 1800 tirages originaux de Hans Steiner, qui ont tous été traités par l'Institut suisse pour la conservation de la photographie (Neuchâtel). Plusieurs originaux ont été acquis dans le cadre du projet *Controverses*.

## **Quelques chiffres**

Total visiteurs : 34'285

Total visiteurs (hors les murs, Suisse et étranger) : 242'772

Total scolaires : 3'674 (compris dans le chiffre ci-dessus)

Ateliers pour enfants : 13 pour 274 enfants

Animations : 2 pour 30 personnes

## **Musée de zoologie**

---

Cette année a été marquée par différents événements synthétisés ci-après. Relevons deux expositions temporaires qui ont connu un franc succès et la Nuit des musées, toujours aussi fréquentée, autour du thème de la chauve-souris cette année. Du côté du conservatoire, il faut noter qu'un gros effort a été fourni pour l'implémentation de la base de données des invertébrés, dont le développement a pris fin en février ; plus de 350'000 spécimens sont déjà catalogués, soit environ le 10% de nos collections.

Total visiteurs dans les galeries d'expositions : 33'368 (- 1,5 %)

Total spectateurs au Ciné du Musée : 3'672 (+ 13 %) pour 43 séances (+7 séances)

Ateliers des enfants et scolaires y ayant participé : 47 ateliers des enfants ont été suivis totalisant 889 enfants

Anniversaires organisés : 73, soit 728 enfants (dont 1 passeport vacances)

Total visiteurs pour l'exposition temporaire « Tortues » : 7'388

Total visiteurs pour l'exposition temporaire « Peinture en bocal, bocal de peinture » : 6'574

Total participants aux 8 ateliers fournis de Pâkomuzé : 160 et 164 spectateurs aux 2 séances de Ciné

Total visiteurs à la Nuit des musées : 4'197

Total vertébrés catalogués : 17'700

Total préparations vertébrés : 33 mises en peau, 9 montages, 24 préparations de crânes

Total invertébrés catalogués : 372'871 spécimens appartenant à 1'858 espèces et provenant de 11'800 lieux différents

Total publications scientifiques : 14

## Musée de géologie

---

La fréquentation du Musée s'est encore améliorée en 2007 pour atteindre 28'637 visiteurs. Signe encourageant sachant que 2006, précédente année record, avait bénéficié du coup de pouce du centenaire du Palais de Rumine.

« Cœurs de pierres », une présentation temporaire dédiée aux minéraux trouvés en première mondiale en Suisse, s'est tenue de mai à septembre dans la salle Renevier. Rappelons que le Musée possède la collection de types minéralogiques la plus importante de Suisse. A cette occasion, le catalogue des types minéraux conservés au Musée a été publié.

A la suite de dons, d'échanges et d'achats, la collection de minéralogie systématique s'est considérablement étoffée cette année. Ce sont 388 espèces minérales qui ont été acquises portant ainsi le nombre total à 2749, soit 61 % de la diversité minérale connue à ce jour dans le système solaire.

### Quelques chiffres

Total visiteurs : 28'637

Total scolaires : 4'838 (compris dans le chiffre ci-dessus)

Ateliers pour enfants : 22 pour 428 enfants

Ciné du musée : 52 classes pour 944 enfants

## Musée de botanique

---

### Exposition temporaire intramuros

#### Fleurs du Bhoutan

L'exposition regroupant un choix de photographies de l'ethnobotaniste française Françoise Brenckmann a connu une excellente affluence du 25 mai au 23 septembre.

### Expositions temporaires extramuros

#### Flore sauvage dans la ville

L'exposition montée à Lausanne en 2006 a été présentée à Nyon du 16 février au 4 mars et à Morges, dans la cour d'honneur du château, du 29 mars au 19 août, à la demande des Services des espaces verts des deux villes.

#### Semaine des Jardins botaniques suisses

A l'initiative de l'association « Hortus botanicus Helveticus », une première semaine a été organisée du 16 au 24 juin. Les animations proposées ont connu un succès mitigé à Lausanne, meilleur à Pont de Nant. Il s'agit d'un problème de communication, le matériel étant parvenu trop tardivement. L'opération sera reconduite en 2008.

### Médiation culturelle

#### Activités scolaires

L'atelier des enfants, le passeport vacances et les visites de classes connaissent un tel succès que les jardiniers responsables sont obligés de limiter le nombre de séances. En 2007, près de 500 enfants ont pu profiter de ces animations.

### Vandalisme

Point négatif, le vandalisme et les actes d'incivilité sont toujours d'actualité. A chaque fois, plainte est

déposée, sans résultat pour l'instant.

## Quelques chiffres

Total visiteurs : pas de statistiques car espace d'accès gratuit

Total scolaires : 37 classes pour 400 enfants

Total visites guidées Pont-de-Nant : 10 pour 250 personnes

Atelier pour enfants : 4 pour 80 enfants

Passeport vacances : 4 pour 50 enfants

## Musée d'archéologie et d'histoire

---

Parmi les événements publics organisés par le Musée, signalons deux expositions temporaires, toutes les deux à l'Espace Arlaud. La première, « Des Alpes au Léman », s'est terminée le 14 janvier, avant d'être déplacée à Sion. La seconde, « Vu du Ciel », inaugurée le 28 septembre, est le fruit d'une étroite collaboration entre le Musée et la Section de l'archéologie cantonale (DINF – SIPAL), afin de valoriser au mieux les archives photographiques aériennes vaudoises touchant l'archéologie et l'histoire.

L'accueil et l'inventaire des collections se poursuivent sans relâche. En 2007, des centaines d'objets divers, provenant de fouilles effectuées dans le canton, ont été intégrés dans les dépôts de Lucens, pour leur conservation à long terme.

Le laboratoire de conservation-restauration continue de remplir sa mission en traitant les matériaux archéologiques et historiques les plus divers (bois, métaux, céramique, verre, etc.). Cette année, comme en 2006, en plus du travail « courant », il a fallu faire face à l'arrivée massive d'objets, provenant de l'extraordinaire site rituel celtique, de portée européenne, découvert en juillet 2006 sur le Mormont.

De nombreux prêts ont été consentis pour des expositions temporaires dans des musées du canton (Yverdon, Vidy, Moudon, Payerne, Lausanne), de Suisse (Bienne, Fribourg, Sion) ou de l'étranger (Prague, Manching-DE, Millau-FR). Une cinquantaine de pièces ont également été mises à disposition du Château de Chillon, pour sa nouvelle exposition permanente, après restauration dans le laboratoire du Musée, en particulier les fameuses maquettes commanditées par Albert Naef au début du siècle dernier.

## Quelques chiffres

Total visiteurs : 20'348

Ateliers pour enfants : 90 pour 1591 enfants

## Musée monétaire

---

### Gestion des collections

- Recollement d'enregistrement et restauration-photographie d'anciens fonds en 2007 (prévision de durée de gestion à 2050) :
  - 400 enregistrements sommaires
  - Restauration, photographie: ca. 300 photos et 100 restaurations
- Acquisition, enregistrement, restauration des fonds 2007 (31 monnaies gauloises et républicaines de La Sarraz-Le Mormont; 436 monnaies des gorges de Covatannes (sanctuaire gallo-romain) ; 60 monnaies d'Yverdon-Place Piguet et d'Yverdon-Résidence du Castrum; *Faude et Huguenin médailleurs au Locle* : suite et fin de l'acquisition d'étampes, de poinçons et de projets vaudois (près de 3000 (4361 achats au total) sujets marquant l'histoire de l'Etat de Vaud, des communes vaudoises et des sociétés locales vaudoises depuis 1850) ; achats de 14 dessins de Raymond Burki



## Etudes scientifiques

- terminées en 2007 : La nécropole de la Tour de Peilz (ca. 80 p.), Les sanctuaires du Chasseron. (ca. 400 p.) (ca. 120 p.)
- courantes terminées en 2007 :
  - (*bulletin 2006*/parution 2007 (5 articles : trésor de Montcherrand (VD) ; triens mérovingiens d'Avenches ; monnaies de Barthélémy Chuet, évêque de Lausanne ; médailles de Frédéric César de la Harpe)
  - articles sur les collections pour revues nationales et internationales/parution 2008 (2 *articles* : les deniers gaulois à la légende NINNO ; oboles grecques et gauloises recueillies dans des tombes)
- collaborations-stages (Doctorante Ecole Normale Supérieure/CNRS, mémoire UNIL et séminaires pratiques UNIL)
- Deux études de fonds en cours (Le Mormont et atlas des trésors monétaires vaudois)

## Expositions et animations

- Exposition temporaire *Têtes à sous au Palais* jusqu'au 15 avril 2007 : dessins de Raymond Burki
- Vitrines temporaires 2007 : *Le Musée monétaire compte ses jetons découverts en Pays de Vaud et Poids et mesures*

## Animations

- destinées aux enfants : Pakomuzé : /Nuit des musées: /Contes d'hiver
- destinées aux adultes : Nuit des musées
- tous publics : Visites guidées du Musée et de son exposition : UNIL, Lion's Club ; Groupe Suisse de l'Association des Ingénieurs diplômés de l'ESME-Sudria ; visiteurs lors de la soirée organisée par la Banque Rothschild)
- Conférences : Banque Rothschild à l'aula du Palais de Rumine : Université de Genève, unité d'histoire de l'art

## Quelques chiffres

Total visiteurs : 5'641

Total scolaires : 157

Ateliers pour les enfants : 9 ateliers pour 126 enfants

Conférences : 969 personnes

Consultation bibliothèque : 1154

## Musée romain d'Avenches

---

### Exposition

Exposition temporaire : «*Intailles et camées : L'Antiquité en miniature. Collections Leo Merz et Musée Romain d'Avenches*» (11.05-30.09.2007). Cette exposition, qui sera reprise en 2008 par le Musée romain de Nyon, a attiré moins de visiteurs que la prestigieuse exposition temporaire de 2006 (sur le buste en or de l'empereur Marc Aurèle), ce qui montre bien que les expositions temporaires et la publicité réalisée dans le cadre de ces manifestations améliorent la visibilité d'un musée.

## **Quelques chiffres**

Total visiteurs : 17'689

Total scolaires : 251 classes (à 20 élèves par classe)

Apéritifs du Musée : 741 personnes

## **Fouilles**

2007 a été une grande année de fouilles pour le site d'Avenches, suite à la découverte d'une nouvelle nécropole et d'un deuxième moulin hydraulique sur le site de la future usine Nespresso. Les effectifs de l'équipe de fouille ont été fortement renforcés pour faire face à cette tâche.

## **Manifestations**

En 2007, le Site et Musée romains d'Avenches a participé à plusieurs grandes manifestations : Archéofestival de Fribourg, la fête celtique sur le Mont Vully, les JEP (Journées Européennes du Patrimoine), la fête romaine au Musée romain de Vallon, ainsi qu'à la Mustermesse de Bâle où Avenches a été l'invité spécial de l'année 2007.

## Service des affaires culturelles (SERAC)

---

### Direction

---

#### Guide du Palais de Rumine

En 2007, le SERAC a produit un guide du Palais de Rumine publié dans la collection des Guides des Monuments suisses, édité par la Société d'Histoire de l'art en Suisse (SHAS), société qui constitue une plate-forme de l'histoire culturelle et architecturale suisse. Traduit en trois langues (français, anglais et allemand), ce guide, rédigé par un historien de l'art indépendant, s'adresse aussi bien aux visiteurs locaux qu'aux touristes étrangers.

#### Ecole-Musée

La structure Ecole-Musée, qui s'adresse aux enseignants des différents niveaux scolaires, a édité 9 dossiers pédagogiques sur la base des expositions permanentes et temporaires de 9 musées du canton de Vaud (3 dossiers seront imprimés début 2008).

#### Groupe permanent d'exploitation du Palais de Rumine

Le groupe permanent d'exploitation du Palais de Rumine s'est réuni 9 fois pendant l'année 2007. Il s'est principalement occupé de redéfinir la nouvelle affectation du hall nord du Palais. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007, la boutique et la billetterie du Palais ont été fondues en une même structure d'accueil des visiteurs dans le hall sud, gérée par le Service des affaires culturelles. Le hall nord est redevenu un simple lieu de repos et de rendez-vous pour les groupes. Un projet d'information sur les activités des musées et de la Bibliothèque cantonale et universitaire par le biais d'un grand écran a été établi, mais il ne sera mis en œuvre vraisemblablement qu'en 2009.

#### Bibliothèque cantonale et universitaire

---

##### Mise en ordinateur de l'ancien catalogue des Cèdres

Objectif : confier l'ensemble de l'opération de saisie de l'ancien catalogue de la Bibliothèque des Cèdres en sous-traitance à l'entreprise hongroise MEDEA.

Etat : malgré le retard pris en janvier suite aux séquences de la migration de fin 2006, l'opération s'est achevée avec succès à l'été 2007, quasi dans les délais prévus. Reste à prévoir un inventaire général des collections physiques. Vu la qualité de la prestation fournie par l'entreprise, un financement a été demandé – et obtenu – pour continuer avec la mise en ordinateur du catalogue des anonymes et de celui des partitions musicales.

## **Numérisation**

Objectif : jeter les bases d'une "bibliothèque vaudoise numérique" en commençant à numériser des collections de quotidiens vaudois et des ouvrages des collections patrimoniales.

Etat : contacts avancés avec les ayant droits de la *Gazette de Lausanne*, de la *Nouvelle Revue* et avec le consortium des éditeurs romands pour négociation des droits. Travaux réguliers avec l'entreprise Assy/4DigitalBooks, à Ecublens, pour la numérisation d'ouvrages des collections précieuses de la BCU. Numérisation de la série complète de *l'Estafette* et du *Journal littéraire de Lausanne*. Numérisation du *Messenger boiteux de Vevey* et tests sur *24 Heures* et *Le Matin* auprès de la maison SUPAG à Zurich. Contrat signé avec Google pour la numérisation de 100'000 ouvrages des collections patrimoniales de la BCU (2 lots de 5000 livres sont partis en numérisation en fin d'année).

## **Etude et mise en place d'un serveur institutionnel de ressources numériques pour l'Unil (SERVAL)**

Objectif : le Rectorat a donné mandat à la BCU et au Centre informatique de l'Université en 2005 d'étudier la mise en place d'un serveur institutionnel pour la documentation numérique, notamment les publications des chercheurs de la place lausannoise.

Etat : rapport de concept accepté par le Rectorat en mai. Plate-forme de test active depuis l'automne. Sensibilisation des bibliothécaires universitaires en automne. Enquête auprès des chercheurs et sensibilisation aux enjeux en octobre. Basculement de la base *Unisciences* sur le nouveau serveur à l'automne. Mise en exploitation prévue pour la rentrée de septembre 2008.

## **Elaboration d'une politique des manifestations culturelles**

Objectif : préciser les grands principes de l'action de la BCU dans le domaine des manifestations culturelles.

Etat : définition de la politique des manifestations culturelles par les directrices de site (été). Préparation d'une charte approuvée par le directeur et la Cheffe du SERAC en automne. Elaboration des procédures à l'intention des responsables des manifestations culturelles.

## **Recherche de locaux excentrés**

Objectif : obtenir des locaux excentrés pour la conservation sécurisée de collections précieuses, "gelées" (doubles du Dépôt légal) ou numérisées.

Etat : démarches auprès d'Armasuisse en février. Expertise des locaux et présentation du projet aux Chefs de département concernés (Vaud et Valais).

## **Musée des beaux-arts**

---

Le 1<sup>er</sup> juin, après une période intérimaire assumée par Mme Catherine Lepdor suite au départ de M. Yves Apetitallot, M. Bernard Fibicher accède au poste de directeur du Musée cantonal des beaux-arts. Il s'est fortement impliqué dans le projet du nouveau musée, entreprenant notamment des actions d'information.

Le Musée a également lancé la publication d'un journal grand public destiné à communiquer sur le projet au niveau du musée lui-même avec la parution du numéro 0 dans le cadre de la Nuit des musées.

## **Musée de l'Elysée**

---

De grandes améliorations ont été faites tant au niveau de la sécurité des personnes que celle des biens (changement des centrales alarme feu et effraction, pose de détecteurs de mouvement, cloisons séparant le musée de la chancellerie, caméras de surveillance, etc.)

Ces travaux permettent enfin au musée d'exposer les œuvres dans des conditions adéquates et de répondre aux exigences, toujours plus grandes, des prêteurs (collectionneurs privés ou grandes institutions internationales).

## **Musée de zoologie**

---

L'EMPD concernant le projet de rénovation et de mise en conformité des installations techniques du musée a été voté par le Grand Conseil en février 2007. Conformément à la loi sur les marchés publics, le mandat d'architectes a fait l'objet d'un concours. Le bureau mandaté a commencé ses études en septembre 2007. Le début des travaux de rénovation est planifié pour juin 2008.

## **Musée de géologie**

---

Deux nouvelles espèces minérales ont été décrites au Musée et homologuées par une commission internationale. Le Musée devient le dépositaire des holotypes (échantillon – étalon de référence mondiale). Ces découvertes sont le fruit d'une collaboration internationale avec des chercheurs du Musée et de l'Université d'Adelaide, de l'Université de Berne et de l'Université de St-Petersbourg.

En collaboration avec le Musée d'histoire naturelle de Lugano, le Musée a participé à des travaux sur un site minéralogique exceptionnel situé au Tessin et qui a fourni les plus grands cristaux de zircon, une pierre précieuse, connus à ce jour en Europe centrale. Les résultats de ce travail ont été publiés et présentés au Swiss Geosciences Meeting de Genève en novembre.

Signalons enfin le don de l'importante collection de minéralogie de feu Walter Cabalzar et qui complète de façon admirable notre collection de minéralogie des Alpes orientales.

La restauration du Mammouth de Praz Rodet s'est poursuivie. Elle a permis de faire des découvertes scientifiques intéressantes quant à la santé du mammouth. Ce dernier souffrait d'un très fort rhumatisme au niveau de la colonne vertébrale. De plus, l'étude des griffures visibles sur les défenses a montré qu'elles ont été faites par l'animal lui-même de son vivant. L'analyse de leurs orientations et de leur profondeur a permis de déduire les mouvements à l'origine de ces griffures. Ces résultats ont été présentés au Swiss Geosciences Meeting de Genève en novembre. La restauration se terminera en 2008.

Initié en 2006, un effort particulier a été porté pour compléter la collection de fossiles de l'ère primaire.

## **Musée de botanique**

---

### **Inventaire des collections du Musée**

Initié en 2004, le catalogage informatique de l'herbier vaudois, estimé à plus de 200'000 parts, se poursuit dans la mesure des forces disponibles. La base de données comporte, à ce jour, plus de 20'000 entrées.

La collection des herbiers peints s'est enrichie des aquarelles de Marie Grierson et de Leonie Kreckel au travers d'un dépôt permanent effectué par le WWW International.

## Inventaire des collections des Jardins

L'informatisation des collections des jardins se poursuit dans une base de données développée par Philippe Sauvain, jardinier. Comportant plus de 10'000 fiches, elle permet non seulement de connaître l'état des collections, mais de suivre la vie des diverses plantes dans le jardin. Ce développement a permis l'adhésion des Jardins botaniques cantonaux au *Réseau international d'échange de plantes* (IPEN), système d'échange de ressources génétiques à des fins non commerciales entre jardins botaniques dans le respect de la *Convention sur la diversité biologique*, ou *Convention de Rio*, ratifiée par la Suisse.

## Collection des plantes carnivores

Ces végétaux si particuliers suscitent un intérêt grandissant chez le public et, surtout, chez les enfants. Grâce à la possibilité offerte par l'hôpital de Cery d'utiliser une de leurs serres de culture, la collection de plantes carnivores a été fortement augmentée, ce qui permet d'actualiser régulièrement notre vitrine de présentation à Montriond.

## Les Portraits de botanique

Lancée en 1997, la collection de vulgarisation des Musée et Jardins botaniques cantonaux est toujours très bien accueillie. 2007 a vu la publication des n° 28, 29 et 30, consacrés respectivement aux hellébores et aux plantes tinctoriales. Compte tenu du sujet des deux derniers numéros, ils ont été publiés, pour la première fois, en couleurs.

## Musée d'archéologie et d'histoire

---

Le Musée s'est engagé non seulement dans la conservation-restauration du mobilier archéologique du site du Mormont, mais également dans son étude et sa valorisation. Un film documentaire consacré à ce sujet, « Le crépuscule des Celtes », destiné à un large public, a ainsi été produit par la TSR et Arte, sous la conduite scientifique du Musée.

## Musée monétaire

---

- Création et mise en œuvre du nouveau site Web du Musée
- L'étude monétaire des trouvailles de deux sites vaudois offre des avancées entièrement nouvelles dans le domaine des rituels :
  - un « jeté votif » de monnaies exclusivement, dans un cirque de rochers qui peut être compris comme le rituel d'un sanctuaire. Inédit à l'époque romaine (*Le Chasseron*)
  - un « péage mortuaire » mesuré en termes métrologiques permettant de comprendre l'usage de monnaies romaines anciennes dans un contexte Haut Médiéval (*La Tour-de-Peilz*)

## Musée romain d'Avenches

---

- Participation à plusieurs colloques en Suisse et à l'étranger, avec l'apport de communications sur Avenches
- Préparation de plusieurs publications scientifiques :
  - Contributions aux Actes du colloque "Sanctuaires" tenu en 2006 à Avenches
  - J. Morel et al., Le palais de Derrière la Tour, parution prévue pour 2008
  - Ph. Bridel, Le temple de la Grange des Dîmes, en cours

- M.-F. Meylan Krause, J. Morel et al., Les découvertes du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au lieu-dit Sur Fourches
- Préparation de la publication d'A. Schenk, Tableterie, parution prévue en 2008
- Préparation de la publication de S. Oelschig, Corpus der Steininschriften

## Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service des affaires culturelles (SERAC)

### Sources d'informations complémentaires

## En savoir plus...

---

### Service des affaires culturelles - Direction

---

Site Internet du SERAC : [www.vd.ch/serac](http://www.vd.ch/serac)

### Bibliothèque cantonale et universitaire

---

Site Internet de la BCU : [www.unil.ch/bcu](http://www.unil.ch/bcu)

#### Pour l'opération Google, voir

- le communiqué du Conseil d'Etat du 15 mai 2007, sur le site Internet de l'Etat de Vaud
- la page ad hoc du site Internet de la BCU : <http://www.unil.ch/bcu/page50690.htm>
- le communiqué en ligne de H. Villard et S. Corsini sur Youtube : <http://fr.youtube.com/watch?v=p2WbYRoPzYE>

#### Pour le projet de serveur académique lausannois, voir le site Internet

<http://www.unil.ch/serval>

#### Pour la documentation numérique et le mouvement de l'Open Access, voir le site Internet de la Coordination pour la documentation numérique de l'Université de Lausanne (CODUL)

<http://www.unil.ch/codul/>

#### Pour le projet de bibliothèque numérique suisse (E-lib.ch), voir le site Internet

[http://www.e-lib.ch/index\\_f.html](http://www.e-lib.ch/index_f.html)

## Musée des beaux-arts

---

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues sur le site Internet du Musée :

[www.beaux-arts.vd.ch](http://www.beaux-arts.vd.ch)

ou

[info.beaux-arts\(at\)vd.ch](mailto:info.beaux-arts(at)vd.ch)

[nouveau-musee.beaux-arts\(at\)vd.ch](mailto:nouveau-musee.beaux-arts(at)vd.ch)

*Bulletin 2007, à paraître - Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne*

## Musée de l'Elysée

---

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues sur le site Internet du Musée :



## Musée de zoologie

---

- Site Internet du Musée : <http://www.zoologie.vd.ch/>
- Rapport annuel 2007

## Musée de géologie

---

- Site Internet du Musée : <http://www.unil.ch/mcg/page15120.html>
- Bulletin annuel d'activités 2007

## Musée de botanique

---

- L'Etamine, bulletin d'information des Musée et Jardins botaniques cantonaux n° 12 (parution prévue début mai)
- Les hellébores. Paulette Choffat – Portrait de botanique n° 28, 2007. 16 p.
- Les plantes tinctoriales. Chimie des couleurs. Joëlle Magnin-Gonze – Portrait de botanique n° 29, 2007. 24 p.
- Les plantes tinctoriales. Du jardin à la cuve. Daniëla Ducrest – Portrait de botanique n° 30, 2007. 24 p.
- Site Internet du Musée : <http://www.botanique.vd.ch>

## Musée d'archéologie et d'histoire

---

Rapport d'activité 2007

## Musée monétaire

---

- Site Internet du Musée : [www.lausanne.ch/museemonetaire](http://www.lausanne.ch/museemonetaire)
- Bulletin des amis du Musée monétaire cantonal

## Musée romain d'Avenches

---

- Site Internet du musée : [www.avenches.ch/aventicum](http://www.avenches.ch/aventicum)
- Bulletin de l'Association Pro Aventico 49, 2007 (parution 29.05.08) :
- Rapport du musée
- Chronique des fouilles
- La vie des monuments
- Autres articles
- Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie 91, 2008, Chronique des fouilles (parution début juin 2008)
- Aventicum 11 et 12, 2007. Bulletin de liaison de l'Association Pro Aventico

- M. Grandjean, Avenches médiéval et moderne. Documents du Musée romain d'Avenches 14, 2007
- *Rapport annuel 2007* de la BCU, à paraître en juin 2008

## **2007 au Département de l'Intérieur (DINT)**

Le département a connu en 2007 de profondes modifications: en juillet 2007, dans le cadre de la réorganisation de l'administration qui a suivi les élections au Conseil d'Etat, le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) est devenu le Département de l'intérieur (DINT). Ce changement de nom reflète une évolution dans une partie de ses activités. Le Service du développement du territoire (SDT), issu de la fusion du Service de l'aménagement du territoire, et de celui des améliorations foncières, la Chancellerie et l'office des affaires extérieures l'ont quitté. Le service pénitentiaire, les Archives cantonales et l'Autorités de surveillance des fondations l'ont rejoint. Le Département de l'intérieur a préparé la mise en œuvre de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), en coordination avec les autres départements. Il a notamment œuvré à trouver un accord avec les communes sur la répartition du coût financier de la réforme pour le canton de Vaud. Concrétisé dans une convention, cet accord marque un renouveau dans les relations entre le Canton et les communes. Dans le domaine de l'asile, la mise en œuvre de la LARA s'est poursuivie, dans un contexte général marqué là aussi par un apaisement. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, Philippe Leuba a succédé à Jean-Claude Mermoud à la tête du Département.

Un important chantier a occupé le Canton en 2007 : la préparation de l'entrée en vigueur de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. A travers la cellule RPT, le département a apporté un appui et une coordination aux divers services de l'Etat qui ont eu à œuvrer dans ce domaine. La question du surcoût de la réforme, beaucoup plus important que prévu pour le canton de Vaud, s'est posée avec acuité pour les communes qui auraient dû en supporter la plus grande part si les lois en vigueur avaient été appliquées sans être amendées. En août, les communes et le canton ont trouvé un accord afin de répartir la charge financière induite par la mise en œuvre de cette réforme. Le Conseil d'Etat, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV) ont signé une convention réduisant la contribution financière des communes à la RPT. Le Chef du DINT a ensuite organisé plusieurs séances d'information afin d'exposer aux communes le dispositif retenu. Conformément à cet accord, le Grand Conseil a adopté un décret modifiant le système de financement de la facture sociale. Cet accord sur un sujet délicat témoigne du rapprochement entre les communes et le Canton.

La réorganisation de la justice s'est poursuivie. Conformément à la Constitution, le département a mis en œuvre la réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, effective le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Dans le cadre des grandes réformes judiciaires initiées par la Confédération, un projet de lois relatif au droit public a été mis en consultation dans le canton.

L'entrée en vigueur progressive du nouveau découpage territorial s'est poursuivie depuis son adoption en mai 2006 : sa mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les préfets et les préfectures a été préparée en 2007. En outre, les limites des quatre arrondissements d'Etat civil ont été adaptées à celles des nouveaux districts.

Dans le domaine de l'asile, 2007 a vu la poursuite de la mise en œuvre de la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à d'autres catégories d'étrangers (LARA). Ainsi le règlement de la commission consultative en matière d'asile a été adopté et ses membres désignés. Le canton, tout en appliquant les décisions fédérales à l'encontre des personnes déboutées de l'asile, a obtenu de nombreuses régularisations auprès des autorités fédérales compétentes dans le cadre de la nouvelle loi sur l'asile.

Pour le Conseil d'Etat, l'intégration est essentielle pour les étrangers appelés à rester en Suisse. Dans cette perspective, le Canton met en œuvre les législations fédérale et cantonale dans ce domaine. Ainsi, le Canton assume les responsabilités déléguées par la Confédération : en 2007, il a mis sur pied un

dispositif pour sélectionner les programmes d'intégration qui seront financés par la Confédération en 2008. Dans le cadre de la loi vaudoise sur l'intégration et la prévention du racisme adoptée le 23 janvier 2007, il a adopté un nouveau règlement destiné à renforcer le rôle et l'efficacité de la Chambre consultative des immigrés. Enfin, le canton met un accent sur l'intégration des personnes titulaires d'une « admission provisoire », qui restent en pratique durablement en Suisse.

**Groupes de prestations**  
**301.5 Archives cantonales**

## 301.5 Archives cantonales

---

Archives cantonales.

### Descriptif

---

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact en vue de simplifier et d'accélérer le processus
- La coordination se traduit également par la participation aux travaux de commissions et de groupes de travail, où le Délégué représente les services environnementaux et les informe des décisions ou événements : CIPEL, CREPE (conférence romande des responsables des services environnementaux), CCE (conférence suisse des responsables environnementaux)
- Info Environnement
- Commission Environnement /Aménagement du Conseil du Léman, etc...
- Mise en oeuvre de la révision du Code pénal suisse
- Information, conseil et préparation de séances intercantionales dans le domaine de l'exécution des peines
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, SPEN, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

## Groupes de prestations

### 302.1 Appui au chef du département

## 302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

### Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département
- -Services du DINT
- Autres département ou services cantonaux

**Groupes de prestations**  
**302.2 Ressources humaines**

## **302.2 Ressources humaines**

---

Gestion des ressources humaines du département.

### **Descriptif**

---

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Chef du département, Services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

**Groupes de prestations**  
**302.4 Unité financière**

## **302.4 Unité financière**

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

## **Descriptif**

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (CHANC - SG - SJL - OAE - SAT - TA - SGC); bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens



**Groupes de prestations**  
**302.8 Délégué à l'enfance**

## **302.8 Délégué à l'enfance**

- Jouer le rôle d'observateur indépendant par rapport aux différents services impliqués directement dans la prise en charge de situations de mauvais traitements.
- Rassembler, dans une perspective pluridisciplinaire du domaine, des propositions à l'intention du Conseil d'Etat visant à l'amélioration du système.
- Mettre en œuvre une politique sociale, médicale et juridique cohérente dans le domaine de la prévention des mauvais traitements envers les enfants.
- Participer à diverses commissions.

## **Descriptif**

- Coordonner l'action de prévention sur l'ensemble de secteurs professionnels (médical, social et judiciaire).
- Établir les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux professionnels du domaine.
- Participer à diverses commissions spécialisées du domaine.
- Élaborer divers documents propres au domaine.
- Contact avec les usagers.
- Établir et développer des relations étroites avec d'autres instances départementales, intercantionales ou internationales, de manière à favoriser une communication et une coordination optimales des actions liées à la maltraitance.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chefs(fes) de service et d'office, d'adjoints(es) d'autres départements : ceux (celles) qui favorisent la mission du Délégué en lui donnant les moyens nécessaires d'accomplir ses objectifs.
- Membres de la Commission cantonale consultative de protection des mineurs.
- Toute commission se rapportant au domaine.
- Toute organisation étatique ou privée relevant du domaine et dont l'importance est reconnue.
- Grand public.

**Groupes de prestations**  
**704.4 Surveillance des fondations**

## **704.4 Surveillance des fondations**

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

### **Descriptif**

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 25 janvier 1991 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

## Evénements marquants, évolutions significatives

### SG-DINT

La nouvelle législature qui a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2007 a modifié le nom du département (passant des « institutions et relations extérieures » (DIRE) à « l'intérieur » (DINT) ainsi que ses contours et, partant, l'activité du SG. Ainsi la Chancellerie et l'Office des affaires extérieures ont été transférés au DFIRE et le Service du développement territorial (résultant de la fusion du Service de l'aménagement du territoire et du Service des améliorations foncières) a rejoint le DEC. Pour leur part, le SPEN, L'Autorité de surveillance des fondations (ASF) et les Archives cantonales (ACV) ont été transférés au DINT. L'ASF et les ACV ont été rattachées au SG.

M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba a pris la tête de ce nouveau département tandis que M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, qui dirigeait le DIRE, a pris la tête du DEC.

Sur le plan du personnel, le SG-DINT a accueilli M. Edouard Chollet, nouveau collaborateur personnel.

M. Georges Glatz, délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants a quitté le service de l'ACV pour raisons de santé. Son poste a été transféré au SPJ. M. Olivier Durnat, adjoint au SG, a lui aussi abandonné sa fonction pour raisons de santé.

### Communication

Dans le domaine de la communication, le Secrétariat général a assumé le suivi des grands dossiers et notamment participé à l'élaboration de dispositifs et règles de communication en faveur de projets engageant plusieurs partenaires. C'est le cas pour le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), lorsque le Service de l'aménagement du territoire dépendait du DIRE et pour le programme de réformes judiciaires Codex 2010.

Le SG a accompagné, sur le plan de la communication et de l'information, la mise en œuvre des nouvelles lois fédérales sur l'asile et sur les étrangers, comme sur les mesures d'intégration.

### URH

Sur le plan organisationnel l'URH a été associée à la finalisation de la répartition et réduction des effectifs des préfectures, en lien avec le nouveau découpage territorial. S'ajoute le rattachement du Service pénitentiaire au DINT, nécessitant l'intégration de son équipe RH au Secrétariat général et la prise en compte de problématiques nouvelles. Parmi les faits marquants, l'URH, s'est investie dans la mise en oeuvre départementale de la démarche de gestion des absences maladie longue durée (SPEV-Réagir) et l'élaboration d'un concept de développement des cadres en uniforme du SPEN. Notons que l'activité de l'URH a été spécialement marquée en 2007 dans les domaines du recrutement, de la formation, de la gestion de conflit (entretiens difficiles, team-building, situations de crise, Tripac) et de l'appui organisationnel. DECFO-SYSREM a également mobilisé l'URH : animation de nombreuses séances d'information internes, préparation puis participation à des séances de pré-bascule en particulier.

### UFIN

- grande réorganisation comptable du département dans le cadre de l'opération DUPLO, avec l'arrivée de certaines entités (ASF / OTG / SPEN), le départ d'autres (SAT / TA / TC) et le transfert partiel de certains services comme la Chancellerie (Archives cantonales, Section des droits politiques) et le Secrétariat général (OAE, Cellule délégués)
- entrée en vigueur de la directive no. 24 établie par le SAGEFI, concernant en particulier le contrôle budgétaire
- au SG : contrôle AVS (tous les 5 ans) ; nouveaux commissaires de la COFIN
- au SJL : collaboration avec le secteur recouvrements en vue de l'amélioration du suivi des débiteurs
- au SPOP : négociations avec Helsana en vue de boucler le dossier de l'assurance maladie des requérants d'asile

### Autorité de surveillance des fondations (ASF)

L'Autorité de surveillance des fondations (ci-après ASF) est une unité rattachée administrativement au SAGEFI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Elle a été transférée au département de l'Intérieur le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Les missions de l'ASF sont fixées par la législation fédérale. Il s'agit d'appliquer les dispositions de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidités (LPP) et le Code civil suisse (art. 80 ss CCS).

Un site Internet [www.vd.ch/asf](http://www.vd.ch/asf) est à disposition des fondations et du public pour informer des différents aspects de la surveillance et faciliter la gestion de ces institutions.

Actuellement, 450 institutions de prévoyance professionnelle et 950 fondations de droit civil (fondations classiques) sont suivies régulièrement. La fortune totale gérée est de l'ordre de 38 milliards de francs suisses.

L'ASF est composée de 10 personnes et est située à la rue du Valentin 10. Le financement est assuré à plus de 90% par les émoluments.

## Les missions de l'ASF sont les suivantes :

### Pour toutes les fondations :

- Examiner, sur demande, le projet d'acte constitutif d'une fondation et de ses statuts
- Rendre les décisions de mise sous surveillance, de modification des statuts, de fusion, de transfert de patrimoine et de dissolution et d'en aviser le registre du commerce ou toute autre entité intéressée
- Approuver les modifications statutaires
- Pourvoir à ce que les biens des fondations soient employés conformément à leur destination et de s'assurer qu'elles sont administrées conformément à la loi et aux statuts
- Prendre les mesures propres à éliminer les insuffisances constatées
- S'assurer, lorsqu'une fondation entre en liquidation, que cette dernière s'opère régulièrement, que la fortune suivra la destination prévue par la loi, les statuts et les décisions du conseil approuvées par l'ASF
- Veiller à la bonne application du règlement cantonal sur la surveillance des fondations du 25 janvier 1991

### Pour les fondations de prévoyance :

- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires avec les prescriptions légales;
- Exiger de l'institution de prévoyance et de l'institution qui sert à la prévoyance un rapport annuel, notamment sur son activité
- Prendre connaissance du bilan et de son annexe, des comptes d'exploitation, du rapport de l'organe de contrôle, du rapport annuel de gestion et de vérification, du procès-verbal de l'organe suprême entérinant les comptes et la gestion que du rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle
- Connaître des contestations relatives au droit de l'assuré d'être informé conformément aux art. 65a et 86b, al. 2; cette procédure est en principe gratuite pour les assurés

### Pour les fondations classiques :

- Prendre acte de tout règlement ou toute modification ou abrogation d'un règlement existant
- Examiner le bilan et son annexe, les comptes d'exploitation, le rapport de l'organe de contrôle, le rapport annuel de gestion et de vérification, le procès-verbal de l'organe suprême entérinant les comptes et la gestion ainsi que tout documents qu'elle juge utile de demander

## Chiffres-clés

Nombre de fondations par catégorie et année au 31 décembre

Année	Classique	Prév. Compl.	LPP	Total
2001	846	345	209	1'400
2002	880	334	210	1'424
2003	897	310	204	1'411
2004	920	294	201	1'415
2005	951	280	195	1'426
2006	967	259	190	1'416
2007	989	221	188	1398

Au 1er juillet 2007, les Archives cantonales vaudoises (ACV) ont été transférées de la Chancellerie d'Etat dont elles dépendaient depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2004, au SG-DINT. La poursuite du chantier de densification des locaux s'est déroulée à un rythme élevé et sans accroc ; plus de 5000 mètres linéaires d'archives ont été déplacés et rangés dans les nouveaux équipements mobiles. Les travaux d'inventaire ont permis de reconditionner de nombreux fonds d'archives et de les disposer dans des ordres logiques et continus sur les rayons. La fin de la formation des préposés à la gestion des archives a permis d'accueillir, le 23 octobre 2007, en présence du chef du département une centaine de personnes dont la mission principale, ces prochaines années, sera de rédiger le calendrier de conservation de leur secteur d'activité; cet instrument de gestion s'impose en regard des exigences de l'archivage électronique dont la question reste pendante et des masses à évaluer. 141 personnes représentant 124 communes ont suivi le cours donné par les ACV « Gérer les archives courantes et intermédiaires ». Cette formation, commencée en 2005, sera achevée en 2008.

## **Suivis de projets par le Secrétariat général en 2007**

---

### **A la tête du Groupe interdépartemental sur les migrations (GIM)**

---

Le 24 septembre 2006, la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et la loi sur l'asile (LAsi) ont été acceptées par le peuple en votation populaire. Le SG-DINT a présidé et piloté les travaux de mise en oeuvre de cette réforme afin d'adapter la législation et la pratique cantonale aux nouvelles normes fédérales.

### **Territoire**

---

Le SG-DINT a poursuivi sa participation au sein du groupe technique du projet de territoire suisse au titre de représentant de la Conférence des gouvernements cantonaux.

### **Suivi des réformes judiciaires**

---

Par ailleurs, le SG-DINT a participé au projet CODEX regroupant quatre chantiers législatifs qui correspondent à quatre révisions majeures du droit fédéral, soit le droit public, la procédure pénale unifiée, la procédure civile unifiée et le nouveau droit de la protection de l'adulte.

### **Tutelles et curatelles**

---

Enfin, le SG-DINT est engagé dans un groupe de travail traitant des tutelles et curatelles privées. Le but est de présenter rapidement un concept de recrutement, de formation d'appui et de suivi de volontaires pour couvrir les besoins les plus aigus dans cette matière.

## **302.6 Nouvelle Constitution**

---

Mise en oeuvre de la nouvelle Constitution.

### **Descriptif**

---

Conduite de la mise en oeuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en oeuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en oeuvre de valeurs et principes.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services
- Départements
- Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

## Événements marquants, évolutions significatives

### Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en oeuvre de la nouvelle Constitution cantonale

---

#### Coordination et suivi des travaux

---

Suivi de l'avancement, appui aux départements pour la planification de leurs projets, coordination avec les autres projets législatifs, mise en évidence des conséquences diverses, gestion des risques, proposition d'adaptation des décisions antérieures. Coordination, avec le Bureau du Grand Conseil et le chancelier, du programme législatif du Conseil d'Etat et du programme des sessions.

#### Préparation des adaptations du calendrier législatif

---

Intégration des aléas des projets ponctuels, des délais fixés par la Constitution, des impératifs de cohérence (matérielle et chronologique) et de la capacité de réalisation (administration, Conseil d'Etat, Grand Conseil) ; documentation et préparation des adaptations de la planification.

#### Rendu compte

---

Mise à jour mensuelle du tableau de synthèse des thèmes constitutionnels et du calendrier effectif ; rédaction du [4ème rapport annuel \(2006\)](#) du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'avancement des travaux de mise en oeuvre de la Constitution.

#### Coordination et suivi budgétaires et financiers

---

Gestion des réallocations (le coût des renforts est porté au budget des services et la Cellule Constitution les re-finance trimestriellement par imputation interne, tous les coûts de la mise en oeuvre législative étant ainsi enregistrés à l'UB 3024).

#### Communication

---

Restreinte au strict minimum (mesure DEFI). Mise à jour du [site internet de l'Etat relatif à la Constitution](#) et réponse aux demandes externes d'information à ce sujet.

#### Vérification de la conformité à la Constitution

---

Avis sur la portée de la nouvelle Constitution dans le cadre de tous les projets de lois, des consultations et de réponses à des interventions parlementaires. En collaboration avec le SJL, avis ponctuels sur l'application de dispositions constitutionnelles.



Outre le rapport annuel du Conseil d'Etat, contribution à la rédaction de projets législatifs et de réponses à des interventions parlementaires

### **Avancement des travaux législatifs de mise en œuvre de la nouvelle Constitution**

---

En 2007, le Grand Conseil a adopté 12 lois, décrets ou ensembles de textes législatifs, portant à 50 le nombre d'objets votés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. 7 objets doivent encore être adoptés par le Grand Conseil dans le délai de cinq ans dès l'entrée en vigueur de la Constitution (soit jusqu'au 14 avril 2008) – selon l'art. 177 Cst-VD – et 1 (généralisation de la double instance judiciaire) dans le délai prolongé par la révision de l'article 176 Cst-VD adoptée par le corps électoral le 21 octobre 2007.

### **Activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la RPT réforme de la péréquation**

---

Le Conseil d'Etat, dès l'été 2005, a confié au délégué à la nouvelle Constitution la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le Canton. En 2007, comme déjà en 2006, cette nouvelle mission a occupé la plus grande partie du temps du délégué.

Le dispositif organisationnel mis en place est le suivant :

- La responsabilité de la conduite de la démarche générale est attribuée au chef du DINT et à une délégation du Conseil d'Etat à la RPT, formée depuis le début de la nouvelle législature du chef du DINT, président, et des chefs du DFIRE et du DSAS.
- Une Cellule d'appui pour la mise en œuvre de la RPT (« Cellule RPT »), réunit, autour de la Cellule Constitution, un représentant de chacune des entités transversales impliquées dans la RPT que sont le SAGEFI, l'OAE, le SJL, le SECRI et la Chancellerie ; elle anime et coordonne la réforme sur le plan opérationnel.
- Une équipe de projet, composée de la Cellule RPT et de représentants de chacun des 5 départements concernés par des mesures spécifiques (DSE, DFJC, DSAS, DEC et DINF), veille à l'échange d'informations entre la structure centrale et les départements, la coordination entre les chantiers départementaux et la cohérence de la mise en œuvre.
- Le Collège des secrétaires généraux, élargi aux chefs du SAGEFI, de l'OAE, du SJL et du SECRI, joue, sous la dénomination de Comité de pilotage de la mise en œuvre de la RPT, le rôle habituellement dévolu à un comité de pilotage : relais d'information, coordination, préavis ou propositions à l'intention du chef du DIRE et de la délégation à la RPT pour tout ce qui touche à la conduite et à la maîtrise générale de la démarche.
- Les chantiers départementaux se font sous la responsabilité des départements concernés, qui ont mis et mettent en place, de cas en cas, les structures de travail qu'ils jugent opportunes. Cela vaut aussi bien pour le traitement des thèmes spécifiques que pour celui des problématiques générales des finances, de la politique extérieure du canton et des relations avec les communes, avec leurs composantes politiques, qui relèvent eux aussi des services et départements qu'elles concernent, et non de la structure de projet.

## En 2007, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la RPT ont été les suivantes :

---

- Gestion et tenue à jour avec les départements des instruments suivants :
  - fiches documentant l'historique et tous les aspects des thèmes de mise en œuvre de la RPT, signalant les principales questions, regroupant les sujets en thèmes, proposant l'attribution de la responsabilité de leur traitement, identifiant les inter – ou corrélations entre les thèmes
  - tableau de synthèse, extrait des fiches, répertoriant tous les thèmes de mise en œuvre (39 thèmes spécifiques, 9 thèmes de collaboration intercantonale et 6 thèmes transversaux)
  - tableau des actions de communication, faites ou à venir
  - tableau des interventions parlementaires vaudoises en relation avec la RPT
  - fiche de suivi par laquelle les départements annoncent au délégué, chaque semaine, les faits nouveaux ou prévus
  - fiche d'information hebdomadaire (RPT Info-hebdo) par laquelle le délégué RPT informe les membres de l'équipe de projet, le chancelier et les secrétaires généraux des développements du dossier.
  - Réunions hebdomadaires de la Cellule RPT et mensuelles de l'Equipe de projet.
- Préparation et animation de deux réunions de la délégation du Conseil d'Etat.
- Avec les départements, mise à jour périodique des fiches thématiques, en fonction des travaux parlementaires sur le 2ème Message du Conseil fédéral (concrétisation législative de la RPT ; lois adoptées le 6 octobre 2006) et de l'avancement des analyses et des préparatifs des départements.
- Création et mise à jour du [site internet de l'Etat relatif à la RPT](#) et réponse aux demandes externes d'information à ce sujet.
- Appui à certains services et chefs de département dans la gestion de dossiers en relation directe avec la RPT (ex. : routes nationales, conventions-programmes).
- Suivi des travaux sur la scène fédérale et analyse en continu des principaux enjeux et les principales difficultés présentés par chaque thème : législatifs, financiers, politiques, pour les communes, sur l'organisation, pour les ressources humaines ; avec les départements, mise en évidence, documentation et soumission au Conseil d'Etat des principaux choix politiques pour les tâches désenchevêtrées.
- Contribution à la rédaction de [l'EMPL 413 révisant la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et la loi forestière](#) (format pdf), pour la conclusion des conventions-programmes (avec l'OAE) et l'adaptation du taux de subventionnement, et de [l'EMPL 414 modifiant la loi sur les routes](#) (format pdf) pour attribuer au Conseil d'Etat la compétence de passer des conventions avec l'OFROU et d'autres cantons pour l'entretien des routes nationales (DINF, SR).
- Appui à la négociation entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV sur la répartition des effets financiers de la RPT ; collaboration à la rédaction (SeCRI) de [l'EMPD 20 réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale \(DRPTC\)](#).
- Rédaction de la [réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Martinet et consorts](#) (format pdf) concernant les causes et conséquences de l'EMPD réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT.

**Rapport annuel de gestion 2007**  
**Département de l'Intérieur (DINT)**  
**Mise en oeuvre de la Consitution**

**Sources d'informations complémentaires**

[Site de la Constitution](#)

[Dossier RPT](#)

## **Groupes de prestations**

Le Service des communes et des relations institutionnelles a été touché par les modifications de l'organigramme de l'Etat suite aux élections et à la nouvelle composition du Conseil d'Etat en juillet 07.

Ses domaines d'actions en 2007 ont été :

- la gestion et l'administration du service
- les relations avec les communes
- les relations avec les préfets et les préfetures
- les relations avec les églises et les communautés religieuses
- le greffe du Tribunal neutre
- les droits politiques et le bureau électoral cantonal: depuis le 1er juillet 2007, le secteur a été transféré de la Chancellerie au SeCRI.
- le projet de mise en oeuvre des réformes judiciaires de la confédération: ce projet a été repris par le Service juridique et législatif depuis le 1er juillet 2007.
- le domaine d'activité des relations avec l'Ordre judiciaire a été repris par le Département des finances et des relations extérieures dès le 1er juillet 2007.

**Groupes de prestations**  
**303.0 Gestion et administration du Service**

## **303.0 Gestion et administration du Service**

---

Gestion et administration du Service.

### **Descriptif**

---

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Collaborateurs du Service.

Rapport annuel de gestion 2007

Département de l'Intérieur (DINT)

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

**Groupes de prestations**

**303.1 Recouvrements**

## **303.1 Recouvrements**

---

Le secteur des recouvrements fait partie du Service juridique et législatif (SJL-DINT) depuis juillet 2005.

## Groupes de prestations

### 303.2 Relations avec les communes

#### 303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur des affaires communales.

#### Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes.
  - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
  - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
  - Gérer les relations financières avec les communes.
  - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
  - Suivi du dossier agglomérations.
  - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale
  - Examiner les règlements communaux.
  - Vérifier la légalité et préavisier pour les instances cantonales.
  - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des règlements par le Conseil d'Etat.
  - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations
  - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
  - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
  - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu'entre les services de l'Etat.
  - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
  - Coordonner des formations à l'attention des autorités communales.
  - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.



**Groupes de prestations**  
**303.3 Préfectures**

## **303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures**

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SeCRI qui en surveille et coordonne les activités.

### **Descriptif**

#### **Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures**

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures
- Suivi des budgets
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat
- Appui juridique aux préfets
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec+" en fonction de l'évolution du cadre légal

#### **Activités des préfets**

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale
- Surveiller les communes
- Assister les communes en matières administrative et juridique
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes
- Veiller au maintien de l'ordre public
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
  - Vente de permis de chasse et de pêche
  - Assermentations diverses

- Plan ORCA
- Commissions d'apprentissage
- Statuer sur les contraventions et les petits délits
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire
- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

**Groupes de prestations**  
**303.4 Droits politiques**

## **303.4 Droits politiques**

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton
- Organisation des votations et élections et surveillance de leur déroulement

### **Descriptif**

- Garantie, dans le Canton, des prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organisation des scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôle et enregistrement du dépôt de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, autorisation pour la récolte de signatures.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- UID-DIRE.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

**Groupes de prestations**  
**303.5 Eglises**

## **303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses**

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale.

### **Descriptif**

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

#### **Cathédrale:**

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population
- Ville de Lausanne
- Office du tourisme
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

**Groupes de prestations**  
**303.6 Fonction juridique et légistique**

### **303.6 Greffe du tribunal neutre**

---

Greffe du tribunal neutre.

#### **Descriptif**

---

- Assurer le greffe du Tribunal neutre

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Tribunal neutre
- Justiciables.

## **Événements marquants en 2007**

---

### **Administration du service**

---

Dès la nouvelle législature mi-2007 le Service a vu le retour du secteur "Droits politiques" qui avait été transféré à la Chancellerie en 2006, et le départ du secteur "Relations avec l'ordre judiciaire", notamment du projet CODEX-2010 transféré au SJL.

### **Communes**

---

#### **Finances communales**

- Elaboration de l'EMPD réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale.
- introduction du plafond d'endettement communal
- bouclage du 1er exercice de la nouvelle péréquation intercommunale

#### **Affaires communales, communication et appui aux communes**

- Intensification des relations sur le terrain et permanence téléphonique
- Diminution des délais de réponse aux sollicitations
- Mise à disposition, sur le site internet, des principaux outils juridiques nécessaires aux communes (fiches question-réponses, règlements-type, modèle,...)
- Mise en place d'un programme de formation à l'attention des autorités communales sous l'appellation "L'Etat pour les communes".
- Intensification des relations avec les secrétaires municipaux.

#### **Agglomérations**

- Soutien juridique et rédaction des conventions pour les projets d'agglomération (PALM)

#### **Préfectures**

---

- Préparation et promulgation de la nouvelle loi sur les préfets et de son règlement d'application
- Réorganisation territoriale et redéploiement des préfectures en rapport avec le nouveau découpage en dix districts
- Réduction du nombre de postes de préfets et de collaborateurs administratifs (économie d'échelle)

## **Eglises et communautés religieuses**

---

- Adoption de l'ensemble des lois découlant de la mise en oeuvre des articles constitutionnels
- Etablissement et signature des conventions de subventionnement aux Eglises et à la CILV pour 2008-2009.

### **Cathédrale**

- Inauguration du "Portail peint" qui n'avait pas été présenté au public depuis environ 40 ans.
- Assermentation des autorités cantonales (la prochaine aura lieu dans 5 ans)
- Version scénique de la passion selon St Jean de J.-S. Bach ainsi que plusieurs événements culturels d'envergure.

## **Droits politiques**

---

- 2007 a été marqué par le nombre des échéances électorales: les élections cantonales en mars et les élections fédérales en octobre. Cette simultanéité de calendrier se retrouvera désormais tous les 20 ans!

## **Greffe du Tribunal neutre**

---

- Réorganisation du greffe qui est dorénavant assuré par un juriste responsable assisté d'une secrétaire.

## **Projets particuliers**

### **Projets pour 2008**

---

#### **Communes**

---

##### **Finances communales**

- Suivre les impacts financiers de la RPT sur les communes
- Réformer la péréquation intercommunale
- Démarrer le projet "MCH2-communes vaudoises": nouveau plan comptable

##### **Affaires communales**

- Mettre en place une plateforme permanente canton-communes
- Mettre en place une stratégie en faveur des fusions de communes, en collaboration avec les préfets.

##### **Agglomérations**

- Collaborer aux projets d'agglomération sur le plan institutionnel

#### **Préfectures**

---

- Finaliser le redéploiement des préfectures dans les nouveaux districts
- Harmoniser les pratiques administratives des préfectures

#### **Eglises et communautés religieuses**

---

- Etablir les nouvelles conventions de subventionnement pour 2009-2013
- Etablir le règlement sur la reconnaissance des communautés religieuses et examiner les demandes en la matière

##### **Cathédrale**

- Revoir le règlement d'utilisation afin de mettre en place une réelle politique concertée de l'utilisation de l'édifice
- Etudier une nouvelle articulation du parcours touristique (en collaboration avec les autres services concernés)



## Droits politiques

---

- Lancer le projet de vote électronique pour le canton.

## Sources d'informations complémentaires

### Informations relatives au SeCRI

---

Toute l'information relative aux activités du SeCRI est disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud.

### Entrée par les thèmes

---

#### Territoire

- [Communes](#)
- [Districts / Préfecture](#)

#### Vie privée

- [Religions](#)

#### Etat-Droit

- [Démocratie](#)
- [Votations et élections](#)

### Entrée par l'organisation

---

#### Départements

- [Services](#)

#### Autorités

- [Préfectures](#)

Quelques sites particuliers relatifs à l'appui aux communes:

- Publication "[canton-communes](#)"
- Formation "[L'Etat pour les communes](#)"

**Groupes de prestations**  
**303.0 Gestion et administration du Service**

## **303.0 Gestion et administration du Service**

---

Gestion et administration du Service.

### **Descriptif**

---

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Collaborateurs du Service.

**Groupes de prestations**  
**303.1 Recouvrements**

## **303.1 Recouvrements**

---

Secteur des recouvrements.

### **Descriptif**

---

*Recouvrer les créances de l'Etat en matière :*

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Débiteurs.
- Canton.

## Groupes de prestations

### 303.2 Relations avec les communes

#### 303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur des affaires communales.

#### Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes.
  - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
  - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
  - Gérer les relations financières avec les communes.
  - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
  - Suivi du dossier agglomérations.
  - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Examen des règlements communaux.
  - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes et d'ententes intercommunales.
  - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
  - Appui légal aux fusions de communes.
  - Assurer et centraliser la communication Etat/communes vaudoises et entre les services de l'Etat.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et fédération de communes.
- Canton et services de l'Etat.

**Groupes de prestations**  
**303.3 Préfectures**

## 303.3 Préfectures

Les 19 préfectures du Canton de Vaud.

### Descriptif

*Surveiller l'activité des préfets, qui ont pour missions de :*

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale : inciter, participer, au fonctionnement des organes de développement (LDER/LIM) et de promotion régionale, favoriser la création de groupements, informer.

*Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes :*

- Informer les voisins sur les réalisations et les projets, coordonner les activités avec les autorités voisines.

*Veiller au maintien de l'ordre public :*

- Surveiller de manière générale la police des moeurs et le maintien de l'ordre et de, la sécurité publics, cas échéant engager les forces de l'ordre.

*Offrir les bons offices :*

- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.

*Informers le Conseil d'Etat sur les affaires du district :*

- Communiquer au Conseil d'Etat les faits remarquables ou les, informations demandées, produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires, contrôles réguliers de la bonne tenue des registres , et tenues de réunions.

*Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:*

- Vente de patentes, permis
- Contrôle des décisions des services
- Libérations militaires
- Assermentations diverses
- Installations de pasteurs
- Gestion de domaine viticole
- Commissions de zone
- Défense civile
- Plan ORCA
- Commissions d'apprentissage
- Contrôle des lotos et loteries
- etc ...

*Exercer des compétences juridictionnelles :*

- Statuer sur les contraventions et les demandes de conversion, exécuter des, décisions judiciaires.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme :
- Convoquer, auditionner et tenter de concilier les litiges, en matière de baux à loyers et à ferme.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Districts voisins et districts.
- Cantons voisins et cantons.
- Forces de l'ordre.
- Canton.
- Services de l'Etat.
- Administrés.
- Apprentis.
- Justices et justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

**Groupes de prestations**  
**303.4 Droits politiques**

## 303.4 Droits politiques

*Secteur des droits politiques :*

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton
- Organisation des votations et élections et surveillance de leur déroulement

### Descriptif

- Garantie, dans le Canton, des prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organisation des scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôle et enregistrement du dépôt de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, autorisation pour la récolte de signatures.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- UID-DIRE.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.



**Groupes de prestations**  
**303.5 Eglises**

## **303.5 Eglises**

---

- Administration en matière ecclésiastique.
- UB 30331.

## **Descriptif**

---

- Adapter, établir et contrôler la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique.
- Gérer les dossiers du personnel pris en charge par l'Etat (pasteurs, diacres, prêtres et théologiens laïques).
- Proposer au CE la ratification de la nomination des prêtres dans le district d'Echallens.
- Contribuer au maintien de l'apais confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Collaborer à la mise en oeuvre des articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses..

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Etat.
- Eglises.
- Paroisses et autres lieux d'Eglise.
- Population.

**Groupes de prestations**  
**303.6 Fonction juridique et légistique**

## **303.6 Fonction juridique et légistique**

Division juridique et légistique.

### **Descriptif**

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

## Événements marquants, évolutions significatives

### La construction du service suit son cours

---

Créé en juillet 2005, le SJL dispose désormais d'une structure bien en place, organisée en deux secteurs principaux : le secteur juridique et législatif, dirigé par un premier conseiller juridique en place pratiquement depuis la création du service, et un secteur recouvrement et assistance judiciaire, placé sous la responsabilité d'une personne transférée de l'Administration cantonale des impôts au mois d'avril 2007.

#### Secteur juridique

---

Le secteur juridique du service doit faire face à une augmentation constante de son volume de travail dans certains secteurs. En matière de finances publiques, les avis relatifs à l'application de l'article 163, al. 2 Cst-VD sont toujours nombreux, de même que ceux relatifs à des demandes de crédits supplémentaires non compensés, au sens de l'article 25 LFin. Mais plus que le volume de travail, ce sont les délais de traitement des questions juridiques posées qui inquiètent : le SJL étant souvent sollicité en "bout de chaîne", que ce soit dans le processus d'élaboration de textes de lois ou dans la résolution de problèmes juridiques, les départements et services lui imposent souvent des délais qui ne permettent pas toujours une analyse complète et méthodique des projets soumis ou des questions posées. La qualité des avis rendus par le SJL pourrait malheureusement s'en ressentir.

L'activité du secteur juridique a en outre été fortement influencée par la reprise du programme de projets Codex 2010 (v. rubrique "projets particuliers"), lequel a mobilisé une partie des forces de travail du chef de service et de quatre conseillers juridiques. Les renforts ayant compensé cette nouvelle charge n'ayant pu être engagés que tardivement (octobre-novembre 2007), le secteur s'est trouvé en surcharge durant quelques mois. Cela s'est ressenti notamment dans le domaine de l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), domaine dans lequel le nombre de demandes est en constante augmentation, ainsi que dans le traitement des cas complexes en matière d'assistance judiciaire, confié aux conseillers juridiques. Ces problèmes sont toutefois en voie de résolution depuis l'engagement de forces de travail supplémentaires.

#### Secteur recouvrement et Bureau de l'assistance judiciaire

---

Après une période de fortes turbulences sur le plan des ressources humaines, le secteur s'est stabilisé cette année, notamment grâce à l'arrivée d'un chef de secteur spécialisé dans le recouvrement et au caractère fédérateur. Depuis son arrivée, ce dernier s'est attaché à mettre en place des outils de travail permettant un meilleur suivi des débiteurs, et a mis en route des tâches qui n'étaient que partiellement accomplies jusqu'à présent, notamment les poursuites systématiques dans le domaines des notes de frais pénaux (4'300 poursuites introduites à ce jour). Cela génère actuellement une surcharge de travail, mais les effets sur les recettes de l'Etat s'en sont déjà ressentis en 2007 (augmentation de quelque 10 % des recettes en matière de notes de frais pénaux). La systématisation du travail du secteur passera toutefois nécessairement par un remplacement de l'outil informatique (bases lotus obsolètes et non automatisées; v. rubrique "projets particuliers").

## Projets particuliers

### Codex 2010 - RSV - Informatisation du recouvrement

---

#### Codex 2010

---

La reprise du programme de projets Codex 2010 par le SJL a eu lieu au mois de juin 2007, suite au départ de la cheffe de projet. Depuis lors, un important travail a été mené sur les quatre projets composant ce programme :

##### **Droit public**

Ce projet a été largement remanié suite au retour de consultation (abandon du Tribunal administratif de 1ère instance). L'EMPL est désormais entre les mains du Conseil d'Etat, qui devrait l'adopter le 23 janvier 2008.

##### **Procédure pénale**

Le code de procédure pénale suisse a été adopté en vote final par les Chambres fédérales le 5 octobre 2007. Les grandes orientations de la mise en oeuvre cantonales ont été arrêtées par le Conseil d'Etat à la fin du mois d'octobre. Depuis lors, l'EMPL est en cours de rédaction et devrait être mis en consultation au mois de mars 2008. Pour ce qui concerne la procédure pénale des mineurs, le projet n'est pas encore adopté, de sorte que seul un rapport d'orientation sera mis en consultation. Entrée en vigueur prévue : 1er janvier 2010.

##### **Procédure civile**

Le Conseil national ne s'est pas encore prononcé sur le code de procédure civile suisse. Il le fera vraisemblablement lors de sa session d'été. Dès lors, plusieurs incertitudes importantes demeurent quant à la mise en oeuvre cantonale. En outre, sur le plan technique, ce projet apparaît très complexe, car les cantons conserveront une certaine compétence en matière de procédure civile non contentieuse. La législation vaudoise d'application risque donc d'être relativement volumineuse. En l'état, c'est également un rapport d'orientation qui sera mis en consultation au mois de mars 2008. Là encore, le Conseil d'Etat a déjà arrêté les grandes orientations qu'il entendait donner au projet. L'entrée en vigueur est pour l'heure toujours officiellement fixée au 1er janvier 2010, mais cela devient aléatoire, surtout si le vote final des Chambres fédérales n'intervient pas avant l'automne, voire l'hiver 2008, ce qui est probable.

##### **Protection de l'adulte**

Ce projet en est à un stade similaire à la procédure civile. Le Conseil national doit encore se prononcer, de sorte que nous demeurons dans l'incertitude sur plusieurs points importants du projet. Le calendrier est le même que pour la procédure civile, avec là encore les mêmes interrogations.

La nouvelle application du Recueil systématique vaudois a été mise en production au mois de juillet 2007. Elle apporte plusieurs améliorations sensibles par rapport à la précédente, en particulier l'introduction d'un historique des versions des textes législatifs, la mise à disposition desdits textes dès leur adoption et après leur abrogation, ainsi que la mise sur internet de tous les textes adoptés, et non plus uniquement de ceux qui étaient publiés auparavant. L'application souffre toutefois encore d'un problème de fiabilité inquiétant, que les informaticiens s'attachent à résoudre.

### **Informatisation du recouvrement**

---

Le secteur recouvrement travaille actuellement à l'aide de bases de données créées dans l'environnement lotus. Ces bases ne sont en rien automatisées et ne permettent donc pas un suivi régulier et efficace des débiteurs. A titre de comparaison, le logiciel de recouvrement utilisé par l'ACI depuis plus de 10 ans comporte plus de fonctionnalités que l'outil développé pour le secteur recouvrement du SJL. Au vu du développement important de ce dernier (plus de CHF 10'000'000.- encaissés en 2007), il se justifie d'acquérir ou de développer un nouvel outil permettant de gagner en rationalisation du travail et en efficacité, ce qu'a d'ailleurs également constaté l'UCA dans un rapport rendu récemment. Un projet a donc été lancé pour doter le secteur d'un véritable outil informatique de recouvrement dans le courant de l'année 2008.

## Groupes de prestations

### 306.1 Etat civil

## 306.1 Etat civil

---

Etat civil cantonal et offices d'état civil.

### Descriptif

---

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil.
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillances.
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- L'ensemble de la population, les communes, les tribunaux, les Justices de paix, les notaires, l'administration en général.
- Office de l'Etat civil et officiers de l'Etat civil.

**Groupes de prestations**  
**306.3 Naturalisation**

## **306.3 Naturalisation**

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

### **Descriptif**

- Examen des dossiers transmis par les communes.
- Conseiller les communes et renseigner les usagers (conditions, pratique, lois).
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers.
- Préparer le préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations.
- Préparer le préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Les ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis C domiciliés ou résidents sur le canton de Vaud.
- Communes / Municipalités.
- Office fédéral des migrations (ODM).

**Groupes de prestations**  
**306.4 Asile**

## **306.4 Asile**

Traitement des dossiers relevant de l'asile - gestion du séjour, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec la FAREAS (EVAM) - en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

### **Descriptif**

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires.
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour.
- Organisation du renvoi ; exécution des décisions fédérales de renvoi.
- Elaboration de la convention de subventionnement de la FAREAS, négociation du budget de la FAREAS, et mission de contrôle de la fondation (depuis le 01.01.2008, l'établissement vaudois d'accueil des migrants EVAM).
- Coopération avec les autres partenaires du Service.
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.
- Examen de situations de détresse personnelle grave

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.
- Office fédéral des migrations (ODM), DSAS, Polcant, SPEN, OTG.
- FAREAS (EVAM).
- Oeuvres d'entraide.
- Employeurs.
- Tribunal administratif fédéral.
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers



**Groupes de prestations**  
**306.5 Etrangers**

## 306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE).

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales et cantonales en la matière.

### Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers ou de l'accord sur la libre circulation des personnes.
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande.
- Information, assistance et instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants assurer leur surveillance.
- Développement de la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère et suisse.
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers.
- Entreprises.
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...).
- Service cantonal de l'emploi.
- POLCANT, SPEN, SPJ, OTG.
- Juge de paix.
- Maison de détention administrative.
- Caisse de compensation AVS-AI, Représentations suisses à l'étranger.
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP).
- Association suisse des chefs de police des étrangers.
- Association romande des chefs de police des étrangers.
- Commission fédérale des étrangers (CFE).
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR).
- Service fédéral de lutte contre le racisme.

- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte).
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).
- Bureau Lausannois des Immigrés (BLI).
- Oeuvres d'entraides et associations.
- Service des recours de département fédéral de justice et police.
- Commissions communales “ suisses/étrangers”.

**Groupes de prestations**  
**306.6 Identité**

## **306.6 Identité**

---

Traitement des demandes et des renouvellements de documents d'identité (passeport ordinaire 03, passeport biométrique 06, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisse.

### **Descriptif**

---

- Enregistrement et traitement des demandes de passeports et de carte d'identité.
- Prolongation des anciens passeports.
- Délivrance des passeports provisoires aux citoyens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
- Traitement des demandes de passeport biométrique pour les citoyens suisses domiciliés dans les cantons romands.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Citoyens suisses du canton de Vaud et de Romandie.
- Communes / Préfectures.
- Police cantonale.
- Représentations consulaires suisses à l'étranger.

**Groupes de prestations**  
**306.7 Administration**

## **306.7 Administration**

---

- Gestion et administration du service.
- Problématiques juridiques.

## **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DINT.
- Services transversaux.
- Communes.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Asile

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions fédérales relatives aux cas de rigueur grave (art. 14 al. 2 ss LAsi), 347 personnes ont été mises au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) en 2007.

Conformément aux dispositions de la LARA, la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS) est remplacée au 1er janvier 2008 par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

En étroite coordination avec la FAREAS (EVAM), le service a préparé le passage au régime de l'aide d'urgence de l'ensemble des requérants d'asile déboutés au 1er janvier 2008.

Le service a également préparé la mise en oeuvre des changements découlant de la révision de la LAsi et de l'entrée en vigueur de la loi sur les étrangers (LEtr) en matière de subventions fédérales. Jusqu'à fin 2007, le canton facture à la Confédération des forfaits journaliers, sur la base d'un décompte nominatif de nuitées. A partir de 2008, les subventions fédérales sont calculées à partir du nombre moyen de personnes présentes, selon la base de données fédérale. Cette modification conduit à reporter la charge du contrôle des subventions de la Confédération vers le canton. En parallèle, les frais d'assistance pour tous les requérants d'asile déboutés et pour les personnes au bénéfice d'une admission provisoire en Suisse depuis au moins sept ans ne sont plus pris en compte à partir de la même date. Il en résultera une perte (avant imputation à la facture sociale) de quelques 20 millions de francs par an pour le canton. En effet, les subventions versées à titre d'aide d'urgence et d'intégration des admis provisoires ne compenseront que très partiellement les diminutions de subvention précitées. Du fait de versements uniques à titre transitoire en 2008, ces conséquences financières n'interviendront toutefois qu'à partir de 2009.

La LEtr donne également une base légale pour l'intégration en Suisse des personnes au bénéfice d'une admission provisoire. Dans cette optique, le Conseil d'Etat a chargé la FAREAS (EVAM) de mettre en place, en collaboration avec le Service de l'emploi, des mesures destinées à favoriser l'intégration de ces personnes sur le plan professionnel et social. Ces mesures ont débutées au cours du dernier trimestre 2007 et se poursuivront en 2008.

### Naturalisation

L'année 2007 a été marquée par deux déménagements successifs, dans un premier temps le secteur a été déménagé provisoirement à la rue César-Roux 29 dans les anciens locaux de la direction de l'état civil, puis au mois de novembre à la rue Langallerie. Ce dernier lieu devrait être définitif puisque depuis son départ de l'avenue de Beaulieu 19 en 2005, le secteur des naturalisations avait toujours été localisé dans des locaux de manière temporaire.

En ce qui concerne l'activité, l'année 2007 a été marquée par une forte progression des personnes naturalisées dans le canton. En effet 4944 personnes ont été naturalisées ; alors qu'en 2006 on en notait 2877 et 3468 en 2005. D'autre part, les demandes de naturalisation (une demande peut comporter plusieurs personnes) sont également en progression puisque celles-ci ont atteint 2666 dossiers en 2007. A noter qu'en 2006 et 2005, les demandes s'élevaient respectivement à 2333 et 2241 dossiers ; soit une progression de plus de 10% pour l'année 2007.

Pour faire face à cette constante progression de l'activité, le secteur a toujours pu compter sur des ressources d'appoint au bénéfice d'un contrat d'auxiliaire. Or, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, deux postes permanents supplémentaires ont été créés élevant ainsi le nombre d'ETP du secteur à 7.6.

## Documents d'identité

Après une année 2006 marquée par l'introduction des passeports biométriques (le canton de Vaud a été désigné, dans le cadre d'un projet pilote, par la Confédération pour accueillir l'unique centre de saisie biométrique en suisse romande), l'année 2007 a été marquée par une baisse importante des demandes liée au fait que la plupart des personnes possédant un passeport échu l'avaient déjà renouvelé entre 2003 et 2006. En effet, les passeports 85 (passeports émis entre 1985 et 2002) avaient une date de validité maximum située au 31.12.2007, ce qui signifie que la plupart des citoyens suisses habitant le canton de Vaud ont renouvelé leur passeport.

Cependant, passablement de personnes sont venues dans les locaux du secteur des documents d'identité pour effectuer une saisie de données biométriques. Ces personnes sont venues de toute la Suisse romande et en particulier du canton de Genève. En 2009, ce projet sera étendu à tous les cantons suisses puisque seul le passeport biométrique sera désormais valable.

## Etat civil

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'introduction de la Loi sur le partenariat enregistré a engendré une évolution majeure dans le monde de l'état civil. Dans le canton de Vaud, 230 enregistrements de partenariat ont été effectués par les officiers d'état civil. La plupart de ces partenariats ont été enregistrés au premier semestre et se sont tous déroulés dans d'excellentes conditions.

L'année 2007 a également été marquée par l'introduction des célébrations de mariage dans des sites d'exceptions. En effet, afin de répondre à une demande importante du public, des cérémonies personnalisées et plus festives qu'à l'accoutumée se sont déroulées dans les divers châteaux du canton ainsi que sur les bateaux Belle Epoque de la CGN. Cette possibilité donnée aux fiancés et aux partenaires a connu un franc succès puisque plus d'une centaine de couples ont opté pour ce mode de célébration qui sera maintenu ces années prochaines.

Afin de se conformer à la nouvelle Constitution, l'état civil a adapté les limites de ses quatre arrondissements en fonction de la nouvelle répartition des districts. Cette mesure entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et n'aura que très peu d'incidence sur le public et l'organisation interne.

Dans le domaine de la formation, l'état civil a été très actif puisque sur l'initiative du canton de Vaud, un concept de formation a été mis en place au niveau de tous les cantons latins de Suisse, permettant ainsi à une vingtaine de personnes, dont trois vaudois, de se présenter à l'examen en vue d'obtenir le brevet fédéral d'officier d'état civil. A noter que tous les candidats ont brillamment obtenu ce brevet.

D'autre part, une importante formation et une adaptation de l'application informatique ont été mises en place afin de permettre à l'officier d'état civil de répondre aux exigences de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr). En effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'officier d'état civil pourra conformément à l'article 97a du code civil refusé son concours à la célébration des mariages et à l'enregistrement des partenariats.

## Division étrangers

La libre circulation à l'essai (suppression des contingents et des zones frontalières) a été introduite au 1<sup>er</sup> juin 2007 en faveur des ressortissants des 15 Etats d'origine de l'Union Européenne (CE-15), de Chypre et Malte ainsi qu'en faveur des ressortissants de l'AELE; cette mesure a eu pour conséquence une augmentation sensible des demandes d'autorisations de séjour de la part des étrangers provenant des

Etats concernés. Rappelons que le traitement de telles demandes nécessite, en dépit d'une simplification des procédures, diverses mesures de contrôle et d'instruction générant une importante charge de travail. C'est également à partir du 2ème semestre 2007 qu'une très grande quantité de permis européens sont arrivés à échéance (validité à 5 ans des permis européens émis à partir du 1er juin 2002); les demandes de renouvellement ou de transformation ont augmenté de près de 90% par rapport à l'année précédente.

Ces différents événements, cumulés à d'autres (abrogation de l'expulsion judiciaire pour les étrangers ayant commis des délits sur notre territoire, modifications inadéquates de la base de données fédérale,...) ont provoqué un allongement des délais pour la délivrance de certaines prestations par la division étrangers. Malgré la mise sur pied de diverses mesures de crise, l'augmentation du nombre de dossiers en attente de traitement n'a en effet pu être évitée. Le renforcement de ces mesures pour résorber les retards est à l'étude.

En ce qui concerne la politique d'intégration des étrangers, l'année 2007 a été marquée par plusieurs étapes décisives. Au niveau cantonal, l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR) en janvier a permis de fixer le cadre de l'action de l'Etat en la matière. Dans cette perspective, de nouveaux cours de français ont pu être développés dans plusieurs régions sur la base d'un concept cantonal développé par le service et grâce à un financement cantonal. En outre, la mise en oeuvre des nouvelles dispositions fédérales (LEtr et LAsi) en matière d'intégration ont été anticipées sur plusieurs plans. L'entrée en vigueur de la LEtr en janvier 2008 a été de pair avec un nouveau programme fédéral pour l'intégration 2008-2011. Suivant les recommandations de l'ODM, la coordinatrice en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme a lancé un appel aux projets durant une conférence publique organisée le 30 août 2007, à laquelle étaient invitées toutes les instances potentiellement intéressées par le dépôt de tels projets. Le délai de dépôts des projets, communiqué à cette occasion, a été fixé au 15 novembre 2007. Plus de 40 projets ont été déposés dont une grande partie pourront être réalisés en 2008.

En outre, un effort a été entrepris pour favoriser l'intégration des personnes au bénéfice d'une «admission provisoire». En 2008, le Canton y consacrera plus de 3 millions de francs. Chargé de mettre en oeuvre ces mesures, L'EVAM a mis sur pied un dispositif d'aide à la recherche d'emploi en lien avec les Offices régionaux de placement, une cellule d'orientation et prévoit des programmes d'occupation. Enfin, le règlement d'application de la LIEPR, adopté en décembre par le Conseil d'Etat, a permis de renforcer le rôle de la Chambre cantonale consultative des immigrés et celui de la coordinatrice, qui est désignée comme "service de contact" avec l'ODM et qui est dorénavant responsable de la coordination des mesures d'intégration développées au niveau cantonal.

## **Projets particuliers**

### **Asile**

---

Suivi et contrôle de la subvention de la FAREAS (EVAM):

Etablissement et discussion avec la direction de la FAREAS d'un rapport intermédiaire interne concernant la réalisation de la convention de subventionnement 2007.

Conduite d'une mission de suivi et de contrôle portant sur la fonction du contrôle interne de la FAREAS.

### **Etrangers**

---

Elaboration du projet de loi vaudoise d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur les étrangers. Ce projet a été adopté par le Grand Conseil à fin décembre 2007.

Dès le 1er janvier 2008, notre activité liée au traitement des demandes émanant des ressortissants "Etat tiers" sera régie par la loi sur les étrangers (LEtr) et non plus par la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). Même si ce changement a été dûment préparé fin 2007, notamment par l'élaboration de la loi vaudoise d'application de la LEtr et son adoption par le Grand Conseil à la fin décembre 2007, le retard dans la livraison des directives d'application fédérales (non encore disponibles dans leur intégralité au début janvier 2008 et pour la plupart, non encore traduites en français) et l'adaptation des pratiques liée à l'émergence d'une nouvelle jurisprudence vont engendrer passablement de travail supplémentaire pour notre division (actions de formation, remaniement de nos correspondances, informations aux partenaires. etc.).

La mise en production de la nouvelle application informatique fédérale de gestion de la population étrangère (SYMIC) a à nouveau été reportée: son introduction est maintenant agendée au 3 mars 2008. L'entrée en vigueur pour la Suisse des accords Schengen-Dublin, planifiée pour le 1<sup>er</sup> novembre 2008, s'accompagnera de la mise en service d'une carte pour étrangers en remplacement de l'actuel livret. Ce projet va grandement impacter l'activité de la division Etrangers et obligera cette dernière à définir de nouveaux processus de travail à l'interne et également avec ses partenaires, notamment les communes.



## **Sources d'informations complémentaires**

### **Migration**

---

Pour plus d'information sur tous les aspects relatifs à la gestion de la population étrangère - statistiques, bases légales, démarches et formulaires dans les domaines de la police des étrangers, de l'asile, de l'intégration et de la naturalisation -, prière de se référer:

soit au site du SPOP: <http://www.vd.ch/spop>.

soit au site de l'Office fédéral des migrations: <http://www.bfm.admin.ch/index.php?L=1>.

### **Documents d'identité**

---

Pour des informations pratiques concernant l'obtention de documents d'identité, prière de se référer :

soit au site du SPOP : <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/papiers-attestations/passeports-et-cartes-didentite/anciens-passeports/>.

soit au site de l'Office fédéral de la police: [http://www.schweizerpass.ch/index\\_f.html](http://www.schweizerpass.ch/index_f.html).

### **Etat civil**

---

Des informations pratiques détaillées concernant tant les démarches à effectuer que les entités administratives concernées sont disponibles sur le site du SPOP : <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/etat-civil/>.

**Groupes de prestations**  
**106.0 Administration**

## 106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

### Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

## Groupes de prestations

### 106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

#### 106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et , établissement du plan d'exécution des peines avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

#### Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les condamnés.

**Groupes de prestations**

**106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.**

**106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.**

---

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

**Descriptif**

---

- Garantie de la cohérence du système d'information départementale
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage lors de projets informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Les prévenus et les condamnés.

## **Ressources Humaines**

---

### **Nomination de quatre cadres supérieurs du Service pénitentiaire**

---

La direction du Service pénitentiaire a vécu d'importants changements durant l'année 2007. En effet, dès sa nomination à la tête du service le 1er décembre 2006, Mme Catherine Martin a nommé Mme Corinne Pollen Borlat au 1er janvier 2007 comme cheffe de l'Office d'exécution des peines, en remplacement de Mme Anne-Laure Pages. M. Sébastien Aeby a été nommé directeur des Etablissements de la Plaine de l'Orbe au 1er avril 2007, en remplacement de Mme Martin, et M. Martin Lachat a succédé à M. Aeby à la tête de la Prison de la Croisée au 1er septembre 2007.

Le poste de directeur financier et adjoint de la cheffe de service a été repourvu au 1er mai 2007 par M. Stéphane Brueckner.

### **Mise en oeuvre du nCP**

---

Au-delà du travail législatif important effectué durant l'année 2007, des efforts considérables ont été consentis, tant par les établissements de détention que par l'Office d'exécution des peines afin de mettre en oeuvre les nouvelles dispositions légales. Le surcroît de travail administratif découlant des nouvelles dispositions avait été très largement sous-évalué, d'autant plus que la situation s'est aggravée en raison de la surpopulation carcérale.

### **Stabilisation de la surpopulation carcérale**

---

Le Canton de Vaud a connu une augmentation de 30 % de sa population carcérale entre 2003 et 2006. La situation s'est sensiblement améliorée en 2007 puisque le nombre de journées de détention accuse un léger fléchissement, néanmoins les établissements de détention préventive connaissent toujours une surpopulation puisque leur taux d'occupation moyen atteint 106 % pour la prison de la Croisée et 123 % pour la prison du Bois-Mermet.

## Projets particuliers

### Projets particuliers

---

Le Conseil d'Etat a accepté en avril 2007 et le Grand Conseil en octobre le *rapport sur les projets pénitentiaires et réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil au postulat Borboën et consort demandant au canton d'appliquer de façon plus ouverte les dispositions légales en vigueur pour lutter contre le surpeuplement des établissements pénitentiaires d'exécution des peines* qui présente différents projets d'adaptation et de développement des infrastructures pénitentiaires rendues nécessaires par la pression démographique de la population carcérale, par les exigences du nouveau code pénal et par les engagements intercantonaux.

Il s'agit notamment de :

L'extension du pénitencier des Etablissements de la Plaine de l'Orbe, rendu indispensable par le déficit chronique de places de détention en milieu fermé et sécurisé. Le crédit d'étude a été accordé par le Conseil d'Etat en mars 2007.

La création d'un nouvel établissement de semi-détention et travail externe de 50 places environ, ouvert 24h sur 24, en remplacement des deux petites structures existantes. L'immeuble, sis à la rue du Simplon à Lausanne, a été acquis en décembre 2007. Des travaux importants devront être effectués.

La création d'un secteur de détention avant jugement pour les mineurs à la Prison de la Croisée. Le nouveau droit pénal des mineurs entré en vigueur également au 1er janvier 2007, impose une stricte séparation entre majeurs et mineurs. Le Conseil d'Etat a accordé le 12 septembre 2007 le crédit d'ouvrage permettant la transformation d'une division de la prison de la Croisée en secteur pour mineurs, qui sera opérationnel au printemps 2008.

La création d'un établissement concordataire de détention pour mineurs. Selon le Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (partiellement du Tessin), il incombe au canton de Vaud de construire un établissement de détention pour filles et garçons de 32 places pouvant être étendu à 56 places pour la détention avant jugement et l'exécution de peine. Le concept est pratiquement déjà élaboré, reste à régler la question de l'emplacement.

La création d'un établissement de réinsertion sécurisé sur le site de Cery. Une structure intermédiaire entre la prison et les établissements médicaux-sociaux permettant la prise en charge de détenus souffrant de troubles psychiatriques, fait défaut dans le canton de Vaud. Ce projet a été inclus dans le vaste projet de transformation du site de Cery, dont le crédit d'étude a été accordé fin 2006.

Rapport annuel de gestion 2007  
Département de l'Intérieur (DINT)  
Service pénitentiaire (SPEN)

## Sources d'informations complémentaires

### Site internet

---

[www.vd.ch/spen](http://www.vd.ch/spen)

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Evénements marquants

L'entrée en vigueur de la nouvelle partie générale du Code pénal, réforme législative la plus importante dans le domaine depuis plus d'un demi-siècle, a modifié en profondeur l'activité de tous les pénalistes. Le Ministère public s'est ainsi trouvé aux premières loges au moment de rechercher comment l'on fixe une peine pécuniaire, quel usage faire du sursis partiel ou qui astreindre à un travail d'intérêt général, pour ne prendre que trois exemples. Le Parquet a aussi pu s'essayer à l'exercice de ses nouvelles compétences, notamment le contrôle des décisions des juges d'application des peines, derniers-nés de la chaîne pénale, et la participation aux travaux de la Commission consultative concernant les délinquants nécessitant une prise en charge psychiatrique. Le Ministère public a également dû se préoccuper du cas des délinquants internés sous l'empire de l'ancien droit, dont la situation devait être réexaminée à l'aune de la nouvelle loi. Si l'on ajoute à ce tableau les cinq semaines d'audience qui ont mobilisé deux substituts dans le cadre de l'affaire dite de la BCV, on peut légitimement soutenir que 2007 fut une année judiciaire bien remplie.

Pour l'heure, la nouvelle loi semble avoir changé plus le travail des juges plus que les habitudes des délinquants, de sorte que la légère décrue constatée en 2006 quant au nombre des affaires enregistrées ne se confirme guère. La présence en audience du procureur et de ses substituts a dès lors battu des records.

Le bilan de l'année 2007 serait incomplet si l'on ne faisait pas état de la participation accrue des Vaudois, par le Juge d'instruction cantonal à l'échelon des cantons latins et par le Procureur général au niveau suisse, aux activités qui réunissent les autorités de poursuite pénale de notre pays, à l'enseigne de l'intensification des relations intercantionales et de l'harmonisation des pratiques.

Interventions aux débats	2007	2006	2005	2004	2003
Circulation routière (sans blessures ou décès)	7	1	4	3	3
Moeurs	42	26	27	34	39
Stupéfiants	20	17	21	16	25
Délits contre le patrimoine	34	15	18	17	13
Délits c/ la vie ou l'intégrité physique (y c. LCR)	65	89	47	42	48
Affaires financières	10	10	12	10	18
Affaires diverses	11	3	4	3	4
Réexamen de mesures d'internement	29				
Audience du juge d'application des peines	1				
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>161</b>	<b>133</b>	<b>125</b>	<b>150</b>
Affaires civiles	0	3	3	2	1



<b>Affaires pénales enregistrées</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Ordonnances de non-lieu	6'571	6'378	6'887	6'305	5'684
Ordonnances de condamnation	5'665	5'945	6'317	6'190	5'418
Renvois au tribunal de police ou correctionnel	2'307	2'401	2'381	2'219	2'089
Renvois au tribunal criminel	4	7	4	10	9
Jugements du Tribunal des mineurs	2'105	1'660	2'185	2'063	1'755
Prononcés préfectoraux	1'169	379	372	356	323
Juge d'application des peines	681				
<b>Total</b>	<b>18'502</b>	<b>16'770</b>	<b>18'146</b>	<b>17'143</b>	<b>15'278</b>
Affaires civiles enregistrées	690	760	942	564	421

## Projets particuliers

### Projets particuliers

---

Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les 26 cantons et la Confédération devraient traiter les causes pénales en appliquant le même code de procédure. Tous les cantons connaîtront des changements. Mais le modèle choisi par le législateur fédéral, très éloigné de notre procédure actuelle, contraindra les Vaudois à une réforme en profondeur. Le Ministère public sera particulièrement touché, puisque, tout en continuant à exercer le rôle de l'accusation, il intégrera en son sein les juges d'instruction actuels et leurs compétences, de l'ouverture à la clôture de l'enquête.

Avec tous les acteurs concernés (policiers, magistrats judiciaires de toutes les instances, avocats, conseillers juridiques du SJL, etc.), des représentants du Parquet oeuvrent au sein des groupes de travail mis en place sur l'initiative du Conseil d'Etat en 2006 déjà.

L'année qui s'ouvre doit bien sûr voir les travaux de conception et le processus législatif déjà entamés se poursuivre, sinon être achevés; mais surtout, il faut qu'en 2008 commence la construction concrète de la chaîne pénale à réformer. Car, au risque de choquer ceux qui voient dans l'activité consistant à rendre la justice un art, il faudra bien que la nouvelle chaîne pénale entre en phase de production, au service de tous les justiciables, le jour même de l'entrée en vigueur de la procédure unifiée. De plus, les maillons de la chaîne devront, dès ce moment, non seulement appliquer la nouvelle procédure aux nouvelles affaires, mais encore pratiquer l'exercice difficile consistant à traiter les causes anciennes selon l'ancien ou le nouveau droit, dans le respect des dispositions transitoires.

La réussite de la mutation dépendra autant de l'existence de moyens suffisants le moment venu que de la préparation préalable, en matière de formation comme sur le plan logistique notamment, du futur Ministère public cantonal. Les travaux pluridisciplinaires déjà menés et à venir, les analyses en cours sur l'évaluation des conséquences de la réforme et l'information donnée aux autorités politiques permettront à ces dernières de prendre les décisions nécessaires en pleine connaissance de cause.

Rapport annuel de gestion 2007  
Département de l'Intérieur (DINT)  
Ministère public

**Sources d'informations complémentaires**

Codex 2010

---

## **2007 au Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)**

Le programme d'investissements de modernisation des EMS s'est poursuivi avec le lancement des travaux d'agrandissement de cinq EMS dans le canton. A l'EMS de La Paix du Soir au Mont-sur-Lausanne, des nouveaux locaux ont déjà été inaugurés en décembre. Ils peuvent accueillir 30 résidents supplémentaires et sont prioritairement réservés aux patients du CHUV qui ne nécessitent plus de soins aigus et qui sont en attente de placement.

La révision de la Loi sur les Hospices, votée au printemps par le Grand Conseil, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Elle confirme le statut du CHUV en tant que service de l'Etat, rattaché au DSAS. Le contrôle de l'institution a été renforcé avec la mise en place d'un Service d'audit interne et d'un Contrôle de gestion centralisé.

Un Institut universitaire de médecine générale a été créé. Il représente une étape décisive dans la revalorisation de la médecine de premier recours et permettra de renforcer la formation en médecine générale des jeunes médecins en milieu hospitalier et dans les cabinets privés.

Les Etats de Vaud et de Genève ont initié une nouvelle collaboration avec la création du Centre romand hospitalo-universitaire de neurochirurgie, qui permet la mise en commun des compétences professionnelles et des moyens dédiés aux soins, à l'enseignement et à la recherche mis à disposition par les deux Hôpitaux universitaires concernés.

L'avant-projet de révision de la loi cantonale sur les allocations familiales a été mis en consultation. Il propose d'introduire un système d'allocations pour les personnes indépendantes et pour celles sans activité lucrative. Pour 2008, le montant de l'allocation pour enfant est passé à 200.- francs et le montant des allocations familiales n'est plus fonction du taux d'activité, mais entièrement versé à tous les salariés.

Le programme de formation professionnelle pour les jeunes adultes en difficultés (FORJAD) s'est poursuivi et présente de bons résultats. Il concerne aujourd'hui environ 250 jeunes avec un taux de réussite pour la première année de 70%. Par ailleurs, le DSAS a présenté un premier bilan du nouveau Revenu d'insertion au Conseil d'Etat, qui fait le point sur les mesures prises afin de sécuriser la distribution de l'aide sociale et de favoriser l'insertion et le retour à l'emploi des bénéficiaires.

Un programme de prévention contre le surendettement a été lancé. Il s'adresse avant tout aux jeunes adultes, aux nouvelles familles (première naissance) et aux personnes au chômage. Il sera poursuivi en 2008.

Le règlement d'application de la loi sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires a été modifié, permettant ainsi de renforcer le revenu disponible des créancières du BRAPA qui souhaitent augmenter leur taux d'activité.

Une vaste démarche d'information ciblée concernant les droits aux subsides à l'assurance-maladie a été entreprise auprès de 40'000 ménages vaudois, afin de les inviter à se renseigner sur leurs éventuels droits à en bénéficier et d'alléger ainsi les frais représentés par le paiement de leurs primes. De plus, le DSAS est intervenu auprès de l'Office fédéral de la santé publique, afin de demander que les caisses puissent davantage dans leurs excédents de réserves et que les primes vaudoises puissent être réduites. L'arrêté fixant les barèmes pour les subsides aux primes d'assurance-maladie 2008 a été adopté par le Conseil d'Etat. Il introduit une série d'améliorations dans le but de lutter contre l'effet de seuil à la sortie du Revenu d'insertion, tout en indexant les limites de revenus ouvrant le droit aux adultes. En 2008, les subsides partiels maximum pour les adultes et pour les jeunes adultes ont également été augmentés.

## **Groupes de prestations**

### **41.1 Appui au chef du département**

#### **41.1 Appui au chef du département**

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

#### **Descriptif**

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Appui au Chef du département pour les dossiers CLASS et CDAS.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- -Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.

**Groupes de prestations**  
**41.4 Finances**

## **41.4 Finances**

---

Gestion financière et comptable du département.

### **Descriptif**

---

- Etablissement du budget du SG, coordination au niveau des services du département.
- Tenue de la comptabilité générale du département.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget du département (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, autorisations de dépassement de crédit et des reports de crédits).
- Gestion complète (acomptes prévisionnels, décomptes finaux, encaissements, rappels) de la Facture Sociale.
- Préparation et conduite (coordination des services) du bouclage comptable de l'exercice en cours.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Contact avec les services transversaux (ie SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSAS.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).
- SECRI (Facture sociale).

**Groupes de prestations**  
**41.5 Affaires sociales**

## 41.5 Affaires sociales

Les missions générales imparties à la section Affaires sociales sont doubles :

D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence :

des politiques sociales des services sociaux du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale de la politique familiale cantonale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre.

Ses missions particulières sont au nombre de deux :

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale départementale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Elle doit aussi développer les moyens nécessaires pour promouvoir la politique familiale à l'échelle du canton et pour en assurer la coordination.

Le Secrétaire général du DSAS a confirmé ces missions en août 2004.

## Descriptif

### Système d'information

- Participer à la conception du volet social du Système d'information statistique cantonal (collaboration avec le SCRIS).
- Veiller à la cohérence et à la complétude de la base de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

### Politique familiale cantonale

- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires.
- Assurer la représentation du SG-DSAS au sein de la Commission cantonale de l'égalité "femmes/hommes" et de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique.

### Affaires intercantionales

- Assurer les contacts avec d'autres cantons et la Confédération en matière de politique sociale et familiale.

## **Expertise et organisation**

- Appuyer le chef du département pour animer la Commission consultative des affaires sociales et de la famille (CCASF).
- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences.
- Assurer le suivi du dossier formation.
- Appuyer le SPAS dans le développement, la gestion, l'organisation et l'évaluation du dispositif d'insertion sociale.
- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires à la politique JAD.
- Assurer pour le SASH le suivi des projets de révision et de développement des prestations monétaires offertes aux familles.
- Fournir l'expertise en matière de conduite de projet.

## **Etudes et recherches**

- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes de suivi de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS si intérêt pour le département.

## **Documentation**

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Organiser et superviser l'actualisation des données du site internet GSR.
- Superviser la gestion des archives du SG-DSAS.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV (SCRIS, services concernés par problématique JAD, services concernés par politique familiale, archives cantonales).
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, Commission consultative des affaires sociales et de la famille, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, ARTIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique familiale).



## Rapport annuel de gestion 2007

Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

Secrétariat général (SG-DSAS)

### Événements marquants, évolutions significatives

#### Événements marquants

---

L'année 2007 a été marquée par le maintien du soutien direct du SG à des activités des autres services, en particulier du SPAS et du SASH, dans les domaines des jeunes adultes en difficulté (JAD), du logement (accès au logement, normes de loyer RI), de la politique familiale, de l'assurance-maladie, de la lutte contre les effets de seuil et de la problématique de la contention, notamment.

En plus du suivi systématique des activités de l'année et de la préparation des objectifs 2008, le SG a coordonné l'action du DSAS en vue de la préparation du programme de législature.

Le site internet du DSAS a été enrichi avec les services du DSAS et la cellule Web cantonale.

La réforme de la péréquation financière et la répartition de tâches entre Confédération et cantons (RPT) fait toujours l'objet d'une coordination et d'un suivi attentif par le SG.

Le SG s'est occupé de planifier et de coordonner les actions en lien avec les nouvelles lois sur les finances ainsi que sur les subventions.

Au chapitre des ressources humaines, la coordination avec les activités de la DSI a nécessité de nombreux échanges et ajustements. De plus, notre service a dû faire face à plusieurs absences de longues durées, suite à des maladies.

**Projets particuliers**

**Projets particuliers**

---

- FORJAD, qui vise, en collaboration avec le DFJC et le DEC, à offrir la possibilité à une centaine de jeunes adultes bénéficiaires du RI d'acquérir une formation professionnelle.
- Concept d'information sur les prestations non monétaires offertes aux familles.
- Conduite et coordination des travaux avec le SPAS, le SASH et l'ACI, permettant d'adopter les premières mesures de lutte contre les effets de seuil induits par les dispositifs actuels octroyant des aides publiques sous conditions de ressources.
- Lancement en coordination avec le DFJC, DEC, DFIRE des travaux concernant le Revenu déterminant unifié (RDU).
- Conception, mise en oeuvre et évaluation d'un programme cantonal de prévention du surendettement, en collaboration avec les CSR/CSI, l'Unité d'assainissement financier du Service social de la Ville de Lausanne et les organismes privés concernés (CSP, Caritas, FRC).
- Direction du Comité de révision des mesures de contraintes en établissements socio-éducatifs.
- Coordination de l'action du Conseil d'Etat et en particulier du DSAS en lien avec les mesures à prendre pour faire face à une éventuelle pandémie grippale.
- Coordination de l'action du DSAS en matière d'aide à des projets de coopération au développement.

**Sources d'informations complémentaires**

**Sources d'informations complémentaires**

---

- Annuaire statistique du SCRIS.
- Guide social romand (2e et 3e étages).
- Accès internet à la base de données au cDoc.
- Plaquette "Participation des communes aux dépenses sociales" (édition 2007).

## Groupes de prestations

### 42.0 Administration générale du SASH

## 42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

### Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CGAF, OCC, CCAVS, OMSV, OAI), Suivis administratif et politique des dossiers.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SPEV
- SAGEFI
- Autres autorités cantonales
- Autorités communales
- CCAVS
- OCC
- OAI
- RP
- OMSV
- CGAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...).

## Groupes de prestations

### 42.1 Assurance-maladie et accidents

#### 42.1 Assurance-maladie et accidents

Allocation des subsides aux primes d'assurance maladie pour les assurés de condition économique modeste.

#### Descriptif

- Valider les montants de l'enveloppe à destination des subsides aux primes d'assurance maladie.
- Préavisier le montant de l'enveloppe à retenir.
- Elaborer les hypothèses de répartition de l'enveloppe et proposer au Conseil d'Etat le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Adaptation des subsides cantonaux aux primes de l'assurance-maladie - modification de l'arrêté.
- Mise en place de la "Cellule 64a" à l'OCC (1.5 EPT) destinée à résoudre les cas de suspension du droit au remboursement selon art. 64a LAMal.

## Groupes de prestations

### 42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

## 42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.

Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCA VS) de Clarens

### Descriptif

- Analyser la situation des rentiers AVS ou AI.
- Préaviser pour le Conseil d'Etat sur les limites de revenu ou les déductions où les cantons disposent d'une marge de manoeuvre.
- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Adaptation du régime des prestations complémentaires à l'AVS/AI en application de la nouvelle loi fédérale prise dans le cadre de la péréquation des charges entre la Confédération et les cantons (RPT) - modifications légale et règlementaire.
- La nouvelle loi fédérale sur les PC a quelque peu restreint la marge de manoeuvre des cantons tout en supprimant la limite de revenu à prendre en compte pour les bénéficiaires hébergés dans des homes. Il en ressort que l'aide LAPRAMS (loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale) n'a plus de raison d'intervenir dans ce secteur (à l'exception de cas particuliers), dans la mesure où les PC englobent cette part dès 2008; la part de frais PC en home ainsi que les prestations complémentaires pour frais de maladie et d'invalidité seront désormais entièrement à la charge des cantons.

## Groupes de prestations

### 42.3 Hébergement

## 42.3 Hébergement

---

Aider les personnes recourant à l'hébergement médico-social.

### Descriptif

---

- Proposer les dispositions légales ou réglementaires fixant les conditions d'octroi de la LAPRHEMS ou de l'aide sociale.
- Octroyer ces aides.
- Autorisation d'exploiter des homes non médicalisés.
- Fixer les tarifs des EMS.
- Négociations et attribution de subvention, controlling des EMS, Soutenir, informer et aider les résidents ou leurs proches.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

Adoption d'une [directive](#) concernant les Homes non médicalisés et d'un tarif Soho en relation avec cette mission.

## Groupes de prestations

### 42.4 Hospitalisation

## 42.4 Hospitalisation

---

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes et non assurées.

### Descriptif

---

- Valider les factures reçues des hôpitaux.
- Valider le fait que les personnes concernées ne sont pas assurées.
- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées.
- Payer les factures aux hôpitaux

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

**Prise en charge des frais de soins de populations vulnérables:** Le SASH, le CHUV et la Fédération vaudoise des hôpitaux vaudois (FHV) ont uni leurs efforts pour intégrer dans une Convention administrative tout le dispositif de prise en charge des frais d'hospitalisations ou de soins ambulatoires de population dites "vulnérables", non assurées à la LAMal et qui n'ont pas les moyens financiers de faire face à leurs dépenses de soins. Cette Convention a permis d'harmoniser cette prise en charge entre les différents établissements de soins, de mettre en cohérence ses modalités au sens de la Loi sur l'Action Sociale vaudoise et d'obtenir une meilleure visibilité de ces coûts jusqu'ici assumés par des subventions ou des pertes sur débiteurs.



Rapport annuel de gestion 2007

Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Groupes de prestations

**42.5 Participation à des charges fédérales d'AVS/AI**

## **42.5 Participation à des charges fédérales d'AVS/AI**

---

Participation à des charges fédérales d'AVS/AI.

### **Descriptif**

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Confédération.

Rapport annuel de gestion 2007

Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

**Groupes de prestations**

**42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux**

## **42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux**

---

Politique familiale et autres régimes sociaux.

### **Descriptif**

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Adaptation des allocations familiales - modification légale introduisant la pleine allocation pour les salariés à temps partiel ainsi qu'une majoration de l'allocation pour enfant.

## Groupes de prestations

### 42.7 Promotion du maintien à domicile

## 42.7 Promotion du maintien à domicile

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées et le soutien de leur entourage.

Appliquer la LAPRAMS; chapitre 2, maintien à domicile.

### Descriptif

- Coordination et gestion des projets associés à la promotion du maintien à domicile.
- Coordination, promotion et financement des prestations reconnues par la LAPRAMS.

Domaines :

- Conseil social, information sociale, transports, service de relève, gestion du personnel privé, accompagnement à domicile, promotion du bénévolat
- Subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en oeuvre

OMSV :

- Subventionnement des activités d'aides à domicile, mandats de prestations de l'OMSV.
- Contrôles des comptes.

Associations subventionnées:

- Subventionnement des prestations reconnues par la LAPRAMS dans ce secteur
- Conventions de collaboration et de financement
- Contrôle des comptes
- Gestion de projets communs ou spécifique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- **Soins à domicile**
  - Travaux de révision de la loi sur l'OMSV
- **Avant projet de nouvelle organisation de l'OMSV**

Présentation auprès des partenaires concernées et discussion au sein d'un Copil pour une présentation au Grand Conseil en été 2008 et mise en oeuvre en janvier 2009.

- **Conventions et accords de collaboration**

- Conformément aux exigences de la LOF, la LSubv et la LAPRAMS, le service a procédé à la négociation et la signature de conventions cantonales. En 2007 trois nouvelles conventions ont été signées;
- Convention cadre avec Pro Infirmis pour la reconnaissance et le financement des prestations de conseil social, conseil spécialisé, accompagnement et relève à domicile, du 4 avril 2007;
- Convention avec Pro Infirmis pour ses prestations de conseil social du 4 avril 2007 ;
- Convention pour le remboursement de la prestation d'accompagnement à domicile par les PCG, du 8 février 2007;
- Au plan des transports en faveur des personnes à mobilité réduite, les communes du Grand Lausanne ont accepté d'augmenter le nombre de bons des clients attribués à Taxi Service. Dès avril 2007 les clients au bénéfice d'une carte de légitimation et attribués à Transport Handicap Vaud et à Taxi Services bénéficient désormais de 96 bons par an. L'accord de collaboration entre le SASH et les communes pour l'application des bons communaux pour les courses loisirs a été adapté;
- Avec la RPT, dès 2008 le service reprend le subventionnement fédéral des associations qui favorisent le maintien à domicile et l'intégration sociale des personnes âgées. Les travaux pour positionner ces nouvelles prestations dans le cadre d'une politique cohérente, ainsi que la préparation des conventions à venir ont débuté en automne 2007. Ils se poursuivront en 2008.

- **Promotion des transports des personnes à mobilité réduite à domicile et extension progressive à tout le canton**

- L'année 2007 a permis la consolidation des prestations du bureau de coordination du Grand Lausanne;
- Compte tenu de la convention cantonale du 12 décembre 2007 avec l'OMSV pour la gestion et le financement des évaluations et des bureaux de coordination, le SASH a dénoncé la convention avec l'ASPMAD pour la gestion du SAMIR pour fin 2007. Une nouvelle convention sera établie avec l'OMSV dès 2008;
- En 2007 l'évaluation de la demande et de l'offre dans la région de la Riviera/Aigle/Pays d'Enhaut a permis de confirmer les besoins et de préciser le cahier des charges du bureau de coordination. Les collaborations feront l'objet de négociations dès 2008.

- **Promotion du bénévolat dans les programmes du DSAS**

- L'année 2007 a permis la consolidation des conditions nécessaires pour l'approche des programmes spécifiques dans le cadre de la commission cantonale privée dès le 1er trimestre 2008

**Événements marquants, évolutions significatives**

**Événements marquants**

---

- Intégration de l'OCC (Organe de contrôle cantonal) au sein du SASH au 1er janvier 2007
- Constitution en mai 2007 d'une commission des structures intermédiaires regroupant l'ensemble des partenaires du réseau social et Médico-social (Associations faïtières, BRIO, Pro senectute, Association Alzhami)

## Projets particuliers

### Projets particuliers

---

- **PMU dentaire:** En mars 2007, convention concernant les traitements dentaires entre le DSAS, la PMU dentaire et la Profession dentaire vaudoise et mise en oeuvre d'un référentiel unique pour le paiement des prestations dentaires pour les bénéficiaires PC et RI.
- **Curateurs/tuteurs volontaires:** Constatant les conséquences désastreuses de la pénurie de curateurs/tuteurs pour des mandats de résidents en EMS et fort d'une expérience encourageante initiée par des associations privées en 2005, le SASH a contribué à la création d'un groupe de travail cantonal formé de collaborateurs de l'Ordre judiciaire, du DINT et du DSAS. Ce GT a pour premier but de mettre en place un cours pilote de formation pour des curateurs/tuteurs, et comme objectif ultime de proposer au Conseil d'Etat d'ici l'été 2008 un concept de recrutement, formation et accompagnement de **volontaires** curateurs/tuteurs.

**Groupes de prestations**  
**43.0 Administration**

## **43.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support accueil clientèle.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support en projets informatiques.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support en projets de politique sociale.
- Support en information et études.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat et Grand Conseil.
- Chef du département.
- Cheffe du service et sections.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du département.
- Autres services de l'ACV.
- Conseil de politique sociale.
- Commission consultative des affaires sociales et de la famille.
- Les autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Les organismes ou institutions subventionnées.
- Les communes et les ARAS.

*Autres partenaires institutionnels :*

- GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS.
- Les organismes actifs dans la politique sociale (Caritas, CSP, etc).

- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.



## **Groupes de prestations**

### **43.1 Revenu d'insertion (RI)**

#### **43.1 Revenu d'insertion (RI)**

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution du RI.

#### **Descriptif**

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les autorités d'application.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OTG).
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles en provenance des autorités d'application.
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion de l'insertion sociale du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

#### *Gestion administrative des dossiers RI*

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- CSR, CSI.
- Communes.
- Autres cantons, France.

- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- Le SPOP.
- L'Office des Réfugiés (Berne).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

## **Groupes de prestations**

### **43.2 Pensions alimentaires**

#### **43.2 Pensions alimentaires**

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

#### **Descriptif**

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Procédures judiciaires (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement).
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.
- Permanences dans les Centres sociaux régionaux.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par le débiteur.
- Etat de Vaud.
- Tribunal administratif.
- Collaborateurs du service.
- Régions.
- Débiteurs.

## **Groupes de prestations**

### **43.3 Institutions spécialisées**

### **43.3 Institutions spécialisées**

---

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes handicapés et en difficulté (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

### **Descriptif**

---

- Préavis, propositions.
- Statistiques, études.
- Surveillance socio-éducative et financière.
- Médiations, négociations.

#### *Gestion financière :*

- Subventions et aides individuelles.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, institutions, ateliers, subventionnés par AI et/ou SPAS.
- OFAS, OFCL, OFSP.
- Etat de Vaud, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP.
- FAH.

## Groupes de prestations

### 43.4 Aide aux victimes d'infractions

#### 43.4 Aide aux victimes d'infractions

Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes du Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.

#### Descriptif

- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes du Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et à moyen terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons.
- Concertation avec les collaborateurs du Centre LAVI pour l'application des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL) et directives cantonales.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Victimes LAVI (vaudoises, éventuellement domiciliées dans d'autres cantons).
- SJIC.
- Polcant.
- SPJ.
- Office fédéral de justice.
- Fondation Profa / Centre LAVI.

**Groupes de prestations**

**43.5 Régionalisation de l'action sociale**

**43.5 Régionalisation de l'action sociale**

---

Suivi de la régionalisation de l'action sociale (RAS).

**Descriptif**

---

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services concernés par la RAS (publics et privés).
- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR, CSI.
- Bénéficiaires de prestations selon la LASV.

## **Événements marquants**

---

### **Revenu d'insertion (RI)**

---

Le revenu d'insertion est marqué par une forte poursuite de croissance de la demande en début d'année, puis par le fléchissement de celle-ci. Globalement la croissance est de 6.7% du nombre de dossiers. Une progression de dossiers de "working poor" (bas revenu complété par le RI), qui représentent 21% du total, est à remarquer, les familles monoparentales représentant le 19%. Malgré la bonne conjoncture, l'inversion de tendance peine à se manifester. Devant ce constat, le service a travaillé à l'identification de mesures d'amélioration avec les autorités d'application. Le Conseil d'Etat a par la suite listé les mesures retenues, avec pour objectif une diminution du nombre de personnes dépendant du RI. Elles seront mises en oeuvre progressivement.

### **Programme FORJAD**

---

Le programme mené en collaboration avec le DEC et le DFJC a démontré sa pertinence par un bon taux de réussite. Destiné à offrir une possibilité d'entreprendre une formation professionnelle à des jeunes adultes en difficultés, 71% de ces jeunes ont terminé avec succès leur première année de formation. Une deuxième volée de 170 jeunes a été initiée.

### **Mesures d'insertion sociale (MIS)**

---

Des organismes prestataires dispensent des MIS adaptées aux problématiques des bénéficiaires du RI. Ainsi les capacités d'insertion sociale puis professionnelles s'en trouvent renforcées. Ce sont donc plus de 2'500 mesures qui ont été octroyées durant l'année, utilisant à cette fin pleinement le budget alloué, y compris un crédit compensé avec le Service de l'emploi, soit au total Fr. 7.2 mios.

### **Prévention sociale**

---

La **prévention du surendettement** a fait l'objet d'une campagne généralisée. Elle se poursuivra en 2008 et sera complétée par une prestation d'appui social spécialisée à disposition dans les régions. Une collaboration avec des organismes spécialisés dans le domaine sera développée et généralisée afin de réaliser l'appui au désendettement.

**Logement.** Une étude confiée à l'Institut de géographie de l'UNIL a recensé les difficultés de logement rencontrées par différents types de groupes sociaux. Elle se conclut par une série de recommandations qui servira de base de travail à un groupe de projet qui oeuvrera en 2008. L'accent sera mis sur le recensement, la coordination et la développement d'une offre adaptée de logements d'urgence et de transition.

## Sécurisation du dispositif RI

---

### Revenu d'insertion (RI)

L'un des objectifs principaux poursuivis lors de l'introduction du RI est la sécurisation du régime, avec la mise en place d'instruments de contrôle et d'outils pour corriger les situations délictueuses. Cette mission est assurée en partie par l'Unité de contrôle et de conseils (UCC) qui intervient à plusieurs niveaux :

- Audit externe par le contrôle régulier des autorités d'application
- Dispositif cantonal d'enquête
- Tâches spéciales

### Audit externe

L'UCC exerce une surveillance des autorités d'application en effectuant régulièrement des audits auprès de chacune d'entre elles. Ces contrôles permettent de vérifier principalement :

- l'instruction des dossiers,
- le respect du principe de subsidiarité,
- la gestion des prestations indues ainsi que l'application des directives en la matière.

Si ces points ne sont pas conformes au cadre légal, des recommandations sont émises par l'UCC et font l'objet d'un suivi.

### Dispositif cantonal d'enquête

Le dispositif d'enquête cantonal mis sur pied en 2006 a déployé entièrement ses effets au début de l'année 2007, avec l'engagement complet d'enquêteurs y compris un poste attaché au SPAS. Les postes ont été répartis par région d'action sociale et l'effectif à fin novembre 2007 est de 8,2 ETP représentant huit collaborateurs.

Les contrôles sont faits à la demande des assistants sociaux et sont ciblés sur des situations problématiques ou litigieuses, ce qui permet d'obtenir un taux de détection des fraudes élevé. Les causes de fraude les plus fréquentes sont :

- la dissimulation de ressources provenant d'une activité lucrative ou d'une rente;
- la déclaration de domicile erronée.

Certaines enquêtes permettent également de réduire, voire mettre un terme à l'aide financière versée (une quarantaine de dossiers pour 2007).

### Tâches spéciales

La mise en place d'un outil informatique a permis de renforcer la gestion des indus. L'UCC a effectué des contrôles lors de la reprises des dossiers avec prestations indues dans le logiciel et a développé des tableaux de bord pour l'administration et le suivi des restitutions. Le montant des remboursements en 2007 s'élève environ à 1,5 million de francs, ce qui représente une amélioration considérable par rapport au début des années 2000.



## **Journée des réfugiés**

---

La journée mondiale des réfugiés a lieu chaque année au mois de juin dans de nombreux pays. Le Centre Social d'Intégration des Réfugiés (CSIR) a profité de cette occasion pour faire connaître son travail au sein du SPAS. Il a choisi le 11 juin pour présenter différentes activités et animations devant l'entrée du Bâtiment administratif de la Pontaise. Rien n'aurait pu s'organiser sans l'aide précieuse des réfugiés qui ont préparé de nombreux mets pour le petit déjeuner et le repas de midi. Les collaborateurs ont ainsi pu goûter différents plats togolais, turcs, irakiens, afghans et érythréens. Des musiciens, chanteurs et danseurs sont également venus partager un peu de leur culture à différents moments de la journée. Quelques panneaux ont présenté l'activité du CSIR et la problématique de l'asile en Suisse et dans le monde.

## **Unité informatique**

---

L'année s'est caractérisée par la réalisation de nombreux projets et développements informatiques visant notamment à optimiser le contrôle et le pilotage du RI, à intégrer les nouvelles dispositions relatives à l'atténuation des effets de seuil, ainsi que celles destinées aux jeunes adultes en difficulté (JAD).

Parmi les objets les plus significatifs, on peut citer : Suivi des indus (volet 1 et 2); Mesures d'insertion sociale (volet 1 et 2); FORJAD; Besoins informatiques spécifiques aux assistants sociaux; Propriétaires immobiliers / Gestion de la fortune et des dettes; PCE BRAPA (Franchise).

L'année 2007 a également été marquée par la réalisation et la diffusion via l'Extranet du SPAS du Manuel utilisateurs d'aide à la saisie Progrès, et par la reprise par le SPAS des activités de formation informatique et de gestion des tiers, conséquence de la réorganisation de l'informatique cantonale.

## **Réduction des effets de seuil du BRAPA**

---

Il s'est avéré dans l'étude des effets de seuils, provoqués par la construction des différents régimes sociaux que les normes régissant le fonctionnement du BRAPA pénalisaient les familles monoparentales, à bas revenu ou à revenu moyen, souhaitant améliorer leur revenu par le biais d'une augmentation du taux d'activité, de la reprise d'une activité salariée ou le changement d'emploi en vue d'obtenir un salaire plus élevé.

Pour répondre à cette inégalité de traitement et lutter contre l'effet de seuil induit par les normes en vigueur jusque là, le Conseil d'Etat a modifié, le 6 juin 2007, le règlement d'application de la loi du 10 février 2004 sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

## **Projets particuliers**

### **Projets particuliers**

---

#### **Etablissements socio-éducatifs**

---

Afin d'être en mesure de reprendre la gestion des prestations collectives financées au titre de l'art. 73 LAI dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, tâche transférée au canton dans le cadre de la RPT, le SPAS a mis sur pied une organisation de projet dans laquelle il a réuni les associations qui défendent les intérêts des personnes handicapées, des représentants du réseau institutionnel concerné ainsi que des syndicats et associations professionnelles. Les travaux menés en 2007 dans ce cadre ont permis d'édicter des directives destinées à préciser les conditions cadre durant la période transitoire qui s'entend jusqu'en 2011. La démarche se poursuivra en 2008 et en 2009. Elle consistera à l'élaboration du plan stratégique cantonal qu'exige la LIPPI ainsi qu'à la révision des bases légales de ce domaine d'activité.

#### **Projet sur les archives (DEAR)**

---

Ce projet a pour but la gestion rationnelle des documents écrits du service à archiver, afin de les retrouver aisément, de les conserver ou de les éliminer. Les documents à conserver sans limitation de durée sont à transférer aux Archives cantonales vaudoises selon le calendrier de conservation à établir. La durée prévue du projet est d'une année.

## Groupes de prestations

### 48.0 Conduite SSP

## 48.0 Conduite SSP

---

Conduite, gestion du service et fonctions support.

### Descriptif

---

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- Autres services DSAS
- SPEV
- SAGEFI.

## Groupes de prestations

### 48.1 Hôpitaux et urgences

## 48.1 Hôpitaux et urgences

---

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

### Descriptif

---

#### Suivi et adaptation des politiques

---

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

#### Pilotage et encadrement

---

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrat de prestations Hospices.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal.
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

#### Négociation, attribution de subvention, controlling

---

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de tarifs avec les assureurs et de conventions avec d'autres cantons.

#### Autorisations, surveillance et sanctions

---

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

## **Information et communication**

---

- Partenaires concernés et publics-cibles.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Hospices-CHUV.
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public.
- Cliniques privées.
- Services de secours préhospitaliers.
- Centrale 144.
- Fondation pour la garde médicale.
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers.
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV).
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence.
- Association vaudoise des cliniques privées (AVCP).
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Les Hôpitaux de Suisse (H+).
- Syndicats.
- Préfectures.
- Communes vaudoises.
- Polices cantonale et communales.
- Pompiers.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Conférences intercantionales.
- IAS.
- Service sanitaire coordonné.

## **Groupes de prestations**

### **48.2 Services médico-sociaux**

## **48.2 Services médico-sociaux**

---

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

### **Descriptif**

---

#### **Suivi des adaptations des politiques medico-sociale et de santé mentale**

---

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

#### **Pilotage et encadrement**

---

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'OMSV et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.

#### **Negociations, attribution de subvention, controlling**

---

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'OMSV et aux réseaux de soins.

#### **Autorisations, surveillance et sanctions**

---

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.

- Contrôle CIVEMS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

## **Conduite de programmes cantonaux**

---

- Orientation des patients et soins palliatifs.

## **Information et communication**

---

- Partenaires concernés et publics-cibles.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Organisme médico-social vaudois (OMSV).
- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (SPITEX).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- Commission cantonale de coordination psychiatrique (CCCP).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients (RESID'EMS).
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- SASH.
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

## **Groupes de prestations**

### **48.3 Professionnels et autres agents**

#### **48.3 Professionnels et autres agents**

---

Prestations aux professionnels, aux polycliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

#### **Descriptif**

---

#### **Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents**

---

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

#### **Pilotage et encadrement**

---

- CCT.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation et de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

#### **Autorisations, surveillance et sanctions**

---

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- Conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Expertises sur factures de constat de décès.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.



- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicament.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

## **Information et communication**

---

- Partenaires concernés et publics-cibles.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.
- Jeunes en formation (étudiants et apprentis).
- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.
- Laboratoires d'analyses.
- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJ, SPEV, Hospices/CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

## Groupes de prestations

### 48.4 Prévention et population

## 48.4 Prévention et population

---

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées populations.

### Descriptif

---

#### Encadrement d'actions sur le terrain :

---

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention 2002-2007
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Interruption de grossesse chez les migrantes, campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.

#### Négociations, attribution de subventions, controlling

---

- OMSV, Profa, Liges de la santé, Espaces Prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

#### Autorisation, surveillance et sanctions

---

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

#### Conduite de programmes cantonnals et intercantonaux

---

- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, 50+santé, fourchette verte

## Information et communication

---

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (émissions télévisées, information sur les urgences, sur les primes d'assurances, sur les droits des patients...).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Profa.
- Ligues de la santé.
- Espaces Prévention.
- OMSV.
- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.
- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission cantonale de prévention.
- Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).
- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués.
- TSR, presse écrite, agences de relations publiques, BIC.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Fondation Promotion Santé Suisse (PSS).
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

**Groupes de prestations**

**48.5 Médecine du personnel**

**48.5 Médecine du personnel**

---

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

**Descriptif**

---

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

## **Événements marquants**

---

### **Convention collective de travail dans le secteur sanitaire parapublic vaudois**

---

Les partenaires sociaux du secteur sanitaire parapublic vaudois ont signé le 1<sup>er</sup> octobre 2007 une convention collective de travail. Elle s'applique dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée indéterminée. Il aura fallu près de quatre ans de négociations pour signer cette CCT qui crée des conditions de négociation partenariales et garantit la paix du travail pour toutes les matières entrant dans son champ.

Les signataires comprennent toutes les organisations d'employeurs : l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS), la Fédération patronale des EMS vaudois (FEDEREMS), la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et l'Organisme médico-social vaudois (OMSV), et huit organisations de travailleuses et travailleurs : l'Association du personnel des EMS vaudois (APEMS), Avenir social section VD/GE, l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI-Vaud), l'Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD), l'Association suisse des ergothérapeutes (ASE-Vaud), la Fédération syndicale SUD, le Syndicat interprofessionnel (SYNA-Vaud) et le Syndicat suisse des services publics section parapublic (SSP-VPOD). La CCT concerne plus de 15'000 personnes. Elle prévoit des améliorations touchant le salaire minimal (3'600.-), le droit aux vacances (6<sup>ème</sup> semaine de vacances pour le personnel dès l'âge de 50 ans), divers congés, le versement du salaire en cas de maladie ou d'accident (720 jours, sans perte de pouvoir d'achat) et, dès 2009, la réduction de l'horaire hebdomadaire de travail à 41h30. En outre les employeurs s'engagent à verser le 1% de la masse salariale pour la formation continue et la formation de base en cours d'emploi.

Une commission paritaire professionnelle aura pour tâche de veiller au respect de la CCT. La question du financement reste cependant cruciale. Les employeurs ont d'ores et déjà annoncé qu'ils utiliseraient les possibilités de dénonciation prévue par la convention si les payeurs — le principal étant l'Etat — ne leur octroyaient pas les moyens nécessaires pour compenser la diminution de l'horaire de travail.

### **Adoption de la Loi sur les réseaux de soins et préparation de sa mise en œuvre**

---

La [Loi sur les réseaux de soins \(LRés\)](#) a été adoptée par le Grand Conseil le 30 janvier 2007. Elle fait office de contre-projet au postulat André Delacour demandant une évaluation des projets des réseaux de soins et à l'initiative législative du même député demandant la suppression du fonds FIACRE (Fonds d'innovation et d'appui à la constitution des réseaux de soins). Cette loi vise, d'une part, à renforcer la légitimité du réseau de soins par sa reconnaissance en tant que partenaire régional privilégié de l'Etat et, d'autre part, à consolider son assise politique grâce à l'inclusion des communes comme membres avec voix délibérative.

L'année 2007 a été consacrée à la préparation de l'entrée en vigueur de la loi (1<sup>er</sup> janvier 2008), dont les chantiers principaux sont le découpage géographique, la révision des statuts des cinq réseaux et leur approbation par les Assemblées générales et le département de la santé et de l'action sociale ainsi que les modalités de coopération Etat – réseaux. Ces travaux s'achèveront courant 2008, un régime transitoire ayant été prévu jusqu'à la fin de l'année afin de permettre aux réseaux de soins de remplir pleinement les conditions prévues par la loi.

## **Réforme LAMal, volet du financement des hôpitaux**

---

Les travaux de révision partielle de la LAMal se sont achevés par l'adoption de la loi le 21.12.07. La loi arrête les principes suivants :

- financement sous forme d'un forfait par prestation incluant la rémunération des investissements ;
- planification hospitalière cantonale, selon les critères de la Confédération, débouchant sur une liste des hôpitaux retenus avec leurs mandats de prestations ;
- possibilité pour les hôpitaux non retenus d'avoir un accord tarifaire avec les assureurs (hôpitaux conventionnés);
- financement des surcoûts dus au maintien d'hôpitaux pour des raisons de politique régionale ainsi que de la recherche et de la formation universitaire par le canton ;
- libre choix pour l'assuré-e entre tous les hôpitaux figurant sur la liste de son canton de résidence ou sur celle du canton où il ou elle veut être hospitalisé-e.

L'entrée en vigueur de la loi se fera par étapes dès le 01.01.2009.

Les deux points restés en divergence jusqu'à la fin ont été tranchés comme suit :

1. Le forfait minimum à la charge des cantons est fixé à 55 %, tout en laissant aux cantons ayant des primes inférieures à la moyenne suisse jusqu'à fin 2016 pour atteindre la quote-part de 55 % des forfaits.
2. Les nouvelles règles de planification s'appliqueront quant à elles au plus tard en 2015.

Les cantons devront cependant payer dès 2012 leur part aux cliniques privées si elles sont maintenues sur la liste cantonale.

## **Difficiles négociations sur les tarifs hospitaliers universitaires 2007**

---

Il a fallu attendre septembre 2007, après de nombreux rounds de négociation depuis 2006 déjà, pour que les négociations avec les assureurs maladie portant sur le tarif à charge de l'assurance de base pour les hospitalisations somatiques aiguës en division commune ou privée aux Hospices/CHUV, à l'hôpital Ophtalmique et à l'hôpital Orthopédique aboutissent. Alors que l'on s'acheminait vers la fixation d'un tarif par voie d'arrêté du Conseil d'Etat, susceptible d'un recours de santésuisse, et qu'un tarif provisoire avait été défini pour que les hôpitaux puissent facturer leur activité dans l'intervalle, cet accord de dernière minute valable pour 2007 fixe définitivement le tarif litigieux à CHF 4'550 le point APDRG (All Patient Diagnosis Related Groups). Ce tarif, inférieur à celui qui était compatible avec le budget du Service de la santé publique, a nécessité un crédit supplémentaire. La négociation du tarif 2008 s'annonce également difficile mais un accord pourrait être trouvé dans les premiers mois de l'année. Par contre la négociation des tarifs 2009 se présente très mal car santésuisse Vaud a d'ores et déjà annoncé que sa marge de négociation serait nulle et que les résultats techniques de son benchmarking seraient strictement appliqués.

## Projets particuliers

### Projets particuliers

---

#### Débloquement du programme PIMEMS et poursuite de la réalisation des 5 EMS décidés par le GC en 2006

---

Le Grand Conseil a octroyé le décret de réalisation pour les 5 EMS (La Paix du Soir, Orme II, Donatella Mauri, Clair Vully et Contesse) le 14 novembre 2006.

L'effet suspensif du recours de Résid'EMS qui a grevé cette décision a été levé par la Cour Constitutionnelle en mars 2007 et l'arrêté de mise en vigueur des décrets a été adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2007.

Dès lors, les mandataires architectes ont procédé à l'actualisation des coûts et des contrats et débuté les travaux de construction. L'ouverture de ces établissements est prévue fin 2009 pour quatre d'entre eux et à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010 pour l'EMS La Paix du Soir.

#### Logements protégés : encouragement actif de l'Etat

---

Le 4 avril 2007, les Services de la Santé publique, des Assurances sociales et de l'hébergement ainsi que de l'Economie du logement et du tourisme ont édité une brochure à l'intention des personnes souhaitant investir dans la construction de logements protégés. Le document décrit de façon synthétique les conditions requises pour obtenir un appui financier et technique à la conception d'un tel projet. Bien que les logements protégés ne sont pas soumis à la planification sanitaire, l'Etat peut apporter une aide financière à l'investissement, selon les dispositions de la loi sur le logement, qui prévoit un système de prêts sans intérêts.

En réponse aux besoins de la population, les logements protégés pour personnes âgées constituent le troisième pilier de la politique médico-sociale. Leur architecture adaptée permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou handicapées. Ces logements sont équipés d'un système d'alarme et un encadrement approprié doit être prévu pour garantir la sécurité des locataires 24h sur 24. Ils comprennent en général deux ou trois pièces et la mise à disposition, dans l'immeuble ou à proximité de celui-ci, d'un espace communautaire permet des échanges, des animations et des manifestations diverses.

#### Organisation et financement de l'aide et des soins à domicile

---

Des travaux conduits en collaboration avec les communes et les représentant-e-s des associations/fondation de soins et d'aide à domicile ont permis de réaliser un bilan des prestations fournies. Ces travaux ont par ailleurs conduit à la mise sur pied du projet OFASAD (Organisation et financement de l'aide et des soins à domicile) dont le but était d'examiner le fonctionnement actuel et l'opportunité de le modifier. Plusieurs scénarios d'organisation sont issus de ces travaux et un nouveau dispositif de gouvernance a été retenu, permettant notamment de s'adapter aux exigences liées à la RPT et de clarifier la répartition des compétences et des responsabilités. Le projet qui en résulte fera l'objet d'une consultation en 2008.

## **Plan cantonal de lutte contre l'alcoolisme**

---

Le plan d'action cantonal Alcool ou PActAlcool 2007-2012 a été diffusé en 2007. Il met l'accent sur l'information et la prévention (diminuer la consommation à risque et prévenir l'installation de la dépendance liée à l'alcool) ainsi que sur le traitement (garantir un niveau de prestation optimal adapté aux besoins de chaque individu).

La mise en œuvre du plan d'action cantonal a débuté par la mise sur pied d'un Conseil alcool composé d'experts du domaine ainsi que par le démarrage du projet EVITA (EVALuation, Indication, Traitement, Accompagnement) qui fonctionne comme porte d'entrée dans le réseau médico-social spécialisé en alcoologie. Ce projet est financé par la Dîme de l'alcool à hauteur de CHF 483'450 sur deux ans.

## **Lutte contre le tabagisme**

---

L'année 2007 a été marquée par plusieurs avancées en matière de prévention du tabagisme. Le règlement du Conseil d'Etat sur l'interdiction de fumer dans les locaux de l'administration cantonale vaudoise est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. Il a été suivi le 1<sup>er</sup> juillet de l'entrée en vigueur de « l'interdiction de la publicité pour le tabac et l'alcool sur les domaines public et privé visible du domaine public ». Par ailleurs la question de la protection contre la fumée passive a fait l'objet d'une table ronde organisée par les départements de l'économie et de la santé et de l'action sociale, en réponse au postulat Haenni demandant une solution globale acceptable pour la protection des non-fumeurs. Enfin une initiative populaire constitutionnelle demandant une interdiction totale de fumer dans les lieux publics fermés a été déposée le 3 janvier 2007. La population sera donc amenée à se prononcer sur cette question d'ici janvier 2009 au plus tard pour respecter le délai légal.

## **Mise en place d'un plan canicule**

---

Afin de prévenir les dangers de la canicule chez les personnes les plus vulnérables que sont notamment les personnes âgées et les petits enfants, le canton de Vaud a mis en place un plan canicule en 2007, plan qui comporte :

- la diffusion de conseils de préventions à la population par l'intermédiaire des cabinets de médecin, des pharmacies, des grandes surfaces et des gérances d'immeubles ;
- la diffusion d'une information ciblée aux autorités concernées ainsi qu'aux professionnelles et professionnels de la santé ;
- l'organisation d'un système de veille et la formation d'un groupe "alerte canicule » composé de membres du Service de la santé publique ainsi que de représentant-e-s des principaux réseaux et prestataires de soins du canton.

Ce dispositif a été mis en œuvre en collaboration avec le canton de Genève et Météosuisse. Il sera complété et reconduit chaque année.



**Rapport annuel de gestion 2007**  
**Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)**  
**Service de la santé publique (SSP)**

## **Sources d'informations complémentaires**

### **Pour se procurer d'autres informations en lien avec le service :**

---

Site internet du Service de la santé publique du canton de Vaud <http://www.santepublique.vd.ch>

Données de référence, rapports, etc: Rubrique "Publications" du site internet du Service de la santé publique <http://www.vd.ch/fr/organisation/services/sante-publique/publications/>

Informations sur les primes d'assurance-maladie et les subsides, campagnes de prévention, recommandations, etc : Site internet d'information à la population créé par le Service de la santé publique du canton de Vaud <http://www.sanimedia.ch>

**Événements marquants, évolutions significatives**

**Activités de soins**

Comme en 2006, l'activité, en particulier celle des soins hospitaliers somatiques, a été très soutenue tout au long de l'année 2007. Les principaux éléments qui se dégagent alors que le bouclage n'est pas encore achevé sont les suivants :

**Synthèse**

<b>Activité totale d'hospitalisation</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007 provisoire</b>	<b>variation 2006-2007</b>	<b>variation 2004-2007</b>
patients traités	37'243	37'318	37'732	38'297	1.5%	2.8%
jours de l'exercice	432'062	437'469	450'232	455'054	1.1%	5.3%

<b>Activité somatique</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007 provisoire</b>	<b>variation 2006-2007</b>	<b>variation 2004-2007</b>
patients traités	31'773	32'016	32'778	33'435	2.0%	5.2%
jours de l'exercice	299'303	300'922	311'762	315'872	1.3%	5.5%

<b>Activité psychiatrique</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007 provisoire</b>	<b>variation 2006-2007</b>	<b>variation 2004-2007</b>
patients traités	5'470	5'302	4'954	4'862	-1.9%	-11.1%
jours de l'exercice	132'759	136'547	138'470	139'182	0.5%	4.8%

**Détail**

<b>Hospitalisation somatique aigüe</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007 provisoire</b>	<b>variation 2006-2007</b>	<b>variation 2004-2007</b>
patients traités	30'470	30'339	30'778	31'418	2.1%	3.1%
jours de l'exercice	264'213	262'493	266'812	271'230	1.7%	2.7%

<b>Hospitalisation de réadaptation somatique</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007 provisoire</b>	<b>variation 2006-2007</b>	<b>variation 2004-2007</b>
patients traités	1'025	1'396	1'629	1'602	-1.7%	56.3%
jours de l'exercice	27'729	30'253	32'065	31'736	-1.0%	14.5%

<b>Hospitalisation psychiatrique aigüe</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007 provisoire</b>	<b>variation 2006-2007</b>	<b>variation 2004-2007</b>
patients traités	5'000	4'828	4'486	4'420	-1.5%	-11.6%
jours de l'exercice	102'091	104'611	105'590	105'762	0.2%	3.6%

Hospitalisation de réadaptation psychiatrique	2004	2005	2006	2007 provisoire	variation 2006-2007	variation 2004-2007
patients traités	276	242	235	236	0.4%	-14.5%
journées de l'exercice	5'917	4'860	4'943	5'225	5.7%	-11.7%

Attentes de placement somatiques	2004	2005	2006	2007 provisoire	variation 2006-2007	variation 2004-2007
patients traités	278	281	371	415	11.9%	49.3%
journées de l'exercice	7'361	8'176	12'885	12'906	0.2%	75.3%

Attentes de placement psychiatriques	2004	2005	2006	2007 provisoire	variation 2006-2007	variation 2004-2007
patients traités	128	156	154	141	-8.4%	10.2%
journées de l'exercice	7'301	7'980	8'188	8'030	-1.9%	10.0%

Hébergement médico-social (Gimel)	2004	2005	2006	2007 provisoire	variation 2006-2007	variation 2004-2007
patients traités	66	76	79	65	-17.7%	-1.5%
journées de l'exercice	17'450	19'096	19'749	20'165	2.1%	15.6%

## Dotations en personnel

L'objectif de renforcement des dotations et de couverture des effectifs budgétaires a pu se poursuivre.

En comparaison de l'année 2006, les dotations ont augmenté de 2.8%. Elles correspondent au budget 2007.

### Dotations en personnel

	2006 – EPT	2007 Budget - EPT	2007 réel – EPT
Total	6'265	6'450	6'442
Personnel médical	1'034	1'070	1'075
Personnel infirmier	2'498	2'570	2'580
Personnel médico-tech.	584	640	648
Personnel logistique	1'136	1'112	1'097
Personnel administratif	825	864	848
Personnel psychosocial	188	194	195
Autres	-	-	-

## Nominations

Le Conseil d'Etat a désigné le Prof. Pierre-François Leyvraz en qualité de Directeur général du CHUV pour succéder à M. Bernard Decrauzat qui a prévu de prendre sa retraite en juin 2008. Il a nommé également M. Oliver Peters au poste de directeur administratif et financier, le Prof. Marc Levivier, chef du Service de neurochirurgie, le Prof. Stéphanie Clarke, cheffe du Service de neuropsychologie et neuroréadaptation, le Prof. Patrice Jichlinski, chef du Service d'urologie, le Prof. Christophe Bula, chef du Service de gériatrie et de réadaptation gériatrique, le Dr Catherine Lazor-Blanchet, médecin responsable de la Médecine du personnel.

## Equipements et infrastructures

---

En mai 2007, un équipement de tomothérapie a été mis en service par le Service de radio-oncologie pour le traitement des patients atteints d'un cancer. Il permet de cibler avec précision la tumeur à irradier et de mieux préserver les organes sains situés à proximité. Le CHUV est le premier hôpital universitaire suisse à disposer de cet équipement.

Le CHUV a inauguré en novembre 2007 la nouvelle salle d'électrophysiologie de l'Unité des troubles du rythme cardiaque du Service de cardiologie. Cette salle de dernière génération permet de diagnostiquer et de traiter les troubles du rythme cardiaque dans des conditions optimales de sécurité et de confort pour les patients et pour le personnel. Le CHUV est le premier hôpital public de Suisse à disposer de ce type d'équipement.

Les équipements et les locaux de l'Unité de lavage de la stérilisation centrale et de l'Unité de fabrication de la pharmacie centrale ont été rénovés et mis en conformité avec les normes de bonnes pratiques, permettant également une amélioration sensible des conditions de travail des collaborateurs.

## Autres faits marquants

---

Le Laboratoire suisse d'analyse du dopage a reçu 500'000 dollars de l'Agence mondiale anti-dopage pour étudier le problème du dopage en adoptant certaines méthodes de la police scientifique.

La Fondation Leducq a décidé de financer à hauteur de 6 millions de dollars pour cinq ans un réseau international de recherche sur l'hypertension auquel participent le Département de pharmacologie et de toxicologie de l'UNIL et le Service de néphrologie du CHUV.

Depuis le 16 avril 2007, le CHUV met à disposition des collaboratrices qui allaitent et qui ont repris un travail un " espace mamans ".

En septembre 2007, le centre des grands brûlés du CHUV a mis sur pied, autour d'une journée porte ouvertes, toute une série d'évènements consacrés aux victimes de brûlures et à leur prise en charge-. Le but était de sensibiliser le grand public aux problèmes des grands brûlés, de relater leur vécu, leurs souffrances et leurs émotions, de mettre en évidence le travail réalisé par les différents professionnels qui s'en occupent sur le plan humain et sur le plan technique.

## **Révision de la Loi sur les Hospices**

La révision de la Loi sur les Hospices, votée au printemps par le Grand Conseil, est entrée en vigueur le 1er juillet 2007. La nouvelle loi confirme le statut de service de l'Etat du CHUV, rattaché au Département de la santé et de l'action sociale. La motion C. Wyssa a été prise en compte : le Grand Conseil aura désormais la compétence de se prononcer sur le plan stratégique qui lui était jusqu'ici simplement transmis pour qu'il en prenne acte. Le contrôle de l'institution est également renforcé avec l'introduction dans la loi du Service d'audit interne et d'un Contrôle de gestion centralisé mis en place durant cette année. La révision donne aussi la base légale au prochain règlement sur les médecins chefs de département et de service, les médecins cadres, les médecins agréés et les médecins hospitaliers du CHUV. Enfin l'appellation CHUV remplace celle des Hospices pour tenir compte de l'évolution du périmètre de l'institution et de la réorganisation de sa direction et pour lui donner une plus grande visibilité.

## **Collaborations universitaires**

Inauguré le 4 juin 2007, le Centre d'imagerie biomédicale (CIBM) réunit les moyens et compétences de l'EPFL, des universités de Genève et de Lausanne, des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et du CHUV dans ce domaine. Il ouvre de nouvelles perspectives sur l'imagerie du vivant, de la recherche fondamentale jusqu'au patient, avec des installations de pointe, dont l'IRM le plus puissant du monde, pour des images à la précision inégalée.

En octobre 2007, les autorités des cantons de Vaud et de Genève ont créé deux centres romands :

- le Centre romand de neurochirurgie, constitué des services de neurochirurgie du CHUV et des HUG, qui regroupe l'ensemble des compétences et moyens dédiés aux soins, à l'enseignement et à la recherche mis à disposition par les deux hôpitaux universitaires et les universités de Lausanne et de Genève. Il repose sur une répartition équilibrée des activités entre Lausanne (centre de référence pour la neurochirurgie fonctionnelle) et Genève (centre de référence pour la neurochirurgie vasculaire), les soins de proximité restant assurés sur chaque site.
- le Centre romand de médecine légale qui regroupe sous une direction unique les activités des Instituts de médecine légale du CHUV et des HUG. En mettant en commun les compétences cliniques et les moyens dédiés à l'enseignement et à la recherche des deux instituts, le nouveau Centre bénéficie de la masse critique nécessaire pour conserver une reconnaissance au niveau européen et assurer ainsi la relève de spécialistes dans ce domaine. Il vise une optimisation et un regroupement des activités de pointe, tout en maintenant les activités de proximité sur les sites de Lausanne et de Genève.

En octobre 2007 également, l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins a été créé, en étroite collaboration avec le CHUV et les HUG, les universités de Lausanne et de Genève, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, la Fondation La Source et l'Association suisse des infirmières et infirmiers. Avec la mise en place d'un master en sciences infirmières, il doit permettre de répondre aux besoins de formation engendrés par la complexité croissante des soins, par l'augmentation des affections chroniques et très aiguës, par le vieillissement de la population et par le phénomène des migrants.

En décembre 2007, l'Institut suisse de recherche sur le vaccin a été fondé sur la base d'un partenariat entre le CHUV, la Faculté de biologie et de médecine, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, l'institut pour la recherche en bio-médecine de Bellinzzone et l'Institut Ludwig pour la recherche sur le cancer à Epalinges. Il a comme objectif de favoriser la coopération de tous les scientifiques qui, de la recherche fondamentale à la recherche clinique, travaillent en Suisse au développement de vaccins contre le sida, la malaria, la tuberculose, la grippe et le cancer.

## **Médecine générale**

---

La création en septembre 2007 de l'Institut de médecine générale, rattaché à la policlinique médicale universitaire, marque la reconnaissance de la médecine générale comme spécialité académique à part entière et assure une place aux généralistes au sein de la Faculté de biologie et de médecine. L'institut s'occupera notamment des questions de formation prégraduée et de recherche et organisera des stages en cabinet médical.

## **Oncologie**

---

En janvier 2007, le CHUV a lancé un programme sur 3 ans visant à l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints d'un cancer en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins : information et communication, soutien des professionnels, de leurs proches et d'autres patients, coordination de la prise en charge interdisciplinaire, bien-être corporel.

L'année 2007 a été principalement consacrée à l'organisation du projet ainsi qu'à l'analyse de la situation existante et des besoins.

## **Lutte contre l'engorgement du CHUV**

---

Tout au long de l'année, plusieurs projets ont été menés en collaboration avec les partenaires du CHUV au sein du réseau sanitaire lausannois (ARCOS) pour lui permettre de répondre aux besoins de la population dans le domaine des soins aigus, dans un contexte d'engorgement dû en particulier à l'insuffisance des capacités d'accueil des structures en aval du CHUV (réadaptation, hébergement médico-social) : 19 lits supplémentaires de réadaptation et de soins palliatifs ont été ouverts en septembre 2007 à l'Hôpital de Lavaux. 2 unités d'attente et de préparation à l'hébergement en EMS ont été créées, l'une en janvier 2007 par le CHUV (13 lits) et l'autre en décembre 2007 par l'EMS la Paix du Soir (30 lits). Plusieurs dizaines de lits du CHUV, occupés jusqu'alors par des patients en attente d'une place en CTR ou en EMS, ont pu ainsi être mis à la disposition de patients de soins aigus.

## **2007 au Département de l'Économie (DEC)**

En juillet 2007, Jean-Claude Mermoud a succédé à Jacqueline Maurer à la tête du Département de l'économie. A la même date, sur le plan organisationnel, le service de l'aménagement du territoire (SAT) et celui des améliorations foncières SAF) ont fusionné pour former le Service du développement du territoire, rattaché au DEC. Le Canton s'est doté en 2007 d'une nouvelle loi sur le soutien au développement économique et s'est préparé à la nouvelle politique fédérale en matière de financement de projets cantonaux. Outil fondamental de l'aménagement du territoire, le nouveau Plan directeur cantonal a été adopté par le Parlement. Le marché du travail a connu un tassement du chômage. Le DEC reste néanmoins vigilant afin de limiter le travail au noir et le dumping salarial dans le contexte de la libre circulation avec l'Union Européenne.

En 2007, le Département de l'économie a vu aboutir la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), adoptée par le Grand Conseil le 12 juin. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, cette loi réorganise l'appui au développement économique du canton en adaptant les dispositions légales aux enjeux actuels et au nouveau cadre normatif fédéral. Son objectif d'accompagner et de soutenir le développement de l'économie privée se décline sur deux axes principaux: un développement équilibré du territoire et un renforcement de la vitalité et de la compétitivité de la place économique du Canton de Vaud, sur son territoire comme à l'extérieur de ses frontières.

Le Canton s'est préparé tout au long de l'année à la Nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR), qui va modifier en profondeur les principes et les modalités d'aide et de financement destinés aux cantons. Le programme de mise en œuvre de la NPR, qui détermine les priorités du Canton de Vaud pour 2008-2011, a donc été élaboré puis négocié avec les instances fédérales.

Dans le domaine de l'emploi, le Département met l'accent depuis 2007 sur la lutte contre le travail au noir. Ce phénomène porte préjudice à l'ensemble de la société : il induit une concurrence déloyale au détriment des entreprises qui respectent les règles, favorise l'exploitation des employés sur le plan du salaire, des conditions de travail et de la protection sociale et représente un manque à gagner pour la collectivité, à travers la fiscalité et les prélèvements sociaux (AVS, assurances chômages).

Le Canton s'est également montré vigilant dans sa surveillance du marché du travail afin d'éviter tout dumping social ou salarial à l'occasion de la libre circulation des ressortissants des 15 premiers pays de l'Union européenne. Cette année, le canton a enregistré un reflux du chômage, passé de 4,6% fin 2006 à 4% en décembre 2007.

Elément majeur de la politique cantonale d'aménagement du territoire, le nouveau plan directeur a été adopté par le Grand Conseil cette année. Il s'agit ainsi de l'aboutissement d'un long processus. Le Plan directeur cantonal doit permettre au canton de Vaud d'accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux habitants (100 000 d'ici 2020) tout en préservant la qualité de vie et en renforçant son attractivité économique. Il constitue un outil destiné à limiter l'étalement urbain et le gaspillage d'espace et de ressources financières.

En février, le Canton a signé avec les communes concernées et les associations régionales le Projet d'agglomération Lausannes-Morges. Ce projet ambitieux, qui s'inscrit dans la philosophie du plan directeur, entend améliorer le cadre de vie en permettant de gérer à une échelle adaptée les transports et l'urbanisation de manière harmonieuse.

Enfin, le canton continu à s'affirmer comme un pôle international de l'administration du sport.

## Groupes de prestations

### 51.1 Etat-major

## 51.1 Etat-major

Etat-major : appui au Chef du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

## Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.



**Groupes de prestations**  
**51.2 Ressources humaines**

## **51.2 Ressources humaines**

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

### **Descriptif**

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

**Groupes de prestations**  
**51.3 Finances**

## **51.3 Finances**

---

Appui aux services : gestion financière du département.

### **Descriptif**

---

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, BEFH, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

**Groupes de prestations**  
**51.4 Informatique**

## 51.4 Informatique

---

Gestion des ressources informatiques.

### Descriptif

---

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

**Groupes de prestations**  
**51.5 Activités spécifiques**

## 51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

### Descriptif

- Gestion et suivi du dossier Banque cantonale vaudoise (BCV)
- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, SAGEFI
- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Agriculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.

## **Événements marquants**

---

### **Banque cantonale vaudoise (BCV)**

---

L'Etat de Vaud avait porté plainte et s'était constitué partie civile dans le cadre de la plainte pénale déposée contre les anciens organes de la BCV. La défense des intérêts de l'Etat a été confiée à deux avocats, Me Yves Burnand et Me Christian Bettex. Le procès s'est déroulé sur 5 semaines, du 5 novembre au 7 décembre. Le jugement est attendu le vendredi 29 février 2008.

### **LFAIE - Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (Lex Koller)**

---

En ce qui concerne [l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger](#), malgré l'augmentation par le Conseil fédéral du contingent suisse d'autorisation, fruit d'une démarche concertée du DEC et de son homologue valaisan, le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud porté de 160 à 175 unités a été dépassé.

Comme l'année passée, le Canton a sollicité l'octroi d'un contingent supplémentaire, constitué d'unités non-utilisées dans les autres cantons. Preuve que la demande d'acquisition de logement de vacances par des personnes à l'étranger n'a pas faibli en Suisse, seule 46 unités supplémentaires ont pu être obtenues, soit une dizaine de moins encore qu'en 2006.

Le DEC est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. La décision de répartition prise pour l'année 2007, mais publiée en novembre 2006, avait été contestée devant la Cour constitutionnelle, puis devant le Tribunal fédéral. Ces deux instances ont confirmé la décision du département. Pour 2008, les mêmes critères, notamment ratio de lits froids, ont donc été repris après actualisation des chiffres, pour procéder à la répartition 2008. Celle-ci a été publiée en novembre 2007.

Les évolutions en matière de politique touristique et de taxe de séjour imposeront toutefois de trouver de nouvelles bases à la répartition du contingent. Une réflexion a déjà été entamée, avec notamment l'ensemble des associations régionales.

## Projets particuliers

### Participation du Canton de Vaud à l'OLMA 2008

Le Conseil d'Etat a accepté en 2005 l'invitation du Canton de Saint-Gall à participer comme hôte d'honneur à l'Olma en 2008. Le SG-DEC a été chargé à la fin 2006 de porter ce projet d'envergure afin d'organiser cette présence à St-Gall, en particulier du 9 au 19 octobre 2008.

L'Olma, foire nationale de l'agriculture et de l'alimentation, jouit d'une immense popularité en Suisse alémanique puisque plus de 400'000 personnes s'y rendent chaque année. Etre l'hôte d'honneur est une occasion unique de se faire connaître en Suisse orientale.

Conformément à son programme de législature 2007-2012, le Conseil d'Etat entend saisir cette opportunité pour se présenter aussi bien sous ses aspects agricoles qu'économiques, touristiques, gastronomiques, culturels et académiques.

Un groupe de travail, composé de la secrétaire générale adjointe du DEC, d'un chef de projet externe et de collaborateurs et collaboratrices des services concernés de l'administration ont élaboré un rapport en mars qui a été à la base de la création en septembre dernier de l'*Association vaudoise pour l'Olma 2008*.

Cette association, de droit privé, est soutenue par l'Etat (subvention maximale de CHF 900'000.- pour un budget prévisionnel maximal de CHF 1'250'000.-). Elle est composée d'une cinquantaine de personnes issues de l'administration, de la Ville de Lausanne et des partenaires institutionnels, ainsi que de prestataires externes, lesquels sont répartis en sept groupes de travail thématiques. La conduite et le suivi du projet sont assurés par le président, le chef de projet et la secrétaire générale adjointe du DEC, cette dernière étant principalement chargée de la coordination, en particulier pour l'Etat de Vaud, et de l'administration de l'association (membre de la direction de projet, coresponsable d'un groupe de travail, rapports au Conseil d'Etat, contacts avec les services, la direction de l'Olma, les prestataires externes, etc.). Les comptes sont tenus à jour par l'unité financière du secrétariat général.

Au-delà des nombreuses activités prévues (concert de l'OCL, nuit du jazz, galeries d'art, "remake de la finale de la Coupe de Suisse de 1998 entre le FC Lausanne-sport et le FC St-Gall, etc.), un important cortège de plus de 1'200 Vaudoises et Vaudois marquera la Journée de l'hôte d'honneur. Le stand vaudois de 500 m2 s'articulera autour de quatre thèmes créativité-talent, performance-hightech-qualité, hospitalité-goût-gourmandise, beauté-rêve. En outre un restaurant attenant au stand servira les produits du terroir vaudois.

### Eurofoot 2008

Saisi de la problématique liée à l'organisation en Suisse et en Autriche de l'Eurofoot 2008, le Conseil d'Etat a souhaité que l'accent soit mis sur l'accueil et la promotion de l'image du Canton, tout en assurant un niveau adéquat de sécurité compte tenu du fait que Vaud est un canton « intercalaire ». Par ailleurs, les équipes de France et de la Hollande seront hébergées dans notre canton durant la manifestation, qui se déroulera du 7 au 29 juin 2008.

Il a donc décidé de transférer le dossier du DSE au DEC et en a confié la conduite au Secrétariat général. En novembre, il a décidé de créer une délégation ad hoc en son sein, qui durera jusqu'à la fin de la manifestation, et qui est composée du chef du DEC (président), de la cheffe du DFJC et de la cheffe du DSE. Il a également fixé le budget maximal pour le projet à CHF 3'995'900.--, ventilé dans les

différents services impliqués.

Un groupe d'appui et de suivi a été constitué sous la présidence du Secrétaire général du DEC et qui comprend des représentants des services suivants : économie, logement et tourisme, éducation physique et sports, Police cantonale, santé publique, mobilité, communes et relations institutionnelles. Il a pour tâche d'assurer la coordination du projet et des actions de promotion du canton grâce à la manifestation. Tous les partenaires touristiques sont par ailleurs impliqués au sein d'un groupe opérationnel conduit par le SELT.

## Sources d'informations complémentaires

### Quelques données chiffrées pour 2007

#### Traitement des recours adressés au Chef du Département

Service	En suspens au 31.12.06	Recours reçus en 2007	Total	Rayé du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total recours traités	En suspens au 31.12.07
SAGR	16	131	147	115	9	8	4	<b>136</b>	11
OCV	0	2	2	0	2	0	0	<b>2</b>	0
SELT-LOGT	5	52	57	45	0	0	0	<b>45</b>	12
SELT-PCC	0	1	1	1	0	0	0	1	0
SDE	0	1	1	0	1	0	0	<b>1</b>	0
SVET*	0	1	1	1	0	0	0	<b>1</b>	0
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>188</b>	<b>209</b>	<b>162</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>186</b>	<b>23</b>

\*SVET jusqu'au 30.06.2007 (ensuite : DSE)

#### Dossier LFAIE (Lex Koller)

409 dossiers ont été traités en 2007. (Voir aussi les [événements](#) qui ont marqué 2007).

#### Office cantonal de conciliation

10 conflits ont occupé l'office durant l'année, dont 4 ont commencé en 2007 (5 avaient débuté en 2006 et un conflit était engagé depuis 2005).

Le volume d'activité de l'office, après une forte augmentation durant deux ans, semble revenir vers ce qu'il était avant 2005, soit environ 3,5 conflits par année.

En 2007, l'office a tenu 10 séances tous conflits confondus. 4 conflits ont été réglés soit par proposition acceptée de l'office, soit par accord direct entre les parties. Dans 3 cas, l'Office a dû renvoyer les parties à d'autres instances, lui-même ne pouvant se saisir du litige. 3 conflits sont encore ouverts.



Il est à noter que les conflits portent le plus souvent sur des questions relatives à l'établissement de plans sociaux, à l'application des conventions collectives de travail, aux conditions salariales, à la constitution de délégation syndicale et de commission du personnel.

Par ailleurs, la répartition par activité économique continue de montrer l'importance du nombre de conflits (8) dans le domaine de la santé, de l'enseignement et des activités sociales, compte tenu du contexte financier, politique et juridique prévalant dans ce secteur.

348 travailleurs ont été concernés par les conflits.

## **Consultations**

---

En 2007, le Secrétariat général n'a pas eu à préparer de réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a en revanche répondu à 14 consultations cantonales et à 18 consultations fédérales pour le compte du département.

**Groupes de prestations**  
**59.0 Direction du service**

## **59.0 Direction du service**

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

## **Descriptif**

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

## **Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

## Groupes de prestations

### 59.1 Promotion économique

## 59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

### Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Développement Economique Suisse Occidentale (DEWS) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles.
- Conseil économique.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC).

## Groupes de prestations

### 59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

## 59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

### Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

## Groupes de prestations

### 59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

## 59.3 Développement régional et pôles de développement économique

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

### Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglo, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

## Groupes de prestations

### 59.4 Police cantonale du commerce

## 59.4 Police cantonale du commerce

---

Police cantonale du commerce.

### Descriptif

---

#### Autorisations

---

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

#### Surveillance

---

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

## **Bénéficiaires / publics cibles / partenaires**

---

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Associations faïtières, notamment GastroVaud
- Organismes de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige.

**Groupes de prestations**  
**59.5 Logement**

## 59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

## Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

## Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud) et autres milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfectures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.



- Notaires et architectes.

## **Une année 2007 de transition et de chantiers structurants**

---

L'exercice 2007 a été une année de transition importante pour le SELT, tant sous l'angle de son organisation et gestion internes que sous celui des nombreux chantiers fédéraux et cantonaux qui s'apprêtent à modifier durablement les conditions-cadre régissant l'activité économique du canton. En voici les principaux éléments saillants:

### **Nomination d'un nouveau chef de service**

---

Après plus de 8 années de bons et loyaux services à la tête du SELT, M. Philippe Sordet a souhaité réorienter sa carrière et rejoindre le secteur privé. Dès le 1er juillet 2007, il a été remplacé par M. Lionel Eperon, qui occupait jusqu'ici la fonction de Chef de l'Office des affaires extérieures et lobbyiste du Canton de Vaud auprès de la Confédération. Son entrée en fonction a coïncidé avec l'arrivée de M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud à la direction politique du Département de l'Economie.

Dès son entrée en fonction, le nouveau chef du SELT a pu mesurer l'étendue et la qualité du travail et des actions réalisées en faveur du tissu économique vaudois et de son développement, participant ainsi directement au rayonnement du Canton de Vaud, bien au-delà de ses frontières. Après une phase prospective et d'expansion particulièrement intense des activités du SELT - dont le champ d'intervention s'est progressivement étendu aux domaines du tourisme, à la police du commerce, puis à la problématique du logement -, le nouveau chef de service a jugé opportun de profiter de la fenêtre d'opportunité offerte notamment par la nouvelle Loi sur l'appui au développement économique, pour stabiliser l'ensemble des procédures et processus internes, tout en assurant parallèlement la continuité des chantiers stratégiques et opérationnels engagés.

Ayant pour vocation de fournir un référentiel commun à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SELT par la définition et la mise en oeuvre d'outils de gestion et contrôle internes partagés, cette démarche - baptisée "SELT-2010" - occupera le SELT durant les 3 prochaines années. Elle repose sur différents chantiers thématiques: volet financier (reporting/controlling/gestion du risque), volet RH (harmonisation des cahiers des charges et des entretiens d'appréciation, gestion des heures/vacances), volet juridique (refonte et harmonisation formelle des décisions administratives et des conventions avec les partenaires), volet administratif (refonte et harmonisation des processus-métier, établissement de directives de classement/archivage), volet communication (refonte du site Internet du SELT) et informatique (évolution des applications-métiers et développement des outils "cyberadministration").

### **Politique cantonale de développement économique**

---

Comme évoqué ci-dessus, l'année 2007 a été marquée par un foisonnement particulièrement marqué de projets législatifs, conventionnels ou règlementaires en matière de développement économique, et ce tant sur le plan fédéral que cantonal. Il en résulte des changements tout à fait substantiels des règles du jeu et des conditions-cadre, dont les effets se feront plus spécifiquement sentir en 2008, lors de leur phase de mise en oeuvre.

A cet égard, il convient tout d'abord d'évoquer la Nouvelle politique régionale de la Confédération : La NPR. La loi fédérale sur la politique régionale, adoptée par les Chambres le 6 octobre 2006, consacre un nouvel instrument de gestion de cette politique publique, appelé programme cantonal de mise en oeuvre.

Le programme cantonal de mise en œuvre de la NPR est un document qui détermine les priorités du Canton de Vaud pour 2008-2011, au titre de la politique régionale.

L'élaboration du premier programme cantonal de mise en œuvre de la NPR s'est avéré un exercice délicat, non seulement eu égard à la nouveauté de cet instrument et de la phase d'apprentissage qui en a découlé pour l'ensemble des cantons, mais également en raison de la mise en concurrence entre les cantons, souhaitée par la Confédération, qui a mesuré le rapport coût/utilité de chacun des programmes cantonaux en fonction duquel les moyens financiers fédéraux ont été alloués.

Le programme cantonal vaudois de mise en œuvre de la NPR comporte trois volets : cantonal, intercantonal (du ressort du SELT) et transfrontalier, piloté quant à lui par l'Office des affaires extérieures.

Elaboré en partenariat avec les organismes cantonaux et régionaux et les services concernés, le volet cantonal se base sur trois domaines prioritaires : la compétitivité et la vitalité économique des territoires (par la mise en place de programmes d'actions sectoriels dans le tourisme, de l'industrie et du commerce et des services), la valorisation économique durable des patrimoines naturels (filière bois, produits du terroir, diversification énergétique) et la modernisation de la gouvernance. Ce volet cantonal a été adopté le 20 juin 2007 par le Conseil d'Etat qui s'est engagé à inscrire, dans sa planification financière, les montants financiers équivalents à ceux demandés à la Confédération. Entre juillet et octobre 2007, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a examiné l'ensemble des programmes cantonaux de Suisse. Dès novembre 2007, il a engagé des discussions avec chaque canton afin de rédiger les projets de convention-programme, nouvel outil de mise en œuvre emprunté directement à la RPT. Pour le canton de Vaud, les négociations avec le SECO ont été menées par le SELT, en étroite coordination avec l'Office des affaires extérieures, compétent pour le volet transfrontalier. Elles ont abouti sur un projet de convention-programme à l'égard duquel une procédure d'adoption, conforme à la Directive DRUIDE idoïne, a été engagée début 2008 par le service.

Pour sa part, le volet intercantonal a été élaboré à l'échelle de la Suisse occidentale par le biais de la CDEP-SO, qui l'a approuvé à fin juin 2007. Il vise à mieux positionner la cette région à l'aide de trois domaines prioritaires d'intervention : la promotion de l'image (en vue d'adopter une marque unique), la promotion des clusters (par le biais de plates-formes sectorielles à l'instar de Bioalps) et la valorisation du transfert de technologies. Pour ce volet, le canton de Vaud assumera la fonction d'interface administrative avec la Confédération.

Le deuxième chantier législatif d'importance majeure sur lequel il convient de s'arrêter quelques instants est bien évidemment la Loi sur l'appui au développement économique - rebaptisée LADE, en lieu et place de l'acronyme initial LDéco. Partant du constat que les dispositions relatives au développement économique n'étaient plus adaptées pour répondre à l'évolution des enjeux actuels, que ce soit en matière de bases légales sur le tourisme, mais également en raison de l'évolution du cadre normatif fédéral découlant de la NPR, le Conseil d'Etat a transmis son projet LADE au Grand Conseil qui l'a adopté en date du 12 juin 2007.

L'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la LADE consacre l'abrogation des lois sur la promotion économique (LPre), sur le tourisme (LTou), sur le développement régional (LDR) et de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LVLIM), ainsi que des décrets instituant une aide financière à la diversification, une aide financière aux Coopératives vaudoises de cautionnement et un crédit d'engagement pour la mise en œuvre et la promotion des pôles de développement.

L'objectif stratégique de cette nouvelle loi est d'accompagner et de soutenir le développement de l'économie privée selon deux axes privilégiés: un développement équilibré du territoire avec une amélioration de la valeur ajoutée tout en visant à réduire les disparités et un renforcement de la vitalité et de la compétitivité de la place économique du Canton de Vaud, sur son territoire et à l'extérieur de ses frontières. En prévision de son entrée en vigueur, la LADE a fait et continue de faire l'objet d'un intense travail de clarification de ses modalités de mise en œuvre concrète.

Toujours sous l'angle des conditions-cadre ayant connu un développement significatif en 2007, le cautionnement a également été à l'honneur dans le cadre de la mise sur pied d'une structure intercantonale: la CRC-PME. En effet, les cantons romands ont créé, en juillet, la nouvelle Coopérative Romande de Cautionnement pour les Petites et Moyennes Entreprises qui a été reconnue par la Confédération. Le SELT s'est fortement impliqué dans cette démarche visant à unifier les cinq

coopératives cantonales existantes. Sa mise en œuvre a nécessité l'engagement de l'ensemble des cantons et des associations économiques faitières. Les premiers résultats sont encourageants. En effet, l'objectif visant le doublement du volume de cautionnement a été atteint après six mois.

En terme de résultats chiffrés, il est à relever - au titre de la promotion économique exogène - l'implantation de 64 nouvelles entreprises étrangères, dont la venue sur territoire vaudois est le fruit d'un important travail d'équipe réalisé par l'ensemble des acteurs concernés: DEWS, DEV, acteurs régionaux, fiduciaires (Big four) et cabinets d'avocats, sans oublier les services de l'Etat (SELT, ACI, SDT, etc.). A lui seul, le réseau DEWS peut compter à son actif 24 de ces nouvelles implantations, tout ceci dans un contexte difficile, dû aux incertitudes liées à la fin de l'Arrêté Bonny. On escompte de ces implantations la création de 446 emplois dans les mois prochains, respectivement 1'442 emplois

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de promotion économique endogène, le SELT a soutenu financièrement plusieurs entreprises en création ou en phase de développement: Ainsi, 135 décisions de soutien à fonds perdu ont été rendues, de même que 3 décisions de prise en charge des intérêts, 1 décision de cautionnement et 2 décisions d'arrière-cautionnement.

## **Pôles de développement**

---

La politique des pôles de développement a continué, en 2007, à participer de manière conséquente à l'accompagnement de projets stratégiques pour le développement économique. Deux axes majeurs doivent être mentionnés : l'accompagnement de planifications stratégiques, tels que les schémas directeurs (SDOL, SDNL, SDAN, SDRM, etc.), d'une part, et l'appui à des projets plus opérationnels et concrets, de type implantation d'entreprise sur un site donné ou développement d'un projet immobilier d'importance, d'autre part.

Dans ce contexte, la politique des pôles a pleinement joué son rôle d'interface entre des contraintes et des objectifs a priori contradictoires, tels le développement économique, l'utilisation parcimonieuse du territoire, une meilleure gestion de la mobilité, la promotion de solutions énergétiques moins gourmandes, etc.

Sous l'angle de la politique des pôles, l'activité du SELT a également été particulièrement haletante, tant les projets ont été nombreux et d'envergure. La fin programmée de l'Arrêté Bonny a en effet induit une très forte demande immobilière qui s'est concentrée sur La Côte. Par ailleurs, deux autres projets structurants ont nécessité une implication et attention de chaque instant, soit les projets d'agglomération de Lausanne-Morges (PALM) et celui de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Au titre des événements marquants de cet exercice 2007, on retiendra finalement la cérémonie de la pose de la première pierre du bâtiment phare du Biopôle, signe tangible de la dynamique qui anime désormais ce site ultra-stratégique à l'entrée de Lausanne. De même la pose de la première pierre du complexe Linden Park (Bussigny) ou celle du bâtiment accueillant les futurs bureaux d'Orange à Renens sont autant d'événements qui ont rythmé l'année 2007.

## **Police cantonale du commerce**

---

Des avancées significatives sont à signaler sur le chemin de la cyberadministration. Ainsi, le registre cantonal des entreprises découlant de la loi sur l'exercice des activités économiques est désormais accessible par Internet. Il regroupe toutes les entreprises établies dans le Canton de Vaud, inscrites ou non au registre du commerce, ainsi que les enseignes (cafés, restaurants, etc.). Ses données sont extraites des registres communaux des entreprises. Cet outil a été élaboré conjointement avec l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le registre des licences - qui regroupe toutes les licences d'établissements (hôtel, café-restaurant, café-bar, discothèque, buvette, tea-room, etc.) et les autorisations simples (traiteur, débit à l'emporter) fondées sur la loi sur les auberges et les débits de boissons - est également accessible par Internet. Un tableau regroupant les collectes autorisées sur le territoire cantonal se trouve aussi sur le site du service, ce qui permet au public de faire des dons en toute confiance à des associations.

Au titre des principaux enjeux ayant marqué l'activité de la police du commerce durant l'exercice 2007, on relèvera les dossiers suivant:

La taxe d'exploitation fixée sur les chiffres d'affaires moyen réalisé sur les boissons alcooliques et perçue auprès des débits à l'emporter - entrée en vigueur le 1er janvier 2007 - est contestée par les grands distributeurs. Des recours ont été déposés au Tribunal administratif. L'existence même de cette taxe est remise en cause par ces procédures.

Dans l'affaire Tactilo, la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ) a décidé que l'exploitation d'appareils à sous de type Tactilo est interdite à l'extérieur des maisons de jeu au bénéfice d'une concession. Selon la décision de la CFMJ, de tels appareils doivent être mis hors service et retirés du marché dans un délai de six mois à partir de l'entrée en force de dite décision. A l'instar de la Loterie Romande et de Swisslos, les 26 cantons et demi-cantons, représentés par Me Yves Burnand, ont recouru contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. Une partie de la procédure est pendante au Tribunal fédéral. Un règlement de ce différend au niveau politique, par des interventions aux Chambres fédérales et une rencontre avec M. Blocher, n'ayant pas abouti, il semble que la seule issue au conflit de compétences entre la Confédération et les cantons soit, pour l'heure, la voie judiciaire.

Enfin, il est à souligner qu'avec le concours des polices cantonale, municipale et intercommunale, la Police du commerce a augmenté les contrôles dans les salons soumis à l'exercice de la prostitution. Il faut s'attendre à une augmentation sensible des fermetures en 2008, avec des recours d'ores et déjà programmés.

## Politique du logement

---

Comme en 2006, la construction de logements a été très dynamique en 2007: les investissements ont été particulièrement importants dans le segment des logements collectifs. Conformément aux objectifs opérationnels fixés, le SELT a soutenu la construction ou la rénovation de 306 appartements. Il n'en demeure pas moins que la situation sur le marché du logement reste très tendue dans le Canton de Vaud, avec un taux de vacances moyen de 0,6% en juin 2007.

Au niveau des chantiers législatifs conduits durant l'année 2007, on relèvera tout d'abord l'adoption, en novembre 2008, du Règlement et de l'Arrêté du Conseil d'Etat sur l'aide individuelle au logement, qui vient compléter l'aide à la pierre sous la forme d'un soutien financier direct destiné aux ménages avec enfants et à revenus modestes - qui travaillent mais dont le revenu ne permet pas de financer un logement adéquat - et ne bénéficient pas des prestations sociales (revenu d'insertion ou prestations complémentaires de l'AVS/AI).

Pour l'ensemble du canton, les bénéficiaires potentiels ont été estimés au maximum à 6000 personnes à l'horizon 2012. Le montant de l'aide cantonale, qui appuie l'action des communes (50% à charge du canton et 50% à celle de la commune), est estimé à 1 million pour 2008 et, compte tenu de l'évolution des demandes, à 5,5 millions en 2012.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a mis en consultation, auprès de l'ensemble des partenaires du logement, un avant-projet de loi sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPL) durant les mois d'août à novembre. Conformément à la position de principe exprimée dans son Rapport au Grand Conseil de novembre 2005 sur la politique du logement, le Conseil d'Etat estime qu'il se justifie, sur le principe, de maintenir un régime de surveillance de la substance du parc locatif, mais d'en alléger les contraintes administratives et d'en préciser les définitions. Ainsi, le projet de LPPL constitue un contre-projet à une motion de M. le Député Armand Rod demandant l'abrogation de la loi du 4 mars 1985 concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation ([LDTR](#)) et de la loi du 11 décembre 1989 concernant l'aliénation d'appartements loués ([LAAL](#)). La procédure de consultation étant terminée, un exposé des motifs et projets de loi sur la préservation du parc locatif seront soumis au Parlement dans le courant du 1er semestre 2008.

## Projets particuliers

### Nouvelle donne en matière d'Arrêté Bonny

Dans le courant du mois de juillet, le Département fédéral de l'économie (DFE) a mis en consultation deux projets d'ordonnance destinés à revoir totalement le régime des exonérations fiscales liées au célèbre Arrêté Bonny. Pour déterminer le nouveau périmètre des zones habilitées à pratiquer de tels allègements, le DFE s'est tout d'abord basé intégralement sur le découpage issu de la variante dite moyenne d'une étude mandatée au Credit Suisse Economic Research de Zurich. Dans cette première délimitation, aucune commune vaudoise n'était alors retenue par le DFE, alors que l'ordonnance en vigueur jusqu'au 31 décembre 2007 en reconnaissait 66.

Considérant cette solution comme inacceptable, le Conseil d'Etat s'est livré à un intense travail de lobbying, non seulement auprès de la Députation vaudoise aux Chambres fédérales, mais également dans le cadre d'une action concertée au sein de la Conférence des Chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).

Ainsi, la CDEP-SO a fait parvenir, en septembre, un courrier commun au DFE demandant que le projet de nouvelle délimitation des zones bénéficiaires soit complètement revu dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts de toute la région, dans un contexte de concurrence internationale toujours plus marqué. Ce consensus de la CDEP-SO a notamment pu être obtenu grâce à l'attitude de conciliation dont a fait preuve le Conseil d'Etat qui, conscient de la largesse du périmètre des zones bénéficiaires vaudoises, a spontanément retiré les communes de La Côte du dispositif.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a transmis sa propre position sur ce projet en demandant au DFE - sur la base d'éléments statistiques objectifs - la réintégration des districts de la Broye-Vully, d'Aigle et du Nord-vaudois en tant que zones bénéficiaires.

Finalement, les Conseillers d'Etat en charge des Départements de l'économie publique des cantons du Valais, de Neuchâtel, de Fribourg et de Vaud ont rencontré Mme Leuthard dans le courant du mois d'octobre pour leur faire part de leurs préoccupations et attentes.

Malgré l'importante pression opérée sur les autorités fédérales, le couperet est tombé en décembre : contrairement à ce qui était escompté, le Conseil fédéral a en effet décidé de ne revoir que très partiellement son projet mis en consultation. Ainsi, Le nouveau périmètre, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, se focalise sur les régions les moins développées du pays. Le DFE a défini 30 régions pouvant bénéficier à 100 % des allègements de l'impôt fédéral direct. Ces régions couvrent onze cantons et concernent 10,1 % de l'ensemble de la population suisse.

Pour les régions qui sont écartées du périmètre, dont le canton de Vaud, le DFE a prévu une période transitoire de trois ans, pendant laquelle 50 % au plus des allègements fiscaux admis pourront être accordés. Ces régions abritent près de 20 % de la population suisse. Dans le Canton de Vaud, les communes concernées par cette disposition sont les communes suivantes : Aigle, Avenches, Ballaigues, Bex, Bière, Bonvillars, Carrouge (VD), Champagne, Chavornay, Corcelles-près-Payerne, Grandson, Granges-près-Marnand, Henniez, L'Abbaye, Le Chenit, Le Lieu, Lucens, Montagny-près-Yverdon, Moudon, Noville, Ollon, Onnens (VD), Orbe, Palézieux, Payerne, Rennaz, Roche (VD), Sainte-Croix, Seigneux, Vallorbe, Vaulion, Villeneuve (VD), Vuiteboeuf, Yverdon-les-Bains, Yvonand.

Compte tenu de la perte évidente d'un avantage comparatif sur lequel le développement économique du Canton de Vaud pouvait jusqu'alors compter, une évaluation des retombées du nouveau système en terme d'implantations dans le canton sera réalisée à fin 2008, puis fin 2009. En cas de baisse significative, le Conseil d'Etat ne manquera pas d'activer la Députation pour une nouvelle action de

lobbying en vue d'une révision éventuelle de l'ordonnance topique.

## **Publications**

---

Les principaux documents de référence du SELT sont accessibles depuis l'adresse web *Publications* [www.vd.ch/fr/themes/economie/developpement-economique/publications/](http://www.vd.ch/fr/themes/economie/developpement-economique/publications/)

Sur le site de l'Etat de Vaud (voir le domaine *Economie*), une information large est également à disposition relative au [développement économique](#) et aux secteurs réglementés de la [police du commerce](#).

Signalons les principaux documents suivants:

- Exposé des motifs et projet de loi sur l'appui au développement économique (LADE)
- [rapport d'activités 2007 du SELT \(en préparation\)](#)
- Projet de rapport et de préavis du Conseil d'Etat sur la Motion Rod et exposé des motifs et projet de loi sur la préservation du parc locatif (LPPL)



**Groupes de prestations**

**52.0 Gestion et administration du service**

**52.0 Gestion et administration du service**

---

Gestion et administration du service.

**Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

## Groupes de prestations

### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

#### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

#### Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

## Groupes de prestations

### 52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

## 52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

### Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

**Groupes de prestations**

**52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)**

**52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail**

**Descriptif**

- Réinsertion des demandeurs d'emploi ( LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre écisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

**Groupes de prestations**

**52.4 Versement des indemnités de chômage**

**52.4 Versement des indemnités de chômage**

---

Versement des indemnités de chômage.

**Descriptif**

---

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Chômeurs
- Entreprises.

## **Événements marquants**

---

### **Diminution du taux de chômage**

---

Au cours de l'année 2007 le taux de chômage a diminué substantiellement, passant de 4.6 % (15'259 chômeurs) à fin 2006 à 4.0 % (13'277 chômeurs) à fin décembre 2007. Si cette diminution est largement due à l'amélioration de la conjoncture, elle l'est aussi grâce au travail des collaborateurs des ORP, notamment par l'intensification des contacts avec les entreprises, l'intensification du suivi des demandeurs d'emploi et l'augmentation des places vacantes récoltées par les ORP.

### **Libre circulation des personnes pleine et entière depuis le 1er juin 2007**

---

Conformément aux Accords conclus avec l'Union européenne, la dernière mesure de contingentement s'appliquant aux ressortissants des 15 premiers Etats membres a été levée le 1er juin 2007. Dès cette date, les citoyens de la partie occidentale de l'UE disposent pleinement et sans limite du droit de séjourner et de travailler en Suisse. L'octroi d'un permis de séjour leur est garanti, quelle que soit la durée de leur activité sur le territoire suisse, selon le principe suivant : un permis L de moins de douze mois est attribué aux titulaires de contrat de durée déterminée inférieur à un an tandis qu'un permis B valable cinq ans est octroyé en cas de durée supérieure ou indéterminée. Dans ce contexte, la Confédération et les Cantons maintiennent un haut niveau de surveillance du marché du travail, par le biais des mesures d'accompagnement, aux fins de prévenir toute éventualité de dumping social et salarial.

### **Suppression des permis L pour les danseuses de cabaret**

---

A dater du 1er juillet 2007, le Conseil d'Etat a décidé de ne plus délivrer de permis L pour les danseuses de cabaret issues d'Etats tiers. Cette décision se fonde à la fois sur l'évolution du droit migratoire l'extension de la libre circulation des personnes offre de nouvelles perspectives de recrutement et sur la nécessité de renforcer l'effet de la loi cantonale sur la prostitution. Elle vise également à prévenir tout risque de trafic et d'exploitation de femmes issues, pour la plupart, de régions à faible développement économique.

### **Mise en œuvre des recommandations préconisées par l'UCA suite à la revue du SDE**

---

- Fusion d'instances. L'inspection cantonale du travail et l'office cantonal de la main d'œuvre et du placement fusionnent pour donner naissance à la division « Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs ». Cette fusion permet au service de diminuer l'impact administratif pour les entreprises et, parallèlement, d'optimiser l'effet des contrôles, puisque tous les éléments déterminants sont examinés simultanément. De nouveaux outils de travail ont été créés pour établir une pratique commune et assurer une égalité de traitement.
- Réorganisation du réseau des ORP. En 2007 le nombre d'ORP a passé de 13 à 10, suivant ainsi aussi largement que possible le nouveau découpage territorial. Cette nouvelle organisation s'est mise en place sans heurt au cours du mois de septembre 2007. L'ORP d'Echallens a

déménagé dans des locaux plus grands aux fins d'accueillir les nouveaux collaborateurs chargés du suivi des demandeurs d'emploi venant du district d'Orbe.

- Centralisation RH. Les dossiers des collaborateurs du service sont centralisés. Ce regroupement augmente la visibilité sur les Ressources Humaines et accélère les procédures administratives.

## Projets particuliers

### Projets particuliers

---

#### Renforcement de la lutte contre le travail au noir

---

Les contrôles de la conformité légale des conditions d'occupation des travailleurs ont été poursuivis et amplifiés en raison du regroupement des ressources au sein d'une même division et par l'engagement de 3 inspecteurs supplémentaires au début 2007. Plus de 1'500 contrôles ont été menés dans l'ensemble du marché du travail. En prévision de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur le travail au noir le 1er janvier 2008, le canton de Vaud a révisé les Conventions qui le lient avec les partenaires sociaux dans les branches de la Construction et de l'hôtellerie restauration. Pour en optimiser les effets, de nouvelles associations professionnelles actives dans les Métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, traiteurs, etc...) ont été intégrées à ce dispositif.

#### Développement de nouvelles mesures de marché du travail et d'insertion professionnelle

---

Plusieurs nouveaux programmes ont été développés pour soutenir la réinsertion professionnelle des chômeurs. Visant en particulier une proximité immédiate avec les acteurs du marché du travail et de l'économie, un restaurant école proposant une trentaine de places d'emploi temporaire subventionné a ainsi pu être ouvert le 2 mai 2007 en collaboration avec GastroVaud. Une formation accélérée en mécanique a également été mise sur pied sur l'impulsion du Centre patronal, vu l'assurance donnée aux participants de retrouver un emploi à l'issue de la formation. Une préformation industrielle et une formation en assemblage et contrôle pour l'horlogerie ont également été développées.

#### Revalorisation des métiers dans l'industrie

---

Le Service de l'emploi et le Groupement suisse de l'industrie mécanique (GIM-CH) ont collaboré à la mise sur pied d'une formation-pilote pour réinsérer les demandeurs d'emploi dans des postes de mécaniciens. Pour soutenir financièrement ce projet de revalorisation de l'image des métiers dans l'industrie, un montant de 100'000 fr. a été prélevé dans le fonds cantonal de lutte contre le chômage.

#### Revenu d'insertion

---

A fin 2006 le nombre de bénéficiaires RI suivis par les ORP était de 2'890, il a passé à 2'817 à fin 2007. Au cours de l'année, les ORP ont réalisé mensuellement plus de 2'900 entretiens avec des bénéficiaires RI. Ils ont également pris 1'190 décisions de mesures de formation et 142 décisions de mesures en entreprise. En 2007, 608 bénéficiaires RI, donc plus de 21% ont trouvé un emploi grâce aux ORP (dans le cadre des mesures offertes par l'ACV, 34 personnes ont bénéficié de ces mesures, celles-ci totalisent 2'745 journées (d'occupation). Dès la fin de l'été 2007, le Conseil d'Etat a entamé une vaste réflexion sur les possibilités d'optimiser le fonctionnement opérationnel du revenu d'insertion (RI), constatant que le nombre de bénéficiaires de ce régime ne diminuait de loin pas proportionnellement au taux de chômage cantonal. Enfin, pour les bénéficiaires du Revenu d'insertion, des mesures spécifiques de coaching en recherche d'emploi et de soutien au placement ont été mises en œuvre avec des prestataires privés, permettant ainsi de dynamiser et de compléter l'action des ORP.



## **Nouvelle stratégie de réinsertion (NSR 07)**

---

Une prise en charge accélérée des demandeurs d'emploi en début de période de chômage a été mise en œuvre dans tous les ORP au premier semestre 2007. Ainsi, le délai entre l'annonce à l'ORP et le premier entretien de conseil a passé de 18 jours à 9 jours; quant au délai écoulé entre le premier entretien de conseil et le bilan professionnel il a été ramené de près de 45 jours à 10 jours environ.

## **Développement des contacts avec les entreprises et renforcement du placement des demandeurs d'emploi**

---

Le développement des contacts avec les entreprises s'est poursuivi afin de réinsérer le plus rapidement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail et mieux cerner les besoins des entreprises. En 2007, plus de 4'100 entreprises ont été visitées par des conseillers ORP spécialisés et ont annoncé plus de 10'000 places vacantes.

## **Adaptation des effectifs des ORP et de la CCh à la réduction du nombre de demandeurs d'emploi**

---

Grâce à une gestion prudente des ressources (sans remplacer systématiquement les collaborateurs sortants et en favorisant les diminutions des taux d'activité), cette adaptation s'est déroulée sans licenciements. L'effectif des ORP passe de 204.1 fin 2006 à 188.1 fin 2007. Celui de la CCh passe de 83.3 EPT fin 2006 à 73.3 EPT fin 2007.

## **Formation des conseillers ORP et des collaborateurs de la CCh**

---

Afin de satisfaire aux exigences légales (art 119b OACI), 30 conseillers ont entamé une formation conduisant à un brevet fédéral. Les collaborateurs de la CCh ont suivi trois formations spécifiques en 2007 : « Art team building » (80 participants) et formation sur l'ergonomie (80 participants).

## **Transfert de la compétence du traitement des cas d'aptitude au placement**

---

Dans le but notamment de simplifier le travail des ORP et d'améliorer l'efficacité du traitement des cas d'aptitude au placement, la compétence d'examiner cette problématique juridique complexe en matière d'assurance-chômage et de rendre des décisions en la matière a été transférée des ORP au Service de l'emploi lequel l'a confiée à son service juridique, en particulier à une petite équipe de collaborateurs spécialisés dont le cahier des charges est pratiquement entièrement consacré à l'exécution de cette tâche.

## **Extension des CCT en 2007 dans le Canton de Vaud**

---

- Avenant du 06.12.06 à la CCT des métiers de la pierre
- CCT Ferblanterie, couverture et installation sanitaire
- Avenant du 01.01.07 à la CCT Ferblanterie, couverture et installation sanitaire
- CCT Chauffage, climatisation et ventilation
- Avenant du 01.01.07 à la CCT Chauffage, climatisation et ventilation
- CCT Paysagistes et entrepreneurs de jardin
- Avenant sur les salaires 2007 à la CCT Métal Vaud
- CCT des garages du canton de Vaud

- Prorogation de l'extension du champ d'application de la CCT Bureaux d'ingéneurs géomètres et extension du champ d'application de son avenant du 01.01.07
- CCT nettoyage industriel des textiles

**Sources d'informations complémentaires**

**Publications 2007**

---

- Offre de mesures de marché du travail et d'insertion professionnelle publiée sur le site Internet du Service de l'emploi (dès janvier 2007)
- Etude « Evolution du travail intérimaire en Suisse romande » (novembre 2007)
- Etude sur le commerce de détail dans le canton de Vaud : offre et demande d'emploi (avril 2007)
- Etude sur l'emploi faiblement qualifié dans la branche de la santé et de l'action sociale dans le canton de Vaud (août 2007)
- Le Service de l'emploi votre partenaire sur le marché du travail (septembre 2007)
- Mesures d'aide à l'engagement (septembre 2007)
- Bulletins mensuels et statistiques du chômage publiés sur le site Internet du Service

**Groupes de prestations**  
**54.1 Agriculture**

## 54.1 Agriculture

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale.

### Descriptif

- Elaboration d'une politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction des exigences de la politique agricole fédérale.
- Versement des contributions fédérales et cantonales (paiements directs, contributions écologiques, soutien à l'élevage...).
- Surveillance et formation professionnelle en matière d'arboriculture et de culture maraîchère vaudoises.
- Promotion des produits agricoles, du tourisme rural et soutien à l'économie alpestre.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole, du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Etablissement de préavis techniques à l'attention du Service du développement territorial pour les projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales.
- Instances et organisations officielles et professionnelles de la branche agricole, de l'élevage, de l'économie laitière et de la formation professionnelle agricole cantonales, intercantionales et nationales.
- Personnel du Service et agents extérieurs.
- Agriculteurs vaudois (toutes branches confondues).
- Station cantonale de la culture des champs.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Office Eco'Prest (Prométerre).
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE.
- Office Central Vaudois de la Culture Maraîchère.
- Maraîchers et arboriculteurs professionnels.
- Office arboricole professionnel, comité et direction.
- Union fruitière lémanique, comité et membres.
- OFAG, AGRIDEA, Station cantonale de protection des plantes (SPP), UMS, FUS, USL, FVPI,

UFL.

- Association pour la promotion des produits agricoles.
- Association vaudoise pour le tourisme rural, OTV, ADNV, ADPE.
- Centre romand de compétences du tourisme rural ([tourisme-rural.ch](http://tourisme-rural.ch)).
- Propriétaires d'immeubles situés en milieu rural.

**Groupes de prestations**  
**54.2 Enseignement agricole**

## 54.2 Enseignement agricole

Enseignement professionnel agricole et gestion des domaines de Grange-Verney.

### Descriptif

- Formation professionnelle agricole en général à Agrilogie Grange-Verney.
- Formation professionnelle agricole en général à Agrilogie Marcelin.
- Gestion de stations cantonales pour assurer les tâches légales ou déléguées par le SAGR.
- Administration, accueil et intendance des centres d'enseignement.
- Gestion des domaines de Grange-Verney (Marcelin fait l'objet du groupe de prestations viticulture).
- Participation à l'enseignement pratique des apprentis, élèves et des agriculteurs en formation continue.
- Préparation et suivi des essais pour le compte de la recherche et de la vulgarisation.
- Recherche et valorisation de nouveaux produits.
- Gestion du domaine agricole, des vergers et jardin, de la ferme et de la porcherie de manière à en faire des références.
- Mise à disposition de références techniques et économiques.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Elèves des centres d'enseignement (Agrilogie Grange-Verney et Marcelin, CEPM).
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, horticulteurs.
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées.
- Organisations professionnelles.

Stations et services à disposition des agriculteurs:

- Station de Protection des Plantes, Station pour la culture des champs.
- Station cantonale de zootechnie.
- Service cantonal de prévention des accidents dans l'agriculture.
- Laboratoire d'analyse des sols et des fourrages.
- Station cantonale d'arboriculture.
- Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.



**Groupes de prestations**  
**54.3 Viticulture**

## 54.3 Viticulture

Office cantonal de la viticulture : économie, contrôles et conseils vitivinicoles, régie des Domaines de Marcelin.

### Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes.
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange, de la maturation et des stocks.
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire du vignoble.
- Analyses et conseils oenologiques.
- Assistance et conseils aux exploitants vaudois dans la culture de la vigne.
- Régie et exploitation des Domaines de Marcelin.
- Organisation, suivi, valorisation et vulgarisation d'essais viticoles.
- Participation à l'enseignement pratique aux élèves des écoles du site de Marcelin.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Office fédéral de l'agriculture.
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes viticoles.
- Interprofession vitivinicole vaudoise.
- Office des vins vaudois.
- Commission des appellations des vins vaudois.
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants).
- Laboratoire cantonal.
- SCRIS.
- SAGEFI.
- SFFN.
- SIPAL.
- SESA.
- Consommateurs en général.
- Médias spécialisés.
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil.



- Pépiniéristes-viticulteurs.
- Domaines de l'Etat.
- Acheteurs de plants de vigne.
- Ecoles d'agriculture cantonales vaudoises.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneronns de Vevey.
- Fondation du Château de Chillon.
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.
- Elèves des centres d'enseignement : ECAM, CEMEF, CEPM.
- Participants aux formations modulaires/formations continues-.
- Associations professionnelles arboricoles, maraîchères et horticoles.
- Clientèle privée.
- Grossistes et détaillants.

**Groupes de prestations**  
**54.4 CEMEF**

## **54.4 CEMEF**

---

CEMEF, Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

### **Descriptif**

---

Assurer la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure des métiers de l'économie familiale, de la paysanne et de l'agritourisme.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Jeunes et adultes en formation.
- Apprenties EEF et GEF.
- Paysannes.
- Adultes du monde rural.
- Elèves du Centre d'enseignement.
- Participants aux formations supérieures modulaires/formations continues.

## **Événements marquants, évolutions significatives**

### **Agriculture**

---

Après un hiver très doux, l'année a été marquée par un printemps très chaud. A fin mai, la végétation a présenté une avance de vingt jours par rapport à la normale avec des signes de sécheresse marqués, ce qui a nécessité la fauche anticipée de certaines prairies écologiques en région de plaine, soit avant la date autorisée du 15 juin. Ensuite, la situation s'est retournée avec un été humide plutôt instable. De violents orages et des crues ont provoqué parfois d'importants dégâts.

### **Politique agricole**

---

Cette année de transition a été marquée par l'étude du premier train d'ordonnances de la Confédération concernant l'évolution future de la politique agricole pour les années 2008 à 2011 (PA 2011), comprenant des modifications de la loi sur l'agriculture (LAgr) et un arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture. Pour l'essentiel, les moyens financiers destinés au soutien des prix des produits agricoles seront réduits une nouvelle fois et les contributions à l'exportation seront entièrement supprimées. Les fonds ainsi dégagés seront réalloués aux paiements directs, non liés à la production. De plus, les droits de douane perçus sur les céréales importées et sur les aliments pour animaux seront abaissés. Pour le Canton de Vaud, à forte vocation agricole, et dont le secteur couvre la totalité des pans de production existant au niveau national, la défense de ce tissu économique important se trouve dangereusement affaiblie par le processus de désengagement de la Confédération, d'une part, et le rythme de celui-ci d'autre part.

Parmi les aspects positifs de cette réforme, on relève néanmoins plusieurs améliorations bienvenues, notamment l'augmentation de l'enveloppe consacrée à l'ordonnance sur les contributions d'estivage (OCest), de même que dans l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) l'augmentation des contributions accordées à l'entretien des haies et l'introduction de contributions pour la qualité biologique des pâturages et des pâturages boisés, ainsi que pour les vignes présentant une biodiversité naturelle. Il est également à noter dans l'ordonnance sur les améliorations structurelles, certaines améliorations favorables à l'évolution des structures, de même dans l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture prévoyant la pérennité des mesures de désendettement et une amélioration de l'accompagnement social en cas de cessation d'activité, ce qui permettra d'atténuer partiellement les effets de la réforme poursuivie.

Parmi les aspects négatifs, il faut constater que la mise en œuvre de PA 2011 va accentuer la pression économique et sociale exercée sur les exploitations agricoles et ceci, malgré de notables améliorations apportées par le Parlement fédéral au niveau de la loi, notamment en vue de ralentir les réformes en cours et de réduire les coûts de production, en plus de l'augmentation du crédit-cadre de 150 millions de francs. La désagréable surprise tient surtout dans l'allocation restrictive des moyens financiers dès 2008 par une diminution des paiements directs (contributions à la surface, certaines contributions éthologiques et écologiques) et le maintien de taux d'échelonnement inchangés, sans aucune prise en compte des améliorations forcées intervenues depuis 1999 dans les structures agricoles. Par ailleurs, les nouvelles dispositions prévues pour la culture de la betterave sucrière n'empêcheront pas de réduire à terme le produit de cette culture.

En outre, des modifications ont été apportées au droit foncier rural et au droit du bail à ferme agricole. Leurs conséquences en terme d'application ont également fait l'objet d'analyses au plan cantonal.

## Evolution des prix des produits agricoles

---

Durant l'année 2007, les prix sur le marché mondial de plusieurs produits agricoles ont pris l'ascenseur. Le prix du blé est ainsi passé de 20 francs à près de 40 francs par 100 kg en l'espace d'une année. La même tendance à la hausse a été observée pour l'orge, le maïs et les oléagineux. Elle a même été encore plus marquée pour la poudre de lait (2.80 à 5.80 / kg) et le beurre (2.10 à 4.40 / kg). L'évolution du marché mondial est toutefois restée encore sans effet sur le revenu des agriculteurs suisses en 2007 et seul l'écart de prix avec les pays de l'UE s'est considérablement réduit.

Compte tenu de l'évolution des stocks mondiaux et de l'offre qui ne parvient plus à suivre la demande, cette situation va probablement contribuer à revaloriser la fonction première de l'agriculture, soit sa fonction nourricière.

## Economie rurale

---

Un premier projet vaudois de développement régional agricole a vu le jour dans le district de Nyon. Il est porté par une association des agriculteurs des communes de Terre-Sainte dans le but de transformer positivement les pressions de l'urbanisation de l'agglomération genevoise à l'avantage des entreprises agricoles et viticoles locales. Le SAGR assure la coordination du suivi de ce projet au sein des services de l'Etat.

Le SAGR a été appelé à préparer la présentation des produits agricoles du Canton de Vaud sur l'espace commun suisse pour le 10e anniversaire de la présence d'AMS (Agro Marketing Suisse) à la plus grande manifestation européenne de l'alimentation: la Grüne Woche de Berlin (Die Schweiz - Partnerland 2008), et également défendre la candidature de Beaulieu - Lausanne pour accueillir la confrontation européenne Holstein - Red Holstein en 2010.

L'ensemble des prestations et des flux financiers du SAGR a fait l'objet d'un rapport de l'UCA (revue de service), décrivant et commentant l'adéquation de l'organisation du service en relation avec l'exécution de la politique agricole fédérale et cantonale. Ce rapport qualifie favorablement l'état des lieux qu'il a permis de constituer dans la perspective des changements intervenus ou à venir dès 2008 (nouveaux chefs du DEC et du SAGR, projet de loi sur l'agriculture).

## Cultures spéciales

---

### Arboriculture

---

En Suisse, l'année 2007 a été très difficile au niveau du feu bactérien. Au plan vaudois, l'engagement de toutes les personnes concernées a permis de limiter l'impact d'une météo très favorable à la maladie. La vigilance reste de rigueur, étant donné que pour la 1<sup>ère</sup> fois des poiriers vaudois ont été la victime de cette bactériose. Le potentiel infectieux doit être maintenu le plus bas possible. La présence de filets paragrêles diminue également les risques d'infection en vergers commerciaux.

### Culture maraîchère

---

Les conditions météorologiques ont fortement marqué l'année maraîchère 2007. L'hiver doux n'a pas octroyé de repos significatif aux cultures qui ont poursuivi leur végétation. Les chaleurs d'avril ont nécessité des arrosages et ont privé la plaine du Rhône de son atout de précocité. Les inondations d'août ont provoqué des dégâts importants dans la plaine de l'Orbe. Heureusement l'automne clément mais court a juste permis de mener à terme les cultures des légumes de garde, mais pas toujours avec la qualité désirée.

2007 a été marquée par l'anniversaire des 50 ans de la création de l'OCVCM, ce qui a donné lieu à la publication d'une plaquette commémorative. Au niveau de la défense professionnelle, les maraîchers se sont mobilisés tout au long de l'année pour souligner les dangers d'un Accord de libre-échange agricole.

avec l'UE pour la production de légumes en Suisse et la nécessité d'obtenir des mesures d'accompagnement importantes.

Les méfaits de la campagne marketing «De la région, pour la région» ont continué de peser sur les exploitations vaudoises exportant hors canton, ce qui a conduit une délégation de maraîchers suisses à exiger des mesures de la direction de Migros Bund. Cette dernière a par ailleurs annoncé la campagne Nemifri de concentration de l'offre de ses fournisseurs : un seul a été retenu en Suisse romande pour la fourniture des oignons et carottes. Il n'est pas Vaudois. De graves conséquences pourraient en résulter pour des exploitations du canton en 2008.

## Viticulture

---

### Tempête de grêle du 18 juillet 2005 à Lavaux

---

Les séquelles de ce terrible orage développées l'an dernier ont disparu au niveau de l'état physiologique des ceps, dont le potentiel de production peut à nouveau être qualifié de normal.

### Suivi de la Flavescence dorée

---

#### Dépistage du vecteur *Scaphoideus titanus*

Après avoir été mise en évidence à Lavaux et dans le Chablais en 2006, la présence de *S. titanus* a été révélée pour la première fois à La Côte, sur les communes de Bremblens, Denges, Lonay et Morges. En revanche, aucune capture de *S. titanus* n'a été réalisée dans les vignes situées sur l'autre rive de La Morges, ainsi que sur le reste du territoire de La Côte. De même, la présence de ce vecteur n'a pas été décelée dans les vignobles du Nord vaudois.

#### Lutte contre le vecteur *Scaphoideus titanus* dans les pépinières

Pour la seconde année consécutive, les traitements insecticides à base de lambda-cyhalothrine contre *S. titanus* ont été imposés pour toutes les pépinières implantées à Lavaux et dans le Chablais. Consécutivement à la découverte du vecteur dans la région morgienne, les mêmes traitements ont été appliqués aux quatre pépinières de ce secteur, situées sur les communes de Chigny, Echichens, Morges et Tolochenaz.

#### Informations aux viticulteurs

Des informations ciblées ont été diffusées à deux reprises par le canal de notre bulletin phytosanitaire afin que les viticulteurs soient en mesure de reconnaître la flavescence dorée, de la différencier du "bois noir" et d'en annoncer les foyers suspects selon les critères donnés.

#### Annnonce des foyers suspects et diagnostic moléculaire PCR

La campagne d'information précitée a débouché sur l'annonce de deux cas qui ont fait l'objet d'un contrôle sur le terrain. Finalement, tous deux ne comptaient que de rares ceps ne présentant que des symptômes incomplets et/ou trop dispersés pour justifier des analyses PCR. L'arrachage des souches douteuses a toutefois été conseillé aux viticulteurs concernés.

## Coccinelle asiatique

---

La coccinelle asiatique (*Harmonia axaridis*) a beaucoup fait parler d'elle depuis sa récente découverte dans notre pays. Les informations alarmistes lancées par les médias, faisant état de graves faux goûts potentiels dans les vins, ont semé le doute dans le milieu de la profession mais aussi auprès du grand public, nombre d'encaveurs ayant vu leur clientèle s'inquiéter de ce risque.

Avec un peu de recul et au vu des observations faites durant l'été, il y a lieu de préciser que, contrairement à ce qui s'est passé aux Etats-Unis, aucun cas de pullulation sur vigne n'a été observé en Suisse et dans les pays européens.

De plus, les cas recensés en 2007 dans notre vignoble prouvent que *H. axaridis* recherche exclusivement les colonies de pucerons pour se nourrir, sans jamais se développer sur la vigne et encore moins sur grappes.

Une information objective relative à cet insecte a été diffusée par le canal de notre bulletin phytosanitaire peu avant les vendanges et a ainsi permis de rassurer les producteurs inquiets.

## Evolutions susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'Office cantonal de la viticulture (OCV)

---

Le transfert cité en titre est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Ce premier exercice a été marqué par :

- Un examen approfondi des biens-fonds, des structures, de l'organisation administrative, technique et commerciale et du fonctionnement général de l'exploitation.
- Une volonté de promotion de la qualité à tous les niveaux, concrétisée par des visites de vignes régulières effectuées avec le régisseur et les tâcherons, principalement axées sur l'état sanitaire des vignobles et la limitation de leurs rendements, et par le stationnement de notre ingénieur œnologue à la cave de Villeneuve durant toutes les vendanges, où il a personnellement procédé aux travaux d'encavage et de vinification.
- L'abandon de l'encavage à Aigle, la cave étant vétuste, peu pratique, à l'origine de frais d'exploitation trop élevés et d'une hygiène difficile à assurer en raison d'un dispositif d'écoulement des eaux usées insuffisant et inadapté.
- Le transfert dans un local contigu à la cave de Villeneuve des cuves et du matériel de la cave d'Aigle, permettant ainsi de vinifier de manière rationnelle et économique les vins des deux Domaines sur un seul et même site.
- Une recherche de nouveaux marchés adaptés à la réputation des produits et une intensification d'actions promotionnelles.

## Formation professionnelle agricole, Agrilogie

---

### Rénovation du bâtiment principal de Marcelin

---

L'EMPD concernant le crédit de construction pour la rénovation du bâtiment principal de Marcelin a été accepté par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2007. Celui-ci devrait passer au Grand Conseil au début de l'année 2008. Ceci dans le but, de pouvoir commencer les travaux de rénovation au début de l'été 2008.

Le but de cette rénovation est de créer 14 salles d'enseignement supplémentaires, soit presque un doublement de la capacité avec un minimum d'interventions. Pour Agrilogie, la prévision est d'occuper 6 salles de classe et 3 demi-classes ainsi que les salles informatique, sciences et laboratoires. Les deux auditoriums seront mis à disposition de l'ensemble du site de Marcelin. Le solde des classes sera mis à disposition du Gymnase.

De plus le projet prévoit une rénovation complète de la cuisine avec une augmentation de la capacité du réfectoire. Dans un premier temps l'offre en repas sera augmentée à 400, extensible à 700 moyennant l'équivalent de deux à trois services. Concernant les bureaux de l'administration de l'école d'agriculture, ils bénéficieront d'un sérieux coup de rafraîchissement tout en maintenant la surface occupée.

En outre, le bâtiment sera adapté aux exigences actuelles en matière de sécurité, des équipements techniques et de son bilan énergétique.

## **Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF**

Le Conseil d'Etat a décidé que dès le 1er juillet 2007 le CEMEF est rattaché administrativement à Agrilogie.

C'est notamment l'arrivée de la formation au CFC d'assistant socio-éducatif (ASE) avec une ouverture escomptée de 2 à 3 classes qui a posé un problème au CEMEF. Vu l'intérêt de cet apprentissage on a dû ouvrir 3 classes au CEMEF et 6 classes au CPNV. Cela a eu pour effet des comparaisons entre établissements en défaveur du CEMEF. La Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV) a décidé dès lors de ne plus ouvrir de classes ASE au CEMEF dès la rentrée 2007.

L'avenir du CEMEF n'étant plus dans une croissance difficilement maîtrisable de la formation ASE, avec le CPNV en concurrence. Il doit maintenant se recentrer sur ses missions premières (gestionnaire en intendance, formation de la paysanne professionnelle, cours d'hiver pour les paysannes et employée en économie familiale). Ce repli lui redonnera une taille conforme aux installations dont il dispose.

## Projets particuliers

## Agriculture

---

### Politique agricole

---

Le projet d'actualisation des surfaces agricoles utiles est entré dans sa phase de réalisation en 2007. Initiés et cofinancés par l'Office fédéral de l'agriculture, les travaux consistent à mettre à jour les données de la couverture du sol (prés-champs, forêt, chemins, surfaces aquatiques, etc.), plus particulièrement les limites entre la forêt et la surface exploitée. En effet, ces limites naturelles se sont modifiées avec le temps à certains endroits et les données cadastrales ont pris une grande importance avec l'introduction des paiements directs versés à l'agriculture, à partir des années 90. Ce projet touche 158 communes vaudoises, principalement en zones des collines et de montagne (Préalpes et Jura) et couvre près de 70'000 hectares. Le coût total des travaux est devisé à 6,4 millions de francs (dont 1,8 à la charge de la Confédération et 4,6 à la charge du canton). L'Office cantonal de l'information sur le territoire (OIT) pilote ce projet en étroite collaboration avec les Services de l'agriculture (SAGR) et des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) et avec le concours des registres fonciers et du Service des eaux, sols et assainissement (SESA). Cette opération n'occasionnera aucun frais pour les communes, ni pour les propriétaires fonciers.

La mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture, dans le cadre de l'application de l'Ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), s'est poursuivie:

En 2007, 5 nouveaux projets ont été agréés dans le Canton de Vaud:

- La Côte (6 exploitations)
- Petite Glâne Vaudoise (12 exploitations)
- Mur (Vully) (11 exploitations)
- Les Ormonts (10 exploitations)
- Sugnens (12 exploitations)

En plus, depuis 2004:

- Hauts de Moudon (12 exploitations)
- Les Moulins - Les Monts-Chevreuils (23 exploitations)
- Puidoux Nord (12 exploitations)

Depuis 2005:

- Montaubion-Chardonney (9 exploitations)



Depuis 2006:

- Grandcour (29 exploitations)

En outre, quelques exploitations sont impliquées dans des réseaux situés dans les Cantons de Berne et Fribourg:

- 1 exploitation dans le réseau de Müntschnier (BE)
- 3 exploitations dans le réseau de Villarepos (FR)
- 2 exploitations dans le réseau de Villeneuve (FR)

Au total, cela représente 462 ha de surfaces de compensation écologique (SCE, y compris les arbres) faisant partie d'un réseau, pour un montant total (provisoire) de Fr 231'055.- dont Fr 46'211.- à la charge du canton.

## Economie rurale

---

En économie alpestre, une analyse de l'opportunité de mettre sur pied un système d'information géographique (SIG) pour les alpages a été menée à chef. Elle débouchera sur une étude de projet en 2008, vraisemblablement avec la collaboration d'autres cantons. Dans le domaine de la vulgarisation et de la promotion de l'économie alpestre, le BER a conduit les travaux préparatoires qui permettront de renouveler la convention de prestations Gest'Alpe avec Prométerre, en y associant désormais la Société vaudoise d'économie alpestre. Ces travaux s'inscrivent aussi dans le cadre de la mise en conformité de l'octroi des subventions à la LSubv. Enfin, le SAGR a apporté un appui important au SDT de manière à élaborer une politique particulière et cohérente de gestion des dossiers d'alpages (objectifs clarifiés, questionnaire unique, porte d'entrée agritourisme).

La délégation à Prométerre des tâches liées à l'administration des crédits agricoles (FIR, FIA) fait l'objet d'une convention depuis 2005. L'exercice 2006, stimulé par une forte croissance des demandes à la FIR suite à la révision du 5 octobre 2005 du règlement cantonal d'application, a nécessité un complément financier important en vertu de la convention. De ce fait, des pourparlers ont été engagés avec Prométerre afin de rediscuter la convention et certains de ses mécanismes d'adaptation financière en fonction des expériences antérieures et en conformité avec la LSubv. Cette opération devrait se clore et prendre effet à partir de 2008. Concernant l'OVCA, la désignation des représentants de l'Etat au sein des organes de la coopérative a été opérée en conformité avec la loi cantonale sur les participations de l'Etat (LPECPM).

Dans le cadre de la mise à jour dynamique des fiches du PDCn, le SAGR a contribué à clarifier le domaine particulier des Surfaces d'assolement (SDA) dont le plan sectoriel fédéral impose au SDT une gestion quantitative stratégique pour l'agriculture.

## Cultures spéciales

---

### Arboriculture

---

Saluons le dynamisme des arboriculteurs de la 3<sup>ème</sup> région productrice de Suisse, notamment par la plantation de variétés "CLUB". Celles-ci sont peut être plus rémunératrices mais certainement plus coûteuses et plus difficiles à produire.

## Viticulture

---

### Réglementation vitivinicole

---

Un accent particulier a été mis avec l'Interprofession sur l'étude des dispositions prévues par la révision de la loi fédérale sur l'agriculture et ses ordonnances d'application (PA 2011), et leurs conséquences sur notre réglementation cantonale.

Le projet de création d'un "Grand cru vaudois" évoqué l'an dernier dans ce même rapport a été intégré dans les réflexions, qui ont également porté sur la révision des règles en matière d'assemblages d'appellations, de la réduction de leur nombre et de la fixation de critères respectifs et spécifiques pour la désignation des vins d'AOC.

### Formation professionnelle agricole, Agrilogie

---

Sur le plan fédéral, les travaux de réforme de la formation professionnelle agricole arrivent au terme d'une phase importante qu'est la mise en place de la nouvelle Ordonnance de formation des métiers de l'agriculture et de ses produits. Les points forts de cette réforme peuvent être résumé comme suit :

- Une même Ordonnance de formation et un plan de formation pour 6 métiers de l'agriculture, soit pour les agriculteurs, arboriculteurs, aviculteurs, maraîchers, viticulteurs et les cavistes.
- La mise en place d'un modèle de formation uniforme sur l'ensemble de la Suisse et du champ professionnel de l'agriculture et de ses produits. Du fait que quatre des six professions de ce champ professionnel sont dispensées à Agrilogie, cette évolution est très satisfaisante. Une base solide a été créée pour permettre le développement de synergies pédagogiques et structurelles et de faciliter les passerelles entre les différents métiers. Outre, l'avantage financier certain, un tel regroupement permet aux apprentis de sortir d'un isolement de branches peu favorable à une évolution dynamique.

Les dispositions légales étant pratiquement finalisées, il s'agira encore de transcrire le plan de formation en plan d'étude, à savoir la répartition des compétences à acquérir dans un horaire d'école. D'autre part, il y a lieu d'adapter l'ensemble des moyens d'enseignement et les cours dispensés aux élèves.

### Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF

---

Le regroupement avec Agrilogie permettra le développement de synergies en matière de ressources humaines. Il permettra d'atteindre la taille critique requise pour le fonctionnement d'une enveloppe pédagogique qui comprendra le personnel enseignant des trois centres de compétences (CEMEF, Marcelin et Grange-Verney).

## Sources d'informations complémentaires

### Sources d'informations complémentaires

---

#### Agriculture

---

Pour tout renseignement complémentaire,

info.sagr@vd.ch ou Service de l'agriculture, Rue Caroline 11, Case postale, 1014 Lausanne, tél. 021/316 62 00, fax 021 / 316 62 07.

#### Cultures spéciales

---

##### Arboriculture

- rapport phytosanitaire annuel

Ce document peut être obtenu sur demande auprès de la Station cantonale d'arboriculture, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges, tél. 021 557 91 85, fax 021 557 91 80.

e-mail : station.arboriculture@vd.ch

##### Viticulture

---

- Brochure "Registre cantonal des vignes 2007"
- Brochure "Contrôle officiel de la vendange 2007"
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2007 (paraît au début d'avril 2008).

Ces documents sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud, sous forme de résumés pour les deux brochures (<http://www.vd.ch/fr/themes/economie/viticulture/>).

Ils peuvent également être obtenus sur demande auprès de l'Office cantonal de la viticulture, case postale 849, 1110 Morges 1 (Tél. n° : 021 / 557 92 68 - E-mail : [info.ocv\(at\)vd.ch](mailto:info.ocv(at)vd.ch)).

#### Formation professionnelle agricole, Agrilogie

---

- Informations complémentaires : [www.grange-verney.vd.ch](http://www.grange-verney.vd.ch)
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel
- Rapport annuel d'Agrilogie Grange-Verney, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Tél 021 / 995 34 34  
Fax 021 / 995 34 30

- Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Marcelin  
Avenue de Marcelin 29  
1110 Morges  
Tél. 021 557 92 50  
Fax 021 557 92 51

## **Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF**

---

- Informations complémentaires : [www.cemef.vd.ch](http://www.cemef.vd.ch)
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

CEMEF  
Avenue de Marcelin 29  
1110 Morges  
Tél 021 / 557 90 90  
Fax 021 / 557 90 91

**Groupes de prestations**  
**307.0 Administration générale**

## **307.0 Administration générale**

---

Gestion et administration.

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## Groupes de prestations

### 307.1 Formation continue et information aux partenaires

#### 307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur le plan des procédures.

#### Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

**Groupes de prestations**  
**307.2 Appui juridique**

## **307.2 Appui juridique**

---

Concevoir, appuyer et conseiller.

### **Descriptif**

---

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Eventuellement cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

**Groupes de prestations**

**307.3 Aménagement communal et gestion foncière**

**307.3 Aménagement communal et gestion foncière**

Aménagement communal et gestion foncière (ACGF).

**Descriptif**

**1) AMENAGEMENT COMMUNAL**

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

**2) GESTION FONCIERE**

***Morcellement et faisabilité foncière***

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Chef du département du DEC.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.



**Groupes de prestations**

**307.4 Aménagement cantonal et régional**

**307.4 Aménagement cantonal et régional**

Aménagement cantonal et régional (ACR).

**Descriptif**

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

**Groupes de prestations**  
**307.5 Groupe opérationnel des pôles**

## **307.5 Groupe opérationnel des pôles**

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

### **Descriptif**

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

**Groupes de prestations**  
**307.6 Hors zone à bâtir**

## **307.6 Hors zone à bâtir**

---

Hors zone à bâtir (HZB)

### **Descriptif**

---

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Communes.
- Tribunaux.
- Requérants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

**Groupes de prestations**  
**307.7 Améliorations foncières**

## **307.7 Améliorations foncières**

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

### **Descriptif**

#### **1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF**

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préaviser les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

#### **2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF**

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.

- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Événements marquants

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Etat, le 1er juillet 2007, les services de l'aménagement du territoire (SAT) et des améliorations foncières (SAF) ont fusionné pour devenir le service du développement territorial (SDT).

Pour permettre ce regroupement et afin de ne pas entraver ou interrompre la fourniture de prestations aux usagers, de février à décembre 2007, un important dispositif a été mis en place notamment pour traiter les aspects de réorganisation des différents secteurs d'activité intégrant tous les aspects liés au personnel et à DECFO, la réunion des deux comptabilités et des budgets, le déménagement, le transfert de serveurs à Bedag, le transfert des applications et des utilisateurs vers la nouvelle entité SDT, etc.

Le nouvel organigramme découlant de cette vaste opération et incluant les nouvelles décisions d'organisation a été déposé au SPEV. Cette nouvelle structure comprend 7 secteurs d'activité

- Administration générale
- Appui juridique
- Aménagement cantonal et régional
- Groupe opérationnel des pôles
- Aménagement communal et gestion foncière
- Hors zone à bâtir
- Constructions et équipements

La mise en oeuvre de cette nouvelle organisation axée sur la recherche de synergies entre l'aménagement du territoire et les améliorations foncières ainsi que la simplification structurelle de ces anciens services a nécessité la refonte ou le regroupement de certains secteurs d'activité.

1. En ce qui concerne la démarche de restructuration, ont été réunies dans le domaine "**Aménagement cantonal et régional**", les équipes du plan directeur cantonal et des agglomérations en charge des projets cantonaux et régionaux. Sous la bannière "**Appui juridique**" ont été centralisés tous les aspects liés au domaine juridique et nécessitant des compétences juridiques pointues et spécialisées dans le domaine de l'aménagement du territoire et des constructions. Les autres objectifs visés par cette refonte concernent la manière d'assurer une aide efficace et permanente à l'ensemble du service, à conseiller les autres services qui traitent de domaines liés à l'aménagement du territoire et les communes, à répondre aux nombreux mandats politiques (interventions parlementaires, lois et règlements, planifications cantonales) et à assumer la défense des intérêts de l'Etat devant les tribunaux. Les activités détaillées pour les deux secteurs précités sont citées sous la rubrique "Projets particuliers".
2. Pour la démarche synergie, la fusion a entraîné la création d'une nouvelle division "**Aménagement communal et gestion foncière**". Elle réunit les urbanistes en charge des communes et les ingénieurs en charge de la gestion foncière. Dans les terrains à bâtir, ce rassemblement des compétences de l'aménagement du territoire et des aspects fonciers répond à la nécessité légale de coordination. Cette dernière s'est exprimée à travers la réalisation

d'études de faisabilité sur des secteurs à aménager (plate-forme de la gare de Coppet), la réalisation simultanée de projets de plan d'affectation et de projets d'exécution de travaux collectifs dans le cadre d'un syndicat d'améliorations foncières (Syndicat AF La Boironne à Yens) ou la mise en vigueur de plans d'affectation synchrones au transfert de propriété (Syndicat AF de Clos-Libert à Champagne). Cette division a également la charge des dossiers de morcellements et de changement d'affectation du sol ainsi que la restitution de subventions "améliorations foncières" qui en découlent.

Enfin, elle collabore également à des études thématiques avec d'autres services. Pour 2007, on retiendra l'élaboration d'une méthodologie qui va permettre aux communes d'appliquer l'art. 81a LATC, lequel permet un assouplissement des exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire pour les bâtiments situés hors des zones à bâtir qui ont obtenu les notes 1, 2 et 3 à l'inventaire des monuments historiques.

3. Quant aux domaines "**Constructions et équipements**", "**Groupe opérationnel des pôles**" et "**Hors zone à bâtir (HZB)**", aucun changement pour 2007. Néanmoins, certains remaniements sont prévus pour 2008. Ils concernent notamment le domaine HZB qui a vu une fois de plus sa charge de travail augmenter tant en ce qui concerne le nombre de dossiers que leur complexité et les lacunes qu'ils comportent d'où des retards parfois conséquents dans le traitement des cas. Les collaborateurs tentent de faire face, malheureusement ces retards entraînent des tensions avec les usagers et les communes.

Pour le domaine "Constructions et équipements", en termes d'investissements totaux, les travaux approuvés au sein des entreprises AF représentent environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. La poursuite des activités des 16 syndicats de terrain à bâtir en activité permettront la mise sur le marché de 3'100 logements. Plusieurs nouvelles études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir ont été lancées en 2007.

## Projets particuliers

### Projets particuliers

---

Le service du développement territorial (SDT) s'est occupé, pour l'année 2007, de multiples projets que ce soit au stade de leur élaboration ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire et des améliorations foncières que dans le domaine juridique. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

#### Plan directeur cantonal (PDCn)

---

Outil stratégique de conduite complémentaire à la planification financière et au programme de législature, le PDCn coordonne les activités qui ont une incidence sur le territoire. La révision du plan de 1987 constituait un objectif prioritaire du programme de législature. Le nouveau PDCn a été adopté le 5 juin 2007 par le Grand Conseil et son volet de mise en œuvre le 26 septembre 2007 par le Conseil d'Etat. Il a été transmis en octobre au Conseil fédéral pour approbation. [www.vd.ch/plan-directeur](http://www.vd.ch/plan-directeur)

#### Projets d'agglomération

---

Trois des cinq agglomérations que compte le Canton ont déposé un projet à Berne en décembre 2007, dans les délais impartis par la Confédération. Les deux dernières agglomérations Vevey/Montreux et Aigle/Monthey ont signalé leur intention de déposer un projet.

##### Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Depuis la signature du PALM en février 2007, un travail d'explication a été entrepris pour amener les 5 communes hésitantes à parapher le PALM. En décembre 2007, seule 1 commune n'avait toujours pas adhéré au projet. Au cours de l'année 2007, les efforts ont également porté sur les compléments à apporter au PALM, ceci au regard des exigences posées par la Confédération : études d'opportunité et de faisabilité générale des axes forts en transport public urbain, stratégie de développement de la mobilité douce, évaluation technique du projet et priorisation des mesures. Parallèlement, la conduite technique du projet a été confiée à Lausanne Région et un chef de projet a été recruté pour prendre le relais du SDT. Dépôt du rapport final, décembre 2007 - [www.agglo-lausanne-morges.ch](http://www.agglo-lausanne-morges.ch).

Dans le cadre de cette opération, des études ont été engagées telles que les plans directeurs localisés pour le réaménagement du secteur de la gare de Morges, de la future gare de Malley, du secteur Arc-En-Ciel (Bussigny/Crissier) et du secteur Ley-Outre (Crissier).

##### Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (AFVG)

La charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a été signée le 5 décembre 2007 par les 18 partenaires français et suisses, dont les 3 représentants vaudois, M. J.-C. Mermoud, Conseiller d'Etat et co-président du Projet d'agglomération, M. P.-A. Romanens, Syndic de Coppet et président du conseil régional et M. Dupertuis, Municipal de Nyon. En quelques mois de travail intense, précédés de deux ans d'études et soutenu par une forte mobilisation, tant politique que technique, le Projet d'agglomération a trouvé sa forme de cohérence. La charte définit les buts et les modalités de la coopération



transfrontalière. Elle est complétée par huit annexes détaillées qui serviront de supports techniques à la mise en oeuvre. [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org).

Dans le cadre de cette opération, des études ont été engagées par le Groupe opérationnel des pôles (GOP) telles que le plan directeur localisé "Coppet - gare" coordonné avec un schéma directeur pour "Terre Sainte".

### **Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY)**

Le projet d'agglomération yverdonnoise a été signé le 21 décembre 2007 par les 9 communes concernées et M. Jean-Claude Mermoud, représentant du Conseil d'Etat. Ce projet a été réalisé dans un temps record (un peu plus d'une année). Il contient de nombreuses mesures en termes d'amélioration des transports publics et d'optimisation des itinéraires de mobilité douce, coordonnées avec le développement de chantiers géographiques. Dépôt du rapport final, décembre 2007 - [www.aggloY.ch](http://www.aggloY.ch)

Dans le cadre de cette opération, des études ont été engagées telles que le coteau Est à Yverdon-les-Bains et un plan directeur localisé pour "Yverdon-les-Bains gare - Lac", ce dernier avec la participation du Groupe opérationnel des pôles (GOP).

### **Autres projets**

Le SDT est également engagé sur plusieurs autres grands projets tels que :

- révision des plans généraux d'affectation : Montreux, La Tour-de-Peilz, Cully, Saint-Sulpice, Lucens, Bière, Le Chenit, Aubonne,
- plans partiels d'affectation (ci-après cas les plus importants) : l'extension de Nestlé à Orbe, l'extension de la scierie de Rueyres, couplée à un projet de production d'électricité à partir de la combustion des déchets ligneux et l'extension de l'usine Audemars-Piguet au Brassus,
- plan d'affectation cantonal (PAC), ci-après cas les plus importants : le nouveau Musée des Beaux-arts (MCBA), la décharge pour matériaux à Eysins et un addenda pour le PAC traitant des Hautes Ecoles dans l'Ouest lausannois,
- lancement d'une procédure de plan directeur localisé pour Palézieux - gare et lancement d'une procédure de planification pour Payerne - ville,
- gestion foncière et travaux géométriques nécessitant de multiples opérations de remaniements parcellaires agricoles telles que : liquidation de l'enquête du nouvel état cadastral et mise en culture du Syndicat CFF-Rail 2000 Onnens-Concise et du Syndicat d'autoroute numéro 30 (Onnens).

Plusieurs communes, parmi lesquelles Ormont-Dessus, Château-d'Oex, L'Abbaye, Ollon, Leysin et Founex étudient leur plan directeur communal (PDCOM), instrument qui permettra d'avoir une couverture de plus en plus complète du territoire cantonal (communes de plus de 1000 habitants).

En ce qui concerne le Groupe opérationnel des pôles (GOP), ce groupe a conduit un ensemble d'actions visant à la valorisation des sites stratégiques et plus particulièrement ceux porteurs d'un potentiel de développement mixte (activité - logements). Pour 2007, les actions du GOP se sont concentrées autour des démarches de valorisation des principales gares RER (voir ci-dessus) auxquelles s'ajoutent des démarches actives et concrètes en partenariat sur les centres urbains dans le cadre de la mise en oeuvre des schémas directeurs de l'Ouest lausannois (SDOL), de Gland-Vich (SDGV) et de l'agglomération yverdonnoise (SDAN).

## **Pour la partie juridique, l'on peut citer notamment :**

---

- La modification du règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions du 19 septembre 1986 (RLATC). Principal chantier juridique du service, il touche plus de la moitié des articles du règlement ainsi que les annexes qui sont adaptées à différentes modifications légales fédérales et cantonales. Ainsi se poursuit la démarche d'EtaCom visant à déléguer des compétences aux communes et à simplifier les procédures pour des constructions et des installations de minime importance. Le RLATC traite également des barrières architecturales, des deux-roues légers non motorisés et du radon.
- La modification du Plan directeur cantonal de 1987 concernant l'abandon du tracé du canal du Rhône au Rhin. Les autorités cantonales et fédérales ont lié l'abandon du projet à l'aménagement d'un espace vital le long des cours d'eau principaux tels l'Orbe et le Talent ou à des surfaces ponctuelles de revitalisation aux abords de certains affluents tels ceux de la Venoge. L'affectation de terrains libérés des emprises du Canal impliquera des compensations telles que le déclassement d'autres terrains ou l'échange de terrains. Ces mesures seront décidées dans le cadre des procédures de modification des anciens plans d'extension cantonaux et des nouveaux plans d'affectation (ou modification de ceux-ci).
- La contribution importante à l'élaboration du Plan sectoriel de la troisième correction du Rhône "Secteur Chablais". Il a pour objectifs d'assurer une protection contre les crues, de préserver les fonctions écologiques aux abords du fleuve, de délimiter l'espace Rhône et les zones de dangers naturels ainsi que d'en définir les règles de gestion territoriale. Il sera mis en consultation en 2008.

**Rapport annuel de gestion 2007**  
**Département de l'Économie (DEC)**  
**Service du développement territorial (SDT)**

## **Sources d'informations complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons au lecteur de se rendre sur le [site internet](http://www.vd.ch/fr/organisation/services/developpement-territorial/) du Service du développement territorial <http://www.vd.ch/fr/organisation/services/developpement-territorial/>

ou

[www.vd.ch](http://www.vd.ch) puis: territoire

## Groupes de prestations

### 56.4 Equipements sportifs

## 56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

### Descriptif

- -Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives..
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires
- Gestion de la documentation technique

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Département formation, jeunesse et culture
- Département des infrastructures.
- Ecoles.
- Communes.
- Associations et clubs sportifs.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat)
- OFSPO (Office fédéral du sport)
- BPA (Bureau de prévention des accidents)

## Groupes de prestations

### 56.3 Promotion du sport

## 56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

### Descriptif

- -Organisation et développement du mouvement Jeunesse + Sport.
- Gestion, exploitation et distribution du Fonds de sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la police cantonale.
- Public.

**Groupes de prestations**  
**56.2 Education physique**

## **56.2 Education physique**

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

### **Descriptif**

- -Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- -Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé (157).
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation (634) et maîtres généralistes (env. 6200).
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.

## Groupes de prestations

### 56.1 Organismes sportifs internationaux

## 56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

### Descriptif

- Contribuer à l'accueil de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.
- Accorder des soutiens financiers.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Divers services de l'administration cantonale (8).
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Swiss Olympic.

**Groupes de prestations**  
**56.0 Administration**

## **56.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.



## Rapport annuel de gestion 2007

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

### Événements marquants, évolutions significatives

## Le SEPS, en 2007, c'est :

---

### Sur le plan interne

---

- 2 mutations au sein du personnel (secrétaire Jeunesse+Sport et secrétaire du Chef de service)

### La publication

---

- d'un calendrier du fair-play
- du rapport de gestion de la commission cantonale du Fonds du Sport
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- de trois numéros de la revue "Espaces pédagogiques"
- de trois numéros de la revue "Olympic Capital Quarterly" en collaboration avec la Ville de Lausanne

### La mise sur pied

---

- de la traditionnelle soirée des Mérites sportifs vaudois, en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive), qui s'est déroulée à Morges et qui a permis la remise d'un prix à la meilleure sportive, au meilleur sportif, à l'équipe sportive, au dirigeant sportif et au club sportif de l'année 2007, ainsi qu'un prix Fair-play.

### L'organisation et la direction

---

- d'une séance plénière des maîtres d'éducation physique des écoles professionnelles
- de 12 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 70 cours J+S regroupant 1'778 participants (29 cours de formation pour moniteurs pour 570 participants, 2 cours de formation de coaches pour 68 participants, 42 cours de perfectionnement de moniteurs pour 947 participants, 5 cours de perfectionnement pour coaches pour 193 participants)

### La supervision

---

- de près de 800 camps sportifs scolaires concernant plus de 27'000 élèves
- du sport scolaire facultatif pour 19'213 élèves
- de plus de 2'600 activités organisées sous l'égide de J+S pour plus de 46'800 jeunes

- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans plus de 140 établissements scolaires
- d'une vingtaine de compétitions scolaires cantonales

## **La conduite de nombreux dossiers, parmi lesquels :**

---

### **Dans le secteur scolaire :**

- l'introduction et le suivi de la nouvelle version du Guide des mesures de sécurité
- la gestion du site "Ressources pédagogiques"
- la promotion et le suivi de l'action "L'école bouge !"
- la mise en place des recyclages bisannuels des brevets I de la Société suisse de sauvetage
- La réalisation de fiches didactiques d'éducation physique et sportive destinées aux enseignants généralistes
- L'analyse et la diffusion des résultats de l'enquête "Activités physiques et sportives des jeunes vaudois durant leurs loisirs" (SCRIS)
- la mise en application de la nouvelle clé de répartition des subsides octroyés pour le remplacement du petit matériel d'éducation physique (Mesure DEFI)
- la promotion et le soutien d'actions répondant aux exigences du Guide des mesures de sécurité (casque, gilet de sauvetage, etc...)
- l'étude et la mise en application des divers projets liés à l'harmonisation scolaire (HARMOS, Convention romande, qeps.ch, PER, etc...)
- la promotion et le soutien d'actions scolaires concernant l'Euro 2008
- l'organisation de deux conférences destinées aux élèves sportifs d'élite des classes spéciales des gymnases sur les thèmes du dopage et de la gestion du stress
- la mise en application de la Convention CDIP réglant la scolarisation dans un autre canton que celui du domicile des élèves sportifs d'élite

### **Dans le secteur du sport associatif :**

- l'organisation et la conduite de la rencontre annuelle des associations sportives vaudoises
- l'organisation et la conduite d'une rencontre en regroupant les responsables des services communaux des sports à propos du dossier du soutien financier du Fonds du sport vaudois en faveur des Communes
- la conduite des projets en lien avec l'Euro 2008
- les travaux de la Commission cantonale du Fonds du sport
- le suivi de deux travaux de diplôme à la HEIG-VD, l'un sur la pertinence des cartes Swiss-Olympic pour l'octroi d'une aide publique, l'autre sur la rentabilité de l'achat d'un hôtel J+S Vaud par le Fonds du sport.

### **Dans le secteur des fédérations internationales :**

- l'arrivée de la Fédération internationale des Echecs (FIDE) - 23e fédération sur sol vaudois
- le suivi de l'organisation des Championnats du Monde de Rink Hockey et la Coupe d'Europe de Inline Hockey à Montreux
- en collaboration avec la Ville de Lausanne et l'AISTS, une étude universitaire sur les retombées économiques des Fédérations internationales sportives (FIS) dans le Canton de Vaud
- en collaboration avec les HEC de Lausanne, la création d'un indice composite permettant de

mesurer les retombées économiques, sociales, environnementales, sur l'attractivité et sur la visibilité des manifestations sportives organisées dans le canton

- la proposition et la mise en place d'une nouvelle formule de 2 réunions et de 8 séminaires de formation continue traitant des divers thèmes relatifs au management du sport offertes aux dirigeants et au personnel des FIS
- une implication importante dans le comité de direction et d'organisation de Gymnaestrada 2011 qui se déroulera à Lausanne
- l'organisation de la séance d'information sur la TVA pour les responsables financiers des FIS

## Projets particuliers

### **Nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS)**

---

Cette nouvelle loi est en préparation depuis quelques années.

Le SEPS, en collaboration avec d'autres entités transversales, élabore les changements nécessaires afin de l'adapter à la nouvelle loi sur les subventions et à l'article 163 cst. avant d'être présentée au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil.

**Rapport annuel de gestion 2007**  
**Département de l'Économie (DEC)**  
**Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)**  
**Sources d'informations complémentaires**

## **Autres informations en lien avec le service**

---

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons au lecteur de se rendre sur le [site internet du Service de l'éducation physique et du sport](#)

Par ailleurs, les publications du service sont disponibles au moyen de [ce lien](#).

## 2007 au Département des Infrastructures (DINF)

---

### Transports et mobilité

---

Les **transports publics** ont été au cœur des préoccupations du département en 2007. Enjeu majeur pour le canton, le développement du réseau ferroviaire suisse pour les vingt prochaines années (**projet ZEB**) a suscité un intense travail de lobbying et de concertation avec les cantons de Suisse occidentale et la députation vaudoise aux Chambres fédérales.

Le Service de la mobilité, s'est fortement impliqué dans les **projets d'agglomération** (Lausanne-Morges, franco-valdo-genevois et Yverdon-les-Bains) qui ont été déposés en décembre à l'Office fédéral du développement territorial. Les infrastructures de transport planifiées dans ces projets d'agglomération pourraient bénéficier d'une contribution fédérale jusqu'à 50% de leur coût. Le projet de **halte de Prilly-Malley**, déjà au bénéfice d'une subvention fédérale du fonds d'infrastructures, a été mise à l'enquête publique en octobre 2007.

Pour améliorer les infrastructures existantes et sécuriser l'exploitation des **chemins de fer régionaux**, le Grand Conseil a voté un crédit-cadre 2007-2010 de 82,1 millions de francs. Au total, 219 millions de francs seront investis par la Confédération, le Canton et les chemins de fer privés dans ces infrastructures.

Le **métro m2** est entré dans la phase finale des tests. Pour financer les risques avérés qui ne pouvaient pas être mis au budget (nouvelles exigences de sécurité pour les voyageurs, difficultés géologiques et report de la réalisation du projet), le Conseil d'Etat a décidé de demander au Grand Conseil une **garantie d'emprunt de 29,8 millions de francs**. Un accord est intervenu entre toutes les parties concernées par l'effondrement de St-Laurent. Tirant les enseignements de cet accident, le Grand Conseil a adopté la loi sur le cadastre géologique présentée par le DINF.

La **semaine de la mobilité** 2007 s'est déroulée du 18 au 22 septembre sous le thème " Hâte-toi autrement ! ". Plus de 15 villes et communes importantes du canton ont participé à cette action de promotion des mobilités douces. Le 9 décembre, la **communauté tarifaire Mobilis** a été étendue à l'ensemble du nouveau district de Morges, jusqu'à Rolle ainsi que jusqu'à Payerne depuis Moudon (199 communes, plus de 380'000 habitants).

### Bâtiments et patrimoine

---

Dans le domaine immobilier, le projet de construction d'un **nouveau Parlement** a été relancé en 2007. Le crédit d'étude de 850'000 francs voté par le Grand Conseil permettra d'organiser un concours d'architecture et d'établir le plan d'affectation cantonal. Le centre d'entretien des routes nationales de Bursins a à nouveau fait parler de lui : inauguration de la centrale photovoltaïque installée sur le toit du bâtiment, distinction " Regards – Umsicht – Sguardi " de la Société des ingénieurs et architectes (SIA) pour des travaux tournés vers l'avenir et Prix solaire suisse 2007 !

Le patrimoine du canton a connu deux moments forts : le 28 juin, à 11h15, les cloches des églises de **Lavaux** ont sonné pour annoncer la nouvelle de la décision du Comité du patrimoine mondial : Lavaux est inscrit sur la liste de l'UNESCO ! Et le 4 octobre, le **portail peint de la Cathédrale de Lausanne** était réouvert au public, au terme de près de 40 ans d'analyses, d'études pluridisciplinaires novatrices et de travaux.

## Développement durable

---

Une démarche participative associant l'administration et les milieux extérieurs à celle-ci a été conduite pour identifier les éléments constitutifs d'un **Agenda 21** cantonal. Nanti de ces éléments, le Gouvernement a fixé **quatre objectifs prioritaires** en matière de développement durable, illustrés par des indicateurs et des cibles qui figurent aujourd'hui dans le programme de législature 2007-2012. Parallèlement à la mise en place de l'Agenda 21, le Conseil d'Etat a adopté de nouvelles **directives énergétiques** pour ses propres bâtiments, permettant de confirmer son exemplarité et de tendre vers une société à 2000 Watts en 2050. L'adoption du **2ème crédit-cadre de 22 millions de francs** pour le rattrapage de l'entretien des bâtiments s'inscrit dans la même direction.

## Routes

---

Dans le domaine routier, après cinquante ans de discussion, la réalisation du projet de route **H144 Rennaz (VD) - Les Evouettes (VS)** a enfin débuté. Ce feuilleton a connu son épilogue le 24 décembre 2007 par le rejet des deux recours encore pendants devant le Tribunal fédéral. L'enjeu pour le canton de Vaud était de taille puisqu'une subvention fédérale de 43,6 millions (coûts 2001) devait être octroyée pour autant que le projet soit exécutoire à la fin 2007. Sur l'autoroute A 12 entre Vevey et la Gruyère, les travaux d'entretien lourd se sont terminés à la satisfaction de tous (coût : 95 millions de francs sur sol vaudois).

La réforme de la péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) voit le transfert à la Confédération, au 1er janvier 2008, de la gestion du réseau autoroutier suisse. Pour des raisons organisationnelles et de compétences, l'Office fédéral des routes a confié aux cantons, regroupés en unités territoriales (UT), **l'entretien courant des autoroutes**. Vaud fait partie de **l'UT II** avec Genève et Fribourg. Un partenariat intercantonal a été conclu et une convention fixant les règles de cette collaboration a été signée.

## Informatique

---

A l'initiative du Canton de Vaud, la Conférence suisse de l'informatique (CSI) a adopté une **licence " open source "**. Cette licence pose le cadre juridique nécessaire à l'utilisation, la copie, la modification et la diffusion d'applications informatiques développées dans l'esprit des logiciels libres par les collectivités publiques. Dans la foulée, la conférence des gouvernements cantonaux a désigné le chef du DINF pour représenter les cantons latins au comité de pilotage " cyberadministration " présidé par le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz.

## **Groupes de prestations**

### **61.1 Etat-major**

#### **61.1 Etat-major**

---

- Appui au chef du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

#### **Descriptif**

---

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Chef du département.
- Services du DINF.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.



**Groupes de prestations**  
**61.2 Ressources humaines**

## **61.2 Ressources humaines**

---

Gestion des ressources humaines du département.

### **Descriptif**

---

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DINF pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Chef du département.
- Services et offices du DINF.
- Cadres et collaborateurs du DINF, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

**Groupes de prestations**  
**61.3 Informatique**

## 61.3 Informatique

- Assistance à la conception, à la mise en place et à l'utilisation d'outils informatiques.
- Maintenance et support des outils informatiques.
- Coordination des projets informatiques, géomatiques et de la formation.
- Centre de compétence transversal dans le domaine de la Géomatique (gestion de données géoréférencées = géodonnées).

## Descriptif

- Garantir la cohérence du système d'information pour que les données qui s'échangent soient exploitables et utiles.
- Maîtriser le savoir-faire dans le domaine géomatique et mettre à disposition ces compétences d'autres département (Centre de compétence transversal).
- Assister les service dans la maîtrise de leurs projets informatiques, Maîtriser techniquement et financièrement l'évolution du système d'information et des applications.
- Assurer la sécurité des applications et des données selon les principes de confidentialité, intégrité et disponibilité.
- Assurer une communication claire et efficace, en proportion avec les projets et demandes en cours.
- Coordonner les activités avec les centres d'exploitation, de télécommunication et l'office de la sécurité informatique.
- Offrir un support adéquat aux utilisateurs pour les applications métier
- Assurer la maintenance applicative des logiciels et applications métier
- Coordonner la formation informatique des utilisateurs du département

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du Département.
- Utilisateurs de l'informatique d'autres département (DFIN, DEC, DIRE, DSE).
- DPSI.
- CCV.
- CCT.
- OSIC.
- Sociétés de service partenaire.
- Collaboration intercantonale romande dans le domaine géomatique.

- Collaboration avec l'association pour le système d'information du territoire vaudois, ASIT-VD.

## **Groupes de prestations**

### **61.4 Finances**

#### **61.4 Finances**

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

#### **Descriptif**

- -Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DINF.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services du DINF.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- usagers.

**Groupes de prestations**  
**61.5 Activités spécifiques**

## **61.5 Activités spécifiques**

---

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

## **Descriptif**

---

### **Développement durable**

---

- Assurer la mise en œuvre du programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législation.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

### **Marchés publics**

---

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Récolte des statistiques.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.

### **Procédés de réclame**

---

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

## **Prévention accidents de chantier**

---

- Organisation des séances de la commission.
- Organisation de journées de formation pour les préposés communaux.
- Appui et conseils aux communes, entreprises et bureaux.
- Préparation des développements règlementaires.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.

**Groupes de prestations**  
**61.6 CAMAC**

## **61.6 CAMAC**

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

### **Descriptif**

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDO).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

## **Événements marquants, évolutions significatives**

### **Événements marquants**

Le début de l'année 2007 a été marqué par les élections cantonales dont le 2e tour a eu lieu le 1er mars. Le chef de département ayant été réélu dans une configuration gouvernementale identique à celle qui prévalait lors de la législature précédente, le DINF n'a pas eu à subir de gros changement. Seul le Service des améliorations foncières a quitté le département pour former, avec l'ancien Service de l'aménagement du territoire le nouveau Service du développement territorial (SDT), rattaché au Département de l'économie. Ce changement, indépendant du résultat des élections, avait été planifié dans le cadre de l'étude de réorganisation des services territoriaux effectuée au cours de la législature précédente avec l'appui de l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA). Sa mise en oeuvre n'a pas eu d'impact sur le fonctionnement du SG..

Le SG-DINF a oeuvré pour obtenir la certification Eco-Entreprise de l'îlot Riponne-Université. La démarche de certification se poursuit avec le SIPAL pour ses activités extérieures et la politique d'achats conduite par la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV). Cette certification qui atteste de la responsabilité sociale et environnementale des organisations qui l'obtiennent, outre sa valeur intrinsèque pour les services de l'ACV, a également une forte valeur de symbole et d'exemplarité pour les entreprises et autres collectivités. La certification Eco-Entreprise est un critère qui est valorisé dans les marchés publics adjugés par le DINF et il est profitable de pouvoir annoncer que nous appliquons à nous-mêmes ce que nous attendons des soumissionnaires.

Depuis le 1er juillet 2007, la responsable départementale des ressources humaines (RRH) a été rattachée au Service du personnel (SPEV), avec pour conséquence la dissolution de l'Unité départementale des ressources humaines (URH-DINF) et le rattachement de ses membres aux services du département. Cette nouvelle modalité d'organisation n'a en revanche pas d'impact sur le fonctionnement : la RRH conserve son bureau au SG-DINF et coordonne les actions des collaborateurs RH répartis dans les services.

A la fin de l'année 2007, le secrétaire général a présenté sa démission avec effet au 31 mars 2008. La continuité sera assurée grâce au fait que le Conseil d'Etat a désigné le secrétaire général adjoint, en poste depuis 10 ans, pour lui succéder. C'est le poste de ce dernier qui a été mis au concours.



## **Projets particuliers**

### **Projets particuliers**

---

Le SG-DINF ne conduit pas spécifiquement de projets pour son compte mais oeuvre en appui des projets des services du département. Ainsi, le SG-DINF aux côtés du chef de département et conjointement avec la Direction des systèmes d'information (DSI), conduit la réflexion stratégique sur l'avenir de l'exploitation informatique aujourd'hui confiée à Bedag Informatique SA. Des pistes de réflexion sont aujourd'hui approfondies s'agissant d'une collaboration renforcée avec le canton de Berne au sein de Bedag, voire avec les cantons de Berne, Zurich et Saint-Gall au sein d'une nouvelle entité issue des actuelles entreprises Bedag et Abraxas.

Trois entités placées sous l'autorité du SG-DINF conduisent des projets distincts. Deux d'entre elles font l'objet de rubriques distinctes dans ce rapport annuel : l'Unité de développement durable (UDD) et l'Office de l'information sur le territoire (OIT). La troisième, la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC) a conduit un projet significatif au cours de l'année 2007 : le cadastre géologique. Celui-ci, issu d'une réflexion partenariale entre les services de l'Etat concernés, les milieux académiques et tous les acteurs du domaine, a été conduit jusqu'à l'élaboration d'une plate-forme technique reposant sur des logiciels libres et à l'adoption d'une loi par le Grand Conseil réglant toutes les modalités d'exploitation du nouveau cadastre. Cette loi fait actuellement l'objet d'un recours auprès de la Cour constitutionnelle de la part de quelques bureaux de géotechniciens.

**Rapport annuel de gestion 2007**  
**Département des Infrastructures (DINF)**  
**Secrétariat général (SG-DINF)**

## **Sources d'informations complémentaires**

### **Pour en savoir plus**

---

[Site du Secrétariat général](#)

[Site de l'Unité de développement durable \(UDD\)](#)

[Site de la CAMAC](#)

[Site de l'Office de l'information sur le territoire \(OIT\)](#)

[Lien pour télécharger OpenOffice ou d'autres logiciels libres](#)

**Groupes de prestations**  
**61.5 Activités spécifiques**

## **61.5 Activités spécifiques**

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.

### **Descriptif**

- Assurer la mise en œuvre du programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législation.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.

## **Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal**

---

Le 13 décembre 2006, le Conseil d'Etat a chargé l'Unité de développement durable et la Chancellerie d'élaborer un projet d'Agenda 21 cantonal selon l'action 35 du programme de législature 2003-2007, ceci dans la foulée de la publication des [Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud](#).

Durant le premier semestre de 2007, l'UDD a coordonné le travail de trois entités distinctes (un groupe opérationnel, sept groupes thématiques et un groupe de validation) dans le cadre d'une [démarche participative](#) à la fois interne et externe à l'administration. En outre, elle a mené une série d'entretiens avec des représentants de la société civile.

Au mois de mai le projet d'Agenda 21, nommé "[Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal](#)" a été remis au Conseil d'Etat, qui en a pris acte en juillet. Ce rapport propose une vingtaine d'objectifs de développement durable constitués d'axes, d'indicateurs et de cibles, ainsi que des actions émanant de l'Administration qui pourraient être mises en oeuvre à court, moyen et long terme.

## **Programme de législature 07-12 et développement durable**

---

Nanti des "[Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal](#)" le Gouvernement a fixé cinq [objectifs prioritaires pour l'Agenda 21](#) illustrés par des indicateurs et des cibles qui figurent aujourd'hui dans le programme de législature 2007-2012. Cet ancrage guide l'action politique en faveur du développement durable et indique la direction à prendre.

« Penser globalement et agir localement » est un des principes fondamentaux du développement durable. Il explicite le fait que chacun à son échelle peut contribuer à favoriser le développement durable et qu'il concerne tant l'économie privée, la société civile que les communes et les citoyens. L'exemplarité de l'Etat pouvant avoir un rôle moteur.

Aujourd'hui, il s'agit de déterminer quels politiques publiques, programmes et actions sont appelés à être mis en oeuvre pour atteindre les objectifs de développement durable du Conseil d'Etat. Cette étape se fera en collaboration avec les services au début de 2008, elle sera basée sur les "[Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal](#)".

## Projets particuliers

# Intégration du développement durable dans les projets

---

## Introduction

---

La mise en oeuvre de l'Agenda 21 selon les objectifs du Conseil d'Etat est sous la responsabilité des départements et des services. L'Unité de développement durable agit comme centre de compétences, d'appui et de coordinateur de la démarche. Elle contribue notamment à l'élaboration des projets suivants:

## Boussole 21

---

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 21, une utilisation plus systématique des outils d'évaluation de projets ou de programmes, tels que la Boussole 21, est attendue.

La Boussole 21, outil d'aide à la décision accessible sur le site [www.boussole21.ch](http://www.boussole21.ch), est destiné aux responsables de projet et aux décideurs appelés à intégrer le développement durable en amont de leur démarche. En moins d'une heure, elle permet de mettre en évidence les impacts positifs et négatifs d'un projet dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Cette interface conviviale permet ensuite de communiquer aisément sur le projet ou de renseigner sur ses conséquences en termes de développement durable dans le cadre d'un EMPD.

Avec les Indicateurs de développement durable pour le canton, Boussole 21 rejoint les outils d'évaluation disponibles et éprouvés, développés depuis une dizaine d'année par la Confédération et diverses instances cantonales et communales.

La Boussole 21 sur le web en fait un outil maintenant accessible aux autres acteurs du développement durable concernés par l'Agenda 21 que sont les communes, les milieux économiques et la société civile.

## Outil de priorisation des projets routiers

---

En mai 2002, le Grand Conseil vaudois a adopté une méthode de planification et de priorisation des projets routiers intégrant les principes du développement durable.

En 2007, le Service des routes, en collaboration avec l'UDD, a consolidé cette méthode : les projets sont maintenant répartis en quatre catégories homogènes et priorisés selon des critères adaptés à chaque catégorie. Cependant, tous les critères s'inscrivent dans un cadre de référence identique défini notamment par le Plan sectoriel des transports de la Confédération. La disponibilité et l'accessibilité des données ont déterminé le choix des critères, facilitant ainsi l'application de la méthode.

## Programme cantonal 2008-2011 de mise en oeuvre de la Nouvelle politique régionale - évaluation de la durabilité

---

La nouvelle loi fédérale sur la politique régionale (NPR) prévoit que le développement durable soit pris en compte. Ainsi, le programme cantonal 2008-2011 de mise en oeuvre de la NPR soumis par le SELT au SECO a été accompagné d'une évaluation de la durabilité. Ce travail a été mené en collaboration avec le

SELT. L'outil "Evaluation de la durabilité" (EDD), développé par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a été appliqué.

Ce type d'évaluation pour un programme quadriennal d'importance est nouveau, mais sera certainement demandé plus systématiquement à long terme.

Cette nouvelle collaboration de l'UDD avec le DEC a permis de renforcer les liens entre les deux entités.

## **Certification Eco-entreprise du Secrétariat Général du DINF et du SIPAL**

---

En mars 2007, les activités administratives du Département des Infrastructures sur le site Riponne-Université ont obtenu la certification EcoEntreprise. Cette certification témoigne de la volonté du département de se montrer exemplaire dans le domaine du développement durable.

Cette certification récompense les actions mises en place ces dernières années en phase avec l'un ou l'autre des trois piliers du développement durable : plan de mobilité professionnelle, mesures d'économie d'eau et d'énergie, tri des déchets, utilisation du papier recyclé, création d'une commission du personnel, enquête de satisfaction auprès du personnel, engagement d'apprentis, introduction de critères développement durable dans les marchés publics, etc. L'UDD, le SG et le SIPAL composaient le comité de pilotage chargé de cette démarche de certification.

Cette démarche s'est poursuivie fin 2007 par la certification du SIPAL. Il est prévu de certifier progressivement d'autres services avec l'UDD en appui.

## **Une Charte et des critères de développement durable pour l'OLMA**

---

Le Conseil d'Etat a accepté l'invitation du Canton de Saint-Gall à participer comme hôte d'honneur à l'Olma 2008 (foire nationale de l'agriculture et de l'alimentation). En septembre dernier, l'« Association vaudoise pour l'Olma 2008 » est créée, avec pour mission d'organiser toutes les manifestations nécessaires (cortège, stand, activités culturelles, etc.).

L'entier de ce projet s'inscrit dans le cadre du développement durable, de sa conception et de son organisation opérationnelle à son déroulement. L'UDD est membre de cette association. Elle appuie la direction de projet et les différents centres de compétence à mettre en oeuvre les principes du développement durable. Ainsi, la direction de projet a adopté une Charte de développement durable et chaque centre de compétence a reçu des recommandations. Une évaluation des résultats obtenus est prévue.

**Rapport annuel de gestion 2007**  
**Département des Infrastructures (DINF)**  
**Unité de développement durable (UDD)**

## **Sources d'informations complémentaires**

### **Sources d'informations complémentaires**

---

Des plus amples information sur l'Agenda 21 cantonal, sur les actions entreprises au sein des services et sur les activités de l'Unité de développement durable sont disponibles sur le site internet <http://www.vd.ch/durable/>

**Groupes de prestations**  
**68.0 Administration**

## **68.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.



## Groupes de prestations

### 68.1 Exécution de la mensuration officielle

#### 68.1 Exécution de la mensuration officielle

---

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

#### Descriptif

---

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

## Groupes de prestations

### 68.2 Données de la mensuration officielle

## 68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

### Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

**Groupes de prestations**

**68.3 Système d'information sur le territoire**

**68.3 Système d'information sur le territoire**

---

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

**Descriptif**

---

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

**Événements marquants, évolutions significatives**

**Événements marquants**

---

Un nouveau chef d'office et géomètre cantonal a été désigné. Il est entré en fonction en février 2007.

L'Office a déménagé durant l'été 2007 pour laisser sa place au Service des améliorations foncières, rapatrié de la place du Nord à la Riponne dans le cadre de la fusion avec le Service de l'aménagement du territoire.

## Projets particuliers

### Projets particuliers

---

L'année 2007 est caractérisée, dans le secteur de la *mesuration officielle*, par une concentration des efforts en vue de l'intégration des données des mandats SAU (surfaces agricoles utiles) adjugés en 2006 et le rattrapage des retards en général (dans un contexte d'insuffisance chronique des ressources sur un marché du travail asséché). Dans le secteur *géodonnées*, les efforts portent sur l'amélioration et la diversification de l'offre existante (notamment la mise à disposition, via le guichet cartographique, des couches du nouveau plan directeur cantonal) ainsi que sur la préparation de la mise en oeuvre de la nouvelle loi fédérale sur la géoinformation (LGeo) dont les ordonnances d'application sont attendues en 2008. Pour financer les travaux dans ces deux secteurs, un nouvel EMPD crédit-cadre est en préparation.

**Groupes de prestations**  
**62.0 Support**

Gestion et administration du service

## **Descriptif**

---

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Support informatique
- Gestion financière
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINF
- Services transversaux du Canton
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat

**Groupes de prestations**  
**62.1 Planification**

## **62.1 Planification**

---

### **Descriptif**

---

- Préparation de la planification stratégique du Canton
- Etudes préliminaires
- Surveillance des routes

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Communes
- Usagers de la route
- Collaborateurs du DINF
- Autres services de l'Etat
- Bureaux techniques

**Groupes de prestations**  
**62.2 Études, projets**

## **62.2 Etudes, projets**

---

Études, projets, directions des travaux.

### **Descriptif**

---

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels



**Groupes de prestations**  
**62.3 Exploitation**

## **62.3 Exploitation**

---

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

### **Descriptif**

---

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

**Groupes de prestations**  
**62.4 Services**

## **62.4 Services**

---

Services aux clients

### **Descriptif**

---

- Services à l'ACV
- Services à des tiers externes à l'ACV
- Gérance du domaine public

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Services industriels
- Privés (individuels et collectifs)

## Événements marquants, évolutions significatives

### Événements marquants

---

#### Réorganisation du Service des routes - mise en oeuvre au 1er mai 2007

---

Après plus de 4 ans de réflexion volontaire sur son organisation rendue nécessaire par l'évolution importante du contexte dans lequel il évolue (RPT, transfert de routes aux communes, création du Service de la mobilité, réduction de personnel, etc.), le Service des routes a "tourné la clé" de sa nouvelle organisation au 1er mai 2007. A cette date, la division entretien composée de 7 arrondissements de routes cantonales et de 4 centres d'entretien des routes nationales a regroupé et fusionné ces entités en 4 régions d'exploitation comprenant chacune 1 arrondissement (RC) et 1 centre d'entretien (RN). Au niveau de l'administration centrale, les divisions "routes cantonales" et "routes nationales" ont fusionné pour créer la division "infrastructure routière", l'ex-division "trafic" reprend pour sa part des tâches de coordination rendues notamment nécessaires par la mise en oeuvre de la RPT et se nomme désormais division "gestion du réseau". L'ensemble de ces évolutions s'est accompagné d'un nombre important de mesures organisationnelles et opérationnelles. On peut citer ici la validation de la nouvelle décision d'organisation (DO) du Service, l'achat 37 véhicules de service pour les équipes de cantonniers, l'adaptation d'un certain nombre d'indemnités et la prise en compte de la pénibilité du travail par une nouvelle organisation du système de piquet hivernal et la mécanisation de certaines tâches pénibles. La stabilisation de cette nouvelle organisation se poursuivra en 2008.

[plaquette SR05](#)

[site SR](#)

### RPT

---

La réforme de la péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) prévoit de transférer à la Confédération au 1<sup>er</sup> janvier 2008 la gestion du réseau autoroutier suisse. De multiples actions ont été entreprises par le SR dans ce cadre là, dont les éléments marquants suivants :

#### Projets autoroutiers

La fin de l'année 2007 a été caractérisée par le transfert à la filiale de l'Office fédéral des routes (OFROU) d'Estavayer-le-Lac de nombreux projets en rapport avec les routes nationales (RN). Ce sont principalement ceux liés à l'entretien lourd des tronçons autoroutiers "A1 Villars-Ste-Croix - Oulens" et "A9 Vennes - Chexbres" ainsi qu'à l'utilisation temporaire de la "BAU entre Morges et Ecublens". Par contre, les projets dont les travaux ont débutés en 2007 resteront une activité cantonale, payée à 100% par la Confédération. A ce titre, le Canton va assumer avec le Valais d'importants travaux d'entretien lourd sur l'A9 entre Bex et Martigny (2008-2009) ainsi que des objets isolés d'entretien qui eux seront terminés en 2008.

## **Personnel de la division des routes nationales**

Le transfert des activités d'ingénierie à la filiale OFROU a conduit le Service à recadrer l'effectif de son personnel technique et administratif. Ce sont environ 50 collaborateurs qui ont été touchés par ce transfert et pour qui des solutions ont dû être trouvées. Le Service est très satisfait de ne pas avoir dû recourir à des licenciements. L'ensemble des collaborateurs concernés ont bénéficié d'un suivi individualisé qui a permis de trouver une situation pour chacun.

## **Lutte contre les nuisances sonores**

Une convention-programme est en voie de conclusion avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour lutter contre les nuisances sonores dues au trafic routier sur routes cantonales et communales pour la période 2008-2011. Par cet accord, une subvention fédérale de 2,7 millions de francs a été accordée au Canton afin de subventionner les études et réalisations pour un montant global estimé à 12,5 millions de francs sur cette période de 4 ans.

## **Entretien courant (exploitation) des RN**

Pour des raisons organisationnelles et de compétences, l'OFROU a confié aux cantons, regroupés en unités territoriales (UT), l'entretien courant des RN. Vaud fait partie de l'UT II avec les cantons de Genève et de Fribourg. Dans ce cadre, un partenariat intercantonal a été conclu entre les trois cantons et une convention fixant les règles de cette collaboration a été signée par les conseillers d'Etat concernés le 12 décembre dernier [lien]. Le canton de Vaud, qui est le canton répondant de l'UT II, va signer un accord sur les prestations d'entretien courant avec l'OFROU pour un montant total de 33,6 millions de francs dont 17,2 millions représentent la part des prestations vaudoises.

## **H144 - Du projet à la réalisation...**

---

Après cinquante ans de discussion, la réalisation du projet de route Transchablaisienne H 144 devant relier la commune de Rennaz (VD) à celle des Evouettes (VS) a enfin débuté. Ce feuilleton a connu son épilogue le 24 décembre 2007 par le rejet des deux recours encore pendants devant le Tribunal Fédéral. L'enjeu pour le canton de Vaud était de taille puisqu'une subvention fédérale de 43.6 millions (coûts 2001) devait être octroyée pour autant que le projet soit exécutoire à la fin 2007. Le Service des routes n'a pas ménagé ses efforts pour préparer un dossier de réponses aux oppositions étayé et cohérent. Par ailleurs et malgré les incertitudes existantes en 2007 sur la réalisation effective de cette route, le SR a poursuivi le développement du projet permettant aujourd'hui d'avoir un projet prêt, des contrats avec les principaux bureaux d'ingénieurs mandataires signés et des procédures administratives terminées ou en voie de l'être. Les efforts de l'ensemble des partenaires de cette importante entreprise se sont donc vus récompensés par la décision finale du TF.

2008 sera donc l'année du début de la réalisation de cet axe tant attendu. Inauguration prévue en 2012.

[Communiqué du 31.12.07](#)

[Communiqué du 10.12.07](#)

[site SR : projet H144](#)

## **Projets particuliers**

### **Projets particuliers**

---

#### **Réseau 40t**

---

En novembre 2005, le Grand Conseil a voté un crédit cadre de 14,01 mio pour le renforcement aux 40 tonnes de 22 ouvrages. 18 de ces ouvrages concernent le Col de Mosses RC 705.

En 2006 et 2007 les ouvrages suivants ont été renforcés au Col des Mosses: estacade de la galerie de Vuarny, estacade 2 de Vuarny, estacades 1 et 2 du Pissot pour un montant d'environ 7 mio.

Ces travaux portent à 4 le nombre d'ouvrages renforcés définitivement au Col des Mosses. Le Canton a interrompu la procédure relative aux travaux des 3 estacades du Larrevoin. Le montant de la seule offre rentrée était nettement supérieur au devis prévu dans l'EMPD. L'entreprise a fait recours au Tribunal administratif puis au Tribunal Fédéral. Elle a été déboutée par ces 2 instances juridiques.

L'assainissement du réseau 40 t se poursuivra ces prochaines années.

#### **Uplans 007 sur A12**

---

L'année 2007 a été marquée par la fin des travaux d'entretien lourd de l'A12 entre Vevey et Outre Broye.

Le budget des travaux réalisés en 2006 et 2007 est de CHF 160 mio (tracé vaudois = CHF 95 mio). Les travaux se sont déroulés à la satisfaction du SR. En effet aucun incident significatif ne s'est produit sur le chantier et sur l'autoroute. Le chantier a été évalué par le TCS comme le meilleur, au niveau national, à travers les mesures appliquées pour gérer le trafic sur une autoroute en travaux.

De plus, les délais contraignants de fin de travaux ont été respectés.

#### **RC 177**

---

La mise au point du projet routier s'est poursuivie en 2007, en concertation avec les associations environnementales, les organisations agricoles, les représentants des intérêts économiques et les collectivités publiques concernées, tous membres du comité de pilotage (COFIL).

Le syndicat AF constitué fin 2006 s'est mis au travail et a réalisé l'avant-projet des travaux collectifs du syndicat, liés à la construction de la RC.

En septembre, le projet de la nouvelle RC, son étude d'impact et les mesures de compensation ont été soumis à l'enquête publique. En même temps, le syndicat AF mettait à l'enquête son périmètre provisoire et l'avant-projet des travaux collectifs.

Ces deux dossiers ont suscité plusieurs remarques et oppositions. Les services concernés et le syndicat AF les analysent et préparent pour la mi-2008 les réponses aux intervenants.

## Projets d'agglomération

---

Le Service des routes est impliqué dans de nombreux projets d'infrastructures routières en milieu urbain, en lien étroit avec les divers projets d'agglomérations en cours d'études (Lausanne-Morges, Yverdon, région de Genève). Parmi ces diverses études, on peut mentionner la requalification d'axes routiers majeurs, par exemple :

- la RC 1 entre Morges et Lausanne ;
- la RC 251 entre Bussigny et Prilly ;
- la RC 401 entre Romanel et Cheseaux ;
- la RC 601 entre Epalinges et le Chalet-à-Gobet.

Par ailleurs, le Service des routes est également appelé à suivre l'évolution d'autres axes majeurs de notre canton, qui demandent la mise en place de solutions idoines adaptées à certaines conditions particulières. Parmi ceux-ci, on peut relever :

- Requalification de la RC 401 entre Grandson et Vaumarcus (frontière NE), pour prendre en compte le nouveau statut de cette route cantonale délestée d'une part importante de son trafic, en lien avec la mise en service de l'autoroute A5.
- Assainissement de la RC 702, au droit du passage à niveau de la Chaudanne. Une traversée à niveau entre la route cantonale avec la ligne du chemin de fer MOB doit être assaini, tout en respectant des contraintes liées à la protection des sites, ainsi qu'à des conditions géologiques parfois délicates.

## Groupes de prestations

### 64.0 Gestion et administration du service

## 64.0 Gestion et administration du service (SIPAL)

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

### Direction du service

---

#### Chef de service

Le chef de service définit la vision (ce vers quoi doit tendre le service), les objectifs annuels à atteindre (en partenariat avec les responsables de divisions) et veille à ce que le service opère dans le cadre des missions, au nombre de 16, qui sont les siennes.

Quelques activités, non exhaustives.

- Conduite hebdomadaire des rapports de service.
- Suivi mensuel du reporting financier et RH
- Analyse de tous nouveaux besoins émanant de l'ACV
- Promotion et benchmarking du service vers l'extérieur
- Exposés auprès d'administrations et Hautes Ecoles
- Contacts avec la Presse
- Suivi et orientation des projets

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Départements et services (Hospices et Unil exceptés).
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).
- Les communes vaudoises.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Entreprises.

## Groupes de prestations

### 64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

## 64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

---

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

### Descriptif

---

#### Stratégie de planification des bâtiments de l'état

---

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégique des opérations de réalisation d'ouvrages importants.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions ou des surfaces louées et études de faisabilité.
- Recherche des terrains adéquats et conduite des études et démarches urbanistiques nécessaires

#### Pilotage opérationnel des opérations de construction

---

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclement financier et archivage.
- Evaluation.

#### Instruments de travail et conseils

---

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SBMA, BUD, Hospices, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DINF.



## **Expertises de construction scolaires communales**

---

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJ de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

## Groupes de prestations

### 64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

## 64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

### Descriptif

#### Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

#### Maîtrise d'oeuvre :

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.

- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

**Groupes de prestations**  
**64.3 Monuments et sites**

## 64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

### Descriptif

Connaissance et identification de patrimoine cantonal :

- Contrôle du recensement fédéral des sites construits (ISOS).
- Production et tenue à jour des recensements cantonaux des sites construits et des objets (immeubles et meubles).
- Production de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la PBC).

Mesures Préventives :

- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Mise sous protection (inventaire et classement) des sites et des monuments présentant un intérêt au sens de la LPNMS.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments légaux régissant l'aménagement du territoire.

Contrôle et conseils :

- Contrôle des projets affectant des objets protégés, délivrance de préavis et autorisations spéciales.
- Octroi de subventions à tiers pour des travaux de documentation, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de conservation et de restauration.

Transmission des connaissances :

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel (Journées du patrimoine, publications, etc...).

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- - Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SAT, SRA).
- Communes.
- Service de l'aménagement du territoire.
- Service des routes et autoroutes.
- Service des activités culturelles.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

**Groupes de prestations**  
**64.4 Archéologie cantonale**

## **64.4 Archéologie cantonale**

---

Archéologie cantonale.

### **Descriptif**

---

#### **Détermination du patrimoine archéologique cantonal**

---

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

#### **Protection du patrimoine archéologique cantonal**

---

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

#### **Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie**

---

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- - Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SAT, PN, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.
- DINF.
- SG, CAMAC, SR, SIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

**Groupes de prestations**

**64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat**

**64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat**

- Gérance des immeubles.
- Gestion des baux, fermages et droits de superficie pour les parcelles.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiaient d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.



## Groupes de prestations

### 64.6 Assurances

## 64.6 Assurances

---

Gestion opérationnelle des assurances choses, patrimoine et responsabilité civile.

### Descriptif

---

- Procédure en cas de sinistre.
- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et RC.
- Application des règles (directives) destinées aux services.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Gestion de l'unité budgétaire dédiée aux primes d'assurance.
- Gestion du fonds (ou provision) pour risques auto-assurés.
- Suivi des relations avec l'ECA.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

## Groupes de prestations

### 64.7 Surfaces louées auprès de tiers

## 64.7 Surfaces louées auprès de tiers

---

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

### Descriptif

---

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausses de loyer, décomptes de charges, etc.).
- Administration des loyers.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.
- CCT.
- SBMA.

**Groupes de prestations**

**64.8 Gestion financière et RH (SIL)**

**64.8 Gestion financière et RH (SIL)**

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service ainsi que de la gestion administrative du personnel fixe et auxiliaire. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

**Descriptif**

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service.
- Service transversaux.

## Groupes de prestations

### 64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

## 64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

### Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Optimisation de la maintenance des installations techniques,- Elaboration et négociation de contrats cadre.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Approvisionnement en énergies, suivi des charges et taxes diverses.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés distributrices d'énergies.
- Entreprises de maintenances.
- Fournisseurs.

**Groupes de prestations**  
**64.10 Centrale d'achats**

## **64.10 Centrale d'achats**

---

Achats et Centre d'édition.

### **Descriptif**

---

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

## **Service Immeubles, Patrimoine et Logistique**

---

Le SIPAL s'articule autour de 6 divisions.

- la division de l'Architecte cantonal, ou portfolio management, chargée de la planification des projets futurs, des lignes directrices en matière de développement durable ainsi que des expertises, achats et ventes immobilières;
- la division Projets et Travaux, chargée de l'exécution des projets et de recherche et développement dans le domaine de l'énergie;
- la division Immobilier, chargée de la gérance, de l'exploitation des bâtiments et de la gestion assurances RC, choses;
- la division Monuments et Sites et Archéologie, chargée de la défense du patrimoine bâti, de ses origines jusqu'au XXème siècle:
  - la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), chargée de la logistique de l'Etat;
  - la division Support, chargée de la gestion financière, ressources humaines et administrative du service.

16 missions stratégiques opérationnelles donnent un cadre précis aux activités du service.

Le SIPAL peut compter sur un effectif de 518 collaborateurs

### **Division de l'Architecte cantonal**

---

#### **Perregaux**

#### **Constitution d'un nouveau Parlement sur le site de Perregaux à Lausanne**

Dans sa séance du 19 décembre 2007, le Grand Conseil a accordé un crédit d'étude de CHF 850'000.-- visant à établir le plan d'affectation cantonal (PAC), à élaborer le programme des locaux et à organiser le concours.

Le concours d'architecture à deux degrés, après procédure sélective, est lancé. Le délai pour la remise des dossiers est agendé au 29 janvier 2008, le vainqueur du concours devrait être connu en automne 2008.

### **Division Projets et Travaux**

---

#### **Bursins "deux reconnaissances"**

#### **a. 1ère distinction SIA UMSICHT-REGARDS-SGUARDI**

Le projet du CeRN de Bursins a particulièrement retenu l'attention des membres du jury de la 1ère distinction SIA destinée à récompenser des projets novateurs en matière de développement durable. Le

jury a mis en évidence l'exemplarité de ce projet : l'autosuffisance énergétique par chauffage solaire relié à une chaudière à bois alimentée par les coupes d'entretien des plantations bordant l'autoroute, la mise en place d'une installation photovoltaïque fournissant l'électricité nécessaire à l'exploitation du bâtiment. Des dispositions passives d'économie d'énergie permettent encore à cet ouvrage de répondre aux exigences du nouveau standard Minergie-Eco.

Le projet réalisé prend en compte tout le cycle de vie d'un ouvrage : la déconstruction des anciens bâtiments et la reconversion de leurs déchets, la réutilisation de matériaux d'excavation pour l'assise de l'édifice, l'usage de matériaux à grande performance écologique. Ainsi le coût de l'exploitation reste particulièrement économique. Ces qualités remarquables font du projet de l'architecte lausannois Ivo Frei une réalisation architecturale de très grande qualité que le jury de la SIA a salué encore comme un édifice exploitant l'énergie de la façon la plus optimale.



## b. 17ème prix solaire suisse 2007 - La meilleure architecture solaire suisse

La Commission d'experts a primé les nouvelles constructions de Bursins pour leur architecture solaire exemplaire avec une isolation thermique optimale et la plus grande couverture des besoins énergétiques en autarcie avec le plus faible apport de sources d'énergies externes non renouvelables.



**PRIX SOLAIRE SUISSE 2007** **SOLAR AGENTUR**  
Solar Agents, Praxaris, Agence, Energie, Energie, Energie, Energie, Energie

**SCHWEIZER SOLARPREIS 2007**  
CENTRE D'ENTRETIEN DES ROUTES NATIONALES, BURSINS/VD

La livraison de ce nouveau centre d'entretien des routes nationales à Bursins est intégralement autonome et gratuite en termes relatifs au CO<sub>2</sub>. Ce bâtiment bénéficie d'une proposition innovante de gaines solaires passives et d'un chauffage naturel. L'énergie solaire couvre avec les 372 m<sup>2</sup> d'équipement solaire 40% des besoins énergétiques. Une combinaison de l'énergie solaire thermique et d'un chauffage à bois de 800 kW<sub>th</sub> assure le maintien de la température. Les surfaces du centre produisent par ailleurs le quart des besoins de leur consommation pour couvrir de l'entretien des abords de l'autoroute. Une installation photovoltaïque de 116 m<sup>2</sup> est conçue pour produire l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des installations techniques de l'autoroute et de l'éclairage nocturne.

**PREMIER PRIX** LE JURY DU PRIX SOLAIRE SUISSE SCHWEIZER SOLARPREIS 2007  
Prof. Hans R. Grottel, Président  
18.04.2007, 10:00h CEST

**SOLAR AGENTUR SCHWEIZER SOLARPREIS 2007**  
Prof. Dr. Ingrid Isenhardt  
18.04.2007, 10:00h CEST

## Projets adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat

Durant l'année écoulée, plusieurs crédits d'investissements, bloqués précédemment en raison de l'interprétation de l'art. 163, ont pu être adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

<i>Projets adoptés par le Grand Conseil</i>		mios
<b>Total</b>		<b>23.724</b>
EPO Orbe Constructions agricoles 2ème étape, Laboratoire et porcherie		2.716
Gymnase Ouest du canton Nyon, adaptation, pavillons provisoires, études		3.535
Yverdon anciennes casernes		1.867
Mesures de sécurité dans les bâtiments de l'Etat		1.380
Palais de Rumine Musée de zoologie		5.870
Gymnase de Burier Infrastructures		6.363
RCV Câblage universel		1.143
Crédit d'étude Perregaux		0.850
<i>Projets adoptés par le Conseil d'Etat, qui seront présentés au Grand Conseil en 2008</i>		mios
<b>Total</b>		<b>38.314</b>
EMPD Vennes, CHARTEM Centre Horizon d'Activités et de Relais-Transition Ecole-Métiers		6.451
EMPD Morges Marcelin, rénovation Agrilogie		8.900
Crédit-cadre no 2 rattrapage de l'entretien différé		22.000
Crédit d'étude Lausanne, César-Roux 19, Hecvs		0.397
Crédit d'étude Lausanne, Simplon 43, centre de semi-détention		0.270
Crédit d'étude Orbe, agrandissement EPO		0.296

Par ailleurs, le SIPAL a lancé un deuxième concours d'architecture cette année, celui de l'agrandissement du Gymnase de Nyon et le relogement de l'Ecole professionnelle.

Parmi les nombreux chantiers en cours, il faut citer la construction de la nouvelle salle de gymnastique du Gymnase de Beaulieu et les multiples interventions liées à la réorganisation territoriale de l'administration (préfectures, offices des poursuites, offices d'impôts, tribunaux, etc.).

La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPAL représentent un chiffre d'affaires d'environ 60 millions.

Trois inaugurations significatives de bâtiments ont eu lieu cette année : le transfert de l'ECAL, à Renens,



## **Division Immobilier**

---

### **Location auprès de tiers**

- Redéploiement des Préfectures suite à l'entrée en vigueur de DECTER (1 nouvelle localisation à Renens, 9 sites fermés et 4 extensions de sites).
- Yverdon-les-Bains, Tour Bel-Air: regroupement des OPF d'Orbe et Grandson et regroupement des RF d'Orbe, Grandson et La Vallée.  
Négociation des conditions de location et des travaux d'aménagement avec le propriétaire.  
Surface totale : 1'175 m2.
- Lausanne, rue Caroline 11. Extension OID Lausanne par rocade avec OCC déplacé à Mornex 40.  
Négociation de la répartition de l'investissement nécessaire à la rénovation des locaux de Mornex, des conditions de location et de l'indemnité pour la libération anticipée des surfaces non réoccupées à Mornex.
- Cadrage des conditions de location des nouveaux locaux de l'ECAL avec le propriétaire et établissement du bail à loyer.

### **Location à tiers**

- Adaptation de l'ensemble des loyers pour locaux commerciaux à l'évolution de l'IPC (+ CHF 100'000.00 par année).

### **Exploitation**

- Définition du cahier des charges et des plans de nettoyage des nouveaux locaux de l'ECAL à Renens (13'000 m2).
- Mise en soumission du mandat par appel d'offres "Marchés publics".
- Organisation du déménagement de l'OCC.
- Modification des structures de nettoyage découlant du regroupement des Préfectures.
- Analyse et redéfinition de l'activité de la conciergerie et du nettoyage du Gymnase de Burier.
- Négociation des conditions d'approvisionnement en fournitures de produits sanitaires en vue de la signature d'un contrat-cadre annuel.

### **Assurances**

- Négociation des nouvelles conditions de primes d'assurances mobilière et immobilière auprès de l'ECA pour 2008 et 2009 (gain annuel de CHF 960'000.00 par rapport à la tarification découlant du règlement de l'ECA).
- Négociation et finalisation du remboursement des indemnités dues par l'ECA sur les dégâts causés en 2005 par la grêle dans l'est vaudois (indemnité initiale proposée CHF 258'500.00; indemnité finalement obtenue CHF 369'000.00. Remboursement supplémentaire obtenu : CHF 111'000.00).
- Nombre de sinistres ECA, RC, vol, traités : 33 cas pour 2007.

## Division Monuments, Sites et Archéologie

---

### Inscription de Lavaux sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

- 11h15, le 28 juin 2007 : les cloches des églises de Lavaux sonnent pour annoncer la nouvelle de la décision positive du Comité du patrimoine mondial.



### Le recensement entre dans la cyber-administration

- Août : MONU2 est opérationnel
- Septembre : les 50'000 fiches numérisées du recensement sont disponibles sur \\ADACV.ad.etat-de-vaud.ch\lowcost-root\DINF\SIPAL\MONUMENTS ET SITES\RECEPSEMENT FICHES BLEUES
- Septembre : les informations principales du recensement sont accessibles par le public sur Geoplanet (avec la restriction que 1/3 des communes ne sont pas encore numérisées)

### Conséquences :

- L'accès du public aux informations permet de réduire significativement les 200 téléphones mensuels reçus précédemment par le secrétariat MS
- L'envoi des fiches sous forme informatique permet d'économiser du papier
- Le passage en informatique signifie l'abandon imminent de la photo argentique.

### Création d'une Commission consultative des sites protégés et de l'énergie solaire

- Début 2006 : mise en place d'un groupe d'appui aux communes à titre d'essai
- 30 mai 2007 : création de la commission, par décision du Conseil d'Etat
- A ce jour, 22 dossiers ont été traités en 2006 et 33 en 2007

## Augmentation du nombre et de la complexité des affaires

Cette augmentation est particulièrement significative en 2007. Elle est la conséquence partielle de la création de la commission capteurs solaires, mais principalement le résultat de la conjoncture économique et de la contestation de plus en plus systématique des décisions des autorités.

Dossiers CAMAC		Dossiers du Tribunal administratif	
2005	567	2005	9
2006	545	2006	15
2007	691	2007	26

## Archéologie

En 2007, la Section a coordonné et organisé – avec succès ! – une série d'importantes interventions dans le cadre d'affaires impliquant de gros enjeux économiques :

- Fin des fouilles sur le Mormont (cimenterie Holcim-Eclépens), après 11 mois d'intervention. 260 fosses à dépôts rituels, d'époque helvète.
- Deux interventions dans le site de la forteresse celtique et du castrum d'Yverdon (canalisations communales, constructions privées).
- Fouille d'une nécropole gallo-romaine (200 tombes) et d'un moulin hydraulique (projet Nespresso-Avenches).

Dans le domaine des études, les données et résultats de vingt-cinq sites fouillés au cours des années passées sont en phase active d'élaboration (fouilles des Routes nationales, de Rail 2000, de sites communaux et privés).

Les études des années précédentes ont permis la publication de quatre études de synthèse sur les sites vaudois, ainsi que de nombreux articles.

Enfin, au chapitre de la communication, une exposition et un catalogue consacrés au bilan de la photographie aérienne archéologique dans le canton de Vaud sont présentés de septembre à décembre 2007 à l'Espace Arlaud (collaboration avec le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire).

## Traitement administratif de l'entité archéologie

- En 2007, la Section AC a contrôlé 618 dossiers de projets susceptibles de porter atteinte à des sites archéologiques (2006 : 606). Il en a résulté la prescription de mesures particulières pour 208 projets (2006 : 172).
- 3330 sites archéologiques sont répertoriés en 2007 dans le canton.
- Les régions archéologiques définies sont au nombre de 1522 (mesure de protection et de surveillance).

### **Shop CADEV**

Le Shop en ligne de la CADEV a été ouvert au mois d'avril 2007. Il simplifie le travail des clients. Il est illustré à ce jour de 3000 photos de qualité professionnelle. Il a eu un excellent accueil de la part de nos clients. D'avril à décembre 2007, on a enregistré 9'000 commandes, 6'629 visiteurs, 645'110 pages visitées et 3'511'303 click ! Les directives relatives au bouclage de fin d'année y ont été téléchargées 329 fois. Il a été visité aussi de France, d'Allemagne et de Chine! Des cours pour l'utilisation du shop et passer des commandes ont été organisés par la CADEV, plus de 300 personnes les ont suivi.

### **Fusion des Bases**

Les deux bases des fournitures scolaires et des fournitures pour l'administration ont été fusionnées en une seule base et un seul stock au 1er janvier 2007. Le travail de fusion a commencé au mois de septembre 2006 pour se terminer au mois de mars 2007. L'objectif de simplifier les procédures administratives, de gestion de stock et de gestion des articles, ainsi que la gestion du catalogue a été entièrement atteint.

### **Activités du Centre d'édition**

Le centre d'édition a eu une année extrêmement chargée avec les votations fédérales et l'absorption de l'ensemble des impressions pour la ville de Lausanne. Dans des conditions de production très difficiles - manque de place, machines obsolètes, absences - le Centre d'édition a pu s'acquitter de ces tâches à la satisfaction des clients. La production a atteint environ 2 millions de copie de plus qu'en 2006, soit env. 39 millions de copies (les comptes ne sont pas encore bouclés)

### **Intégration Bureau des imprimés et du matériel de la ville de Lausanne (BIM)**

Le BIM a déménagé, avec trois personnes, dans les locaux de la CADEV le 16 avril 2007. La CADEV a rempli sa part de contrat. La Ville de Lausanne, pas encore mais s'y emploie.

Le BIM travaille les pistes qui doivent permettre la simplification des procédures et processus de la ville pour se calquer totalement sur ceux de la CADEV.

### **Nouvelle procédure pour la commande des cartes de visite**

La nouvelle procédure pour la commande des cartes de visite a été mise en place au mois d'octobre 2006. Le masque des cartes est un standard décidé pour toute l'administration. Le contrôle du respect du graphisme est du ressort du BIC et le processus commercial du ressort de la CADEV. Les commandes, bons à tirer, corrections, se font en ligne. La facture est centralisée à la CADEV. De janvier à décembre 2007 il y a eu 1'197 commandes pour un total de 257'420 cartes de visite.

## **Service Immeubles, Patrimoine et Logistique**

### **Cathédrale de Lausanne** **Inauguration du portail peint**

Dès son origine vouée au culte de la vierge, la Cathédrale de Lausanne invitait ses nombreux pèlerins à traverser, au début de leur procession, un porche peint situé sur la face sud de l'édifice. L'importance, la finesse du détail, la qualité de la sculpture ainsi que la bonne conservation de la polychromie médiévale font du porche peint un complexe patrimonial parmi les plus importants d'Europe illustrant à merveille l'esthétique et la théologie gothique.

A peine édifié au début du XIIIe siècle, le portail peint est rapidement soumis à des désordres de structure liés aux charges des contreforts supérieurs et nécessite des renforcements d'urgence qui conduisent les constructeurs à obturer ses faces latérales, ceci peu d'années après sa réalisation. Ces obturations trahissent par contre la volonté initiale d'un porche pleinement ouvert à la vue des pèlerins.

A la suite de six siècles d'assombrissement, l'architecte français Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc mandaté par le Conseil d'Etat en 1872 pour la conservation générale de l'édifice, veut retrouver le statut spatial d'origine du portail peint. Il décide la réouverture des baies latérales. Cette soudaine réouverture à la lumière naturelle entraîne cependant une soudaine réouverture aux influences climatiques : des signes de dégradation apparaissent très rapidement.

S'ouvre dès lors dès 1915 un long et difficile chantier de conservation qui verra se succéder des périodes plus ou moins actives. La dernière reste décisive pour le résultat final et trouve dans la conclusion du chantier des années 2000 l'aboutissement d'un long processus d'études pluridisciplinaires et de travaux. La remise au jour des vestiges de la polychromie médiévale, la consolidation de la statuaire, l'amélioration statique du porche, la consolidation des parements extérieurs, la reprise de la toiture et de la couverture, la mise en place enfin de trois nouvelles baies vitrées chargées de la protection du statuaire peint constituent les divers travaux entrepris ces trois dernières décennies.



## **Division Projets et Travaux**

---

### **Agenda XX+**

Parallèlement à la mise en place de l'Agenda 21, inclus dans le programme de législature, le Conseil d'Etat a adopté de nouvelles directives énergétiques pour ces propres bâtiments, permettant de confirmer son exemplarité et de tendre vers une société à 2000 W en 2050. L'adoption du 2ème crédit cadre de 22 mios pour le rattrage de l'entretien différé des bâtiments s'inscrit dans la même direction.

### **Informatique et facility management**

Au niveau informatique, le SIPAL a signé une convention de partenariat avec l'Etat de Genève, Energho et les SIG pour le partage et la mise à disposition en licence open source de l'outil Tener, outil de gestion des énergies, développé initialement par le SIPAL.

Enfin, l'aboutissement de la phase pilote de la mise en place d'un outil de Facility Management ouvre des horizons nouveaux dans la gestion efficiente du patrimoine immobilier de l'Etat.

## **Division Immobilier**

---

- Finalisation des négociations pour le déploiement des installations Polycom sur les infrastructures propriété de Swisscom + négociations conduites avec d'autres partenaires privés pour l'implantation d'infrastructures de télécommunication sur des bâtiments existants.
- Elaboration du contrat de catering pour la cafétéria-restaurant de l'ECAL à Renens.
- Elaboration de la convention définissant les conditions de mise à disposition de l'Ecole de soins infirmiers de Subriey à Vevey.
- Renégociation des conditions de location des locaux de l'OPTI à Morges pour permettre la création d'un espace destiné à l'enseignement pratique dans l'enveloppe financière restreinte à disposition (abandon de locaux de moindre importance et suppression des effets de l'indexation du loyer).
- Libération du 2ème étage de l'annexe de l'ancienne Ecole de chimie des occupants au bénéfice

de contrats de prêt à usage pour permettre l'extension de l'Ecole de couture.

## **Division Monuments et sites**

---

### **Découverte d'un cycle de peintures médiévales dans l'ancien chœur de l'église de Daillens**

Comme toutes les églises médiévales, celle de Daillens avait été, au XIV<sup>e</sup> siècle, ornées de peintures figuratives. A la Réforme, le chœur a été désaffecté, fermé et son décor, caché par une couche de badigeon blanc, tombe peu à peu dans l'oubli.

C'est probablement le dernier grand cycle de peintures médiévales qui aura été mis au jour dans le canton.



**Groupes de prestations**  
**66.0 Administration**

## **66.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.



## Groupes de prestations

### 66.1 Planification des transports publics et privés

## 66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

### Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

## Groupes de prestations

### 66.2 Gestion des transports publics

## 66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

### Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc..), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Événements marquants

---

#### Planification des transports et de la mobilité

---

Le Service de la mobilité et en particulier sa Division de la planification ont été fortement sollicités par les projets d'agglomération en cours, compte tenu du délai de leur dépôt à l'Office fédéral du développement territorial fixé à la fin de l'année 2007. Ce travail est conduit conjointement avec le Service de développement territorial (SDT) du Département de l'économie (DEC) ainsi qu'avec les régions et schémas directeurs concernés. Le Service des routes (SR), le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) et le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) apportent également leur concours à ces études.

Trois projets d'agglomération ont été déposés à la fin de l'année 2007 :

- le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM),
- le projet d'agglomération franco-valdo-genevois,
- le projet de l'agglomération d'Yverdon-les-Bains.

Les infrastructures de transport planifiées dans les projets d'agglomération et retenues par la Confédération pourront bénéficier d'une contribution jusqu'à un taux de 50% de leur coût. Le financement fédéral est assuré par crédits-cadre quadriennaux. La prochaine tranche portera sur la période 2011 - 2014. Les Chambres fédérales se prononceront en 2010.

C'est le PALM qui a demandé le plus fort engagement de la part du service, notamment pour l'étude des projets de transports planifiés. Si le pilotage du projet d'agglomération franco-valdo-genevois revient aux autorités genevoises, ce projet présente une très grande importance pour le district de Nyon qui connaît un développement marqué.

#### Promotion des mobilités durables : semaine de la mobilité 2007

---

La semaine de la mobilité 2007 s'est déroulée du 18 septembre au 22 septembre. Sous le thème de "Hâte-toi autrement !", plus de 15 villes et communes importantes du canton ont participé à la Semaine européenne de la mobilité en organisant d'innombrables actions et manifestations, toutes destinées à promouvoir les avantages d'effectuer ses déplacements à pied, à vélo ou encore en transports publics. : installation, en de nombreux endroits, de panneaux indiquant la durée des trajets effectués à pied ou vélo; des cours de cyclisme permettant de se familiariser avec la circulation en milieu urbain; mais aussi des actions dans les écoles, des balades originales, la gratuité des transports publics sur certains trajets ou encore la promotion de plans de mobilité d'entreprise. Afin d'assurer une bonne visibilité de toutes ces actions, un thème de campagne commun, "Hâte-toi autrement !", détourné du jeu "Hâte-toi lentement !" a été retenu pour l'ensemble du canton. Si l'initiative revient au Service de la mobilité de l'Etat de Vaud, associé très tôt au Service des routes et mobilité de la Ville de Lausanne, c'est bel et bien l'important engagement de *toutes* les communes participantes – Aigle, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Gland, La Tour-de-Peilz, Lonay, Nyon, Payerne, Prilly, Pully, Renens, Vevey, Yverdon-les-Bains, et Lausanne bien sûr – qui a permis la mise sur pied de ces programmes riches et variés.

Ce nouveau mode de collaboration entre partenaires a donné entière satisfaction.

## **Développement du réseau ferroviaire suisse : le projet ZEB ou la suite de Rail 2000, 1ère étape**

---

Au début de juillet 2007, le Conseil d'Etat a transmis à M. le conseiller fédéral M. Leuenberger, chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), sa prise de position dans le cadre de la consultation sur le développement du réseau ferroviaire suisse pour les vingt prochaines années. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le canton.

Cette prise de position fait suite à un intense travail de " lobbying " et de concertation avec notamment les cantons de Suisse occidentale ainsi que la députation vaudoise aux Chambres fédérales.

Le Conseil d'Etat a souligné combien les investissements sur l'axe Lausanne-Genève et sur la ligne du Pied du Jura sont prioritaires et urgents. Ces améliorations de l'offre doivent être réalisées entre 2010 et 2020, comme prévu en 1998, lors du vote populaire sur le financement des transports publics, et non dès 2030, comme le propose la Confédération.

Le projet " ZEB " présenté par la Confédération se limite à assurer le financement de "l'offre de base" pour un montant de 5,2 milliards de francs. Il prévoit d'investir environ 620 millions en Suisse romande dans l'amélioration de la ligne Lausanne-Berne et du noeud de Lausanne, avec notamment la construction d'une 4ème voie entre Lausanne et Renens.

Le Conseil d'Etat s'est opposé avec la plus grande fermeté à cette approche qui ne correspond pas aux engagements pris en 1998, lors du vote populaire. Sur les 13,4 milliards de francs accordés pour Rail 2000, 5,9 ont été utilisés pour la 1ère étape; il reste donc 7,5 milliards pour la 2ème étape. Il a jugé est inacceptable que le projet "ZEB" ignore les besoins de développement du rail de la Suisse occidentale et de la métropole lémanique. Cette dernière est la 2ème de Suisse avec une population de 1,7 million d'habitants, répartis sur les territoires suisse et français; elle connaît une forte croissance démographique et économique. Le réseau routier et autoroutier étant régulièrement saturé, la croissance de la mobilité doit être absorbée en priorité par le réseau ferroviaire. Entre 2003 et 2006, les trains "grandes lignes CFF" Genève-Lausanne/Yverdon-les-Bains ont vu leur fréquentation croître de 27% (18% en moyenne suisse).

Le Conseil fédéral a adopté le message aux Chambres fédérales à fin octobre 2007. Ses propositions reprennent les principes mis en consultation. Toutefois, le Conseil fédéral a documenté de manière très précise les options d'extension (notamment les projets de 3ème voie Renens – Allaman et de développement de la ligne du Pied du Jura) qui doivent compléter l'offre de base, dans la mesure où de nouveaux moyens de financement sont décidés par les Chambres fédérales. Les cantons de Suisse occidentale regroupés au sein de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) conduisent une action commune. Le Service de la mobilité est fortement impliqué dans ce dossier stratégique.

## **Elaboration de l'horaire 2008-2009 des transports publics suisses (en service dès le 9 décembre 2007)**

---

Dans le cadre d'une démarche coordonnée au niveau suisse, le Service de la mobilité a conduit la procédure de consultation sur le projet d'horaire 2008/2009 qui s'est déroulée entre le 29 mai et le 11 juin 2007.

La principale nouveauté de cet horaire national est la mise en service du tunnel de base du Lötschberg. Peu de modifications sont intervenues pour les lignes sur territoire vaudois. On peut toutefois relever une réorganisation de l'offre des Cars postaux dans le secteur Nyon – Gland – Begnins – St-George avec l'introduction d'une structure d'horaire cadencée et le renforcement des prestations entre Orbe et Yverdon-les-Bains.

Environ 200 interventions concernant le trafic régional voyageurs (TRV) du Canton de Vaud ont été enregistrées et traitées par les entreprises de transport concessionnaires concernées. Diverses améliorations ponctuelles ont été apportées, notamment entre Avenches et Morat avec le prolongement

de courses des trains S-Bahn en provenance de Berne.

## **Crédit-cadre 2007 - 2010 pour le financement de l'infrastructure des lignes ferroviaires régionales**

---

Le Service de la mobilité a préparé le crédit-cadre 2007 – 2010 d'entente avec les services de l'Office fédéral des transports (OFT) et les entreprises régionales de chemins de fer. 219 millions de francs seront investis par la Confédération, le Canton et les chemins de fer privés dans l'amélioration des infrastructures existantes et dans la sécurisation de l'exploitation des chemins de fer régionaux vaudois (CFF exclus). La part cantonale à ces investissements est de 82,1 millions. Pour la première fois, le le financement est assuré avec un crédit-cadre quadriennal. Jusqu'à maintenant, il présentait des demandes de crédit par objet. Cette nouvelle manière de procéder se calque sur la planification quadriennale de la Confédération. En septembre 2006, les Chambres fédérales avaient octroyé un crédit-cadre de 800 millions de francs pour les entreprises ferroviaires et conditionnaient le versement de contributions aux cantons à une participation de ceux-ci.

Le montant net à investir dans le canton (après déduction des parts attribuables à Berne et à Fribourg pour le MOB et au Valais pour l'AOMC) se monte à 171,7 millions de francs; il se répartit ainsi : 44,1 mios payés par la Confédération, 78,3 mios par le Canton, 43,8 mios par les entreprises et 5,5 mios par des tiers. Les besoins d'investissement portent sur la modernisation des installations du réseau existant. Il n'est pas prévu de procéder dans ce crédit-cadre à des projets d'extension. Le renouvellement du matériel roulant et les investissements pour les ateliers ne font pas partie du crédit-cadre. Le crédit-cadre sollicité doit permettre de renouveler des équipements usés qui, sans remplacement, ne garantiraient plus la sécurité de l'exploitation. Certains datent encore de la période de construction des lignes de chemin de fer, qui a pris fin en 1916. Selon les règles en vigueur, ces investissements ne figurent pas au budget d'investissement de l'Etat, mais sont comptabilisés à l'actif du bilan. Les charges financières sont portées au budget de fonctionnement à raison de 70%, le solde étant pris en charge par les communes.

Le Grand Conseil a adopté en juin le décret.

## **Extension de la communauté tarifaire Mobilis à la Côte et à la Broye ( 9 décembre 2007)**

---

La communauté tarifaire Mobilis a été étendue le 9 décembre 2007 à l'ensemble du nouveau district de Morges, jusqu'à Rolle ainsi que jusqu'à Payerne depuis Moudon. Ce sont désormais 199 communes du canton qui font partie du périmètre Mobilis. Ainsi, plus de 380'000 habitants - soit près de 60% de la population vaudoise - peuvent emprunter les lignes des 5 entreprises partenaires (tl, CFF, CarPostal, MBC et LEB).

L'extension porte sur 77 nouvelles communes alors que précédemment Mobilis portait sur le territoire de 122 communes.

## Projets particuliers

### Projets particuliers

#### Construction du métro m2 reliant Ouchy et Epalinges

Le planning de la construction du m2 est jusqu'ici respecté. L'état actuel de la situation permet de planifier – si aucune mauvaise surprise n'interfère entre-temps sur le projet – le début de la "marche à blanc" au 2<sup>ème</sup> trimestre 2008 et la mise en service du m2 au troisième trimestre 2008. L'inauguration officielle est d'ores et déjà fixée du 19 au 21 septembre 2008.

Depuis le 23 août 2007, les rames du m2 circulent sur l'entier de leur tracé, d'Epalinges à Ouchy. Le troisième et dernier tronçon (Ours – Ouchy) a été mis sous tension à cette date conformément à la planification. Avec l'électrification du dernier tronçon, la partie sud du tracé a pu être testée. Parmi les nouveautés apportées par ce tronçon, le parcours sur les pentes les plus fortes – quelque 12% entre Lausanne-Gare et Lausanne-Flon. Les rames ont confirmé leur capacité d'adhérence, de freinage et leur puissance. Enfin, les tests des automatismes qui nécessitent une disponibilité de l'entier de la ligne pourront débuter.

Le Service de la mobilité a préparé l'exposé des motifs et projet de décret pour le financement des risques avérés du projet m2. Celui-ci a été adopté avant Noël 2007 par le Conseil d'Etat. De nouvelles exigences de sécurité pour les voyageurs, les difficultés géologiques et le report de la réalisation du m2 ont eu pour effet d'augmenter son coût de 29,8 millions de francs. Conformément à la convention passée avec la société du Métro Lausanne-Ouchy (MLO), qui construit le m2, l'Etat assure le financement des coûts supplémentaires non chiffrés dans le projet. Le Conseil d'Etat a présenté a demandé donc au Grand Conseil l'autorisation d'accorder à MLO une garantie d'emprunts de 29,8 mios.

Trois types de coûts supplémentaires ont été identifiés et font l'objet de la demande de crédit au Parlement :

- les coûts liés à l'évolution des exigences de sécurité pour les voyageurs (protection incendie, freinage d'urgence, distance de sécurité pour l'arrêt des rames) pour un montant de 12'472'000 fr. (valeur 1999/2000) ;
- les coûts résultant des conditions géologiques (éboulement de Saint-Laurent, mesures complémentaires aux tunnels de Langallerie et de Perdonnet / place de l'Ours) pour un montant de 8'034'000 fr. (valeur 1999/2000) ;
- Les coûts résultant du report du projet pour un montant de 4'304'000 fr. (valeur 1999/2000). Au printemps 2001, le Conseil d'Etat avait décidé de reporter sa décision de soumettre le projet au Grand Conseil, en raison des difficultés financières du Canton. Ce report de plus d'une année a induit des coûts supplémentaires pour le fournisseur des équipements de transport ; la prise en charge de ces coûts a fait l'objet d'une transaction.

Le total des risques avérés s'élève à 24'810'000 francs (valeur 1999/2000). Il représente le 4.2 % du budget de référence de 590 millions. En incluant le renchérissement, le montant à garantir s'élève à 29,8 millions de francs.

A ce jour, le coût total du métro est de 735,8 millions de francs (590 mios du budget de référence 1999/2000 + 116 mios de renchérissement + 29,8 mios de risques avérés). Le projet bénéficiera d'une

contribution supplémentaire de 120 millions de francs de la Confédération, allouée par le nouveau fonds d'infrastructure décidé en octobre 2006 par les Chambres fédérales. Cette participation supplémentaire de la Confédération, ainsi que des taux d'intérêt favorables ont pour effet de diminuer les charges financières du projet m2 : lors de la demande de crédit en 2002, elles étaient estimées à 47,45 mios par an (canton : 70%, communes concernées : 30%) ; aujourd'hui, elles sont évaluées à 36,22 mios.

## **Planification des axes forts de l'agglomération lausannoise**

---

Le Service de la mobilité en collaboration avec les Transports publics de la région lausannoise (tl) conduit l'étude des " axes forts " de l'agglomération Lausanne – Morges. Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Il est conduit dans le cadre d'un processus participatif avec les représentants du Conseil d'Etat et des secteurs du PALM. Un groupe de concertation a été mis sur pied pour associer à la démarche les instances et associations intéressées.

L'année 2007 a été consacrée à la définition du réseau à réaliser.

Le projet a été validé dans les premiers jours de janvier 2008.

Le réseau d'axes forts retenu à réaliser entre 2011 et 2020 comprend :

- un " axe fort tram " entre Bussigny et le Nord lausannois passant par Renens, Malley et le centre-ville de Lausanne. Cette liaison empruntera la route de Genève, avec halte à la place de l'Europe, interface principal du réseau des axes forts. Depuis la place de l'Europe, le tracé et la destination de cet axe fort vers le Nord lausannois seront précisés dans le cadre de l'avant-projet sommaire, en tenant compte du développement des projets urbanistiques.
- des " axes forts (trolley)bus " : plusieurs lignes ou tronçons de lignes de bus ou trolleybus existantes seront renforcées, notamment entre l'Ouest (Bussigny-Crissier-Prilly) et l'Est lausannois (Pully-Lutry). La technologie du (trolley)bus en site propre permet d'améliorer la qualité du service et la vitesse commerciale grâce à une priorité instantanée aux carrefours, partout où c'est possible, et à une séparation avec les autres usagers de la route, le site propre étant physiquement protégé. L'axe fort (trolley)bus Ouest-Est empruntera le tronçon Chauderon-Grand Pont qui sera fermé au trafic individuel de transit afin de permettre l'intensification et l'amélioration de la qualité des liaisons par bus ainsi que l'amélioration de l'interface avec le niveau de la place de l'Europe.

Le réseau d'axes forts retenu permettra une importante requalification urbaine, renforçant ainsi globalement l'attractivité économique et la qualité de vie dans l'agglomération. Ce réseau est évolutif : les axes forts (trolley)bus pourront à long terme être transformés en axes forts trams.

A court terme, le Service de la mobilité a établi en collaboration avec les Transports publics morgiens (TPM) un projet d'amélioration de la desserte entre Morges, Préverenges, l'EPFL et la Bourdonnette. Couplé à la ligne 1 (Morges - Echichens) des TPM, un service avec une cadence urbaine pourra être offert.

## **Développement du RER Vaudois et de la halte de Prilly- Malley**

---

En février 2007, le Grand Conseil a accordé le crédit d'étude de 4.92 millions de francs pour la construction de la halte de Prilly-Malley.

Les études ont immédiatement été engagées avec les CFF en vue d'adresser à l'Office fédéral des transports au début de juillet 2007 le projet de dossier d'approbation des plans. Le projet a été établi en collaboration avec un bureau d'architecture, un bureau d'ingénieurs civils et les services spécialisés des CFF. Une étude d'impact sur l'environnement fait partie du dossier.

L'enquête publique s'est déroulée du 3 novembre 2007 au 3 décembre 2007. Elle a suscité 8 interventions ou oppositions actuellement en traitement par les CFF.

La création de la halte assurera et valorisera le développement planifié du quartier de Malley et, par ricochet, de celui de Sébeillon. Le potentiel actuel de la halte est de 8500 habitants et emplois dans un périmètre de 500 m. A l'horizon 2020, son potentiel est de 12'500 habitants et emplois avec une réserve de 2500 habitants et emplois. La halte de Prilly-Malley sera ainsi la 3ème en importance, après les gares de Lausanne et Renens. Cette halte va contribuer à accroître le trafic sur le RER vaudois et favoriser l'introduction d'une cadence à 15 minutes entre Cossonay et Cully.

Située à mi-distance entre les gares de Lausanne et Renens, elle sera équipée d'un quai central et de deux quais extérieurs. Elle disposera d'un nouveau passage piétonnier sous-voies près du passage routier existant de l'Avenue du Chablais. Cette nouvelle halte comprendra quatre voies mais seules trois seront utilisées en première étape. Une exploitation totale sur les quatre voies interviendra ultérieurement dès que la 4ème voie, prévue dans le cadre du projet ZEB, sera construite. La première étape de développement du RER vaudois, comprenant le projet de halte de Prilly- Malley, fait partie des projets urgents retenus par la Confédération dans le fonds d'infrastructure.

Elle pourra ainsi bénéficier d'une contribution fédérale de 50%, ramenant la charge du canton à 40 millions de francs. Selon la planification prévisionnelle, les travaux débiteront à la fin 2008. L'objectif de mise en service est envisagé pour la fin 2010.

Le Service de la mobilité a également engagé les discussions avec les représentants de la Division Voyageurs des CFF pour l'acquisition d'une vingtaine de rames modernes qui seront mises en service à fin 2010.



**Rapport annuel de gestion 2007**  
**Département des Infrastructures (DINF)**  
**Service de la mobilité (SM)**

## **Sources d'informations complémentaires**

### **Documentation**

---

L'information complémentaire, notamment les publications citées et les liens avec les partenaires, sont accessibles sur le site du [Service de la mobilité](#).

**Groupes de prestations**  
**63.0 Administration**

## **63.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

### **Descriptif**

---

- Administration du service.
- Support administratif (secrétariat, RH, logistique).
- Support financier et comptable.
- Support communication et relations internes/externes.
- Coordination en matière de sécurité.
- Coordination avec la centrale d'achat.
- Coordination avec le support juridique.
- Coordination avec le support de formation (base et support métier par les services).
- Standardisation des processus de conduite de projets informatiques et contrôle de leur application.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

**Groupes de prestations**

**63.1 Système d'information**

---

## 63.1 Système d'information

---

Pilotage du système d'information.

---

### Descriptif

---

- Supervision de l'élaboration des schémas directeurs des services.
- Cartographie des applications.
- Formalisation et mise à jour du schéma directeur du système d'information cantonal.
- Coordination et priorisation des projets informatiques (objectif d'harmonisation et de mutualisation des solutions).
- Assistance à la maîtrise de projets transversaux à forts enjeux.

---

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

**Groupes de prestations**

**63.2 Infrastructure et exploitation**

**63.2 Infrastructure et exploitation**

---

Coordination des infrastructures et de l'exploitation.

**Descriptif**

---

- Définition et contrôle des prestations liées à l'exploitation, à la centrale d'appels et au support sur site.
- Support processue et qualité.
- Exploitation, maintenance et développement de l'infrastructure de télécommunications.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

**Groupes de prestations**

**63.3 Etudes techniques et développement**

**63.3 Etudes techniques et développement**

---

Coordination des études techniques et du développement.

**Descriptif**

---

- Définition et contrôle des normes en matière d'architecture, d'outils et de méthodes.
- Etudes spécifiques.
- Coordination/suivi des développement d'applications.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

## **Événements marquants**

---

### **Organisation**

---

L'organisation mise en place en 2006, a été consolidée avec notamment la création de différents Centres de compétences Métiers ou relatifs aux plates-formes techniques, la mise à jour des cahiers des charges des collaborateurs conformes aux référentiels Cigref, l'inventaire des compétences, la mise en place des procédures de recrutement et d'engagement notamment sous forme de contrat LSE, l'optimisation de l'utilisation du budget de fonctionnement et d'investissement ainsi que des ressources humaines (principe de mobilité), le regroupement des compétences par fonction sur des sites uniques.

### **PS SI - Plan stratégique 2007-2012 du Système d'Information de l'ACV**

---

La DSI a élaboré un plan stratégique d'évolution du SI global de l'ACV (période 2007-2012). Ce document porte sur les thèmes suivants :

- Le rappel du contexte
- La description des bénéfices attendus en 2012 (vision ACV 2012)
- La stratégie d'évolution des SI vers la cible définie (au moyen de projets prioritaires transversaux et d'évolutions métier)
- Une adaptation nécessaire de la gouvernance des SI
- Les moyens pour parvenir à la cible

Une première version de ce document a fait l'objet d'une consultation auprès des chefs de service, du Collège des Secrétaires généraux ainsi que d'une présentation au Conseil d'Etat.

Il fera l'objet d'un examen début 2008 par la DCE SI (Délégation du CE aux Systèmes d'Information) puis par le CE en vue d'en planifier la concrétisation (portefeuille de projets à réaliser, intégration aux budgets de fonctionnement et d'investissement 2009, mise à jour du plan pluri-annuel d'investissement 2010-12).

### **Relation avec les services**

---

Mise en place des rôles de chargés d'affaires Métiers et de chargés d'affaires techniques afin d'améliorer la prise en charge des demandes de support et des nouveaux projets.

La DSI a mené une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs dont les résultats serviront de base à des actions d'améliorations.

## **Budget 2008**

---

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2008, la DSI a présenté au Collège des secrétaires généraux, puis au Conseil d'Etat, une liste de nouveaux projets notés et priorisés, ce qui a permis une détermination sur leur faisabilité et l'obtention d'une enveloppe complémentaire de CHF 1.8 Mfrs.

## **Schéma Directeur**

---

Conformément à sa mission, la DSI, en collaboration étroite avec les services, a élaboré différents schémas directeurs permettant de définir leurs processus et le plan d'évolution de leur système d'information : SFFN (partie subventions), SESA, SAGEFI, POLCANT.

## **Cyberadministration**

---

La mise en oeuvre de la stratégie suisse en matière de Cyberadministration a été lancée par la Confédération. Parmi les résultats des premiers travaux figure la mise à jour du portefeuille de projets prioritaires à réaliser dans ce cadre. Pour l'ACV, la DSI a participé à la spécification et à la priorisation des projets. Elle a manifesté son intérêt pour mener ou participer aux projets répondants à ses objectifs.

## **Projets particuliers**

## **DSOM – Direction Solutions Métiers**

---

### **Pôle Institutions**

---

#### **DIRE**

- SPOP - Projet Médusa : Gestion des dossiers pour le suivi des étrangers et des requérants d'asile
- SIEL - REODEP (Antilope/Safari) : Evolution sur l'organisation des informations pour la nouvelle législature
- SIEL - MOTREC : Réalisation d'un moteur de recherche pour les applications Antilope et Safari (ouvert en janvier 2008)
- SJL - RSV : Mise en ligne de l'ensemble du recueil systématique de la législation vaudoise avec suivi des versions ( actes en vigueur, non publiés, recueil annuel...)
- SeCRI - Préfec : Révision de l'application en vue d'intégrer la nouvelle organisation DecTer
- SeCRI - VOTELEC : Mise en oeuvre du module 'Election du Grand Conseil'
- SIEL - SAFARI : Refonte ergonomique de l'application aux normes ACV
- SIEL - BICWEB : Refonte ergonomique de l'application aux normes ACV

### **Pôle Fiscalité**

---

#### **DFIRE - ACI**

- Registre fiscal : Intégration et mise à disposition des informations des individus (couche civile) à l'attention des applications fiscales de taxation et de perception. Prise en charge de la gestion du partenariat enregistré (PACS).
- Nouveau Certificat de Salaire : Mise en place au CEDI des applications et installations techniques permettant le scannage et numérisation ainsi que le traitement des Nouveaux Certificats de Salaire reçus des contribuables et des employeurs.
- Taxation segmentée : Mise en place des mécanismes permettant d'orienter les dossiers en taxation automatique, semi-automatique, semi-manuelle (cyber-taxateurs) et manuelle ainsi que leur traitement.
- TAO-BA : Calcul et modification de la base acomptes.
- TAO : Prise en charge des impôts spéciaux tels les gains immobilier, droits de mutation, donations, successions qui restaient traités dans l'application IT.
- Base de connaissances - Mise en oeuvre de l'application et intégration avec la TAO (aide contextuelle activée depuis l'application de taxation renvoyant le guide du taxateur et les textes légaux y relatifs).
- Passerelle internet entre les employeurs et l'ACI dans le cadre de l'impôt à la source : - Mise à disposition de deux interfaces (transfert de fichiers entre l'application de l'employeur et l'ACI ou



application permettant une saisie en ligne des informations concernant leurs sourciers). Cette passerelle sera étendue fin janvier 2008 à la réception de la copie des certificats de salaire que les employeurs doivent transmettre à l'ACI.

- SMS : Possibilité de faire la demande pour la mensualisation volontaire de l'IFD 2008 par envoi de SMS pour les contribuables.
- SIPF : Première étape du remplacement des chaînes de perception pour les contribuables personnes physiques.

## **Pôle Finances / Ressources humaines**

---

### **DFIRE - SAGEFI**

- SI Finances : Elaboration du Schéma directeur Financier de l'ACV
- Procofiév : Introduction de l'utilisation du numéro IBAN (International Bank Account Number) pour la gestion des paiements pour la Suisse et l'étranger
- Procofiév/FIBU : Evolutions pour Duplo 2007

### **DINF - CADEV**

- Pénélope : Intégration de la gestion de l'économat de la ville de Lausanne à la CADEV

### **DFIRE - SPEV**

- Création de la nouvelle base REM (Répertoire des Emplois et Métiers).
- Développement de la 1ère partie de DECFO/SYSREM
- Réalisation du nouveau certificat de salaire (std fédéral)
- Evolutions de la gestion administrative des RH (PeopleSoft)

## **Pôle Territoire Environnement Patrimoine**

---

### **DINF-SIPAL**

- PROJET GEPIM - Gestion efficiente du patrimoine immobilier : réalisation de la phase pilote et confirmation du choix de la solution technique pour la mise en oeuvre 2008 - 2009.
- PROJET MONU - Renouvellement de l'application de gestion des monuments historiques.

### **DINF-SR**

- PROJET LISA - Déploiement de la solution de gestion de l'exploitation et de l'entretien routier pour l'Unité territoriale II (Vaud, Genève et Fribourg)

### **DEC-SAGR**

- Elaboration du SCHEMA DIRECTEUR SAGR

## **DSE-SCAV**

- PROJET LIMS-QUALIDOC - Renouvellement des applications de gestion des analyses du service vétérinaire, mise en production et mise hors service de DM-LAB.

## **DSE-SEVEN**

- PROJET AIRMO - Mise en production du réseau de station de mesure et mise en ligne du site [www.vd.ch/air](http://www.vd.ch/air)

## **DEC-SDT**

- PROJET PLAN DIRECTEUR CANTONAL - Mise en production du site [www.geoplanet.vd.ch/pdcn/](http://www.geoplanet.vd.ch/pdcn/)

## **DINF-SG**

- PROJET CADASTRE GEOLOGIQUE - Mise en production d'une nouvelle application de gestion des données du sous-sol.

## **DINF-SFFN**

- PROJET SUBVENTIO - Adaptations à la RPT du système de gestion des subventions du SFFN, formalisation des processus, rédaction du cahier des charges, appel d'offres public.

## **Pôle Sécurité & Justice**

---

### **DSE - POLCANT**

- Projet GESCOPP - Mise en oeuvre d'un outil de planification et coordination opérationnelle du personnel de la POLCANT. Ouverture en mars 2008.
- Projet GRAPHITE - Mise en place d'un outil d'éditeur de rapport commun à la POLCANT complétant les outils de la chaîne du SI : SAE, JEP, Zephyr.

### **DSE - SSCM**

- Projet ATEO - Mise en place de la nouvelle version de l'application de gestion de la taxe d'exemption de l'obligation de service.

### **DSE - SAN**

- Projet VIACAR - Poursuite de la maintenance évolutive pour adapter l'application à la nouvelle loi fédérale MOFIS.

## **DINT - SPEN**

- Projet PAPHILLON - Poursuite de la consolidation et de la mise en place des modules de l'application Papillon (gestion des dossiers au niveau pénitentiaire en collaboration avec le Canton de Genève) dans la nouvelle technologie Web - Java avec les évolutions pour la mise en oeuvre du Nouveau Code Pénal fédéral.

## **OJV**

- Projet TUTELEC - Mise en place des modules suivants de l'application TUTELEC (Gestion électronique des dossiers sociaux et comptables des tutelles) : volet comptable réalisé en 2006, volet social partiellement réalisé et mise en production complète en Avril 2008. L'extension à la Justice de paix est initialisée et la mise en production est planifiée pour la fin de l'année 2008.
- Projet CICLOP - THEMIS - Mise en place de l'application THEMIS (reprise de l'application des Offices des poursuites et faillites du Canton de Fribourg). L'application est installée, le projet est dans la phase de test, formation et reprise des données pour un site pilote (Office des Poursuites et Faillites de Lausanne - Est) avec une mise en production effective pour le mois de Mai 2008
- Projet OJAP - Mise en place de l'infrastructure (PCs, Imprimantes, etc.) et de l'application (extension de l'application GDD de l'OJV) pour le nouvel Office du Juge d'application des Peines
- Projet Intranet OJV - Mise en place de l'Intranet de l'OJV dans le nouvel environnement Typo3 standardisé de l'Internet de l'ACV

## **Pôle Santé - Economie - Social**

---

### **DSAS & DEC-SDE**

- PROGRES : Nouvelle gestion des échéances - Gestion des autorisations d'exploiter pour les institutions/garderies du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), pour les directeurs d'EMS au Service de la Santé Publique (SSP), pour les homes non médicalisés au Service des Assurances Sociales et Hébergement (SASH).

### **SSP**

- HOSPEX : nouveau logiciel permettant la gestion des demandes de garantie cantonale pour les vaudois hospitalisés hors canton (SSP).

### **DEC - SDE**

- REFEN : Mise en oeuvre d'une solution CRM (Open Source) permettant la gestion des activités du service et des relations avec les entreprises.

### **ACV (en collaboration avec la Cellule D'appui à la Direction - CAD)**

#### **Cartographie et Urbanisation des Systèmes d'Information**

Mise à jour complète des informations contenues dans la cartographie applicative.

Choix et utilisation de la méthode PREMYS (processus d'urbanisation des Systèmes d'Information

métiers) notamment dans les projets suivants :

- Schéma directeur financier (SAGEFI).
- Schéma directeur du Service de l'Agriculture (SAGR).
- Début de la modélisation des procédures dans le cadre de l'Ordre Judiciaire Vaudois.
- Plan d'urbanisme de la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

Elaboration des règles de modélisation des processus métier.

Formation à la modélisation des processus pour l'Unité de Conseil et d'Appui (UCA), l'Administration Cantonale des Impôts (ACI), l'Ordre Judiciaire Vaudois (OJV) et les cartographes DSI.

## **DI – Direction Ingénierie**

---

### **Projets techniques transversaux**

---

#### **Identification et authentification des accès l\*net par la plate-forme IAM (Identity & Access Management)**

Mise en œuvre de ce portail unique d'accès pour les nouvelles applications Internet/Intranet. Rapatriement progressif des applications existantes dans ce portail

#### **Gestion de contenu d'entreprise ECM**

Mise en place d'une nouvelle plate-forme de gestion électronique de documents qui satisfait l'ensemble des besoins métiers de l'ACV et qui s'appuie sur des logiciels libres OSS. Accessible depuis l'Internet/Intranet, elle a servi comme socle de base pour la Base de connaissances KbACI de l'ACI et le moteur de recherche SIEL-MOTREC des applications Antilope/Safari.

#### **Gestion des relations clients CRM**

Mise en place d'une nouvelle plate-forme de gestion de relation avec les tiers (entreprises, partenaires, individus, etc.), qui s'appuie sur des logiciels libres. Elle a servi comme socle de base pour le projet REFEN du SDE, lui permettant de disposer d'une vision complète des relations avec les entreprises et du suivi de ses dossiers.

#### **Formulaires électroniques**

Elaboration d'un concept unifié et des technologies ouvertes à mettre en place en vue de l'introduction des formulaires, accessibles en Internet/Intranet.

## **DSIT - Direction Support Infrastructure et Télécoms**

---

### **Projet VoIP (Voice over IP)**

---

Durant 2007, le projet de modernisation de la téléphonie sur le Réseau Cantonal Vaudois (RCV) s'est poursuivi. L'EMPD y relatif a été élaboré et adopté en novembre. Il permet d'utiliser le réseau cantonal pour les conversations vocales.

## **Projet AD (Active Directory)**

---

La mise en place de l'infrastructure d'un annuaire unique s'est terminée à fin 2007. La bureautique, étant administrée au travers de différents annuaires sur différentes infrastructures, une optimisation est nécessaire autant pour les utilisateurs que pour l'administration des postes de travail, des comptes d'utilisateurs, des dossiers partagés, des imprimantes et d'autres éléments.. La migration des comptes utilisateurs sera achevée en juin 2008.

## **Call Center (Centre d'appel téléphonique)**

---

Mise en place des centres d'appels, avec système de redondance en cas de panne, pour l'ACI et le SAN.

## **Complément d'informations sur les projets**

---

Autres liens utiles :

Stratégie nationale de cyberadministration eGov CH

<http://internet.isb.admin.ch/aktuell/medieninfo/00126/index.html?lang=fr&msg-id=16040>

Site ACV de la LHR (Loi d'Harmonisation des Registres)

<http://www.vd.ch/index.php?id=16809>

## **L'année 2007 inaugure une nouvelle législature**

Principale innovation: la mise en œuvre du système présidentiel voulu par la Constitution vaudoise: réélu au premier tour des élections cantonales du 11 mars, le chef du Département des finances Pascal Broulis est désigné à la présidence du Conseil d'Etat pour la durée de la législature 2007-2012. Le président conserve son département que rejoignent au 1<sup>er</sup> juillet l'Office des affaires extérieures, l'Unité de conseil et d'appui (UCA) et la Chancellerie d'Etat.

Son chef Pascal Broulis précise le 12 juillet les lignes directrices qu'il entend donner à la présidence: un rôle de modérateur au sein du Collège, d'ambassadeur pour le Canton et d'anticipateur face à l'évolution de la société. Premier temps fort, le président et le chancelier Vincent Grandjean présentent le 14 novembre à la presse le Programme de législature du Conseil d'Etat, accompagné de la planification financière 2009-2012. Ce document de référence marque la volonté du nouveau Gouvernement de consolider les atouts du canton pour répondre aux défis sociodémographiques et poursuivre sa croissance future.

## **Le Canton s'installe dans les chiffres noirs**

Pour la deuxième année consécutive, les comptes de l'exercice 2006 arrêtés par le Conseil d'Etat à la fin mars 2007 sont positifs, à hauteur de 267 millions. Ce résultat excellent résulte d'une maîtrise rigoureuse des dépenses et d'une conjoncture économique favorable. Présenté le 2 octobre par le chef du DFIRE, le projet de budget 2008 du Conseil d'Etat confirme ces tendances et intègre les effets financiers de la RPT, qui induisent des coûts supplémentaires de l'ordre de 120 millions pour l'Etat.

La dette du Canton pour sa part enregistre une nouvelle baisse et avoisine 4,2 milliards au 31 décembre 2007. Cette diminution est due notamment au remboursement annoncé le 13 mars par la BCV de la totalité des bons de participation pour un montant total de 733 millions. Autant d'éléments favorables qui incitent le 5 octobre l'institut Standard & Poor's à relever pour la deuxième année consécutive la notation financière de l'Etat de Vaud, qui rejoint ainsi avec son double A le groupe des cantons en bonne santé financière.

## **La nouvelle politique salariale entre en négociations**

C'est sans doute la nouvelle politique salariale de l'Etat qui préoccupe d'abord le département en seconde partie d'année. Présidée par Pascal Broulis, la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines ouvre le 6 juillet une table de négociations avec les syndicats et associations du personnel, afin de doter l'administration vaudoise d'un nouveau système de classification (DECFO) et de rémunération des fonctions (SYSREM).

Les 1200 fonctions répertoriées actuellement et leur classification de 1969 ne correspondent plus à la nature des activités ni à l'organisation du travail. Les travaux de description et d'évaluation ont permis d'identifier un peu plus de 360 fonctions réparties sur 18 niveaux d'exigence, correspondant aux 18 classes salariales prévues. Au contraire du modèle actuel très hétérogène, le projet prévoit une progression salariale proportionnellement identique pour toutes les fonctions. Le Gouvernement garantit tous les salaires acquis lors du passage au nouveau système, et prévoit d'allouer environ 20 millions à la revalorisation de certaines fonctions.

Les négociations se poursuivent à l'automne, s'agissant notamment des augmentations annuelles de salaire. La délégation amène le 6 décembre de nouvelles propositions concrètes, afin d'assouplir le modèle présenté tout en maintenant la maîtrise des coûts supplémentaires.



## Groupes de prestations

### 702.1 Etat-major

## 702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

## Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Lien départemental avec la Cour des comptes.
- Lien départemental avec l'Ordre Judiciaire Vaudois.
- Appui au Président du Conseil d'Etat dans son rôle de représentation.
- Analyses économiques.
- Traitement des demandes d'exonérations fiscales pour les entreprises.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Appui en gestion RH et en matière de politique de personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses et rapports aux interventions parlementaires.
- Appui juridique.
- Suivi des rapports du CCF et de l'UCA, lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- CPEV – participation aux séances du Conseil d'administration, reporting financier, coordination avec les représentants.
- Loterie romande, délégué du Conseil d'Etat à l'organe de répartition VD.
- Salines de Bex – lien avec les représentants de l'Etat au Conseil d'administration.
- Participation COPIL informatique 2010 (ACI).
- Secrétariat de la Conférence romande des directeurs des finances.
- Gestion des dons et legs de l'Etat de Vaud à des tiers.
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service.
- Support informatique, logistique et économat.
- Coordination avec le Registre Foncier et l'Office des affaires extérieures.

- Réponses à des consultations sur la protection des données.
- Mise en oeuvre de lois et formation pour les entités concernées de l'ACV (subventions, participations).
- Communication du département et de la Présidence.
- Membre de la Commission de péréquation entre le Canton et les communes.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- -Chef du département.
- Services du DFIRE.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques (CdF, RP).

## Groupes de prestations

### 702.2 Ressources humaines - URH DFIRE

## 702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources humaines du département - fonction transversale.

### Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de recrutement, formation, mobilité, gestion de l'absentéisme, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail, démarches de réorganisation et LPers.
- Gestion et suivi des effectifs du département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement et suivi de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants Ressources humaines.
- Appui RH aux futurs magistrats de la Cour des comptes.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DFIRE.
- Cadres et collaborateurs du DFIRE.
- SPEV, DEVRH (développement ressources humaines), en tant que partenaires.
- Candidats externes.
- CEP.

**Groupes de prestations**  
**702.3 Activités spécifiques**

## 702.3 Activités spécifiques

---

Activités spécifiques.

### Descriptif

---

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Conseils et renseignements relatifs à l'application de la loi cantonale sur les fichiers informatique et la protection des données.
- Pensions des anciens CE et Juges cantonaux.
- Mise en application de la loi sur les participations et de la loi sur les subventions.
- Assurer le secrétariat de la Conférence des directeurs des finances des cantons romands, Berne et Tessin.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

## Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Secrétariat général (SG-DFIRE)

### Evénements marquants, évolutions significatives

## Evénements marquants en 2007

---

### Personnel

---

- Au 1er juillet 2007, Monsieur Olivier Meuwly a rejoint l'Etat-Major en qualité d'adjoint (taux d'activité partiel) pour renforcer les activités confiées au Service.
- Au 1er octobre 2007, Monsieur Olivier Guye a remplacé Monsieur Blaise Triponez démissionnaire au 31 août 2007.

### Office

---

- Dès le 1er juillet 2007 l'Office des affaires extérieures est rattaché au Secrétariat général du département.

### Divers et coordination

---

- Le Secrétariat général a été chargé de la mise en oeuvre de la Cour des comptes, notamment pour l'élaboration de son budget et un appui général aux juges de la Cour des comptes en vue de son fonctionnement au 1er janvier 2008.
- Mise en place de l'appui logistique organisationnel à la Présidence quinquennale dès le 1er juillet 2007.
- Dès le 1er janvier 2007, coordination d'une nouvelle entité rattachée au DFIRE soit la Chancellerie.
- Interventions auprès de la Confédération, via la Conférence des directeurs des finances des cantons romands, Berne et Tessin, dans le cadre des réformes d'envergure tels que la mise en oeuvre de la RPT ou le financement des institutions de prévoyance de droit public.

### Calendrier

---

#### Janvier 2007

- Démarrage des cours sur "Loi et règlement d'application sur les subventions" (6 matinées : 25-26 janvier, 1er et 2 février et 8 et 9 mars 2007).
- Loi sur la protection des données soumise au Conseil d'Etat.

#### Mars 2007

- Fin des cours sur "Loi et règlement d'application sur les subventions". Les cours ont eu beaucoup de succès (nombre de personnes) et les participants sont satisfaits.

- Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Favez invitant le Conseil d'Etat à préciser la position qu'il défendra (aura défendue) auprès de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) au sujet des forfaits fiscaux réservés aux riches étrangers sans activité lucrative en Suisse.
- Elaboration de la communication sur le résultat des comptes 2006.

#### **Avril 2007**

- Participation au projet d'Agenda 21

#### **Mai 2007**

- Diverses présentations de la Loi sur les subventions (Service de la santé publique par exemple).

#### **Juin 2007**

- Arrêté sur la rémunération des membres de la Cour des comptes.

#### **Juillet 2007**

- Comité pour la sélection du Chef de l'Office des affaires extérieures.
- Participation à la séance de la commission de la péréquation entre le canton et les communes.
- Répartition des tâches de suivi entre l'Ordre judiciaire vaudois, le département des finances et des relations extérieures ainsi que le département de l'intérieur.
- Reprise par la Secrétaire générale adjointe du suivi des relations entre le DFIRE et l'Ordre judiciaire vaudois.
- Séance d'Etat-major pour la réorganisation du département en vue de l'accueil de la Chancellerie, l'UCA, l'OAE et l'OJV.
- Diverses présentations de la Loi sur les subventions à l'OMSV et l'Ordre des fiduciaires vaudois.
- Finalisation et transmission des canevas de lettres de missions et d'avenants aux cahiers des charges exigés par la Loi sur les participations.
- Présentation de la fonction présidentielle.
- Ré-Agir : suivi et mise en oeuvre du programme.

#### **Août 2007**

- Planification avec l'Inspecteur du Registre foncier du nombre d'offices du RF par rapport au nouveau découpage.
- Proposition au Conseil d'Etat - adoption de la gestion 2006 de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

#### **Septembre 2007**

- Participation à la séance de la commission de la péréquation entre le canton et les communes.
- Adoption de la proposition du Conseil d'Etat sur la répartition des tâches entre le département de l'intérieur et le département des finances et des relations extérieures concernant l'Ordre judiciaire vaudois.

- Préparation du dossier Communication sur le projet de Budget 2008.
- Société vaudoise d'aide sociale et culturelle - Loterie romande : organisation de la Commission de gestion - planification des travaux et des séances.
- Séances d'examen du projet de budget 2008 avec la Commission des finances (OJV-SG-OAE-RF).
- Mise en place de la Cour des comptes - appui logistique.
- Communiqué et dossier de presse du projet du budget 2008.

### **Novembre 2007**

- Support à la présentation du programme de législature.
- DECFO-SYSREM : communication et information
- Organe de prospective : premiers travaux.
- Finalisation de l'inventaire des subventions et transmission aux départements.

### **Décembre 2007**

- Elaboration et adoption par le Conseil d'Etat du plan d'examen des subventions 2008.
- Proposition au Conseil d'Etat : Révision de la gestion et des comptes 2006 du CCF.

**Projets particuliers**

**Projets particuliers**

---

- Conseils et renseignements relatifs à l'application de la loi cantonale sur les fichiers informatiques et la protection des données.
- Loi sur la protection des données personnelles (passage au Conseil d'Etat en janvier 2007 et au Grand Conseil en septembre 2007).
- Note aux affaires générales présentant l'organisation de l'organe de prospective (novembre 2007).



Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Secrétariat général (SG-DFIRE)

## **Sources d'informations complémentaires**

### **Sources d'informations complémentaires**

---

Sur le site Internet de l'Etat de Vaud : [www.vd.ch](http://www.vd.ch)

## Groupes de prestations

### 302.7 Relations extérieures

## 302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

## Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne.
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des organisations internationales (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Groupe de coordination des affaires intercantionales,
- Grand Conseil : Commission thématique en charge des affaires extérieures,
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales (Conférence des Affaires fédérales), membres d'autres Députations cantonales
- CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, réseau administratif des cantons de CH occidentale,
- Autorités et administrations des régions/départements français limitrophes, Conseil du Léman, Conférence TransJurassienne, CRFG, ARE,
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève.
- médias.

## **Raffermissement de la position du Canton de Vaud**

L'objectif de la politique extérieure vaudoise consiste à sauvegarder les intérêts du canton et lui permettre de conserver une marge de manœuvre aussi étendue que possible, tout en contribuant à son rayonnement au-delà de ses frontières. L'OAE s'est employé à appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans cette démarche, notamment via ses partenaires principaux que sont la Députation vaudoise aux Chambres fédérales, ses réseaux au sein des administrations fédérales, des autres cantons, ainsi qu'au sein des conférences intercantionales et transfrontalières.

On constate que la voix de notre canton s'est raffermie en 2007. Des finances publiques assainies, un gouvernement uni et une économie privée pleine d'allant ont sans doute permis de conférer davantage de crédit à la politique extérieure de notre canton. C'est ainsi notre représentation dans les divers organismes intercantonaux se renforce : tant les Conseillers d'Etat que des cadres de l'administration vaudoise prennent une place plus importante à Berne. Plusieurs conférences intercantionales et transfrontalières sont ou vont être présidées par un Vaudois. Par ailleurs, les canaux du lobbying se font plus nombreux en même temps que le nombre d'affaires concernant les relations extérieures du Canton. Il est à cet égard révélateur que le Conseil d'Etat ait rajouté au début de 2007 un point permanent à son ordre du jour hebdomadaire: « Affaires intercantionales et fédérales ». Ainsi, la politique extérieure peut se développer en tant que véritable politique gouvernementale. Plus souvent que par le passé, Vaud noue des alliances avec d'autres cantons dont les intérêts sont convergents. Ces prises de position communes permettent de donner du poids à nos revendications. D'une manière générale, il faut néanmoins constater que la marge de manœuvre des cantons s'amenuise d'année en année. La place prise par la Confédération ne fait que croître. Le Conseil d'Etat fait de la défense des intérêts vaudois une préoccupation majeure. Il est bien conscient qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

Pour une présentation des principaux dossiers de politique extérieure au cours de la période courant de juillet 2006 à juin 2007, voir le "Rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud" ([Rapport n°34 novembre 2007](#)).

## **Projets particuliers**

### **Projets particuliers**

Sur le plan institutionnel, on relèvera la révision du 6 mars 2007 de la LOCE, qui a permis de concrétiser la mise en œuvre de la « Conférence des affaires fédérales », prévue par l'art. 118 Cst-VD, soit la commission permanente d'échange d'informations relatives aux affaires fédérales entre le Conseil d'Etat et la députation vaudoise aux Chambres fédérales (art. 21a LOCE). Cette révision précise en outre les compétences du Conseil d'Etat en matière de traités internationaux et de conventions intercantionales de « nature administrative » (art. 21b LOCE). La nouvelle loi sur le Grand Conseil, du 8 mai 2007, quant à elle, renforce les compétences du Grand Conseil en matière d'adoption de conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (art. 60 ss).

En matière de lobbying, l'année 2007 aura été marquée par une défense des intérêts du Canton de Vaud notamment en relation avec les projets fédéraux suivants: RPT; projet ZEB (3ème voie Lausanne-Genève); Caisses de pensions publiques (initiative Serge Beck) ; Révision LAMal (financement des soins de longue durée et financement hospitalier); Politique agricole 2011 (PA 2011); Recensement 2010; Unification du droit de procédure pénale et civile fédérale ou encore Transports publics régionaux.

Sur le plan intercantonal, l'année 2007 est caractérisée par l'adoption du projet « Maison des cantons », qui vise à renforcer l'importance des cantons en tant que partenaires privilégiés de la Confédération. On relèvera également la mise en œuvre de l'ACI (Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges), adopté dans le cadre de la RPT et qui vise à développer les collaborations intercantionales et qui met en œuvre le principe de l'équivalence fiscale.

Au niveau transfrontalier, l'année 2007 est notamment caractérisée par l'élaboration du programme cantonal de la nouvelle politique régionale (NPR), qui comportera dorénavant un volet consacré aux programmes Interreg. L'aide fédérale pour Interreg IV devra faire l'objet de conventions pluriannuelles à conclure entre les cantons et la Confédération début 2008.

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)**

**Office des affaires extérieures (OAE)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Documents complémentaires**

---

Pour disposer d'informations complémentaires à propos des principales actions conduites sous l'égide de l'OAE au titre de la politique extérieure du Canton de Vaud, nous renvoyons le lecteur au Rapport 2006-2007 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud ([Rapport N°34 novembre 2007](#)).

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Chancellerie d'État (CHANC)

**Groupes de prestations**

**301.1 Chancellerie**

## **301.1 Chancellerie**

---

Etat-major gouvernemental.

### **Descriptif**

---

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Membres du Conseil d'Etat et services.

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Chancellerie d'État (CHANC)

**Groupes de prestations**

**301.2 Information et communication**

## **301.2 Information et communication**

---

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

### **Descriptif**

---

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

## Événements marquants

- Suivi des travaux parlementaires relatifs à la refonte de la **LGC** et collaboration à sa mise en oeuvre
- Suivi des travaux parlementaires relatifs à la révision de la **LOCE** et mise en oeuvre de la nouvelle LOCE
- Organisation des **élections cantonales** pour le renouvellement des autorités
- Organisation du nouveau mode de **présidence du collège**
- Supervision des **remaniements des départements** à l'occasion du changement de législature (pour la chancellerie d'Etat, les Archives cantonales et le secteur des droits politiques quittent le service et sont rattachés dès le 1er juillet au DINT)
- Réorganisation du service à la suite du départ du vice-chancelier Eric Chesaux, en lien avec la démarche DEFI
- Coordination et animation du processus ayant conduit à l'adoption le 1er novembre 2007 du **Programme de législature 2007-2012** et de la **planification financière 2009-2011**
- Appui à l'organisation et supervision du déroulement des **élections fédérales**
- Préparation et suivi parlementaire de la révision de la loi sur les traitements et pensions des membres du Conseil d'Etat
- Poursuite de la préparation de la nouvelle loi sur la médiation administrative

La chancellerie d'Etat assure la planification stratégique des activités du Conseil d'Etat sous l'autorité du président; elle prépare et organise le programme de travail du collège, toujours sous l'autorité du président. Elle a préparé 45 séances du gouvernement (1428 décisions durant l'année 2007, pour le compte du Conseil d'Etat en fonction durant la législature 2002-2007, puis pour celui qui est entré en fonction au 1er juillet 2007 pour la présente législature. Enfin, elle a préparé les nombreux engagements, rendez-vous, séances de travail, déjeuners et dîners (protocolaires ou non) du gouvernement.

A noter que bien des dossiers soumis au Conseil d'Etat font l'objet d'une coordination en amont au sein du collège des secrétaires généraux, organe d'appui à la préparation des séances du gouvernement qui se réunit chaque semaine et est placé sous la responsabilité du chancelier.

En ce qui concerne le BIC, il a en particulier :

- diffusé 343 communiqués de presse
- coordonné l'organisation de 70 conférences de presse
- assuré la mise à jour quotidienne du site internet (page d'accueil et pages d'actualité)
- organisé l'accueil de la presse et du public à l'occasion des élections cantonales et fédérales,
- conseillé et soutenu les services et l'ordre judiciaire dans les migrations de leurs sites internet vers Typo 3 (deux services doivent encore migrer en 2008, le SAN et le SIPAL),
- conçu et mis à jour le « manuel Typo3 » destiné aux contributeurs Typo3 de l'administration cantonale,



- piloté le projet de site internet des musées vaudois (à mettre en ligne au printemps 2008),
- conçu et mis en ligne la base de l'intranet de l'administration,
- assuré la production de la revue de presse quotidienne,
- conçu et réalisé divers visuels, brochures ou autres matériels imprimés à la demande des services ou du Conseil d'Etat (dépliant « Le Canton de Vaud 2007 », publications pour le 50<sup>e</sup> anniversaire du SPJ, Programme de législature, brochures de votations, matériel électoral, FAO spéciale de fin d'année, rapport annuel du CE pour les députés, etc.)
- repris la production (conception graphique et mise en page) du magazine de la Police cantonale.

## Projets particuliers

### Projets particuliers

---

*On se réfère à la rubrique "Événements marquants etc." avec les compléments suivants :*

- Menée à son terme, la refonte de la LGC a vu le jour
- Menée à son terme, la révision de la LOCE a vu le jour
- Les élections cantonales et fédérales se sont déroulées normalement (à l'exception de problèmes survenus dans l'application amenant sur Internet les données de l'application VOTELEC, à corriger en vue des prochaines élections)
- Le Programme de législature et la planification financière de base ont été réalisés en respectant le court délai constitutionnel, à deux semaines près.

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)**

**Chancellerie d'État (CHANC)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Sources d'informations complémentaires**

---

Le programme de législature 2007-2012 et la planification financière 2009-2012 sont disponibles sur le site de l'état de vaud; voir <http://www.vd.ch/organisation/autorites/programme-de-legislature-2007-2012/>

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Groupe Impact

**Groupes de prestations**

**53.2 Harcèlement psychologique et sexuel**

## **53.2 Harcèlement psychologique et sexuel**

---

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

## Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Groupe Impact

### Événements marquants, évolutions significatives

## Statistiques

Le nombre de nouveaux cas et d'entretiens est stable, tout comme le nombre d'investigations et de médiations.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Nombre d'entretiens</b>	339	350	261	278	359	304	295	302
<b>Nouveaux cas</b>	92	70	54	80	81	83	92	93
<b>Médiations</b>	8	16	7	19	25	23	32	32
<b>Investigations</b>	10	5	6	8	3	9	7	9

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)**

**Groupe Impact**

**Projets particuliers**

## **Projets particuliers**

---

Le groupe Impact a développé des activités de coaching et d'intervention d'équipe ainsi que du coaching individuel.

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Groupe Impact

**Sources d'informations complémentaires**

## **Sources d'informations complémentaires**

---

[www.vd.ch/impact](http://www.vd.ch/impact)

**Groupes de prestations**  
**301.3 Médiation administrative**

## **301.3 Médiation administrative**

---

Résolution des conflits et malentendus entre l'Etat et la population via une fonction de médiation ("ombudsman").

### **Descriptif**

---

Gestion du bureau cantonal chargé de traiter les requêtes en médiation.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- la population
- les autorités administratives



## Événements marquants, évolutions significatives

### La médiation administrative en chiffres

Le tableau statistique ne rend pas pleinement compte de l'activité quantitative et qualitative de la médiation administrative. En effet, si quelque 29% des demandes ne nécessitent qu'une écoute attentive, une orientation et des conseils, la grande majorité fait l'objet de l'ouverture d'un dossier. Le traitement de ces dossiers peut prendre quelques jours, semaines ou mois. La rubrique *Pendants* rend compte des dossiers qui ont été ouverts pendant une année civile et ne sont pas aboutis lorsque commence la suivante.

Le terme *Hors champ d'action* désigne les demandes ne concernant pas l'activité du service public cantonal au sens de l'article 3 de l'[Arrêté du 16 août 2006 concernant le bureau cantonal de médiation administrative](#). Ces demandes font l'objet d'une orientation vers la bonne instance, publique ou privée (administrations communales, associations, avocats, etc.).

Année 2007 Statistiques au 31.12.07

Types de demandes	Entrés avant 2007	Entrés en 2007	Traités en 2007
<b>Demandes d'info et orientation</b>			
Hors champ d'action	-	30	30
In champ d'action	-	27	27
<b>Total info et orientation</b>	-	<b>57</b>	<b>57</b>
<b>Dossiers (dans le champ d'action)</b>			
Pendants	8	13	21
Aboutis	25	93	118
<b>Totaux Dossiers</b>	<b>33</b>	<b>106</b>	<b>139</b>
<b>Récapitulatif des demandes</b>			
Hors champ d'action	-	30	30
<b>Dans le champ d'action</b>			
<b>Demandes d'info</b>	-	27	27

<b>Dossiers</b>	33	106	139
<b>Total In champ d'action</b>	<b>33</b>	<b>133</b>	<b>166</b>
<b>Totaux des demandes au 31.12.07</b>	<b>33</b>	<b>169</b>	<b>196</b>
<b>Remontées administratives</b>	<b>28</b>	<b>140</b>	<b>168</b>

La remontée administrative désigne les situations dans lesquelles il est nécessaire de s'adresser aux secteurs concernés de l'administration pour traiter la demande de l'usagère, de l'utilisateur. Une seule remontée administrative peut impliquer plusieurs échanges oraux ou écrits avec l'administration.

L'année 2007 confirme la tendance qui s'esquissait en 2006 : la Médiation administrative voit son rôle d'orientation et de conseil très nettement supplanté par l'activité de médiation proprement dite.

## Projets particuliers

### Projets particuliers

---

Le Bureau cantonal de médiation administrative a ouvert ses portes en octobre 1998, commençant alors la mise en œuvre les deux premiers volets du [projet Médiation administrative du Canton de Vaud](#) :

1. créer une fonction de médiation administrative ;
2. mener une phase expérimentale de bons offices sur le terrain ;
3. proposer un cadre institutionnel pour une fonction de médiation administrative auprès du canton de Vaud.

Ce projet a été piloté par la [Chancellerie d'Etat](#).

Le troisième volet du projet a abouti en 2006 avec la [mise en consultation de l'Avant-projet de loi sur la médiation administrative](#) :

En 2007, il s'est agi pour la [Chancellerie d'Etat](#) de faire la synthèse du retour de la mise en consultation de 2006 pour que le [Conseil d'Etat](#) puisse, en 2008, adopter le projet de loi sur la médiation administrative et le transmettre au [Grand Conseil](#).

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)**

**Bureau cantonal de médiation administrative**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Site internet**

---

Le Bureau cantonal de médiation sur Internet : <http://www.mediation-vaud.ch>

Médiation administrative : <http://administrative.mediation-vaud.ch/index.php>

En matière d'administration judiciaire : <http://justice.mediation-vaud.ch/>

Médiation santé : <http://sante.mediation-vaud.ch/>

## **Documents (PDF)**

---

Médiation administrative : organisation et fonctionnement

Médiation et médiation administrative

**Groupes de prestations**  
**702.5 Office du registre foncier**

## **702.5 Office du registre foncier**

---

Gestion du registre foncier.

### **Descriptif**

---

13 Offices décentralisés du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

## Rapport annuel de gestion 2007

### Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

#### Registre foncier (RF)

## Événements marquants, évolutions significatives

### Événements marquants

Les 13 offices décentralisés du registre foncier, dirigés par un conservateur, ont enregistré 51'500 réquisitions en 2007 (2005 : 51'000 et 2006 : 51'500). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art. 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent des droits de timbre gradués (sur les titres hypothécaires; les timbres de dimension ont été supprimés le 1 janvier 2007), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières.

L'Inspectorat du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 483 dossiers. 420 concernaient des logements de vacances, 20 des résidences principales, 27 des établissements stables et 16 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 221 acquisitions ont pu être autorisées.

De plus, le Chef du département a statué sur 10 recours contre des décisions de conservateur. Il a également autorisé 42 expropriations dont 5 au Services des routes, 1 au Service des eaux, sols et assainissement, 32 aux communes; 3 expropriations relèvent directement de l'autorité fédérale (Routes nationales et CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques)

[Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2007.](#)

## **Projets particuliers**

---

### **Le registre foncier s'adapte au découpage constitutionnel**

---

Le Conseil d'Etat a adopté la nouvelle organisation territoriale des registres fonciers, qui se mettra en place progressivement de 2008 à 2012. Cette réorganisation répond aux nouvelles dispositions de la Constitution et de la Loi sur le découpage territorial. Elle est rendue possible par une informatisation performante. Neuf offices et un bureau détaché resteront localisés à terme dans le canton, contre treize offices actuellement. Comme lors des phases antérieures, les futurs regroupements permettront de simplifier la structure administrative du Registre foncier et de diminuer les dépenses de fonctionnement de l'Etat. La réduction éventuelle du personnel reposera exclusivement sur les départs à la retraite et la non repourvue des postes vacants. Du point de vue des utilisateurs des registres, le rapide développement informatique et l'introduction de la consultation à distance limiteront les inconvénients géographiques.

### **Avancement de la saisie informatique**

---

Les exercices de servitude, les plans de servitude ainsi que les plans de propriété par étage sont en cours de saisie dans l'ensemble des registres fonciers.

#### [Graphique d'avancement de la saisie au 31.12.2007](#)

Dès septembre 2007, les bureaux du registre foncier d'Aigle et d'Yverdon-les-Bains saisissent les actes déposés par les notaires et ces documents sont également à disposition des usagers autorisés sur Internet.

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Registre foncier (RF)

## Sources d'informations complémentaires

### Sources d'informations complémentaires

---

Site Internet du registre foncier ([www.rf.vd.ch](http://www.rf.vd.ch))

Site internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier



## Groupes de prestations

### 703.0 Automatisation des processus de travail

## 703.0 Automatisation des processus de travail

Automatisation des processus de travail.

### Descriptif

- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques.
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source.
- Centre d'appels téléphoniques.
- Saisie des déclarations d'impôt.
- Traitement des certificats de salaire.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- CAVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

## Groupes de prestations

### 703.1 Tenue du Registre fiscal

## 703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal (Base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

### Descriptif

- Gestion (tenue à jour et contrôle) du registre fiscal (Individus, personnes morales, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LHR, ouverture réglementée du registre des individus aux autres services étatiques (RDCC)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

## Groupes de prestations

### 703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

## 703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

### Descriptif

Régulation du versement de l'impôt, voir, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Employeurs.

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

**Groupes de prestations**

**703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)**

## **703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)**

---

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

### **Descriptif**

---

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre Canton Suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.

## Groupes de prestations

### 703.4 Taxation des Personnes Morales

## 703.4 Taxation des Personnes Morales

---

Taxation des Personnes Morales.

### Descriptif

---

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

## Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

### Evénements marquants, évolutions significatives

## Evénements marquants

---

*Année de transition, 2007 a néanmoins connu la concrétisation de certains projets stratégiques importants.*

### Registre fiscal

---

Le 13 décembre 2006, le Conseil d'Etat a désigné l'ACI comme service porteur du projet de mise en œuvre dans le canton de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR); cette dernière disposition, ainsi que son ordonnance d'application entrent pleinement en vigueur le 1er janvier 2008. Afin de mener à bien ce vaste projet, l'ACI a constitué un comité de pilotage qui regroupe :

- le Chef de l'Administration cantonale des impôts,
- le Chef du Service de la population,
- le Chef du Service cantonal de recherche et d'informations statistiques,
- le Chef de la Direction des systèmes d'information,
- le Chef du Service des communes et des relations institutionnelles,
- le Chancelier d'Etat,
- un Délégué de l'Office de l'information sur le territoire et,
- une Déléguée des communes (UCV).

Ce projet revêt une importance majeure pour notre canton dans la mesure où, capitalisant sur la solution opérationnelle du registre fiscal, il permet la constitution d'un fichier central de la population actualisant de la sorte le projet de RDCC maintes fois évoqué. De plus, la solution retenue par le canton, soit l'échange d'informations entre les communes et l'OFS par le transit obligatoire de l'application cantonale, il autorise des économies substantielles pour les communes notamment. Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer l'importance du travail à mener par tous les bureaux communaux concernés afin de contrôler, corriger et compléter les informations disponibles sur supports électroniques concernant bâtiments, logements et habitants. Rappelons enfin que cette solution doit permettre le recensement fédéral périodique de la population sur la seule base des fichiers informatiques.

[Article CANTON-COMMUNE N° 6](#)

[Article CANTON-COMMUNE N° 8](#)

## Passerelle Impôt Source

---

La phase de tests relatifs à la transmission et l'enregistrement des données concernant les contribuables soumis à l'impôt à la source, soit essentiellement les travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis de séjour, s'est poursuivie tout au long de l'année. Avec l'envoi des barèmes et instructions pour 2008, l'étape suivante a été amorcée en informant et invitant les employeurs intéressés à adhérer à la démarche. Rappelons que deux fonctionnalités sont ainsi offertes :

- › le [transfert de fichiers](#) issus des applications "salaire" et
- › la [passerelle WEB](#) ou *décompte on-line*.

## **Le rapprochement avec le contribuable**

---

La *Nuit des impôts*, telle qu'on l'a connue en 2006, n'a pas été reconduite cette année et une solution permettant de mieux tenir compte des desiderata de notre public a été initiée (ouverture des bureaux à des heures plus en phase avec les besoins du contribuable). Ainsi, 7 jeudis de suite, du 1<sup>er</sup> février au 15 mars (délai du retour de la déclaration d'impôt) les 19 offices d'impôt de district étaient ouverts jusqu'à 18 h. 30 et, de plus, à Lausanne, les deux offices d'impôt de la place répondaient aux contribuables entre 12 et 14 h.

Le groupe des utilisateurs, mis sur pied en 2005, s'est réuni à trois reprises, effectuant deux visites : le Château cantonal (siège du Gouvernement et de la Chancellerie) et le Service cantonal de recherche et d'informations statistiques. Il a notamment examiné la problématique de la mensualisation de l'impôt fédéral direct et la lisibilité des nouveaux documents relatifs à la perception.

Le *Club des 100*, qui regroupe les dirigeants des principales entreprises vaudoises, a pu profiter, le 24 septembre, à l'UEFA (à Nyon), d'un exposé du professeur Xavier Oberson intitulé "*La Suisse doit-elle craindre la concurrence fiscale ?*"

En ce qui concerne l'établissement des déclarations d'impôt des personnes physiques, les modèles 2005 ont été reconduits pour la période fiscale 2006, taxée en 2007. Pour le futur, et dans un but de diminution des volumes de documents à traiter, des adaptations ont été portées aux logiciels fiscaux vaudois afin de limiter les impressions aux seules rubriques renseignées. Par ailleurs, le taux de pénétration des déclarations "électroniques" tend à augmenter; plus de 215'000 contribuables ont ainsi recours à un tel procédé pour déposer leur déclaration d'impôt (60 %).

## **Organisation/logistique**

---

La nouvelle définition des districts ressortant de la mise en œuvre de la Constitution de 2003 se traduit, pour l'ACI, par une nouvelle désignation des offices d'impôt. Attendu que les contribuables d'un district politique peuvent être traités par plusieurs offices locaux ou qu'un office d'impôt peut devoir taxer les dossiers de contribuables domiciliés dans plusieurs districts politiques, la dénomination "Office d'impôt du district NNN" couvre tous les bureaux situés dans ce même district, les succursales qui ne se trouvent pas au chef-lieu du district se voyant adjoindre le complément "Bureau de YYY".

Mais 2007 aura surtout été, en termes de management, l'année de la réorganisation profonde de l'administration centrale : la division juridique et législative a ainsi été dissoute et ses forces vives intégrées, avec les collaborateurs de la division de la taxation, dans douze "centres de compétence" dont les pouvoirs ont été élargis. Ces entités doivent permettre un traitement diligent des affaires, jusqu'aux instances judiciaires s'il le faut. Les centres de compétences mis sur pied s'articulent comme suit :

- Affaires juridiques complexes (y.c. section LMSD),
- Affaires spéciales et exonérations (y.c. section GI),
- Assujettissement et répartitions,
- Assurances et prévoyance,
- Base de connaissances,
- Cellule économique,
- Contentieux (y.c. groupe PROCO),
- Entreprises PP/PM,
- Familles et déductions sociales,
- Fortune mobilière et immobilière et son rendement (y.c. estim. titres non cotés),

- Salariés – Rentiers,
- TAO – VaudTax

En 2007, les offices de Grandson, du Pays-d'Enhaut et des personnes morales ont connu un changement de préposé :

- A Château-d'Oex, M. Benjamin Pilet succède (le 1er mai) à M. Marc-Henri Blatti qui prend une retraite bien méritée.
- A Grandson, Mme Elisa Levailant a succédé (le 1er septembre) à M. Philippe Cochand appelé à de nouvelles responsabilités au sein de la direction centrale.
- Enfin, aux personnes morales, M. Thierry Drouhet (ex-administration centrale) succède, à compter du 1er janvier 2008, à M. Cédric Stucker qui a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.

## Formation

---

Les deux volées de formation chapeautée par la Conférence suisse des impôts (niveau 1) qui se sont achevées en 2007 ont été couronnées de succès pour 24 collaborateurs du service. Par ailleurs, c'est en 2007 que les 7 premiers diplômés CSI II ont terminé avec succès cette formation.

## Evolution du nombre de contribuables assujettis aux impôts périodiques

---

Domiciliés dans le canton	357'538	+ 0.8%
Domiciliés hors du canton	15'129	+ 3.6%
Domiciliés hors de Suisse	9'807	+ 3.7%
Soumis à l'impôt d'après la dépense	1'155	+ 4.5%
<b>Contribuables PP figurant au rôle</b>	<b>383'629</b>	<b>+ 1.0%</b>
Soumis à l'impôt à la source	51'938	+ 14.8%
Contribuables PM figurant au rôle	24'841	+ 16.8%

## Produit des impôts cantonaux Voir les comptes de l'Etat

---



## **Projets informatiques**

---

### **Assujettissement à l'impôt**

---

Un effort soutenu a été consenti afin de permettre le traitement automatique de toutes les mutations transmises par les communes. La permissivité parfois trop grande des applications communales et les bogues inhérents à toute nouvelle application informatique majeure ont nécessité des adaptations lourdes, également dictées par l'évolution de la législation (introduction du partenariat enregistré par exemple). De plus, l'analyse s'est également poursuivie sur les axes suivants : fonctionnalités permettant une taxation/perception automatisée, intégration des pré-requis pour le traitement des contribuables soumis à l'impôt à la source et de leurs employeurs, intégration des pré-requis pour le nouvel outil de facturation, relations avec le registre foncier, intégration des et ouverture aux exigences dictées par la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes. Ce vaste projet va encore connaître à court et moyen termes des évolutions, techniques surtout, qui mettront fortement à contribution développeurs informatiques, analystes, testeurs et autres collaborateurs du service chargés de la gestion courante de l'application.

### **Taxation**

---

L'outil vaudois de taxation assistée par ordinateur (TAO) a été adapté aux exigences et normes propres à la nouvelle période de taxation. Les principes régissant la taxation automatique (10 % des dossiers) ont été affinés et la cybertaxation a été complétée par une solution de taxation semi-manuelle, déléguée aux OID. Cette dernière solution permet à des taxateurs juniors de traiter les dossiers dont la complexité ne nécessite pas l'expertise fiscale, mais qui ne pouvaient être liquidés par les cybertaxateurs (demandes de renseignements ou de pièces complémentaires, nombre d'anomalies supérieur au seuil de la cybertaxation, etc.). Dans le cadre de la taxation 2006 (en 2007), seul l'office de Lausanne a expérimenté cette nouvelle procédure; elle devrait être généralisée, ou à tout le moins, mise en œuvre également dans les autres OIDs en 2008.

D'autre part, des travaux importants ont été conduits afin de permettre la détermination et la gestion courante des acomptes et d'ouvrir cette application aux autres contributions dues par des personnes physiques (impôt sur les gains immobiliers, droits de mutation, impôt sur les successions et les donations, etc.); les solutions qui en découlent seront opérationnelles sitôt le nouvel outil de perception en production.

Un outil de reporting est actuellement en développement. Les premiers rapports périodiques ont ainsi pu être édités. A terme ce concept, qui devrait s'étendre au domaine de la perception et du registre, devrait également prendre en charge les extractions statistiques destinées au SCRIS et à l'AFC (RPT) notamment.

La "taxation automatique" des personnes morales a été reconduite avec succès, pour la deuxième année consécutive.

## Perception

---

Alors que l'objectif était de remplacer les anciennes solutions de perception au 1<sup>er</sup> janvier, malgré les efforts importants et soutenus consentis tant par les collaborateurs de l'ACI et les collaborateurs de la DSI, que par le fournisseur informatique, le COPIL des projets informatiques de l'ACI a du décider d'appliquer le principe de précaution quant à la mise en oeuvre de l'application de perception «SIPF». Ainsi, la bascule du système IT dans SIPF s'effectuera au 30 juin 2008 et le système IT continuera de rendre ses services habituels jusqu'à cette échéance.

Dès lors le calendrier suivant est prévu :

- 15 novembre 2007, acomptes 2008 calculés selon les mêmes modalités et outils (IT) qu'en 2006;
- jusqu'au 30 juin 2008, modalités de travail avec la TAO et/ou avec IT sans changement;
- 1er juillet 2008, bascule de l'application IT dans SIPF et reprise des données;
- Automne 2008, SIPF et TAO géreront l'impôt à la source;
- 31 décembre 2008, le bouclage de l'exercice 2008 se fera par la nouvelle application; à la suite de cette opération, les données des PM seront également traitées par SIPF.

En novembre, les contribuables vaudois ont reçu les 12 BVR mensuels accompagné d'un bulletin supplémentaire permettant d'acquitter les acomptes en un seul versement. A ce pli était également joint le bordereau provisoire de l'impôt fédéral direct 2007 payable au 31 mars 2008, ainsi qu'une information invitant le contribuable intéressé à solliciter le [paiement mensuel de l'IFD](#) également. Dans le cadre de l'introduction de cette mensualisation, ce sont 8 paiements distincts des acomptes cantonaux/communaux qui seront acquittés en 2008 afin de "rattraper" le décalage légal existant en l'espèce; dès 2009, les acomptes mensuels des contribuables qui auront souscrit à cette démarche engloberont donc les impôts communaux (pour les communes – largement majoritaires – qui ont confié ce mandat de perception à l'Etat), cantonaux et fédéraux. A relever encore que pour souscrire à cette démarche, le contribuable peut s'inscrire aisément en adressant un simple SMS. Notons encore que la notification des acomptes s'est faite en deux vagues successives en raison de retards de certaines communes pour adopter leur coefficient communal pour 2008 et de l'annonce d'un référendum sur ce même objet (Pully).

Le domaine des impôts dus par les personnes morales n'a pas connu de développements majeurs, mais fait l'objet d'analyses d'intégration dictées par le projet SIPF.

## Documentation

---

Alors que la documentation à disposition du taxateur était accessible sur plusieurs supports (papier, répertoires informatiques dédiés, intranet, etc.), une application de partage de la connaissance, qui concentrera toute l'information interne du service, a été intégrée à l'outil de taxation assistée par ordinateur. Cette base de connaissance, utilisant une solution informatique "open source", sera ouverte directement à tous les collaborateurs du service (via le portail IAM), puis, dans un troisième temps et pour les rubriques autorisées par le respect du secret fiscal, aux internautes également.

## Droit fiscal

---

Outres les adaptations périodiques dictées notamment par les dispositions relatives à la lutte contre la progression à froid, diverses modifications ont été introduites dans la législation fiscale cantonale :

- modification de la terminologie relative aux placements collectifs,
- précision quant à l'imposition des gains immobiliers frappant des immeubles ayant "bénéficié" d'un report d'impôt,
- introduction des dispositions (impôt à la source) en relation avec la nouvelle loi fédérale

concernant la lutte contre le travail au noir (LTN),

- adaptation terminologique de la législation vaudoise à la suite de la réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif (12 juin 2007),
- modification du décret du 12 décembre 1983 sur la ratification par le Canton de Vaud de l'Accord du 11 avril 1983 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers (30 octobre 2007).

## **Organisation du service**

---

Voir *Evénements marquants, évolutions significatives* : chapitre [Organisation/logistique](#).

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)**

**Administration cantonale des impôts (ACI)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Sources d'informations complémentaires**

---

### **Internet**

---

Le site Internet de l'ACI a poursuivi son développement, s'enrichissant de nouveaux chapitres destinés aux professionnels de la fiscalité et aux communes.

De plus, nous pouvons enfin compter sur une calculette qui permet à tout contribuable – personne physique – de déterminer le montant d'impôt qu'il doit ou devra acquitter sur le revenu et/ou la fortune et sur les prestations en capital imposées distinctement.

Enfin, l'application VaudTax 2007, qui permet de faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt ordinaire des personnes physiques a été mise en ligne pour la première fois avant la fin de l'année, offrant ainsi aux internautes de se préparer avant les autres à leur devoir de contribuable.

[www.vd.ch/impots](http://www.vd.ch/impots)

### **Publications papiers**

---

Dépliant annuel

Supplément 24Heures

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

## Groupes de prestations

### 704.0 Administration

## 704.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Direction du service
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du budget
- Support logistique
- Support informatique

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service
- Départements et services
- Services transversaux
- Commission des finances (COFIN)

## Groupes de prestations

### 704.1 Planification et statistiques financières

#### 704.1 Planification et statistiques financières

- Planification financière
- Programme de législature
- Rating
- Dossiers fédéraux
- Etudes et analyses
- Commissions intercantionales

#### Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législature.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard & Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton.
- Préparer les prises de position du DFIRE concernant les dossiers mis en consultation par la Confédération. Suivre les dossiers fédéraux (RPT, Or et bénéfices BNS, PAB, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans le Groupe de coordination des affaires intercantionales.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques et aux statistiques financières.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF).

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les divisions du SAGEFI
- Les départements
- Les bailleurs de fonds

- Le public

## Groupes de prestations

### 704.2 Gestion financière opérationnelle

## 704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

### Descriptif

- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaborer des propositions à l'attention du chef du Département des finances et des relations extérieures lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances et des relations extérieures (crédits supplémentaires, reports de crédit,...).
- Analyser les projets de lois (EMPL) ainsi que les projets de décrets (EMPD) du point de vue financier et technique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les départements
- Le public



## Groupes de prestations

### 704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

## 704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiév) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

## Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat
- Elaboration de directives financières
- Gestion du plan comptable
- Maintien et développement de la plate-forme financière de l'Etat de Vaud (Procofiév)
- Administration financière des fonds d'utilité publique
- Administration de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures (tâche du responsable financier départemental)
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services
- Gestion de la dette
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances
- Emprunts à court terme en fonction des besoins journaliers
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing et garantie de déficit
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil

- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Les départements
- Le public
- Les banques
- Les institutions financières

## **Evénements marquants**

---

### **Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)**

---

De par sa contribution transversale à la mise en œuvre de la RPT dans le canton de Vaud, le SAGEFI a principalement collaboré sur :

- la proposition d'amendements à la dotation de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et à la loi fédérale concernant la modification d'actes dans le cadre de la RPT (3ème Message) pour la députation vaudoise aux Chambres fédérales;
- la préparation de la prise de position du canton de Vaud sur les projets d'ordonnances suite à la législation d'exécution de la RPT en collaboration avec la Cellule RPT. Ce faisant, le SAGEFI est représenté dans la Cellule RPT, qui se réunit chaque semaine;
- l'établissement de réponses à des consultations fédérales portant sur les aspects financiers liés à l'entrée en vigueur de la RPT;
- l'analyse des effets financiers transmis par la Confédération, la rédaction de rapports s'y référant et la vulgarisation de ces derniers au Conseil d'Etat et à la Cellule RPT;
- l'introduction, la vérification ainsi que la consolidation des effets financiers RPT dans le budget 2008;
- la préparation de la Convention entre le Conseil d'Etat et les communes vaudoises réglant la répartition entre l'Etat et les communes vaudoises des effets financiers négatifs de la RPT;
- la participation à différentes séances avec la Confédération, le Conseil d'Etat, les représentants des communes et les membres du Grand Conseil en charge du dossier RPT;
- la rédaction de la prise de position du canton de Vaud à l'intention de la « Conférence des directeurs cantonaux des finances » relative à l'audition sur les chiffres définitifs de la RPT pour l'année 2008;
- le traitement des demandes spécifiques de la Cellule RPT et des services métiers portant sur les aspects financiers et organisationnels de la mise en œuvre de la RPT dans les services de l'Administration cantonale.

### **Planification financière 2009 - 2012 liée au Programme de législature 2007 - 2012 du Conseil d'Etat**

---

La planification financière doit être actualisée conformément à l'article 105 de la Cst-VD qui stipule que le Grand Conseil prend acte chaque année de la planification financière à moyen terme.

L'élaboration du budget 2008 ainsi que de la planification financière 2009-2012 ont été marquées par l'élection du Conseil d'Etat entré en fonction au 1er juillet 2007 pour la législature 2007-2012. A cet effet, il apparaît utile de rappeler que cette dernière a occasionné une nouvelle répartition et composition des départements dont la mise en œuvre technique, menée par le SAGEFI, a été réalisée dans le cadre de

l'élaboration du budget 2008.

L'art. 17 de la LFin mentionne que dans les quatre mois qui suivent son entrée en fonction, le Conseil d'Etat adopte la planification financière et la présente au Grand Conseil avec le Programme de législation. La planification financière concrétise sur le plan financier le Programme de législation. Elle présente une estimation de l'évolution des charges et des revenus de fonctionnement, ainsi que des dépenses et des recettes d'investissement.

La planification financière du Programme de législation 2007-2012 s'établit dans le cadre d'une situation financière plus favorable que celle du début de la législation 2002-2007. Il convient en effet, de rappeler que la fin de cette dernière se caractérise par des comptes 2005 et 2006 excédentaires respectivement de CHF 46 et de 267 millions. Ces deux années sont suivies par des budgets 2007 et 2008 excédentaires, respectivement de CHF 11 et de 8 millions.

Selon les hypothèses émises et conformément aux indexations accordées par le Conseil d'Etat, les finances cantonales devraient rester équilibrées jusqu'en 2012, tout en finançant les mesures du Programme de législation prévues pour la période 2009-2012. Nonobstant ceci, si les ressources du ménage courant de l'Etat ne suffisent pas à assurer le financement des mesures, le Conseil d'Etat se réserve la possibilité d'allouer des moyens dégagés par les simplifications apportées aux tâches administratives et par le déploiement de la cyberadministration.

La planification financière est un outil prévisionnel de gestion qui fournit des indications sur l'évolution des charges et des revenus pour une période considérée. Il s'agit d'une aide à la décision pour le Conseil d'Etat et d'assistance au pilotage des finances publiques sur la moyenne durée. Par ailleurs, la planification financière 2009-2012 liée au Programme de législation 2007-2012 intègre des options politiques et des actions volontaristes qui reflètent les priorités du Conseil d'Etat. Face aux besoins de la population et en fonction des moyens disponibles, elle exprime dans cette mesure la prééminence du pouvoir politique.

## **Notation Standard & Poor's**

---

Depuis l'année 2003, le canton de Vaud sollicite l'agence de notation Standard & Poor's pour l'obtention d'une note afin de répondre aux impératifs du marché des capitaux. La note traduit le degré de solvabilité, la capacité de l'Etat à honorer ses engagements financiers et donc à prélever des fonds auprès des investisseurs institutionnels.

Le SAGEFI élabore chaque année un dossier appelé « rating book » afin de permettre à Standard & Poor's de disposer de toutes les informations nécessaires pour la notation. Le « rating book » s'effectue notamment en collaboration avec le SCRIS et les Retraites Populaires. Depuis 5 ans, le bilan se résume comme ci-dessous.

- En 2003, 2004 et 2005 Standard & Poor's a octroyé la note « A/tendance stable » à notre canton, ce qui le situait en queue du classement des cantons suisses faisant l'objet d'une telle notation.
- En 2006, le canton de Vaud a reçu la note « A+/perspective stable ». Cette amélioration de la note saluait la politique d'assainissement financier du Conseil d'Etat, qui l'inscrivait désormais dans la durée.
- En 2007, Standard & Poor's a relevé la note du canton de Vaud. Ce dernier a reçu la note « AA-/perspective stable ». C'est donc la deuxième année consécutive que l'institut révalue à la hausse le rating de l'Etat, qui rejoint ainsi avec son double A le groupe des cantons en bonne santé financière.

C'est grâce au contrôle étroit des coûts, à une programmation financière prudente ainsi qu'à une réduction sensible de l'encours de la dette que l'Etat de Vaud a pu bénéficier du relèvement de sa note en 2007. Afin d'améliorer sa notation durant les prochaines années, le canton de Vaud devra être particulièrement attentif à sa dette consolidée, qui reste malgré tout élevée en comparaison des standards nationaux.

## Loi sur les finances

---

La Loi sur les finances (LFin) du 20 septembre 2005 est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006. La mise à jour et l'introduction de nouvelles directives d'exécution est un processus permanent et soulève un travail important. Il permet ainsi d'améliorer le processus financier opérationnel au niveau des services, des départements et du DFIRE et par là-même de renforcer peu à peu le système de contrôle interne (SCI).

La mise en place d'un SCI est de garantir que l'ensemble des lois et des règlements, des procédures et mesures d'organisation (mesures de contrôle) ordonnés par le Conseil d'Etat soit assuré. Les contrôles peuvent être manuels ou automatiques. Compte tenu de l'hétérogénéité des systèmes d'information au sein de l'Etat de Vaud, l'application du SCI à l'Etat de Vaud est dans la plupart des cas des opérations manuelles. Raison pour laquelle il est difficile de garantir un SCI performant, comme le souhaiterait d'une manière justifiée le Contrôle cantonal des finances.

En 2007, le SAGEFI a émis les nouvelles directives suivantes :

- La directive n° 18 – Gestion des fonds dans le bilan et hors du bilan de l'Etat
- La directive n° 24 – Budget de fonctionnement, crédits supplémentaires et suivi budgétaire au sens des articles 19 à 28 de la loi sur les finances (LFin)

Compte tenu de l'importance de la directive n° 24 sur le budget de fonctionnement, un travail important de communication et d'information a été réalisé au sein des services et des départements. La directive a également été présentée à la Commission des finances du Grand Conseil (COFIN). En effet, cette directive est également liée à une observation de la COFIN sur les comptes 2006 au sujet des dépassements budgétaires non autorisés.

D'autres directives sont en préparation ou feront l'objet d'une adaptation, comme par exemple sur la notion de pièces justificatives, la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), etc.

## Guide financier

---

Le guide financier a été rédigé afin de fournir un outil de référence interne en matière financière à l'Etat de Vaud. Il est destiné principalement au personnel administratif et aux chefs de service dans leurs activités quotidiennes de gestion, aussi bien au niveau directionnel qu'opérationnel. Ce guide permet au praticien d'identifier facilement les étapes du cycle de vie du processus de conduite et d'exécution de la fonction financière au sein de l'Etat. Le processus financier de l'Etat de Vaud fait l'objet d'une description détaillée et réunit toutes les directives et instructions financières applicables à la LFin.

L'élaboration du guide financier a permis également de mettre de l'ordre dans l'ensemble des directives et règlements devenus obsolètes. A titre d'exemple, deux vieux règlements sur la comptabilité de l'Etat de Vaud dataient de 1930 et de 1945. Pour le reste, il s'agit principalement de directives et règles à l'usage interne de l'Etat (DRUIDE) qui ont été remplacées par de nouvelles directives suite à l'entrée en vigueur de la LFin. Le guide financier regroupe l'ensemble de ces directives qui sont au nombre de 24, dont 9 ont été réalisées en 2006 et 2007.

Il comprend également les directives budgétaires qui sont adaptées et validées chaque année par le Conseil d'Etat ainsi que les instructions de bouclage des comptes révisées totalement en fonction des nouvelles normes comptables pour le bouclage des comptes 2006. Ces dernières, sans être exhaustives, se résument par la définition des principes d'évaluation, la prise en compte des risques sur les postes de bilan en introduisant des correctifs d'actifs (correctifs de valeur) et de facto une charge d'amortissement au compte de fonctionnement, la suppression des provisions et le renforcement du suivi des transitoires et des reports de crédits.

Ce guide financier accompagné des directives, a été un travail de plus de deux ans par l'ensemble des collaborateurs du SAGEFI, estimé à plus de 8'000 heures de travail et devra être modifié au gré des nouvelles pratiques et par l'adjonction de nouvelles directives.

Ce document sera prochainement accessible sur le site intranet de l'Etat de Vaud [http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/finances/guide financier](http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/finances/guide_financier), mais il a tout de même été décidé de l'imprimer et d'en faire une distribution très large au sein de l'Administration cantonale vaudoise (chefs de service, Etat major des départements, etc.) afin que chacun prenne connaissance et mette en application ces directives et instructions financières. Enfin, la Commission des finances du Grand Conseil (COFIN) a été informée par le Président du Conseil d'Etat de la réalisation de ce dernier et chaque commissaire de la COFIN en recevra un exemplaire à titre d'information.

## **Gestion du risque**

---

Comme pour l'année passée, le rapport sur les participations détenues par l'Etat de Vaud a fait clairement ressortir un certain risque au niveau des caisses de pensions des sociétés de transport subventionnées. Un rapport circonstancié sur ce sujet a été demandé par le Conseil d'Etat.

Le tableau de bord semestriel sur les quatre entités qui se trouvent à la périphérie de l'Etat, à savoir : la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), les Retraites Populaires (les RP), l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) et la Romande Energie Holding (REH), a identifié un risque au niveau de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud gérée par les RP. En effet, suite à l'initiative parlementaire Beck qui demande un degré de couverture des institutions de prévoyance de droit public à 100%, un projet de loi fédérale prévoit une recapitalisation en 30 ans voire en 20 ans. Pour l'Etat de Vaud, le coût de la capitalisation de la CPEV à 100% est évalué à CHF 2.4 milliards à fin 2007. Ce montant pourrait varier à la hausse, étant donné la forte exposition des caisses de pensions sur les marchés financiers. Le second risque identifié est celui du domaine de l'électricité suite à la libéralisation du marché en deux étapes à partir de 2008. Ce risque concerne la REH et n'a pas été évalué.

En 2006, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont autorisé l'aliénation de 29 participations. En date du 31 décembre 2007, 12 participations ont été vendues.

## **Gestion de la dette**

---

La gestion de la dette est réalisée d'une manière quotidienne. Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la dette de l'Etat de Vaud a été réduite. Ceci provient du rachat du solde des bons de participation de la BCV à hauteur de CHF 734 millions, de l'autofinancement des comptes 2007, de la variation des comptes de bilan et d'une optimisation de la dette.

Etant donné que les emprunts à long terme ne prévoient pas de remboursements par anticipation, l'Etat de Vaud se trouve depuis l'année 2007 dans une position de placement sur le marché. De plus, compte tenu de l'amélioration de la notation du Canton auprès de Standard & Poor's de « A+ » à « AA-/perspective stable », les investisseurs bancaires mettent en garantie de leur bilan le « papier valeur Etat de Vaud » pour se refinancer sur le marché, suite aux accords de Bâle II. Un investisseur bancaire a tout de même accepté, à titre exceptionnel et sans dédit, un remboursement anticipé d'un emprunt arrivant à échéance en 2013 de l'ordre de CHF 40 millions.

## **Projets particuliers**

---

### **Schéma directeur du système d'information financier de l'ACV**

---

Le schéma directeur du système d'information financier a été réalisé conjointement durant l'année 2007 par la DSI (maître d'œuvre) et le SAGEFI (maître de l'ouvrage). D'une manière très synthétique, les quatre étapes analysées ont été les suivantes :

1. Analyse de l'existant : effectuée en collaboration avec les Unités financières départementales (UFD), elle a permis de décrire les macros processus financiers, d'analyser les applications et les flux d'information et permis d'identifier les points forts et les points faibles actuels (dysfonctionnement et problèmes rencontrés).
2. Construction de la cible fonctionnelle : cette deuxième phase a permis de recueillir les enjeux et les orientations stratégiques du domaine finance (vision prospective) et d'analyser les impacts potentiels sur le métier et le système d'information (SI). Elle permettait également d'identifier les fonctions/services attendus du SI à partir de l'analyse des processus et SI existants. Enfin, l'ensemble de la démarche a permis de construire la cible fonctionnelle en modélisant le POS (plan d'occupation des sols) fonctionnel.
3. Diagnostic d'urbanisme et orientations : la troisième phase consiste à réaliser le mapping de l'existant sur le POS fonctionnel et d'identifier les vides fonctionnels, les redondances applicatives, les incohérences de périmètre applicatif ainsi que les référentiels non couverts. Enfin, il a été formalisé les orientations d'évolution métier et stratégie du SI.
4. Architecture logique et migration : cette dernière étape consistait à modéliser la cible d'architecture logique et les paliers de migration.

Ce travail a été réalisé de janvier à novembre avec les ressources internes de la DSI, du SAGEFI et des UFD. Après la validation du schéma directeur du système d'information financier par le COPIL du 22 novembre 2007, une présentation a été initiée dans l'ensemble des départements et au Contrôle cantonal des finances.

Les étapes 2008 consistent à élaborer un cahier des charges permettant de faire un appel d'offre et de rédiger un EMPD permettant la mise en œuvre d'un futur outil financier intégré (ERP).

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)**

**Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)**

**Sources d'informations complémentaires**

## **Intranet**

---

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/finances/>



## Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

### Groupes de prestations

#### 706.0 Gestion et administration du service

#### 706.0 Gestion et administration du service

- Direction du service.
- Support direction / administratif.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.

#### Descriptif

- Direction du Service, conduite du service, coordination des URH départementales, politique du personnel et appui au Conseil d'Etat et à la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (négociations), politique de formation.
- Support direction / administratif, secrétariat, gestion agendas, téléphones, accueil, économat, préparation de dossiers, organisation de séances, site du service, secrétariats des domaines RH du service.
- Support financier et comptable, budget du service (comptabilité, factures, Cofin), tableaux de bord (ACV et SPEV), suivi de la masse salariale (GR 30), relations avec le CCF et le SAGEFI ainsi que les assureurs (justification des comptes).
- Support informatique.
- Responsabilité de l'informatique du SPEV et plus particulièrement du paramétrage du logiciel des salaires et des relations avec l'UID-DFIRE pour le bon fonctionnement de l'application des salaires.
- Gestion des habilitations d'accès à cette base de données.
- Suivi du parc micro-informatique du service et relations avec la BEDAG.
- Remplacement du système d'information des ressources humaines (SIRH) et modification des procédures de travail.
- Développement et mise en œuvre d'un système de management et de tableaux de bord prospectifs.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Secrétariat général.
- Services de l'Etat, CHUV, Unil.
- Collaborateurs de l'Etat.

## Groupes de prestations

### 706.1 Politique ressources humaines

## 706.1 Politique ressources humaines

---

- Application et respect de la LPers.
- Activités transversales liées aux ressources humaines.

## Descriptif

---

URH CE, fonction « personnel » pour le Conseil d'Etat. Elle gère les populations « chefs de service » et « fonctions dirigeantes et exposées », ainsi que des dossiers particuliers transmis par le Conseil d'Etat.

## Coordination URH

---

Celle-ci s'organise autour de rencontres bimensuelles entre le SPEV et les URH départementales et d'ateliers de travail spécifiques. Les échanges portent sur les projets et développements du SPEV, les questions de politique RH en général, les problèmes de terrain rencontrés par les URH.

## DECFO-SYSREM / autres projets

---

Le SPEV conduit le projet majeur, mise en place d'une nouvelle politique salariale (projets DECFO – SYSREM) qui devrait voir sa mise en application durant le courant de l'année 2008.

## Juridique

---

Centraliser les questions juridiques liées au personnel afin de pouvoir venir en appui et en aide au Conseil d'Etat et aux services dans la gestion quotidienne. Fournir des avis de droit et conseils et en dégager une pratique cohérente applicable à l'ensemble de l'ACV. En collaboration avec le SJL, traiter le contentieux devant le Tribunal de Prud'hommes de l'ACV.

## Planifications, processus et indicateurs

---

Ce secteur a pour mission d'une part de déterminer les niveaux des postes, donc au final le niveau de rémunération. Cette analyse contextuelle est distincte de celle exercée sur les fonctions (projet DECFO) Elle est importante dans la mesure où le résultat de chacune de ces analyses a un impact sur la masse salariale (parfois à très long terme) et sur l'équité interne. D'autre part, en collaboration étroite avec le SAGEFI, il contribue à l'élaboration du budget des salaires de l'ensemble des services et assume la responsabilité du suivi des effectifs à l'ACV ainsi que celle de la préparation des rapports à l'intention du Conseil d'Etat relatifs à l'évolution des ETP et de la masse salariale de l'ACV.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Conseil d'Etat.
- Chefs de services.
- Responsables des ressources humaines.
- Collaborateurs de l'Etat.

## Groupes de prestations

### 706.2 Administration ressources humaines

## 706.2 Administration ressources humaines

- Salaires.
- Assurances sociales.
- Mesures administratives + Fixation de salaire initial.
- Effectifs.

## Descriptif

### Salaires

Ce secteur assure le paiement des salaires et la gestion administrative de tous les documents en relation avec la rémunération pour l'ensemble du personnel de l'ACV (à l'exception des Hospices). A ce titre, il est responsable du paiement correct des salaires et dans les délais prescrits. Il agit également dans le cadre des relations avec les instances judiciaires ou les organes officiels, notamment l'administration fiscale ainsi que les offices de poursuites et tribunaux, pour tout acte administratif en relations avec la rémunération des collaborateurs de l'ACV. Ce secteur agit sur la base des avis de mutations que lui adressent les services ou des requêtes officielles qui lui sont transmises. Il renseigne les entités sur les mesures à prendre dans les situations particulières et contrôle l'application des dispositions légales (lois fédérales, cantonales, LPers) dans son domaine d'activité. Il établit, dans les délais, les certificats et attestations requises par l'administration fiscale et les autres organismes officiels.

### Assurances sociales

Ce secteur assure la gestion et le suivi des assurances sociales AVS, Caisse de pensions, assureurs LAA, en collaboration avec les services. Il valide toutes les déclarations d'accident (données salariales) avant de les transmettre aux assureurs LAA et en contrôle le suivi. Dans ce cadre, il vérifie les décomptes d'indemnité journalière et procède, le cas échéant à l'exercice du droit de recours envers le tiers responsable. Il assure la gestion du fonds FAMPEV. De même, il procède au contrôle des demandes de remboursement des APG et assure la gestion des cartes AVS des collaborateurs de l'ACV. Sur demande des instances concernées, il procède aux contrôles d'affiliation à l'AVS d'anciens collaborateurs. Il apporte son concours aux services lors des révisions de la Caisse de compensation AVS et en valide les conclusions.

### Mesures administratives

Ce secteur assure la responsabilité centrale de la fixation des salaires initiaux, de la validation et du contrôle des mesures administratives établies par les services, du calcul du barème de l'indexation et la mise à jour des barèmes des salaires. Il agit dans le cadre de la LPers et veille à son respect ainsi qu'à celui de l'équité interne. Il répond aux sollicitations externes, essentiellement du secteur parapublic, concernant les règles et modalités d'application des barèmes de salaires et mesures administratives<sup>62</sup> sur 80

L'optique future consiste à déléguer une partie du suivi des mesures administratives. Il s'agit de mesures n'ayant pas d'impacts majeurs sur la masse salariale (validation d'un congé maternité, par ex.). Ces délégations pourront être opérées pour autant que les RRH et les services soient à même de les assumer (formation nécessaire, etc.).

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, appui aux services, coordination.

**Groupes de prestations**  
**706.3 Formation continue**

## 706.3 Formation continue

---

Formation continue des collaborateurs de l'ACV.

### Descriptif

---

Différentes formations selon nouveau catalogue pour les collaborateurs et cadres de l'ACV, impliquant :

- Analyse des besoins.
- Elaboration et mise en oeuvre de programmes de formation.
- Gestion des inscriptions.
- Conseil en développement organisationnel.
- Formations sur mesure, coaching.

Informations détaillées sur l'organisation et les prestations du Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP) :

[http://www.cep.vd.ch/prod/cep/cep\\_internet\\_p.nsf/Catalogue?OpenForm](http://www.cep.vd.ch/prod/cep/cep_internet_p.nsf/Catalogue?OpenForm)

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

Bénéficiaires :

- Collaborateurs et cadres de l'Etat de Vaud.
- Collaborateurs d'autres administrations publiques ou parapubliques (Ville de Lausanne, Confédération).
- Députés vaudois.

Partenaires :

- Fonctions transversable de l'Etat.
- Organismes de formation d'autres cantons, HEV, ASO, etc.

## Groupes de prestations

### 706.4 Développement ressources humaines

## 706.4 Développement ressources humaines

### Descriptif

La division Développement RH assure des prestations pointues visant une optimisation du capital humain notamment au travers de la mise à disposition d'outils de développement du personnel et des carrières. Elle répond de la gestion du recrutement, des entretiens d'appréciation, de la réinsertion professionnelle ainsi que de la politique des apprenants. Elle conduit et coordonne les acteurs responsables des unités ressources humaines qui lui sont rattachées : DEC - DSAS - DINF - DFIRE. Elle implémente et suit des projets transversaux favorisant le développement des cadres, la gestion de la relève et la promotion des talents en mettant en place un système de transfert des compétences du personnel.

- Entretien d'appréciation.
- Publication des annonces de postes vacants.
- Recrutement des cadres (Conseil d'Etat et spécialistes).
- Appréciation par simulation – recrutement (APS-r)/développement (APS-d).
- Bourse des candidats (collaborateurs/trices).
- Bourse des candidats à l'apprentissage.
- Développement et relève des cadres supérieurs.
- Bilan de compétences individuel.
- Accompagnement pour suppression de poste.
- Techniques de recherches d'emplois.
- Réinsertion professionnelle.
- Logistique CDA (Coordination des apprentis).

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Collaborateurs et cadres de l'Etat

## **Événements marquants**

---

L'année 2007 a été marquée par la mise en œuvre et la consolidation de différents projets dont nous retiendrons principalement :

### **Ré-AGIR**

---

Intitulé « Programme Ré-AGIR », ce programme s'adresse à tous les collaborateurs de l'Etat atteints durablement dans leur santé physique et/ou psychique. Ses objectifs généraux sont d'accompagner le collaborateur en difficulté de santé, par une prise en charge précoce et complète, sur les plans professionnel et médical ; de réinsérer dans le processus de travail, en favorisant un retour rapide et durable en emploi ; et de collaborer à la prise en charge et au soutien du collaborateur, par une dynamique de réseau et de partenariat. Les prestations du SPEV sont les suivantes : définition, coordination et suivi du programme, aux niveaux conceptuel et méthodologique ; communication et formation des intervenants (responsable hiérarchique, RRH, etc.) ; suivi financier et coordination des prestations fournies aux collaborateurs ; mesure des résultats, négociation et formalisation de la collaboration avec les partenaires internes et externes (notamment avec le Service de la santé publique – médecin cantonal adjoint, la CPEV, les assureurs accident et l'OAI Vaud) ; mise en œuvre et suivi des mesures dites de réinsertion professionnelle (lors d'inaptitude avérée au poste de travail).

### **Contrôle**

---

Le CCF a émis à plusieurs reprises la nécessité pour le SPEV de se doter d'une cellule interne d'audits RH, rattachée à la Direction du service. Cette cellule est plus que jamais nécessaire dans la perspective de délégations étendues en matière de mesures administratives vers les URH. Opérationnelle depuis le printemps 2007, cette cellule a effectué, en accord avec ces entités, ses deux premières interventions auprès du secrétariat général du DFIRE et de l'Inspectorat du Registre foncier.

### **La cellule de coordination des offices payeurs (CoOP)**

---

La responsabilité de la gestion des données liées à la paie (mutations administratives diverses telles que promotions, droit au salaire en cas de maladie, heures supplémentaires, etc.) est déléguée à des « offices payeurs » pour des raisons juridiques (lois sur les Hospices-CHUV et l'Université de Lausanne) ou en raison de leur taille (Office du personnel enseignant – OPES – pour le DFJC). Dans ce cadre, le SPEV a mis en place une cellule de coordination des offices payeurs (SPEV – OPH – OPES- Unil) dont l'objectif est d'assurer une gestion cohérente et coordonnée de l'administration de ressources humaines, et plus particulièrement de la paie au sein de l'Etat.



## Projets particuliers

### Projets particuliers

---

#### DECFO-SYSREM

---

Ce projet concerne tous les collaborateurs de l'Etat à l'exception des magistrats, des médecins des Hospices Cantonaux et des enseignants de l'Université de Lausanne et des Hautes écoles

Il a pour but de simplifier la gestion administrative en diminuant le nombre de fonctions, d'obtenir un système plus transparent par la diminution du nombre de classes de salaire, notamment de supprimer les hors-classes et de tendre vers une plus grande équité entre les fonctions tout en permettant à l'Etat d'être compétitif sur le marché du travail

Ce projet vise également une description complète des emplois, une nouvelle classification des fonctions et une politique salariale, afin de moderniser la gestion du personnel de l'Etat. Les activités de ce projet sont les suivantes : réalisation des descriptions des emplois et métiers par branche d'activités professionnelles, gestion du répertoire des emplois et métiers (REM) de l'ensemble de l'Administration cantonale ; évaluation des fonctions et élaboration de la future grille des fonctions ; gestion des profils et des descriptions des fonctions ; développement de la nouvelle politique salariale en lien avec la future grille des fonctions (échelle des salaires, système de progression, adjonctions au salaire et tarifs et barèmes spécifiques) ; préparation et mise en oeuvre du nouveau système (basculer par service, SIRH, questions juridiques, négociations) ; communication sur le projet

Des informations détaillées sont disponibles sous :

<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/personnel-de-letat/decfo-sysrem/actualite-decfo-sysrem/>

#### Système de management et de tableaux de bord prospectifs

---

Par ce projet, la direction du service souhaite mettre en oeuvre un système de management lui permettant de se positionner dans un contexte et un environnement fluctuant, orienter les activités du service selon des priorités, déterminer un phasage cohérent en lien avec les missions et les actions du service afin que chaque collaborateur du service puisse se situer dans ce cadre et s'identifier aux objectifs fixés. Le système de management devra permettre d'appuyer et de renforcer les prestations actuelles du SPEV et soutenir les changements majeurs intervenus ou qui vont être menés par le SPEV. Il permettra également d'apporter au Conseil d'Etat, dans le domaine de la gestion des ressources humaines, les éléments de décision nécessaires sur la base d'indicateurs factuels et pertinents.

## Groupes de prestations

### 301.4 Management et organisation

## 301.4 Management et organisation

---

Conseiller et appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

### Descriptif

---

- Conduite d'analyses organisationnelles (diagnostics, revues, études) et appui aux projets de réorganisation
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation
- Aide à l'établissement des mandats de consultants externes

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Administration et gouvernement.
- Secteur parapublic (en principe avec participation financière)

## Evénements marquants en 2007

---

### Organisation

---

Suite à la réorganisation des départements pour la législature 2007-2012, l'UCA a été transférée du DIRE au DFIRE.

Elle n'est désormais plus rattachée à la Chancellerie, mais dépend fonctionnellement du Président du CE et administrativement du Service du personnel (SPEV).

Une **charte d'intervention**, signée par le président du Conseil d'Etat, précise les modalités de collaboration avec l'UCA et garantit l'indépendance de ses conseillers.

### Prestations

---

Avec 4.8 ETP de conseillers en organisation, l'UCA a en 2007,

- conduit ou appuyé **10 mandats** dont 8 ont fait l'objet d'un rapport et 4 ont été attribués par le CE ou une délégation du CE (les autres par les chefs de département) et
- réalisé une **quinzaine d'interventions** (appui ponctuel hors mandat)
- cadré **3 demandes** qui feront l'objet de mandats en 2008

La tendance qui se dégage de ces mandats est une **complexification** des sujets traités. En effet, les démarches conduites par l'UCA concernent de plus en plus des problématiques qui:

- s'étendent au-delà du périmètre du principal service concerné et sont analysées dans leur transversalité
- concernent plusieurs départements et peuvent donc être impactées par des politiques divergentes
- traitent de questions stratégiques (mandat CE ou DEL CE)

Par ailleurs, pour se tenir au fait des **meilleures pratiques** en matière d'organisation, le directeur de l'UCA bénéficie de:

- l'expertise du **GREF** (groupe de référence composé de 3 personnalités ayant une grande expérience de consultant) qui s'est réuni à 2 reprises
- contacts réguliers avec ses homologues des autres cantons dans le cadre du **CREO** (Club romand des entités d'organisation) qui s'est réuni à 3 reprises

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)**

**Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation (UCA)**

**Projets particuliers**

## **Opération DEFI**

---

### **Résultats DEFI 2006**

---

En 2007, le suivi des mesures DEFI 2006 a été réalisé dans le cadre des opérations de bouclage.

Les résultats montrent que les mesures ont effectivement produit une économie de 58917 CHF sur un montant planifié de 59673 CHF, soit **98.7%**.

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation (UCA)

## Sources d'informations complémentaires

### Documents complémentaires

---

#### Site intranet

---

- <http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/management-et-organisation-uca/>

### Rapports UCA

---

- L'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire
- **Une réponse** dans ce sens a été adressée par le CE à la COGES qui demandait l'accès aux rapports de l'UCA

### Bilan des activités

---

- A la demande de la COGES, un **bilan des activités de l'UCA** a été réalisé et présenté à ses membres en date du 3 mai 2007

**Groupes de prestations**

**708.0 Administration**

---

## **708.0 Administration**

---

Gestion et administration du service.

---

### **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique statistique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

---

### **Bénéficiaires / public-cible / partenaires**

---

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

## Groupes de prestations

### 708.1 Collecte

## 708.1 Collecte

---

Collecte de données à but statistique.

### Descriptif

---

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

### Bénéficiaires / public-cible / partenaires

---

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

## Groupes de prestations

### 708.2 Production et analyse

## 708.2 Production et analyse

Production et analyse statistiques.

### Descriptif

- Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Statistiques périodiques.
- Projets statistiques.
- Expertises et conseils.
- Mandats.

### Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Autres cantons.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.



## Groupes de prestations

### 708.3 Diffusion

## 708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique.

### Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Courrier statistique Numerus.
- Courrier statistique Lausanne déchiffrée
- Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- Série "Communications statistiques Vaud".
- Série "Communications statistiques Lausanne".
- Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- Mémento "Vaud en chiffres".
- Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.
- Rapports à diffusion limitée.
- Réponses à la carte.
- Centre de documentation.
- Site internet "Statistique Vaud".
- Site internet "Statistique Lausanne".
- Site internet de l'Observatoire du logement.

### Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

## Groupes de prestations

### 708.4 Statistique Lausanne

## 708.4 Statistique Lausanne

---

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

### Descriptif

---

- Production périodique.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

### Bénéficiaires / public-cible / partenaires

---

- Municipalité de Lausanne.
- Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

## **Événements marquants, évolutions significatives**

Le Plan statistique cantonal décrit sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2007 comptait 52 projets et 107 productions périodiques. Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 238 mois/homme (SCRIS: 84 mois/homme) et celles pour les projets à 97 mois/homme (SCRIS: 71 mois/homme). En cours d'année, certains des projets envisagés ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Cinq axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2007. Ce sont : le développement de l'information statistique sur une base administrative, le développement de l'information statistique sur la base d'enquêtes, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et enfin le partenariat avec l'extérieur du canton.

Le projet de loin le plus important de par son ampleur qui a fortement mobilisé le SCRIS en 2007 consiste en la révision totale de l'Annuaire statistique du canton de Vaud. Pour sa 31<sup>e</sup> édition, cet annuaire a subi, pour la première fois, une refonte complète fondée sur un nouveau concept plus attractif. Le nouvel annuaire se veut moderne aussi bien dans sa forme que dans son contenu. Portant sur tous les thèmes de l'information statistique, il associe de nombreux graphiques, commentaires et références aux multiples tableaux traditionnellement présentés qui tous ont été révisés. Une nouveauté essentielle est le couplage référencé de l'information contenue dans l'annuaire sous sa forme papier avec le site internet Statistique Vaud. Ainsi chaque information présentée de manière synthétique dans la version papier est développée sur le site internet en particulier par la présentation de séries historiques. L'Annuaire statistique dans sa nouvelle version constitue indéniablement un ouvrage de référence sur le canton de Vaud. Durant l'année 2008, des améliorations et des compléments seront encore apportés à l'annuaire avant que sa production atteigne sa vitesse de croisière.

Le SCRIS a pour mission de produire régulièrement une prospective démographique pour le canton. Les perspectives publiées en 2007 pour le canton et ses districts ont confirmé les tendances calculées précédemment à savoir la poursuite d'une croissance élevée de la population vaudoise avec un accroissement de l'ordre de 97'000 résidents permanents entre 2006 et 2020. Les perspectives démographiques servent de point de repère et de référence à l'appui de nombreuses politiques publiques. Afin d'étayer certaines de ces politiques le SCRIS a produit des rapports sur les effets de l'évolution démographique dans le domaine scolaire ainsi que dans celui de l'hébergement médico-social. En 2008, un rapport sera produit sur les effets en matière de besoins en lits hospitaliers.

Depuis plusieurs années, le SCRIS a développé les collaborations intercantionales. Ainsi, concernant les mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, le SCRIS poursuit une collaboration intensive avec les cantons du Tessin, de Genève et de Neuchâtel. Ces cantons apprécient la haute compétence du SCRIS dans ce domaine. D'une manière plus générale, les collaborations instituées se poursuivent aussi bien avec le canton de Genève qu'avec celui de Neuchâtel. Ces collaborations portent potentiellement sur l'ensemble du champ de l'activité statistique publique.

La collaboration au sein de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, qui associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté, a débouché sur la production de deux fiches thématiques. Cet observatoire a pour but de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne.

Afin d'enrichir le capital statistique, le SCRIS s'efforce année après année de bénéficier des retombées d'une tendance lourde présente dans l'administration vaudoise à savoir le développement d'applications administratives et de registres. En 2007, des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines. Parmi ceux-ci, on peut signaler : l'accès pour la première fois au contenu complet des déclarations d'impôt des personnes physiques, les travaux préparatoires pour l'obtention, dès le début 2008, des premières données issues du SIEF sur les apprentis, le lien établi entre l'application SIBAT-CAMAC pour la réalisation de l'enquête fédérale de la construction qui sert de source d'information pour la mise à jour du registre des bâtiments ou encore la production régulière d'indicateurs sur le revenu d'insertion.

**Projets particuliers**

**Principaux projets 2007**

Le développement de l'information statistique se fait, en continu, au travers de collectes d'informations, de synthèses, d'analyses, de mises à disposition d'informations statistiques sous des formes variées et adaptées aux besoins des utilisateurs. Pour cela le SCRIS s'appuie sur les enquêtes existantes qu'elles soient cantonales ou fédérales, mais surtout de plus en plus sur des applications administratives, comme déjà indiqué précédemment.

Parmi les principaux projets qui constituent des nouveautés qui ont été réalisés en 2007, on peut citer, en plus des projets mentionnés au chapitre "Evénements marquants et évolutions significatives" :

- Les premières exploitations des données issues des déclarations d'impôts des personnes physiques (postnumerando) ainsi que, sur cette base, la production de simulations à l'usage du DFIRE.
- La rationalisation du processus de collecte de l'information auprès des communes dans le cadre de l'enquête annuelle fédérale sur la construction.
- La production d'une analyse détaillée sur l'évolution et la structure de l'emploi et des établissements de l'économie vaudoise. Cette analyse a fait l'objet d'une publication dans la série Communications statistiques.
- En collaboration avec l'UDD, la définition et la production des indicateurs clés du développement durable qui sont dorénavant présentés dans l' Annuaire statistique du canton de Vaud sous la forme d'un chapitre dédié.
- La production pour la première fois d'un fascicule intitulé "Les chiffres de l'égalité, Vaud 2007" en collaboration avec le BEFH.
- La production d'une analyse des résultats de l'enquête menée avec le SEPS auprès des jeunes Vaudois sur leurs activités physiques et sportives. Cette analyse a fait l'objet d'une publication dans la série Communications statistiques.
- La mise en oeuvre auprès des établissements concernés de la statistique fédérale révisée des établissements non hospitaliers. Une première analyse des données collectées auprès des EMS a été réalisée.
- Une prise de contact formelle avec la FAJE, en vue de préparer la collaboration en matière statistique dans le domaine de l'accueil de jour des jeunes enfants. Il s'agit là d'un nouveau domaine pour la statistique publique voulu par le Grand Conseil dans le cadre de la LAJE.

**Rapport annuel de gestion 2007**

**Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)**

**Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)**

## **Sources d'informations complémentaires**

### **Publications du SCRIS en 2007**

---

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Courrier Lausanne déchiffrée (3 numéros)

Série Communications statistiques Vaud :

Structure et évolution de l'emploi dans les branches de l'économie vaudoise

Activités physiques et sportives des jeunes vaudois durant leurs loisirs

Série Communications statistiques Lausanne :

Le tissu économique de la région lausannoise

Annuaire statistique du canton de Vaud 2008

Mémento statistique "Vaud en chiffres 2007"

Série Conjoncture vaudoise :

Industrie

Construction

Hôtellerie-restauration

### **Sites Internet**

---

Statistique Vaud : [www.scris.vd.ch](http://www.scris.vd.ch)

Statistique Lausanne : [www.scris-lausanne.ch](http://www.scris-lausanne.ch)

Observatoire du logement : [www.obs-logement.vd.ch](http://www.obs-logement.vd.ch)

## L'activité en 2007

S'agissant de l'**ordre judiciaire vaudois**, l'année 2007 est marquée par une certaine stabilité. Le nombre d'affaires entrées et d'affaires liquidées en matière civile et pénale n'a pas varié de manière significative par rapport à l'exercice précédent. Les renforts accordés notamment au **Tribunal des baux**, au **Tribunal des mineurs** et aux **justices de paix** ont permis de faire face à la quantité d'affaires à traiter, qui reste partout très élevée. En revanche, dans le domaine des **assurances sociales**, le nombre de recours a augmenté de 32 %. Des renforts ont été obtenus au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Dans les **offices de poursuites et des faillites** (OPF), le nombre de poursuites introduites durant l'année 2007 avoisine celui de 2006, considéré comme un nombre record.

Le stock de dossiers en cours au **Tribunal administratif** a quant à lui continué de diminuer, de même que le nombre de dossiers ayant dépassé le délai d'une année de l'art. 57 LJPA. L'année 2007 a permis d'achever l'assainissement du contentieux de la juridiction administrative grâce à la réorganisation interne du Tribunal administratif et à l'engagement de ressources supplémentaires accordées par le Grand Conseil.

## Fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif

L'ordre judiciaire vaudois a vu se concrétiser le 1<sup>er</sup> janvier 2008 la réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, voulue par la Constitution vaudoise adoptée en 2003. La fusion de ces deux tribunaux a impliqué la création d'une Cour de droit administratif et public, l'unification du statut des juges et la création d'un office judiciaire unique, le greffe du Tribunal cantonal.

Dès 2008, le Tribunal administratif est donc devenu la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal; le greffe de cette cour a été intégré au greffe du Tribunal cantonal. Avec la réunion de ces deux tribunaux, le nombre de juges cantonaux est passé de 15 (tous à temps plein) à 29 (dont 6 à temps partiel).

Les juges cantonaux et leurs collaborateurs continuent toutefois de travailler sur deux sites : dans les locaux de l'avenue Eugène-Rambert 15 pour ce qui est de la Cour de droit administratif et public ainsi que de la Cour constitutionnelle, et dans les locaux de la route du Signal 8 pour ce qui est des autres cours du Tribunal cantonal, de la direction du greffe et de celle de l'ordre judiciaire. Le greffe de l'actuel Tribunal cantonal occupe donc les deux sites.

## Activité judiciaire en 2007

S'agissant de l'**activité juridictionnelle**, l'année 2007 est marquée par une certaine stabilité. Le nombre d'affaires entrées et d'affaires liquidées en matière civile et pénale n'a pas varié de manière significative par rapport à l'exercice précédent. Les renforts accordés notamment au **Tribunal des baux**, au **Tribunal des mineurs** et aux **justices de paix** ont permis de faire face à la quantité d'affaires à traiter, qui reste partout très élevée. En revanche, dans le domaine des **assurances sociales**, le nombre de recours a augmenté de 32 %. Des renforts ont été obtenus au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Dans les **offices de poursuites et des faillites** (OPF), le nombre de poursuites introduites durant l'année 2007 avoisine celui de 2006, considéré comme un nombre record.

Dans le **domaine législatif**, il convient de mentionner l'entrée en vigueur, début 2007, des nouvelles dispositions de la partie générale du code pénal ainsi que celles du droit pénal des mineurs. Chargé d'examiner les modalités d'exécution des peines (en particulier les conversions d'amendes en peines privatives de substitution) et des mesures, et de statuer sur la libération conditionnelle des détenus condamnés ou internés, le nouvel **Office du juge d'application des peines** (OJAP) a commencé à fonctionner. On relèvera également l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral (LTF), qui laisse un certain temps d'adaptation aux cantons pour se conformer aux exigences de compétence, d'organisation et de procédure qu'elle comporte. On notera encore l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi sur la libre circulation des avocats (LLCA) introduites par la réforme de Bologne, qui ont une incidence directe sur l'accès des avocats-stagiaires au stage de formation ainsi qu'aux examens d'avocat, dont le contenu et l'organisation confiée au **Tribunal cantonal** ont dû être revus.

Depuis le changement de législature, le DFIRE est chargé des **relations avec l'ordre judiciaire vaudois** (OJV), tandis que le DINT est responsable de la conduite des réformes législatives touchant ce dernier. Le Conseil d'Etat a prévu une coordination de leurs missions et de leurs tâches vis-à-vis de l'OJV. La réélection des juges cantonaux, soit des juges de l'ancien Tribunal cantonal et de l'ancien Tribunal administratif, a eu lieu dans le courant de l'automne, après audition de chacun(e) d'entre eux (elles) par la nouvelle Commission de présentation du Grand Conseil mise en place par la Constitution cantonale.

Sur le plan de l'**information et de la communication**, on mentionnera les nouvelles pages du site internet de l'OJV, consacrées notamment – sous forme de questions / réponses - au divorce, au droit du travail ou au droit du bail, celles qui comportent des conseils aux tuteurs et curateurs ainsi que celles qui aident le justiciable à trouver les autorités judiciaires compétentes selon la matière ou selon le lieu. De même, on relèvera le développement de la communication interne par le biais du nouveau site intranet de l'OJV. Enfin, au chapitre des événements marquants, on n'aura garde d'oublier les trois soirées organisées sous l'égide conjointe de la médiation judiciaire et de l'OJV sous le titre « Causons justice ! ». Destinées au grand public, ces rencontres en forme de dialogue ont suscité un vif intérêt.



## Réformes et projets en cours

Le [Tribunal cantonal \(TC\)](#) et le [Secrétariat général de l'ordre judiciaire \(SGOJ\)](#) ont été plus particulièrement sollicités, dans le courant de l'année 2007, dans le cadre de divers projets en cours.

Tout d'abord, la préparation de la **fusion entre le Tribunal cantonal et le Tribunal administratif**, devenue effective le 1.1.08, a nécessité de nombreuses adaptations, que ce soit au niveau législatif ou réglementaire. Concernant les règlements, on notera la refonte complète du [Règlement d'administration de l'ordre judiciaire \(RAOJ\)](#) et du [Règlement organique du Tribunal cantonal \(ROTC\)](#). Suite à l'augmentation du nombre de juges cantonaux et à l'élargissement de la Cour plénière qu'elle implique, la Cour administrative se voit désormais nantie de compétences accrues en matière de direction de l'ordre judiciaire.

Ensuite, dans le cadre des **réformes de l'ordre judiciaire** regroupées dans la [structure CODEX\\_2010](#), les groupes de travail mis en place selon les thèmes traités (droit public, procédure pénale et civile, protection de l'adulte) ont tenu de nombreuses séances. Il convient de rappeler que l'entrée en vigueur de ces réformes est envisagée pour le 1.1.09 (droit public) et dès le 1.1.10 (pour les trois autres).

Autre projet d'envergure : **DECTER**, qui aura des répercussions importantes sur le fonctionnement de certains offices judiciaires, plus particulièrement les [justices de paix](#) et les [offices des poursuites et des faillites \(OPF\)](#). Les nouvelles options relatives au redéploiement de ceux-ci impliqueront le déplacement de certains d'entre eux et le rééquilibrage des forces de travail. Le projet de nouvelle organisation judiciaire devrait voir le jour dans le courant de l'année 2008. A noter que l'OPF de Lavaux a d'ores et déjà déménagé de Cully à Pully, dans la perspective du redéploiement lié au nouveau district de Lavaux-Oron.

Le futur **Statut de la magistrature** a également fait l'objet d'une étude attentive au sein de l'OJV. Il en est ressorti qu'un système de rémunération identique pour tous les magistrats professionnels de première instance devait être privilégié dans la perspective des négociations à venir avec les autorités politiques concernées.

Les **entretiens d'appréciation** introduits dans trois sites pilotes à fin 2006 ont été étendus et généralisés, dans le courant 2007, à la quasi totalité des offices de l'OJV.

Enfin, on rappellera pour mémoire le changement de **rattachement de l'Office du Tuteur général** qui a passé, à la fin 2007, de l'OJV au DINT.

## **Organisation judiciaire**

---

- [Organigramme de l'ordre judiciaire vaudois](#) (format doc)

## **La justice vaudoise sur le Web**

---

- Site internet de l'ordre judiciaire vaudois : [www.vd.ch/ojv](http://www.vd.ch/ojv)
- Site internet thématique sur la justice : [www.vd.ch/justice](http://www.vd.ch/justice)

## **Rapports annuels de l'ordre judiciaire vaudois**

---

- Rapport annuel 2007 (format pdf) - **publication le 12 mars 2008**
- [Rapport annuel 2006](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2005](#) (format pdf)

## **Informations complémentaires sur les réformes et projets en cours**

---

- [Impact du découpage territorial \(DECTER\) sur l'organisation judiciaire](#) - site internet
- [Réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif](#) - communiqué de presse
- [Réformes judiciaires Codex\\_2010](#) - site internet

Rapport annuel de gestion 2007

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Tribunal administratif (TA)

**Événements marquants, évolutions significatives**

## Activité judiciaire en 2007

---

L'année 2007 a permis d'achever l'assainissement du contentieux de la juridiction administrative grâce à la réorganisation interne du Tribunal administratif et à l'engagement de ressources supplémentaires accordées par le Grand Conseil.

Le **stock de dossiers en cours** a continué de diminuer, de même que le nombre de dossiers ayant dépassé le délai d'une année de l'art. 57 LJPA. Ce nombre était de 511 à fin 2004, de 410 à fin 2005 et de 162 à fin 2006. Il est de 125 au 31 décembre 2007 mais il comprend 97 dossiers suspendus. On rappellera qu'en sus des dossiers suspendus, il subsistera toujours un certain reliquat de dossiers de plus d'un an, cette durée étant insuffisante pour mener à chef les dossiers les plus complexes.

[Statistiques 2007](#) (fichier pdf)

## Fusion du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal

L'année 2007 est la **dernière année d'activité du Tribunal administratif**, qui devient au 1<sup>er</sup> janvier 2008 la **Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal** (CDAP). Le Tribunal administratif est rassuré que le Grand Conseil ait maintenu les renforts accordés ces deux dernières années lorsqu'il a adopté le décret du 2 octobre 2007 fixant le nombre de juges cantonaux et leur taux d'activité. En effet, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la charge des juges de la nouvelle Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal augmentera car ils siégeront selon les cas à trois juges par dossier, ou à deux juges avec un **assesseur**, au lieu d'un seul juge avec deux assesseurs comme le faisait le Tribunal administratif. La réduction du nombre des assesseurs de 60 à 40 décidée par le Grand Conseil augmentera encore les effets de ce changement. Le maintien de l'effectif en vigueur depuis deux ans permettra d'éviter qu'une situation de surcharge ne perturbe les réformes exigées par le droit fédéral avec l'ouverture d'une voie de recours judiciaire généralisée en matière administrative.

La **fusion du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal** se fera sans réunion géographique des deux entités. Cela limite les effets concrets de la fusion. En effet, comme les juges des deux tribunaux ont pu l'éprouver au sein de la **Cour constitutionnelle**, une activité juridictionnelle qui se partagerait durablement entre le Palais de justice de l'Hermitage et les locaux de la CDAP se heurterait à des difficultés pratiques qui en compromettraient l'efficacité. Ce partage restera donc limité à la **Cour administrative du Tribunal cantonal**, où le juge Xavier Michellod siégera tout en conservant une activité juridictionnelle à temps partiel au sein de la CDAP. Les autres juges de l'ancien Tribunal administratif siégeront en principe au sein de la seule CDAP. Il en ira de même des deux nouveaux juges cantonaux élus le 18 décembre 2007, à savoir Mme Imogen Billotte (juge à 70%) et M. Rémi Balli (juge à 80%). Ils remplaceront le juge à plein temps Jacques Giroud, qui siégera à plein temps à l'Hermitage, ainsi que le juge à temps partiel (50%) Pierre-André Marmier, dont les fonctions prennent fin en raison de la nouvelle incompatibilité avec la profession d'avocat.

## Sources d'informations complémentaires

### Sites internet

---

- Ancien site du Tribunal administratif (archivé le 31 décembre 2007) : <http://www.archives.vd.ch/TA/index.html>
- Site actuel de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008) : <http://www.vd.ch/fr/organisation/ordre-judiciaire/tribunal-cantonal/cour-de-droit-administratif-et-public/>
- Procédure administrative : <http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/justice/questions-reponses/procedure-administrative/>
- Jurisprudence du Tribunal administratif / de la Cour de droit administratif et public : [http://www.jurisprudence.vd.ch/frontendselection\\_fre.htm](http://www.jurisprudence.vd.ch/frontendselection_fre.htm)

### Statistiques et rapports annuels du Tribunal administratif

---

- Années 2004 à 2007 : <http://www.vd.ch/fr/organisation/ordre-judiciaire/rapports-annuels-et-publications/>